

Chambre des Représentants.

(SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1885)

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

EXPOSÉ GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

D'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur de soumettre aux délibérations de la Chambre, en treize projets de loi distincts, le Budget de l'État pour l'exercice 1886.

C'est la forme dans laquelle le Budget a été invariablement présenté et voté de 1847 à 1883, et le Gouvernement, après un nouvel et sérieux examen, s'est convaincu que c'est celle qui offre le moins d'inconvénients.

Le Budget unique, tel qu'il a été déposé en 1883, n'a été voté qu'en mai 1884, alors que la moitié de la première année de l'exercice était à peu près écoulee. Il s'en est suivi que les dépenses ont dû se faire sur crédits provisoires, sans avoir été soumises au contrôle préalable des Chambres et que l'exécution des travaux à imputer sur le Budget extraordinaire s'est trouvée fort retardée. Il s'en est suivi aussi que le Sénat a pu se plaindre de n'avoir été saisi de l'examen des Budgets que tardivement et dans des conditions qui compromettaient ses prérogatives.

Ces inconvénients pourraient, il est vrai, être fort atténués par un changement dans la date initiale de l'exercice. Mais cette mesure, dont il a été plus d'une fois question dans le Parlement, entraînerait de graves difficultés, et quant à l'assiette et à la perception des impôts, et quant à la comptabilité des provinces, des communes et des établissements publics qui reçoivent des subsides de l'État. C'est ce qui l'a toujours fait écarter.

Les Budgets, quoique séparés, sont d'ailleurs présentés en même temps. La situation financière est exposée dans son ensemble, avec tous les détails désirables, dans un document qui leur sert d'annexe ; elle peut donc être l'objet d'une discussion aussi complète et aussi approfondie que s'il s'agissait d'un Budget unique.

Peu importe que la situation budgétaire soit ainsi établie ou qu'elle soit consignée dans le projet de loi du Budget même. Dans l'un cas comme dans l'autre, les Chambres connaissent les évaluations du Gouvernement quant aux recettes et les prévisions quant aux dépenses globales ; dans l'un cas comme dans l'autre, elles savent que les propositions qui leur sont soumises ne pourraient être modifiées d'un côté seulement sans que l'équilibre du Budget fût compromis.

En réalité, la différence des deux méthodes consiste surtout en ce que, d'une part, chaque Budget est examiné par une commission spéciale, tandis que de l'autre, une seule et même commission est chargée de l'examen du Budget entier. Et encore faut-il, dans ce cas, que la commission plus nombreuse se divise en sections pour effectuer le travail. L'expérience a prouvé que la commission unique n'y a pas mis moins de temps.

Il peut y avoir d'ailleurs des inconvénients d'un autre ordre à remettre l'examen du Budget dans toutes ses parties à un même collègue. Dans les pays où il en est ainsi, on se plaint des tendances de la commission à empiéter sur l'administration, en se substituant au Gouvernement.

La situation des Budgets proposés pour 1886, comparative-
ment aux crédits votés pour 1884 et à ceux qui sont demandés
et en partie votés pour 1885, s'établit comme suit :

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS			DIFFÉRENCE entre les crédits des exer- cices 1885 et 1886.	
	votés pour 1884.	votés ou demandés pour 1885.	proposés pour 1886.	En plus.	En moins.
Dette publique.	100,505,272	102,965,309	102,583,964	»	381,345
Dotations	4,806,240	4,678,675	4,653,675	»	25,000
Ministère de la Justice	15,524,861	15,399,311	15,380,761	»	18,550
— des Affaires Étrangères	2,376,378	2,362,985	2,362,985	»	»
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	28,051,891	22,241,128	22,155,898	»	85,230
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	17,597,097	16,348,668	16,242,118	»	106,550
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	90,859,680	89,037,594	89,176,814	139,220	»
— de la Guerre	46,073,800	45,617,000	45,624,100	7,100	»
Gendarmerie	3,530,500	3,448,000	3,452,000	4,000	2
Ministère des Finances	15,874,440	15,847,015	15,847,015	»	»
Non-Valeurs et Remboursements,	1,683,500	1,686,500	1,687,000	500	»
	326,883,659	319,632,185	319,166,330	150,820	616,675
				— 465,855	
Voies et Moyens		319,861,190	320,555,406		
		+ 229,005	+ 1,389,076		

Il résulte de ce tableau que le projet de Budget de 1886 est
présenté avec un excédent de recette de 1,389,076 francs, et
que les prévisions de dépense comportent d'une part une réduction
de 7,704,411 francs par rapport à l'exercice 1884 et d'autre
part une réduction de 460,855 francs comparativement à l'exer-
cice 1885 (1).

(1) Les dépenses de 1885 avaient été proposées au chiffre de 329,905,674 francs soit
10,278,469 francs de plus que le chiffre demandé pour 1886.

Ces chiffres n'ont toutefois rien de définitif. D'un côté, ils reproduisent, pour la plupart des crédits, les évaluations des Budgets de 1885, et il y a lieu d'espérer qu'un examen approfondi permettra de réaliser de nouvelles économies sur les dépenses ordinaires. De l'autre, il y aura à inscrire ultérieurement au Budget de la Dette publique les crédits nécessaires pour le paiement des intérêts d'obligations à délivrer pour prix des chemins de fer en construction, et des intérêts des capitaux qui seront affectés à couvrir les dépenses du chef de travaux publics nouveaux.

Ces derniers chiffres ne pourront être arrêtés que lors de la présentation du Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires, qui aura lieu dans le cours de la session actuelle.

Jusqu'en 1883, il n'avait jamais été dressé de Budget de ce genre; les demandes de crédit étaient présentées isolément, au fur et à mesure des votes de dépenses, trop souvent à la fin de l'exercice et dans des conditions qui ne permettaient qu'un examen insuffisant.

A l'occasion du Budget de 1884, l'honorable M. Graux rattacha les dépenses extraordinaires aux dépenses ordinaires et comprit les unes et les autres dans une loi unique.

Cette innovation avait assurément des avantages; mais elle présentait aussi de sérieux inconvénients. A part même le vote trop tardif des crédits nécessaires, il faut reconnaître qu'il n'est guère possible de fixer le chiffre de ceux-ci dix mois d'avance, avec exactitude et d'une manière complète. D'autre part, pour des crédits extraordinaires, le terme d'un an est absolument trop court. Il n'est guère de travaux qui puissent être terminés dans cet intervalle, et il en résulterait que les Chambres devraient voter à plusieurs reprises les mêmes crédits.

Le Gouvernement dressera un Budget, mais à une époque où la saison plus avancée permettra de mieux apprécier les besoins de l'exercice 1886 et l'importance des crédits votés qui demeurent

reront disponibles à la fin de l'exercice actuel ; il demandera aux Chambres de donner effet pour trois années au vote des crédits qui y seront portés.

Dans ces conditions, la situation financière sera connue dans toutes ses parties avant la discussion des Budgets ; elle pourra être mûrement étudiée, et les Chambres n'auront pas à revenir inutilement chaque année sur leurs votes de l'année précédente.

Le Gouvernement compte aussi former un Budget spécial du chef de sa participation à l'établissement des chemins de fer vicinaux. Les ressources déjà votées suffiront vraisemblablement aux besoins du prochain exercice ; mais il semble désirable que tout ce qui concerne ce service, sous le rapport des recettes et des dépenses, soit condensé dans un même document.

Quant au Budget des Voies et Moyens, la note préliminaire à l'appui fait connaître en détail la raison des différences en plus et en moins qu'il présente relativement à l'exercice 1885.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.



I.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1886.



NOTE PRÉLIMINAIRE.



Les recettes ordinaires de l'État pour l'exercice 1885 ont été votées au chiffre de fr. 319,861,490 »

Les recettes de même nature pour l'exercice 1886 sont évaluées, dans leur ensemble, à fr. 320,555,406 »

Soit, pour 1886, une différence en plus de fr. 694,216 »

dérivant d'augmentations et de diminutions qui sont proposées pour certains produits et qui se justifient de la manière suivante.

CHAPITRE 1^{er}.

IMPÔTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

ART. 1^{er}. — Contribution foncière.

Le tableau ci-après présente, pour chacune des cinq dernières années, le montant du revenu cadastral, le produit de l'impôt foncier, ainsi que l'augmentation de ce revenu et de cet impôt.

ANNÉES.	REVENU CADASTRAL.	TAUX % de l'impôt.	PRODUIT DE L'IMPÔT.	AUGMENTATION	
				DU REVENU cadastral	DE L'IMPÔT.
1881	324,056,159	7	22,745,670	2,187,019	155,290
1882	327,557,698	7	22,914,972	2,421,559	169,502
1883	320,975,651	7	25,093,083	2,615, 55	185,111
1884	332,512,954	7	25,261,853	2,539,505	165,750
1885	354,506,252	7	25,415,458	2,195,518	155,605

L'augmentation moyenne du revenu cadastral pendant les années 1881 à 1885 est de 2,550,000 francs. Une augmentation égale peut être prévue pour 1886.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le montant du revenu cadastral de cette dernière année s'élèvera donc vraisemblablement à 336,856,000 francs; au taux de 7 ‰, il donnera un impôt de 23,579,900 francs présumé supérieur de 164,462 francs au produit de 1885.

ART. 2. — Contribution personnelle.

Le produit de la contribution personnelle (principal et additionnels) des années 1880 à 1884 et l'évaluation de cet impôt au Budget de 1885 sont renseignés dans le tableau suivant, qui indique également l'augmentation du produit afférent à chacun de ces exercices.

ANNEES.	PRODUIT de la contribution personnelle.	AUGMENTATION.
1880.	15,612,464	271,708
1881.	15,924,451	311,967
1882.	16,255,486	329,055
1883.	16,565,995	310,507
1884.	18,466,297	1,902,504
1885.	18,725,000 (Evaluation budgét.)	256,705

En 1884, l'augmentation de la contribution personnelle a été exceptionnellement de 1,902,504 francs; elle résulte, pour une somme de 1,600,000 francs environ, des modifications de taxes décrétées par la loi du 25 août 1883. Outre cette augmentation définitivement acquise à l'impôt personnel, il y a lieu de prévoir un accroissement normal annuel de 300,000 francs chiffres ronds.

D'après ces données, le produit présumé de 1886, en prenant pour base le produit réel de 1884, peut être fixé à 19,066,000 francs (18,466,000 + 300,000 × 2 = 19,066,000 francs). Cette évaluation dépasse de 343,000 francs celle de 1885.

ART. 3. — Droit de patente.

Le tableau ci-après indique le montant du droit de patente perçu pour chacune des années 1879 à 1883, le produit approximatif de cet impôt en 1884 et le chiffre de l'évaluation pour 1885. Il présente en outre la différence en augmentation ou en diminution pour chaque année de la même période.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNÉES.	PRODUIT du droit de patente.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1879	5,859,852	43,152	•
1880	6,080,718	240,866	•
1881	6,519,014	238,296	•
1882	6,548,155	229,159	•
1883	6,585,064	36,911	•
1884	6,529,855 (approximatif).	•	255,211
1885	7,058,000 Prévisions budgétaires	728,147	•

L'augmentation moyenne du produit de l'impôt des patentes est de 157,700 francs pour les années 1879 à 1883. D'après cette base et abstraction faite du produit de 1884 qui n'est connu qu'approximativement, l'évaluation de 1886 devrait être portée à la somme de 7,058,000 francs, soit un chiffre égal à l'évaluation admise pour 1885.

Mais, en présence de l'augmentation peu importante obtenue en 1883 et de la diminution constatée dans le produit approximatif de 1884, qui doivent l'une et l'autre être attribuées à la crise commerciale et industrielle, on croit prudent de fixer les prévisions sans avoir égard à l'accroissement moyen et d'adopter pour la recette probable de 1886 le produit obtenu en 1883, dernière année dont les résultats sont connus.

L'évaluation à inscrire au Budget de 1886 est ainsi de 6,585,000 francs, soit une diminution de 473,000 francs sur celle de 1883.

Pour expliquer cette diminution, il convient de rappeler que l'évaluation de 1883 a été établie d'après l'augmentation moyenne réalisée de 1878 à 1882. Or, non seulement l'augmentation moyenne est moins forte si on la calcule sur la période de 1879 à 1883, mais le produit approximatif de 1884, fixé d'après les renseignements fournis par les directeurs provinciaux des contributions au mois de janvier 1885, accuse une diminution de 255,211 francs comparativement à la recette réalisée de 1883, qui était déjà inférieure à la moyenne.

ART. 4. — *Redevances sur les mines.*

On donne dans le tableau ci-après, le produit des redevances sur les mines pour les années 1880 à 1884, le montant de l'évaluation de 1885 et le résultat de la comparaison, en augmentation ou en diminution, entre le chiffre d'une année et celui de l'année suivante.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNÉES.	PRODUIT des redevances sur les mines.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1880	286,112	°	19,047
1881	568,970	82,858	°
1882	315,715	°	55,257
1883	370,458	56,745	°
1884	578,584	8,126	°
1885	529,000 (Évaluation budgét.)	°	49,584

Le produit moyen des redevances fixes et proportionnelles sur les mines est de 545,500 francs pour la période quinquennale de 1880 à 1884. Ce chiffre, qui présente une plus value de 14,500 francs sur l'estimation budgétaire de 1885, peut être porté comme recette présumée au Budget de 1886.

DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.

ART. 5. — Douanes.

On évalue à 29,060,000 francs le produit total probable des droits d'entrée en 1886, soit le chiffre inscrit au budget de 1885 déduction faite de 1,600,000 francs du chef des droits sur les sucres. Ces derniers droits sont compris dans l'évaluation de 1885 pour la somme de 3,100,000 francs; or, en 1886 on ne croit plus pouvoir compter que sur une recette de 1,500,000 francs. Et encore cette évaluation est elle-même incertaine, attendu qu'il est impossible de prévoir les effets de la surtaxe établie en vertu de la loi du 17 septembre 1884.

Quoi qu'il en soit, et comme il existe un minimum de recette pour les droits sur les sucres, il est indifférent, au point de vue du budget, que l'impôt figure sous la rubrique des droits de douane ou sous celle des droits d'accise.

Dans le produit total présumé, sur les droits de douane, la part de l'État serait de fr. 25,531,600 »
et celle du fonds communal (d'après le détail ci-dessous) de 3,528,400 »

Comparativement à 1885, le produit présumé au profit de l'État présente une diminution de 1,051,700 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Part du fonds communal :

75 p. c. de la recette sur le café (fr. 3,400,000). . . fr.	2,328,000 »
30,322 p. c. sur les eaux-de-vie étrangères (fr. 1,360,000), — voir l'explication sous la rubrique <i>Accises</i> — . . .	412,400 »
55 p. c. de la recette sur les bières et vinaigres (fr. 760,000)	266,000 »
35 p. c. sur les sucres raffinés (fr. 1,500,000).	528,000 »
TOTAL. fr.	5,528,400 »

ART. 6. — *Accises.*

Le tableau qui suit indique, pour les divers produits soumis aux droits d'accise, le montant des recettes renseignées dans la comptabilité de l'État au 31 décembre 1884, les prévisions inscrites au Budget de 1885 et celles qui sont proposées pour le Budget de 1886.

NATURE DES PRODUITS	MONTANT DES RECETTES au 31 décembre 1884.	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART	
		admissibles pour 1885	proposées pour 1886.	de l'État	du fonds communal.
Vins	4,548,370	4,506,000	4,555,000	2,946,500	1,586,500
Eaux-de-vie indigènes.	27,440,500	29,370,000	30,270,000	21,091,000	9,178,400
Bières	14,191,726	14,058,000	14,098,000	9,165,700	4,934,300
Vinaigres	18,927	12,000	15,000	8,400	4,600
Sucres.	5,854,005	2,900,000	4,300,000	2,925,000	1,375,000
Glucoses.	298,175	205,000	232,000	252,000	»
Tabacs	270,981	1,200,000	1,000,000	1,000,000	»
TOTAL. fr.	50,607,482	52,429,000	51,646,000	37,577,200	17,278,800

Les évaluations de 1886 sont établies d'après la recette moyenne des cinq dernières années pour les vins, les bières, les vinaigres et les glucoses.

Eaux-de-vie. — En ce qui concerne les eaux-de-vie, cette moyenne ne peut être prise pour base des évaluations, le taux de l'impôt ayant été modifié en 1881, en 1883 et en 1884.

Les évaluations du Budget des Voies et Moyens de 1885 ont été révisées il y a peu de temps. Toutefois, à raison du pouvoir accordé au Gouvernement, par la loi du 16 septembre 1884 (deuxième alinéa de l'art. 4 et art. 6), de modifier les rendements légaux d'après les faits constatés et de prévenir ainsi, dans une certaine mesure, les pertes dont il avait été tenu compte dans

NOTE PRÉLIMINAIRE.

l'évaluation précédente, on peut augmenter de 700,000 francs celle qui a été admise pour 1885 soit :

Eaux-de-vie indigènes	fr. 50,270,000 »
— étrangères	1,560,000 »
	<hr/>
TOTAL.	fr. 51,630,000 »

D'après l'article 7 de la loi du 30 juillet 1885 ⁽¹⁾, la quote-part de l'Etat dans ce produit est de 24,000,000 de francs. La part du fonds communal, qui n'était assurée par un minimum que pour les années 1885 à 1888, ne s'élèverait ainsi, pour 1886, qu'à 7,650,000 francs, somme notablement inférieure à celle qui lui est allouée pour les trois années précédentes (9,590,804 92 c^s).

Cette situation a appelé l'attention du Gouvernement, et il estime que la diminution dans les recettes sur les eaux-de-vie résultant de la réduction du taux de l'impôt décrétée par la loi du 16 septembre 1884 ne doit pas affecter le revenu du fonds communal.

En conséquence, le Gouvernement propose de maintenir en vigueur pour un terme de trois ans (1886, 1887 et 1888) les dispositions de l'article 7 de la loi du 30 juillet 1885, relatives au minimum de quote-part du fonds communal. Tel est l'objet d'une disposition du projet de loi du Budget des Voies et Moyens pour 1886 soumis aux délibérations de la Chambre.

La quote-part dont il s'agit resterait ainsi fixée pour 1886 à la somme de	fr. 9,590,804 92
et la part de l'État s'élèverait à	22,039,195 08
	<hr/>
TOTAL.	fr. 31,630,000 »

Ces parts représentent respectivement pour l'État et pour le fonds communal 69,678 et 30,322 p. ‰.

Appliquant ces proportions au produit présumé des droits d'accise et de douane sur les eaux-de-vie indigènes et sur les eaux-de-vie étrangères on trouve que ce produit doit être réparti :

(1) « Article 7. La part allouée aux communes dans le produit des droits d'accise sur la fabrication des eaux-de-vie indigènes et des droits d'entrée sur les eaux-de-vie étrangères, reste fixée à 55 p. ‰. Toutefois, la quote-part annuelle de l'État dans le produit de l'accise et des droits d'entrée sur les eaux-de-vie est fixée à 24,000,000 de francs au minimum, sans que pour les années 1885, 1884 et 1883, la somme à attribuer au fonds communal puisse, par suite de cette disposition, descendre au-dessous de la moyenne des sommes qui lui ont été allouées pour les années 1880, 1881 et 1882 ».

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	ACCISE. (Eaux-de-vie indigènes.)	DOUANE. (Eaux-de-vie étrang.)	TOTAL.
Pour l'État. fr.	21,091,600 »	947,600 »	22,039,200 »
Pour le fonds communal.	9,178,400 »	412,400 »	9,590,800 »
TOTAL. fr.	30,270,000 »	1,360,000 »	31,630,000 »

Sucres. -- Quant au produit des droits sur les sucres, le minimum de la recette trimestrielle ayant été abaissé à 1,500,000 francs par arrêté royal du 11 août 1884, il y a également lieu, pour les motifs indiqués dans la note préliminaire du Budget révisé des Voies et Moyens de 1885, de maintenir les évaluations admises pour cette dernière année, soit 6,000,000 de francs pour droits d'entrée et droits d'accise. Mais comme, par suite de l'établissement d'une surtaxe sur les sucres étrangers, on a tout lieu de supposer que les quantités sur lesquelles les droits seront acquittés ne s'élèveront guère à la moitié des quantités importées précédemment, il convient de subdiviser cette somme comme il suit :

Droits d'entrée. fr.	1,500,000 »
— d'accise.	4,500,000 »
TOTAL. fr.	6,000,000 »

Tabac. — En ce qui concerne le revenu sur le tabac, il y a lieu, ce semble, d'admettre que la culture de 1886 aura la même importance que celle de 1884 et de prendre pour base du calcul de ce revenu les faits constatés en 1884.

Or, les sommes payées au comptant ou avant l'échéance des termes de crédit s'élevaient au 31 décembre 1884 à. fr. 270,981 »
et les termes de crédit restés ouverts à la même date étaient de. 249,066 »

Comme le plus grand nombre des cultivateurs de tabac ont joui, en vertu de l'article 15 de la loi du 31 juillet 1883, de la réduction de la moitié du droit sur la culture en 1884, on peut évaluer le montant intégral du revenu de l'impôt sur le tabac indigène au double des sommes indiquées ci-dessus.

Dans cette hypothèse, les redevabilités sur la culture du tabac en 1885, non apurées au 31 décembre 1885 et qui appartiendront conséquemment à l'exercice 1886 s'élèveront à (249,000 × 2 = 498,000). . fr. 498,000 »
et les paiements au comptant du chef de l'accise sur la culture de 1886 seront de (270,000 × 2 = 540,000). fr. 540,000 »

On arrive ainsi à une recette de fr. 1,058,000 »
et l'on propose d'inscrire au Budget une somme de fr. 1,000,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 7. — *Recettes diverses.*A. *Frais d'essai des matières d'or et d'argent.*

Comme il était à prévoir, le produit des frais d'essai diminue d'année en année.

Cette diminution est la conséquence de la loi de 1868, qui a décrété la liberté du travail des matières d'or et d'argent.

Bien que la moyenne des recettes des cinq dernières années soit encore de 14,000 francs, il est prudent de ne porter que 10,000 francs comme évaluation pour 1886. En 1884, les recettes dépassent à peine ce chiffre.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

ART 8. — *Enregistrement.*

Les droits d'enregistrement se perçoivent sur les actes civils, judiciaires et extrajudiciaires.

Ainsi qu'il est expliqué dans la note préliminaire du Budget de 1885, modifié, « on se livrerait à de vaines illusions si les évaluations étaient établies sur une moyenne de cinq ans ».

Les recettes de 1884 (20,058,052 francs) ont été inférieures de 2,941,968 francs aux évaluations (23,000,000 francs).

La prudence conseille de prendre la moyenne des deux dernières années qui ont produit :

1885	fr.	21,243,802	»	
1884		20,058,052	»	
		<hr/>		
	fr.	41,301,854	»	
	$\frac{1}{2}$ =	20,650,917	»	
La recette à prévoir pour 1886 est ainsi de	fr.	20,500,000	»	
Évaluation de 1885		21,500,000	»	
		<hr/>		
	DIMINUTION	fr.	1,000,000	»

ART. 9. — *Greffe.*

Les droits de greffe sont établis sur les actes et procès-verbaux faits aux greffes des tribunaux civils et de commerce, et sur les expéditions des actes et jugements de ces tribunaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La recette moyenne de 1880-1884 est de fr. 463,826 »
 On propose de fixer les prévisions à 460,000 »
 chiffre qui a été inscrit au Budget de 1885.

ART. 10. — *Hypothèques.*

Ces droits, qui frappent les inscriptions de créances hypothécaires et les transcriptions de mutations d'immeubles, présentent une corrélation intime avec les droits d'enregistrement.

La raison qui fait écarter, pour ces derniers droits, les recettes antérieures à 1883, s'applique également aux droits d'hypothèque. La moyenne de 1883-1884 formerait l'évaluation de 1886.

Recettes de 1883	fr. 3,484,061	»
— 1884	3,227,317	»
	<hr/>	
	6,711,378	»
	$\frac{1}{2}$ = 3,355,689	»
Le chiffre serait arrondi à	fr. 3,400,000	»
Évaluation de 1885	3,500,000	»
	<hr/>	
	DIMINUTION. . . fr. 100,000	»

ART. 11, litt. A. — *Successions et mutations par décès.*

Le droit de succession proprement dit frappe le montant *net* de tout ce qui est recueilli dans la succession d'un habitant du royaume, par un collatéral ou un étranger.

Le droit de mutation par décès est assis exclusivement sur la valeur des immeubles situés en Belgique qui sont délaissés par un non habitant du royaume.

Le produit du droit de succession et du droit de mutation par décès est soumis à des éventualités parmi lesquelles la dépréciation de la valeur des biens immeubles joue aussi un rôle. Pour cette raison et à cause des droits exceptionnellement nombreux et importants qui ont été perçus en 1880 et 1881, on ne saurait faire entrer ces années dans la recherche de la prévision pour 1886. Celle-ci pourrait être établie d'après les résultats de 1882 à 1884.

Recettes de 1882	fr. 15,335,216	»
— 1883	15,590,837	»
— 1884	16,674,344	»
	<hr/>	
	47,600,397	»
	$\frac{1}{3}$ = 15,866,799	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On croit approcher de la vérité en supputant le produit probable de 1886 à fr.	16,000,000 »
(chiffre arrondi). Évaluation de 1885 fr.	15,700,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	300,000 »
	<hr/>

Litt. B. — Mutations en ligne directe.

Ce droit a été établi, par la loi du 17 décembre 1851, à la charge des héritiers qui succèdent en ligne ascendante ou descendante à un habitant du royaume. L'impôt se perçoit exclusivement sur la valeur — généralement déterminée par le revenu cadastral — des immeubles situés dans le royaume et sur la valeur des créances hypothéquées sur des immeubles sis en Belgique, déduction faite des seules dettes hypothécaires.

L'année 1880 a produit fr.	2,974,014 »
Le produit de l'année 1881 a été de . . . fr.	3,644,285 »
y compris deux droits exceptionnels de	460,150 »
	<hr/>
	3,184,135 »

Les recettes sont plutôt en décroissance :

1882 a produit. fr.	3,124,342 »
1883 —	2,810,726 »
1884 —	2,694,538 »
	<hr/>
	14,787,755 »
	$\frac{1}{3} =$ 2,957,551 »

On propose, eu égard à cette moyenne, d'adopter le chiffre de 3,000,000 de francs.

Litt. C. — Droits dus par les époux survivants.

Ces droits sont perçus au taux et sur la même base que le droit précédent, à raison de ce que recueille l'époux survivant qui retient des enfants de son mariage avec le défunt.

La moyenne quinquennale est de fr.	332,869 »
Elle est relativement élevée à cause de l'année 1884 dont les produits, soit 581,866 francs, sont considérés comme exceptionnels. Si on écarte cette dernière, la moyenne des quatre années restantes est de . . . fr.	320,620 »
	<hr/>

On propose en conséquence le chiffre de	320,000 »
Évaluation de 1885	340,000 »
	<hr/>

DIMINUTION. . . fr.	20,000 »
	<hr/>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 12. — *Timbre.*

L'impôt du timbre est établi sur tous les papiers destinés aux actes civils et judiciaires et aux écritures privées qui peuvent être produites en justice et y faire foi. De plus, une loi du 25 août 1883 a rendu applicable le droit de timbre fixé par l'article 1^{er}, § 2 de la loi du 21 mars 1839 :

1^o Aux actions ou parts d'intérêts dans les sociétés, actions de jouissance et parts de fondateurs, transmissibles autrement que d'après les formes du droit civil;

2^o Aux obligations émises par les sociétés civiles ou commerciales.

L'application de cette loi devait, selon les prévisions, procurer au Trésor un supplément de recette évalué à 200,000 francs. Ces prévisions ne se sont point réalisées.

En effet, les droits tels qu'ils étaient perçus antérieurement à la loi du 25 août 1883, ont produit en 1882, fr. 468,496 54 c. En 1884, première année complètement soumise au régime nouveau, ce produit a été de fr. 499,559 45 c.

L'augmentation n'est donc que de 30,000 francs environ et encore est-il douteux — le nombre des sociétés diminuant — qu'elle reste acquise.

Les recettes des droits de timbre d'une autre nature, prises dans leur ensemble, paraissent diminuer également.

A défaut d'autres éléments d'appréciation, on estime qu'il convient de s'en tenir, pour les évaluations de 1886, à la moyenne quinquennale, soit en chiffres ronds fr. 5,800,000 »

Il a été porté au Budget de 1885. 6,000,000 »

DIMINUTION . . fr. 200,000 »

ART. 13. — *Timbre des polices d'assurance.*

La loi du 26 août 1883 a frappé d'un droit de timbre les polices d'assurance.

L'Exposé des motifs, qui se rapporte à ce droit, renseigne comme produit présumé fr. 900,000 »

En 1884, la recette a atteint 896,418 »

Mais ce n'est pas là le résultat d'une année complète, en ce sens que, pour les sociétés étrangères, il ne comprend légalement que le produit de neuf mois. De ce chef, on peut ajouter une somme de 50,000 »

D'où un total de fr. 926,418 »

Soit en chiffres ronds 920,000 »

Évaluation pour 1885 900,000 »

AUGMENTATION. . . fr. 20,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14. — *Naturalisations.*

Les premiers effets de la loi du 17 août 1881 sont produits, et tout fait présumer que le chiffre de recette de 1884 ne sera même plus atteint.

Toutefois, les faits semblent autoriser à croire que l'évaluation de 1885 doit être quelque peu augmentée.

On propose en conséquence d'inscrire le chiffre de . . . fr.	25,000	»
Évaluation de 1885	20,000	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	5,000	»
	<hr/>	

ART. 15. — *Amendes en matière d'impôts.*

La moyenne quinquennale est de fr.	469,505	»
	<hr/>	
On propose d'inscrire	460,000	»
Évaluation de 1885	450,000	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	10,000	»
	<hr/>	

ART. 16. — *Amendes de condamnation en matières diverses.*

La moyenne quinquennale de fr. 614,764 ne semble pas pouvoir être prise comme base des évaluations de l'exercice 1886, parce que les produits de 2 années de cette période (1880 et 1881) ont été atténués par suite d'arrêtés royaux de remise générale de peines.

On pourrait adopter la moyenne de 1882-1884 :

Recettes de 1882	718,505	»
— de 1883	745,099	»
— de 1884	762,853	»
	<hr/>	
	2,226,455	»
	$\frac{1}{3} =$	742,152
	<hr/>	
Soit en chiffres ronds.	750,000	»
Inscrit au budget de 1885.	700,000	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . .	50,000	»
	<hr/>	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

PÉAGES.

ART. 17. — *Rivières et canaux.*

Ce produit est presque invariable. La recette de 1884 se rapproche sensiblement de celle de 1885, dont le chiffre a déterminé l'évaluation de 1,600,000 francs portée au budget de 1885. Il y a donc lieu de reproduire la même évaluation 1,600,000 »

ART. 19. — *Chemins de fer.*

La recette de l'exercice 1883 avait été évaluée à . . . fr. 117,500,000 » en tenant compte d'une progression normale qui, d'après les faits constatés, pouvait être évaluée à 2,500,000 francs.

La recette réelle a dépassé ces évaluations, elle s'est élevée à 117,600,000 »

Pour l'exercice 1884, ce dernier chiffre ne sera pas atteint. Mais il est vraisemblable que 1885 et 1886 rendront la progression moyenne des années antérieures

Il est prudent, toutefois, de maintenir pour 1886 le chiffre admis pour 1885, soit 120,700,000 francs.

ART. 20. — *Télégraphes.*

La recette afférente au service des télégraphes en 1885 a été évaluée à 5,150,000 francs ; elle présente, sur les évaluations de recettes de 1884, une augmentation de 411,500 francs dérivant en grande partie, indépendamment de la progression annuelle, de l'application de la téléphonie à grande distance.

En présence de la stagnation des affaires, il est bon de ne prévoir pour 1886 qu'une recette égale à celle qui est portée pour l'année 1885, soit 5,150,000 francs.

ART. 21. — *Postes*

D'après les résultats constatés à ce jour, la recette totale du service des postes en 1884 s'élèvera à environ 15,845,000 francs, soit une somme supérieure de 500,000 francs à la recette faite pendant l'année 1885. Cette augmentation sera probablement dépassée en 1885, à cause de l'Exposition universelle d'Anvers, mais il est prudent, pour éviter des mécomptes, de ne prévoir pour les années 1885 et 1886 qu'un accroissement annuel de 500,000 francs, égal à celui de 1884 sur 1885.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le produit des postes pour l'année 1886 peut donc être évalué à fr. 14,845,000 »

Ce chiffre comprend, à concurrence de 520,000 francs, la recette présumée de l'encaissement et de la présentation à l'acceptation des effets de commerce. Comme il n'est pas tenu compte de cette recette pour la formation du fonds communal, il y a lieu de la déduire du chiffre ci-dessus pour obtenir la somme à partager entre l'État et les communes, ci 520,000 »

RESTE fr. 14,325,000 »

dont 41 p. % sont attribués au fonds communal, soit 5,875,250 »

La part de l'État est donc de fr. 8,451,750 »

A cette somme il y a lieu d'ajouter le produit de l'encaissement des effets de commerce, évalué à 520,000 »

La recette des postes au profit du Trésor peut donc être évaluée à 8,971,750 »

La décomposition de cette somme par article de recette est donnée au tableau ci-joint (annexe B).

ART. 22, 23, 34, 36 et 37. — *Marine.*

Le tableau ci-après donne en détail, par nature de service, les évaluations de recettes portées au Budget de 1885 et celles qui sont proposées pour 1886.

Il y a une différence en plus pour 1886, de 210,000 francs. L'évaluation de 3,650,000 francs, portée au Budget de 1886, est basée sur la recette de 1884 qui atteindra très probablement la somme de 3,680,000 francs.

NATURE DES RECETTES.	ÉVALUATIONS		Observations.	
	portées au budget de 1885.	proposées pour 1886		
Art. 22. — Produits du service des paquebots entre Ostende et Douvres.	550,000 *	600,000 *	fr. 554,855 69	fr. 615,000 » (¹)
Art. 23. — Produits du passage d'eau à la Tête de Flandre.	30,000 »	40,000 »	» 33,618 71	» 56,750 16
Art. 34. — Id. de police maritime	110,000 »	110,000 »	» 106,712 97	» 108,544 41
Art. 36. — Droits de pilotage	2,000,000 »	2,050,000 »	» 2,019,499 66	» 2,070,237 82
Art. 37. — Id. de fanaux.	750,000 »	850,000 »	» 808,648 89	» 850,644 21
TOTAUX	3,440,000 »	3,650,000 »	fr. 3,523,535 92	fr. 3,681,156 60 (¹)

(¹) Chiffre approximatif.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 25. — *Domaines (valeurs capitales.)*

La moyenne quinquennale s'élève à 674,747; mais tenant compte des produits extraordinaires et accidentels de 1885 et de 1884, dont il est fait mention au même chapitre du budget de 1885, on propose d'évaluer le produit de 1886 à fr. 600,000 »

ART. 26. — *Forêts.*

En comparant la dernière moyenne quinquennale au produit obtenu en 1884, on constate que l'évaluation pour 1886 doit être fixée au même chiffre que pour 1885, soit. fr. 840,000 »

ART. 27. — *Dépenses des chemins de fer.*

Le produit quinquennal moyen s'élève à 224,800 francs, dépassant de 54,800 francs le chiffre de 170,000 francs adopté pour l'évaluation de 1885.

Mais en présence de la dépréciation que subissent tous les revenus fonciers et du fait que la recette n'a atteint que 157,500 francs en 1884, on juge prudent de reproduire la dernière évaluation 170,000 »

ART. 28. — *Établissements et services régis par l'État.*

En écartant du produit des cinq dernières années celui de l'exercice 1881, soit 219,717 francs, qui paraît exceptionnel, on obtient, pour la moyenne des quatre autres exercices, 127,143 francs, soit un chiffre rond de 130,000 » auquel il y a lieu de s'arrêter pour 1886, d'autant plus que le produit de la dernière année a subi une certaine décroissance.

Chiffre adopté pour l'exercice précédent. 155,000 »

Différence en moins. 25,000 »

ART. 29. — *Produits divers et accidentels.*

Depuis 1882, ce produit avait légèrement augmenté comparativement aux deux années antérieures. A partir de 1884, on constate une diminution de 10,000 francs environ sur 1885.

Nonobstant et eu égard aux faits constatés, on peut évaluer le produit de 1886 à 440,000 francs soit 10,000 francs de plus que le produit de 1885.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 30. — *Revenus des domaines.*

La moyenne quinquennale est de 723,864 francs et les produits des années 1882 et 1883 atteignaient encore 862,851 et 778.775 francs. Mais, en égard à la dépréciation dont il est question à l'article 27 ci-dessus et qui doit exercer également son influence sur les revenus des domaines, il est prudent de limiter l'évaluation pour 1886 à fr. 700,000 » soit une diminution de 60,000 francs comparativement à l'exercice précédent.

ART. 31. — *Abonnements au MONITEUR perçus par l'administration des postes.*

On peut estimer à 145,000 francs le produit qui sera réalisé en 1886, pour abonnements-poste au *Moniteur belge* et aux autres publications officielles.

ART. 32. — *Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets).*

L'évaluation de ces produits a été fixée pour 1885 à . . fr.	93,000	»
Elle peut être portée pour 1886 à	100,000	»
AUGMENTATION. . . . fr.	7,000	»

Cette augmentation se rapporte au travail des détenus à la nouvelle prison de St-Gilles.

ART. 33. — *Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.*

Le produit de l'emploi des fonds de dépôt est, depuis quelques années, en progression constante. De fr. 5,085,752 74 c^s qu'il était en 1883, il s'est élevé en 1884 à fr. 5,214,745 40 c^s, chiffre dépassant de fr. 214,745 40 c^s les prévisions adoptées pour 1885.

Dans ces conditions, on peut évaluer sans exagération à 5,200,000 francs le produit à inscrire au Budget de 1886.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 38. — *Produits de la régie du MONITEUR* (arrêté royal du 21 juin 1868).

De 100,707 francs qu'ils étaient en 1882, ces produits sont tombés à 76,418 francs en 1883, par suite de la suppression du *Bulletin officiel des adjudications*.

En 1884, la recette a été de 81,800 francs. Il y a lieu de s'en tenir à ce dernier chiffre pour les prévisions de 1886, soit en l'arrondissant.	fr.	82,000	»
Évaluations de 1885.		90,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	8,000	»
		<hr/>	

ART. 39. — *Produits des écoles agricoles.*

On propose d'inscrire au Budget de 1886 un chiffre égal à la recette de 1884, soit fr. 273,000 »

Selon toute prévision, ce chiffre sera atteint sinon dépassé.

On constate, en effet, une progression constante dans les produits des cinq dernières années.

L'évaluation pour l'exercice 1885 a été fixée à	fr.	210,000	»
		<hr/>	

D'où une augmentation de	fr.	63,000	»
		<hr/>	

ART. 40. — *Part réservée à l'État par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices réalisés par la Banque Nationale.*

Les prévisions formées — en ce qui concerne ce produit — pour 1884, ne se sont pas réalisées.

Au lieu de 1,500,000 francs portés au Budget, le Trésor n'a encaissé qu'une somme de fr. 1,205,092 18 c^s. Ce chiffre est de beaucoup inférieur au produit de chacune des trois années précédentes, et ne peut, dès lors, servir de base à l'évaluation pour 1886.

On propose d'inscrire dans le Budget de cet exercice le chiffre de 1,400,000 francs adopté pour 1885.

ART. 41. — *Produit du placement des fonds disponibles du Trésor.*

Ce produit s'est élevé en 1884 à 907,069 francs, alors que la somme inscrite au Budget n'était que de 500,000 francs.

L'élévation du chiffre obtenu est due à cette circonstance que les crédits votés pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1884 n'ont été utilisés

NOTE PRÉLIMINAIRE.

que dans une mesure restreinte. Les ressources qui se sont trouvées en excédent ont ainsi pu être placées d'une manière productive pendant une période de temps plus longue qu'on ne l'avait supposé d'abord.

Pareille situation ne se renouvellera probablement pas en 1886. On reproduit en conséquence, au Budget de cet exercice, le chiffre de 500,000 francs inscrit au Budget des Voies et Moyens depuis 1882.

ART. 42. — *Bonification de 1/2 % par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne, au delà de 275 millions de francs, des billets de la Banque Nationale.*

Ce produit s'élève d'année en année :

Il a été pour 1881 de	fr.	258,919 10
— 1882 de		272,601 92
— 1885 de		291,910 96
— 1884 il est de		519,557 15

L'évaluation pour 1885 a été portée à 550,000 francs ; le même chiffre doit être maintenu au Budget des Voies et Moyens de 1886.

ART. 43. — *Fonds d'amortissement sans emploi.*

Les fonds d'amortissement sans emploi à reverser au Trésor, en 1886, sont évalués à 5,314,000 francs. Ce chiffre se décompose comme il suit :

1^o Dette à 4 %, 1^{re} série :

Semestre échu le 1 ^{er} novembre 1885	fr.	2,278,771 46
— 1 ^{er} mai 1886		2,285,021 46
Intérêts des capitaux amortis.		78,652 »
TOTAL.		fr. 4,640,444 92

2^o Dette à 4 %, 2^e série :

Semestre échu le 1 ^{er} août 1885	fr.	336,797 50
— 1 ^{er} février 1886.		336,797 50
		673,595 »
ENSEMBLE.		fr. 5,314,039 92

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

REMBOURSEMENTS.

ART. 44. — *Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.*

La moyenne quinquennale des recettes sur les frais de perception des centimes provinciaux et communaux est de 414,900 francs. Dans cette moyenne, les années 1883 et 1884 figurent pour un produit de 440,000 francs. On a adopté le chiffre de 450,000 francs pour l'évaluation de 1886, et ce avec d'autant plus de raison que les frais dont il s'agit suivent la progression des impôts, qui est normale et constante, hormis en ce qui concerne le droit de patente.

ART. 45. — *Remboursement par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.*

Les remboursements sur les non-valeurs en matière de contributions directes suivent également la marche ascendante de ces produits.

Si l'on tient compte de la moyenne quinquennale, qui est de 412,550 francs, et des recettes des exercices 1883 et 1884, s'élevant respectivement à 420,882 francs et 431,264 francs, on peut raisonnablement évaluer les prévisions de 1886 à 450,000 francs, soit 40,000 francs de plus que pour 1883.

ART. 46. — *Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes.*

La nature essentiellement variable de ce produit ne permet pas d'évaluation reposant sur des moyennes. Il n'y a pas de raison pour modifier le chiffre de 48,000 francs adopté pour 1883.

ART. 47. — *Recouvrements d'avances faites par les divers départements.*

La moyenne des cinq dernières années est de 497,980 francs; mais il y a lieu d'éliminer le produit de 1884, soit 523,172 francs, qui est anormal en ce sens qu'il ne comprend pas des frais de gardiennat restant dus, s'élevant à 200,000 francs environ. C'est donc la moyenne des quatre années précédentes qui doit être prise pour base de l'évaluation de 1886; elle est de 541,620 francs, soit fr. 540,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 48. — *Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achats de matières premières.*

Évaluation adoptée pour l'exercice 1885	fr.	253,400	»
— proposée — 1886		225,400	»
		28,000	»
	DIMINUTION.	fr.	28,000

correspondant à une réduction de pareille somme sur les crédits inscrits au chapitre X (section 2) du projet de Budget du Département de la Justice.

ART. 51. — *Recettes diverses et accidentelles.*

Les recettes diverses et accidentelles pour 1884, évaluées à 4.000,000 de francs, s'élèvent à fr. 1,588,454 12 c^s. Dans ce produit figure une somme de fr. 518,478 82 c^s qui est restée sans emploi sur les subventions allouées aux caisses de milice instituées par la loi du 5 juin 1870. La liquidation de ces caisses peut être considérée comme terminée; les reliquats de compte qui feront encore retour au Trésor sont de trop minime importance pour qu'il y ait lieu d'en faire état dans les prévisions budgétaires.

Deux autres produits tendent à disparaître. Ce sont: 1^o les intérêts que bonifie au Trésor le Gouvernement néerlandais sur la quote-part des Pays-Bas dans le rachat du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, et 2^o les intérêts que payent à l'État certains entrepreneurs sur les avances qui leur sont faites en vertu des conventions-lois des 51 janvier 1873 et 1/26 juin 1877.

Des explications au sujet de la décroissance de ce produit ont été fournies dans les développements du Budget de 1885. On ne peut que s'y référer.

Tout compte fait, il y a lieu d'évaluer les recettes diverses et accidentelles pour 1886 à 700,000 francs.

ART. 57. — *Quote-part d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 37 de la convention des 1/26 juin 1877.*

L'annuité totale, calculée sur le pied de 4,000 francs par kilomètre, est de (770,167 × 4,000) fr. 3,080,668 »

La quote-part de l'État, pour 1886, est fixée par l'article 33 de la convention-loi des 1/26 juin 1877 à (770,167 × 3,840) 2,957,441 28

La différence, soit fr. 123,226 72 doit être fournie au Budget de 1886 par la Caisse des dépôts et consignations, qui en a reçu le montant, en 1877, des ayants-droit aux annuités.

A partir du 1^{er} janvier 1887, l'annuité totale sera à la charge de l'État.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 58. — *Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux (Loi du 16 mai 1876).*

Les crédits ci-après sont demandés pour assurer le service des pensions des instituteurs communaux pendant l'année 1886.

1° Par l'article 23 du Budget de la Dette publique . . .	fr. 1,350,000	»
2° Par l'article 8, litt. B, du Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	20,000	»
3° Par l'article 9 du même Budget	262,618	»
	<hr/>	
ENSEMBLE.	fr. 1,632,618	»

L'État recouvrera les $\frac{2}{5}$ de cette somme, soit 979,570 francs, formant la quote-part des provinces et des communes. Il y a lieu d'évaluer à ce dernier chiffre la recette à inscrire de ce chef au Budget des Voies et Moyens de 1886.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1885, en principal et centimes additionnels au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés pendant l'année 1886, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Les recettes ordinaires de l'État, pour l'exercice 1886, sont évaluées à la somme de trois cent vingt millions cinq cent cinquante-cinq mille quatre cent six francs (520,555,406 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

La disposition de l'article 7 de la loi du 30 juillet 1883 (*Moniteur* n° 212), qui fixe un minimum de quote-part à attribuer au fonds communal dans le produit de l'accise et des droits d'entrée sur les eaux-de-vie pour les années 1883 à 1885, est maintenue en vigueur pour un nouveau terme de trois années (1886 à 1888).

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1886.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1885.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Finances,***A. BEERNAERT.**

BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'EXERCICE 1886.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
CHAPITRE 1^{er}.				
IMPÔTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES.				
	1	Contribution foncière	25,579,900 »	
	2	Contribution personnelle	Principal (y compris 5,525,000 francs pour la valeur locative)	15,605,500 »
			15 centimes additionnels ordinaires sur le prin- cipal	2,540,500 »
			20 centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative	1,082,000 »
			Frais d'expertise	40,000 »
	3	Droit de pa- tente	Principal	5,487,500 »
			20 centimes additionnels	1,097,500 »
	4	Redevances sur les mines (fixe et proportion- nelle).	Principal	274,800 »
			25 centimes additionnels	68,700 »
	DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.			
CONTRIBU- TIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	5	Douanes	Droits d'entrée	(¹) 27,531,000 »
			a. Vins étrangers	(²) 2,946,500 »
			b. Eaux-de-vie indigènes	(³) 21,091,000 »
			c. Bières	(⁴) 9,165,700 »
			d. Vinaigres	(⁵) 8,400 »
			e. Sucres de canne et de betterave	(⁶) 2,925,000 »
			f. Glucoses et autres sucres non cristallisables	252,000 »
	6	Accises	g. Tabacs indigènes	1,000,000 »
			a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent	10,000 »
			b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux ex- traordinaires de chargement et de décharge- ment de navires, etc.	550,000 »
7	Recettes di- verses	360,000 »		
			A REPORTER fr.	112,855,200 »

(¹) Déduction faite de 75 p. c. de la recette probable sur les cafés, soit 2,323,000 francs; de 35 p. c. du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 266,000 francs; de 30,522 p. c. du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 412,400 francs, et de 55 p. c. du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés soit 525,000 francs; ensemble une somme de 3,537,700 francs, attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.

(²) Déduction faite de 55 p. c. du produit probable, soit 1,586,500 francs.

(³) Id. 50.522 p. c. id. 9,178,400 francs.

(⁴) Id. 35 p. c. id. 4,951,300 francs.

(⁵) Id. id. id. 4,600 francs.

(⁶) Id. id. id. 1,575,000 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.		
		REPORT fr.		112,833,200 »		
		ENREGISTREMENT, ETC.				
	8	Enregistrement	20,500,000 »			
	9	Greffe	460,000 »			
	10	Hypothèques	5,400,000 »			
	11	Successions, etc. { a. Successions et mutations par décès. . fr. 16,000,000 » b. Droit de mutation en ligne directe. . . 5,000,000 » c. Droits dus par les époux survivants . . 520,000 »	19,520,000 »	51,635,000 »		
12					Timbre	5,800,000 »
15					Id. des polices d'assurances	920,000 »
	14	Naturalisations	25,000 »			
	15	Amendes en matière d'impôts	460,000 »			
	16	Id. de condamnations en matières diverses	750,000 »			
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}		164,468,200 »		
		CHAPITRE II.				
		PÉAGES.				
	17	Rivières et canaux	1,600,000 »			
	18	Routes appartenant à l'État	5,000 »			
	19	Chemin de fer	120,700,000 »			
	20	Télégraphes électriques	3,150,000 »			
	21	Postes { a. Taxes des correspondances en général fr. 8,114,270 » b. — sur les mandats-postes 283,200 » c. — sur les abonnements 54,280 » d. — sur les effets de commerce . . . 520,000 »	8,971,750 » ⁽¹⁾	155,566,750 »		
22					Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	600,000 »
23					Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	40,000 »
24					Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	500,000 »
		A REPORTER fr.		299,854,950 »		

¹⁾ Le produit brut des postes est évalué à 14,845,000 francs, comprenant une recette de 520,000 francs du chef des taxes d'encaissement et de présentation à l'acceptation des effets de commerce. Ce dernier produit appartient intégralement à l'État. La part de 41 p. c. dévolue au fonds communal s'établit donc sur 14,325,000 francs, et s'élève ainsi à 5,873,250 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		CHAPITRE III.		
		CAPITAUX ET REVENUS.		
			REPORT . . . fr.	290,834,950 »
	25	Domaines (valeurs capitales)	600,000 »	
	26	Forêts	840,000 »	
ENREGISTRE- MENT ET DOMAINES.	27	Dépandances du chemin de fer	170,000 »	
	28	Établissements et services régis par l'État	150,000 »	
	29	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	440,000 »	
	30	Revenus des domaines	700,000 »	
CHEMINS DE FER, ETC. PRISONS.	31	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	145,000 »	
	32	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	100,000 »	
	33	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	3,200,000 »	
	34	— des actes des commissariats maritimes	110,000 »	
	35	— des droits de chancellerie	7,000 »	17,261,000 »
	36	— des droits de pilotage	2,050,000 »	
	37	— des droits de fanal	850,000 »	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	38	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868)	82,000 »	
	39	— des écoles agricoles	273,000 »	
	40	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,400,000 »	
	41	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	500,000 »	
	42	Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Loi du 20 mai 1872. — Art. 1 ^{er} , n° 4.)	350,000 »	
	43	Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	5,314,000 »	
		CHAPITRE IV.		
		REMBOURSEMENTS.		
CONTRIBU- TIONS DIRECTES, ETC.	44	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	450,000 »	
	45	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	130,000 »	
ENREGISTRE- MENT ET DOMAINES.	46	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptes	18,000 »	
	47	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	540,000 »	
PRISONS.	48	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	225,400 »	
	49	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	21,300 »	
		A REPORTER fr.		317,095,950 »

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
			Report . . fr.	317,095,950 »
	50	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	40,000 »	3,459,456 »
	51	Recettes diverses et accidentelles	700,000 »	
	52	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées	20,599 »	
	53	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,560 »	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	54	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 »	
	55	Recette du chef d'ordonnances prescrites.	25,000 »	
	56	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie	175,000 »	
	57	Quote-part d'annuités du chef de rachats de chemins de fer, dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention — loi du 1/26 juin 1877	125,237 »	
	58	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876)	979,570 »	
TOTAL DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS.			fr.	

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

pour l'exercice 1886.

ÉTAT

DES

PRODUITS ET REVENUS

RÉALISÉS PENDANT LES EXERCICES 1880, 1881, 1882, 1883 ET 1884,

ET COMPARAISON,

AVEC LES ÉVALUATIONS DE RECETTE POUR 1885,

DES ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR 1886.



BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

Administrations.	Articles du Budget de 1886.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN.		
			1880.	1881.	1882.

RÉSUMÉ

I. — Impôts	Impôts directs	44,571,674	45,558,085	46,030,324
	Douanes, accises et recettes diverses.	54,329,816	56,715,778	57,596,243
	Enregistrement, greffe, hypothèques, successions, etc.	55,029,254	55,885,552	52,840,255
	TOTAUX fr.	153,930,744	157,959,415	156,475,822
II. — Péages		121,415,506	120,932,946	127,079,054
III. — Capitaux et revenus		10,156,679	11,395,075	12,144,207
IV. — Remboursements		6,420,199	6,490,173	4,812,070
	TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	291,921,128	296,777,609	301,112,053

DÉVELOP

I. IMPÔTS.					
1	Foncier	22,592,580	22,745,670	22,014,972	
2	Personnel (principal, 15 p. % additionnels et frais d'expertise).	15,612,464	15,924,451	16,255,486	
3	Patentes (principal et 20 p. % additionnels).	6,080,718	6,319,014	6,548,153	
4	Relevances sur les mines, fixes et proportionnelles (principal et 25 p. % add.)	286,112	568,970	515,713	
	TOTAUX fr.	44,571,674	45,558,085	46,030,324	
5	Douanes : Droits d'entrées	21,656,645	22,659,161	23,657,096	
6	Accises	Vins étrangers	5,065,092	2,782,281	2,974,060
		Eaux-de-vie indigènes	16,653,389	17,184,701	17,400,005
		Bières	9,128,465	9,510,275	9,189,523
		Vinaigres	7,154	8,133	7,055
		Sucres	5,057,273	5,911,518	5,652,600
		Glucoses et autres sucres non cristallisables.	183,896	181,689	237,855
	Tabacs indigènes	167,457	207,717	192,211	
	TOTAUX fr.	32,242,726	33,586,512	33,653,069	
7	Recettes diverses	Frais d'essai des matières d'or et d'argent	17,958	16,465	12,975
		Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxe pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc.	452,489	475,842	293,105
	TOTAUX	450,447	490,305	506,078	
	TOTAUX DES DOUANES, DES ACCISES ET DES RECETTES DIVERSES. . . .	54,329,816	56,715,778	57,596,243	

CONTRIBUTIONS
DIRECTES,
DOUANES ET
ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNEES		MOYENNE.	EVALUATIONS		DIFFERENCES		Observations.
1885.	1884.		adoptées pour l'exercice 1885.	proposées pour l'exercice 1886.	En PLUS.	En MOINS.	
GÉNÉRAL.							
46,617,598	48,548,297	46,185,196	49,559,400	49,574,400	508,000	475,000	
58,479,567	55,960,506	56,616,502	62,695,600	63,258,800	1,816,900	1,255,700	
51,123,575	51,491,701	55,605,088	52,570,000	51,655,000	565,000	1,500,000	
156,220,558	155,800,507	156,404,586	161,805,000	164,468,200	2,689,900	5,026,700	
150,605,570	129,275,260	125,994,418	155,192,150	155,566,750	174,600		
12,209,088	16,276,527	15,945,917	16,555,000	17,261,000	1,519,000	595,000	
4,015,429	4,269,181	5,208,097	5,529,040	5,459,456	175,642	245,226	
505,048,254	505,619,075	505,555,018	519,861,190	520,555,406	4,557,142	5,662,926	
AUGMENTATION . . . fr.					694,216		
PEMENTS.							
25,008,085	25,261,855	22,922,588	25,429,400	25,579,900	150,500	"	
16,565,995	(¹)18,458,150	16,562,505	18,725,000	19,066,000	545,000	"	(¹) Y compris, à partir de 1884, 20 centimes additionnels extraordinaires sur la valeur locative.
6,585,064	6,249,750	6,556,556	7,058,000	6,585,000	"	475,000	
570,458	578,584	545,567	529,000	545,500	14,500	"	
46,617,598	48,548,297	46,185,196	49,559,400	49,574,400	508,000	475,000	
25,552,888	21,858,279	22,620,815	26,585,500	25,551,600	"	1,051,700	
2,954,828	2,956,140	2,946,540	2,928,900	2,946,500	17,600	"	
19,156,010	18,522,571	17,779,555	20,400,900	21,091,600	690,700	"	
8,965,552	9,226,145	9,165,911	9,124,700	9,165,700	59,000	"	
8,454	12,505	8,616	7,800	8,400	600	"	
5,282,477	2,495,551	5,275,840	1,885,000	2,925,600	1,040,000	"	
259,426	218,175	252,204	205,000	252,000	29,000	"	
180,156	270,981	205,704	1,200,000	1,000,000	"	200,000	
54,786,705	55,781,942	55,610,150	55,750,500	57,567,200	1,816,900	200,000	
15,009	10,647	14,211	12,000	10,000	"	2,000	
526,767	529,158	571,128	550,000	550,000	"	"	
550,776	540,955	585,559	562,000	560,000	"	2,000	
58,479,567	55,960,506	56,616,502	62,695,600	63,258,800	1,816,900	1,255,700	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1885.	1884.		adoptées pour l'exercice 1885.	proposées pour l'exercice 1886.	En PLUS.	En MOINS.	
21,245,802	20,058,052	22,121,087	21,500,000	20,500,000	•	1,000,000	
21,245,802	20,058,052	22,121,087	21,500,000	20,500,000	•	1,000,000	
469,425	455,284	465,826	460,000	460,000	•	•	
469,425	455,284	465,826	460,000	460,000	•	•	
5,484,061	5,227,517	5,652,445	5,500,000	5,400,000	•	100,000	
5,484,061	5,227,517	5,652,445	5,500,000	5,400,000	•	100,000	
18,709,968	19,772,652	19,925,152	19,040,000	19,520,000	280,000	•	
18,709,968	19,772,652	19,925,152	19,040,000	19,520,000	280,000	•	
5,784,097	5,809,516	5,790,080	6,000,000	5,800,000	•	200,000	
5,784,097	5,809,516	5,790,080	6,000,000	5,800,000	•	200,000	
194,752	896,118	545,455	900,000	920,000	20,000	•	
58,000	27,750	20,800	20,000	25,000	5,000	•	
454,169	482,402	469,502	450,000	460,000	10,000	•	
745,099	762,855	614,765	700,000	750,000	50,000	•	
51,125,575	51,491,704	55,605,088	52,570,000	51,655,000	565,000	1,500,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

Administrations.	Articles du Budget de 1886.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1880.	1881.	1882.
		II. — PÉAGES.			
		Liège à Maestricht	89,095	82,768	79,667
		Maestricht à Bois-le-Duc	75,995	62,569	60,871
		Jonction de la Meuse à l'Escaut	275,254	257,042	250,156
		Embranchement vers le camp de Beverloo	711	610	685
		Id. vers Hasselt	15,504	15,145	10,145
		Id. vers Turnhout	6,227	5,469	7,117
		Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	19,804	22,659	26,198
		Sambre	271,686	267,862	258,552
		Charleroi à Bruxelles et embranchements	587,678	575,290	575,242
		Mons à Condé	141,868	151,807	152,418
		Pommerœul à Antoing	125,088	120,114	118,456
		Dérivation de la Lys. { Deynze à Schiplonck	6,895	8,502	8,224
		{ Schiplonck à Balgerkoeke	1,574	1,558	1,560
		Roulers à la Lys	1,412	1,064	1,195
		Gand à Ostende. { Droit général	52,560	29,698	51,802
		{ Droit à la porte de Danne	806	802	705
		Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France.	15,915	11,591	17,785
		Moervaert	2,548	2,624	5,175
		Grande Nèthe	5,108	952	759
		Petite Nèthe (canalisée)	5,852	5,555	5,885
		Nèthe inférieure (pont de Waelhem)	500	500	500
		Gand à Terneuzen	25,544	21,876	22,020
		Meuse	45,162	51,067	49,579
		Ourthe	10,121	10,147	9,501
		Escaut	49,554	48,655	55,567
		Lys	56,704	21,162	19,265
		Démer	818	851	752
		Yser	6,100	6,227	4,765
		Droits de péage consignés, revisés au profit du Trésor	145	187	514
		Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	77,782	74,588	28,778
		Totaux fr.	1,721,166	1,654,699	1,576,964
		18 Routes appartenant à l'État	10,818	5,202	5,750
		19 Chemins de fer	109,517,045	108,953,600	115,153,864
		20 Télégraphes électriques	2,615,042	2,295,662	2,684,825
		21 Postes. — Taxes des correspondances en général, taxes sur les articles d'argent, sur les abonnements et sur les effets de commerce	6,975,905	7,404,750	7,696,584
		22 Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	775,554	641,055	551,750
		23 Id. du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	"	"	50,210
		24 Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	"	"	"
		TOTAUX DES PÉAGES fr.	121,415,506	120,952,946	127,670,954

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1885.	1884.		adoptées pour l'exercice 1885.	proposées pour l'exercice 1886.	En PLUS.	En MOINS.	
1,612,025	1,619,410	1,632,852	1,600,000	1,600,000	.	.	
1,612,025	1,619,410	1,632,852	1,600,000	1,600,000	.	.	
4,450	4,500	6,144	5,000	5,000	.	.	
117,599,508	115,860,000	115,572,765	120,700,000	120,700,000	.	.	
2,725,250	2,758,600	2,611,476	3,150,000	3,150,000	.	.	
8,075,875	8,599,020	7,710,426	8,857,150	8,971,750	114,600	.	
554,854	615,000	627,254	550,000	608,000	50,000	.	
55,619	56,750	55,525	50,000	40,000	10,000	.	
"	"	"	500,000	500,000	.	.	
150,605,570	129,275,260	125,994,418	155,192,150	155,566,750	174,600	.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

Administrations.	Articles du Budget de 1886.	Nature des Produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1880.	1881.	1882.
		III. — CAPITAUX ET REVENUS.			
		Prix de vente de terrains } Rivières et canaux	10,012	7,042	15,928
		provenant d'emprises. } Routes	34,535	28,651	40,441
		Produit d'autres aliénations d'immeubles	265,581	658	5,544
		Produits { des successions en déshérence	45,082	52,256	195,971
		{ nets des épaves	868	774	1,012
		Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	2,172	2,375	2,496
		Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.	1,024	510	1,788
		provenant du Départ ^t des Affaires étrangères	"	150	"
		id. id. des Finances	15,000	17,286	19,925
		id. id. de la Guerre	161,704	173,700	175,554
		id. id. de l'Instruction publique	15	786	"
		id. id. de l'Intérieur	5,449	75,521	201,159
		id. id. de la Justice	12,427	14,595	10,589
		id. id. des Travaux publics	50,416	102,519	80,251
		id. de la Cour des comptes	"	150	5,990
		Remboursement { du fonds de l'industrie nationale	"	"	"
		de capitaux. { de créances ordinaires	"	"	"
		Rachat et transfert de ventes	571	"	888
		Transactions en matière domaniale	"	"	"
		Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	21,059	27,986	10,040
		Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)	"	201	"
		Produit d'objets saisis et confisqués	6,152	4,451	5,999
		Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	6	155	501
		TOTAUX fr.	650,355	507,426	765,856
		Prix de vente de coupes de bois	751,896	845,986	709,255
		Id. de chablis, bois de délit et d'élagages	101,517	109,176	107,521
		Id. d'objets saisis et confisqués	"	20	95
		Id. de glandée, panage, foin et herbages	9,788	8,614	4,294
		Fermages des propriétés dépendantes des forêts	8,956	9,245	8,587
		Id. du droit de chasse	10,471	10,517	10,991
		Id. id. de pêche (baux et licences)	325	525	152
		Concessions de tou bières, carrières, sablières, minerais	8,559	5,754	5,508
		Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	19,825	19,188	19,175
		Indemnités pour carbonisation	2	599	"
		TOTAUX fr.	890,917	1,007,400	885,554
		A REPORTER fr.	1,521,270	1,514,826	1,629,590

ENREGISTREMENT
ET DOMAINES

25

Domaines
(valeurs capitales).

26

Forêts.

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
1883.	1884.		adoptées pour l'exercice 1883.	proposées pour l'exercice 1886.	En PLUS.	En MOINS.	
857,581	597,759	671,747	600,000	600,000	.	.	
857,581	597,759	671,747	600,000	600,000	.	.	
745,757	782,465	858,018	840,000	840,000	»	»	
745,757	782,465	858,018	840,000	840,000	»	»	
1,603,138	1,380,202	1,529,705	1,440,000	1,440,000	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

Administrations.	Articles du Budget de 1886.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1880.	1881.	1882.
		REPORT. . . fr.	1,521,270	1,514,826	1,629,500
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).			
	27	Dépendances des chemins de fer.			
		Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	20,265	29,063	27,596
		Location de bâtiments	15,176	13,260	14,094
		Id. d'herbages, d'oseraies, etc.	18,536	16,288	15,151
		Id. de vidanges	2,122	1,980	2,194
		Argent non réclamé.	5,266	1,272	1,766
		Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	125,204	235,102	104,268
		Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	6,348	17,417	9,597
		Id. d'objets non réclamés.	8,880	15,474	12,110
		Id. d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,175	7,590	7,624
		TOTAUX. . . fr.	212,050	557,446	194,400
	28	École militaire. — Pensions des élèves.	98,427	83,873	84,467
		École vétérinaire { Pensions d'animaux malades	5,555	4,929	4,970
		{ Produits des ventes d'objets divers	178	150	198
		Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernaem	9,719	1,517	•
		Bénéfices de la fonderie de canons	•	•	•
		Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,492	15,504	15,504
		Section normale d'enseignement moyen pour filles	•	•	480
		Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	15,805	15,909	19,505
		Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres.	•	100,000	460
			TOTAUX. . . fr.	142,972	219,717
	29	Produit des examens universitaires	18,168	11,554	14,574
		Id. des examens et visa des diplômes	56,027	56,345	57,052
		Id. des diplômes des artistes vétérinaires.	•	•	•
		Id. des brevets d'invention	215,500	228,050	245,650
		Id. du quart des salaires sur transcriptions	58,403	57,977	59,592
		Id. de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignations	62	68	15
		Id. de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France	•	29	295
		Id. des taxes perçues pour marques de fabriques et de commerce	5,200	4,880	5,580
		Restitutions volontaires.	46	•	1,547
		Indemnités pour constructions d'usines (forêts exceptées)	481	781	551
		Parts non réclamées dans les amendes attribuées	1	15	•
		Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	53	32	47
		Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	132,651	94,582	117,275
		Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	1,744	1,834	2,476
		Cautionnements judiciaires attribués à l'État	•	•	•
	De toute autre nature	•	•	•	
		TOTAUX. . . fr.	448,096	415,705	462,014
		REPORTER. . . fr.	2,324,088	2,487,694	2,411,588

ENREGISTREMENT
ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
1883.	1884.		adoptées pour l'exercice 1885.	proposées pour l'exercice 1886.	En PLUS.	En MOINS.	
1,605,158	1,380,202	1,520,765	1,440,000	1,440,000	°	°	
222,520	157,485	224,780	170,000	170,000	°	°	
222,520	157,485	224,780	170,000	170,000	°	°	
138,850	111,167	145,658	155,000	150,000	°	25,000	
128,850	111,167	145,658	155,000	150,000	°	25,000	
462,561	451,095	448,014	450,000	440,000	10,000	°	
462,561	451,095	448,014	450,000	440,000	10,000	°	
2,417,069	2,099,049	2,348,217	2,195,000	2,180,000	10,000	25,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

Administrations.	Articles du Budget de 1886.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1880.	1881.	1882.
		REPORT fr.	2,324,988	2,487,694	2,411,588
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (suite).			
		Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	101,976	125,125	186,852
		Domaine de Tervueren	12,116	11,608	"
		Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments.	65,014	58,925	57,801
		{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	12,184	11,595	26,315
		{ Fermages de pêche et de chasse.	7,690	6,726	5,922
		Arrérages de rentes	1,087	1,112	1,087
		Redevances pour concessions de prises d'eau	2,269	2,242	2,255
		Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale.	7,500	7,500	10,500
		Id. id. de créances ordinaires.	"	"	"
		Produits de la calamine.	"	"	"
		Id. des sablières et mines (forêts exceptées)	1,824	1,592	2,865
		Location de terrains pro- } Rivières et canaux	52,757	55,061	55,906
		venant d'emprises . . } Routes	1,027	1,102	1,601
		Vente d'arbres, planta- } Rivières et canaux	187,519	176,555	181,260
		tions, herbages, etc. } Routes	177,995	557,165	505,426
		Droits de pêche (rivières et canaux).	58,552	58,524	59,142
		Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	"	2,080	7,961
		TOTAUX. . . . fr.	647,508	812,508	862,851
		TOTAUX (Enregistrement et domaines). . . . fr.	2,972,496	3,500,202	3,274,259
		Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	28,417	28,878	51,515
		Id. id. au Recueil spécial des actes de sociétés	2,219	2,252	2,916
		Id. id. aux Annales parlementaires	85,457	65,264	71,000
		Id. id. au Compte rendu analytique	28,651	27,572	42,765
		Id. id. au Recueil des lois	251	274	248
		Id. id. au Bulletin officiel des adjudications.	5,705	6,588	1,484
		Id. id. aux Documents parlementaires	"	"	492
		TOTAUX (Travaux publics). . . . fr.	148,680	150,628	150,216
		Produits divers des prisons (pistoles, cantines, ventes de vieux effets)	87,157	95,170	102,917
		Id. de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	2,295,591	2,598,785	2,850,519
		Id. des actes des commissariats maritimes.	105,201	95,050	104,589
		Id. des droits de chancellerie	9,726	9,487	9,027
		Id. id. de pilotage	1,921,479	1,746,925	1,981,749
		Id. id. de fanal	664,567	624,199	750,552
		Id. de la fabrication des monnaies de cuivre	"	"	50,000
		Id. de la régie du <i>Moniteur</i>	105,442	151,458	100,707
		Id. des écoles agricoles	170,946	210,541	209,686
		Part réservée à l'Etat, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,045,554	1,656,079	1,925,827
		Produits du placement des fonds disponibles du Trésor	457,320	557,854	401,997
		Bonification d'un quart p. %, par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale	174,760	258,919	272,602
		Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	"	"	"
		Intérêt et dividende des actions de la Société nationale des chem. de fer vicin.	"	"	"
		TOTAUX (Trésor public). . . . fr.	6,948,566	7,869,075	8,616,835
		TOTAUX DES CAPITAUX ET REVENUS. . . . fr.	10,156,679	11,305,075	12,144,207

DÉVELOPPEMENTS. VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES		MOYENNE	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1885.	1884.		adoptées pour l'exercice 1885.	proposées pour l'exercice 1886.	En PLUS	En MOINS.	
2,417,069	2,090,949	2,548,217	2,195,000	2,180,000	10,000	25,000	
778,775	517,664	725,862	760,000	700,000	"	60,000	
778,775	517,664	725,862	760,000	700,000	"	60,000	
5,195,844	2,617,615	5,072,079	2,955,000	2,880,000	10,000	85,000	
151,085	158,000	145,721	140,000	145,000	5,000	"	
151,085	158,000	145,721	140,000	145,000	5,000	"	
101,725	96,000	96,590	95,000	100,000	7,000	"	
5,085,755	5,214,745	2,805,075	5,000,000	5,200,000	200,000	"	
106,715	108,540	105,578	110,000	110,000	"	"	
8,016	7,674	8,786	7,000	7,000	"	"	
2,019,500	2,070,255	1,947,977	2,000,000	2,050,000	50,000	"	
808,649	850,650	755,659	750,000	850,000	100,000	"	
"	"	"	"	"	"	"	
76,418	81,800	99,161	90,000	82,000	"	8,000	
216,047	240,000	209,404	210,000	275,000	65,000	"	
1,577,847	1,205,092	1,442,076	1,400,000	1,400,000	"	"	
789,604	907,069	618,769	500,000	500,000	"	"	
291,911	519,557	265,510	550,000	550,000	"	"	
"	4,599,552	4,599,552	4,430,600	5,514,000	884,000	"	
"	"	"	500,000	"	"	500,000	
8,780,438	15,404,714	12,655,527	15,147,000	14,156,000	1,297,000	508,000	
12,209,088	16,276,527	15,945,017	16,555,000	17,261,000	1,519,000	595,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

Administrations.	Articles du Budget de 1886.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN				
			1880.	1881.	1882.		
IV. REMBOURSEMENTS.							
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	44	Frais de perception des centimes provinciaux	114,697	116,199	117,718		
		Id. id. communaux	260,575	285,609	500,885		
	45	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	91,058	104,515	115,255		
		TOTAUX (contributions directes, etc) fr.	466,150	506,193	535,658		
46	Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Solides de comptes de comptables extraordinaires arrêtés par la Cour des comptes.	15,077	5,189	5,680		
		Actes de chargement de divers chefs					
	Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	7,887	25,228	5,948		
		Recouvrements divers	70,112	57,875	17,429		
	TOTAUX fr.	93,076	64,290	27,057			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	47	Recouvrements d'avances faites par les divers départements.	Frais de poursuites et d'instances	917	581	1,459	
			Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices aux acquéreurs de bois domaniaux	201,515	202,567	201,919	
			Ministère des Finances.	Remboursement et dégrèvement de contributions.	4	2	9
				5 % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	5,788	5,655	4,542
				Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 %	"	"	"
				Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères.	64	40	57
			Ministère de la Guerre. —	Restitution de frais d'impression de formules d'actes de protêt	1,656	1,649	1,761
				Restitution de droits	10	"	9
			Ministère de l'Intérieur.	Restitution de droits	250	"	40
				Frais de justice en matière de garde civique	8,520	7,418	8,465
			Ministère de la Justice.	Remboursement de subsides	1,550	1,000	"
				Restitution de droits	5	"	"
				Remboursements divers	"	"	11
				Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle.	125,546	125,660	153,754
			Ministère des Travaux publics.	Frais de justice en matière de simple police	135,891	150,881	147,845
				Id. militaire	900	1,056	1,556
				Frais d'entretien de mendiants	14,524	15,970	20,679
			Canal de la Campine.	Annuités des propriétaires riverains.	"	"	"
				Rachat des annuités	"	"	"
				Frais de surveillance de travaux publics concédés	56,604	40,248	26,485
Id. d'entretien de routes concédées	"	"		"			
Travaux publics.	Restitution de droits	8	54	179			
	Remboursements divers	4,451	241	122			
	TOTAUX fr.	557,581	528,782	548,650			
	TOTAUX (enregistrement et domaines). . . . fr.	650,657	595,072	575,707			
	A REPORTER fr.	1,116,787	1,099,195	1,109,345			

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1883.	1884.		adoptées pour l'exercice 1885.	proposées pour l'exercice 1886.	En PLUS.	En MOINS.	
438,076	440,000	414,792	450,000	450,000	20,000	•	
120,882	151,264	112,551	120,000	150,000	10,000	•	
559,558	571,264	527,545	550,000	580,000	50,000	•	
22,029	19,270	45,144	18,000	18,000	•	•	
22,029	19,270	45,144	18,000	18,000	•	•	
551,468	525,172	557,951	500,000	540,000	40,000	•	
551,468	525,172	557,951	500,000	540,000	40,000	•	
555,407	542,442	585,075	518,000	558,000	40,000	•	
1,115,055	1,113,706	1,110,418	1,068,000	1,138,000	70,000	•	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

Administrations.	Articles du Budget de 1886.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1880.	1881.	1882.
		REPORT. . . fr.	1,110,787	1,090,195	1,100,545
		IV. — REMBOURSEMENTS (SUITE)			
Prisons.	48	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons pour achat de matières premières	217,758	211,285	172,974
	49	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	27,508	23,508	28,911
		TOTAUX (prisons). . . fr.	245,046	234,593	201,785
Trésor public.	50	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	40,407	50,072	45,549
	51	Recettes diverses et accidentelles	5,070,109	5,797,192	2,224,958
	52	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées.	55,567	55,567	19,567
	53	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,560	1,560	1,560
	54	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	8,200	8,200	8,500
	»	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000	9,000	9,000
	»	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	"	"	6,418
	55	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	28,558	26,000	25,192
	56	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de Trésorerie. . . .	175,000	175,000	175,000
	57	Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention des 1/26 juin 1877.	862,587	759,560	616,154
58	Parts des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux (Loi du 16 mai 1876)	229,778	516,654	569,482	
		TOTAUX (Trésor public). . . fr.	5,058,566	5,156,585	5,500,940
		TOTAUX DES REMBOURSEMENTS. . . fr.	6,420,199	6,490,175	4,812,070

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
1885	1884.		adoptées pour l'exercice 1885.	proposées pour l'exercice 1886.	En PLUS.	En MOINS.	
1,115,055	1,115,706	1,110,418	1,068,000	1,158,000	70,000	"	
115,675	262,000	195,514	245,400	225,400	"	20,000	
25,495	21,958	24,000	21,500	21,500	"	"	
157,168	285,958	220,510	266,700	246,700	"	20,000	
44,184	42,160	44,454	40,000	40,000	"	"	
1,476,514	1,589,474	2,551,605	800,000	700,000	"	100,000	
19,567	19,567	25,167	19,567	20,599	852	"	
1,560	1,560	1,560	1,560	1,560	"	"	
8,800	9,800	8,700	10,200	10,200	"	"	
20,000	9,000	11,200	"	"	"	"	
2,579	44,155	17,717	"	"	"	"	
50,662	51,905	28,425	25,000	25,000	"	"	
175,000	175,000	175,000	175,000	175,000	"	"	
492,907	569,380	616,154	246,455	125,227	"	125,226	
491,855	579,418	597,420	876,760	979,570	102,810	"	
2,765,206	2,871,517	5,877,169	2,194,540	2,074,756	105,642	225,226	
4,015,420	4,269,181	5,208,097	5,529,040	5,459,456	175,642	245,226	

(۲۴)

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1886.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1885 a été fixé, par la loi du 29 décembre 1884 (<i>Moniteur</i> n ^o 564) à. fr.	102,965,309 »
Les crédits demandés pour ce service en 1886, s'élèvent à.	102,585,964 »
Soit une différence en moins de. fr.	<u>381,345 »</u>

Les motifs des changements proposés, sont indiqués ci après.

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE, REDEVANCES, ANNUITÉS, ETC.

3^e SECTION.§ 1^{er}. — Intérêts et amortissement.

ART. 5. — *Emprunt à 4 % 1^{re} série de 1871 et capitaux qui y ont été ajoutés.*

Crédit alloué pour 1885. fr.	40,602,896 20
— demandé pour 1886.	41,094,586 20
En plus pour 1886. fr.	<u>491,490 »</u>

L'augmentation provient, à concurrence de 411,990 francs, de ce que la dotation d'amortissement de l'emprunt de 164,796,000 francs émis en 1885, grèvera le Budget de 1886 du montant des deux semestres qui écherront le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, tandis qu'elle ne figure au Budget de 1885 que pour un seul semestre qui arrivera à échéance le 1^{er} novembre. On sait que l'emprunt de 1885 a été ajouté à la 1^{re} série de la dette 4 % et que sa dotation a pris cours le 1^{er} mai 1885, conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du 27 avril 1885.

Le surplus de l'augmentation, soit 79,500 francs, représente le complément d'intérêt et d'amortissement de capitaux délivrés pour prix de lignes de chemins de fer en vertu des conventions de 1875 et de 1877 et dont les charges ne frappent que partiellement le Budget de 1885 alors qu'elles pèseront

NOTE PRÉLIMINAIRE.

intégralement sur celui de 1886. Ces charges se divisent comme il suit :

Intérêts	fr.	54,000	»
Dotaton d'amortissement		25,500	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	79,500	»

Il n'est rien ajouté aux charges de la dette 4 % 1^{re} série pour les obligations qu'il y aurait lieu d'émettre du même chef pendant la période du 1^{er} novembre 1885 au 31 octobre 1886. Il n'a pas été possible d'établir dès maintenant des prévisions à cet égard. Un crédit supplémentaire sera demandé lors du dépôt du Budget extraordinaire à raison des émissions de titres qui devront avoir lieu.

ART. 8. — *Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires.*

Crédit alloué pour 1885	fr.	748,000	»
— demandé pour 1886			»
		<hr/>	
En moins pour 1886.	fr.	748,000	»

Les charges à inscrire de ce chef au Budget doivent être en relation avec les capitaux qu'il y aura lieu de réaliser par voie d'emprunt pour couvrir les dépenses extraordinaires de 1886. A défaut de pouvoir établir — avec quelque précision et aussi longtemps à l'avance — le Budget extraordinaire, force est d'ajourner jusqu'au jour où il sera possible de le déposer, l'indication du crédit à porter à l'article 8.

§ 2. — Annuités diverses.

ART. 13, 14 ET 15. — *Annuités pour le service de l'intérêt et de l'amortissement des titres de la Grande Compagnie du Luxembourg.*

	ART. 13.	ART. 14.	ART. 15.
Crédits alloués pour 1885 . fr.	599,800	» 5,192,100	» 284,825
— demandés pour 1886 .	599,815	» 5,192,875	» 285,200
		<hr/>	
En plus pour 1886. . fr.	15	» 775	» 375
		<hr/>	
Soit pour les trois articles réunis. fr.		1,165	»

Ces augmentations résultent du jeu de l'amortissement (Voir les tableaux annexés au n° 17 des documents de la Chambre, année 1875).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
Litt. B. — Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877 (art. 33, § 2, et art. 57 combinés de la convention du 1^{er} juin 1877).	—	—

Crédit alloué pour 1885	fr. 2,834,214 56	246,483 44
— demandé pour 1886	2,957,441 28	123,226 72
	<hr/>	<hr/>
Différences.	fr. + 123,226 72	— 123,226 72
	<hr/>	<hr/>

Ainsi que le mentionne la note à l'appui des prévisions de dépense pour l'exercice 1885 (p. 104 du projet de Budget primitif), la partie de crédit qui constitue une charge extraordinaire et temporaire et qui a pour contre-valeur un produit égal au Budget des Voies et Moyens, disparaîtra en 1887 et se confondra avec les charges ordinaires du même exercice (art. 33, § 2, de la convention-loi des 1^{er}-26 juin 1877).

ART. 17^{bis} (de 1885). — *Intérêts à 4 p. % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton.*

Crédit alloué pour 1885	fr. 6,000 »	
— demandé pour 1886	»	
	<hr/>	
En moins pour 1886.	fr. 6,000 »	
	<hr/>	

Il n'est plus inscrit de crédit pour cet objet au Budget de 1886, dans la pensée que le règlement définitif des affaires laissées en souffrance par la Société du chemin de fer de Virton pourra être terminé dans le courant de l'année 1885.

Si cependant le prix de la ligne ne pouvait être intégralement délivré pendant cette année, le crédit nécessaire pour servir l'intérêt à 4 % sur les fonds restant dans les caisses du Trésor serait demandé en temps utile, comme cela s'est fait pour le Budget de 1885.

ART. 17^{ter} (de 1885). — *Souscription d'annuités pour la formation du capital d'établissement de chemins de fer vicinaux.*

Crédit alloué pour 1885	fr. 300,000 »	
— demandé pour 1886	»	
	<hr/>	
En moins pour 1886.	fr. 300,000 »	
	<hr/>	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On a éliminé du Budget de la Dette publique comme de celui des Voies et Moyens, l'article relatif à l'intervention de l'État dans l'établissement de chemins de fer vicinaux.

Il a paru plus rationnel de classer les recettes et les dépenses concernant ce service dans un Budget spécial afin qu'elles ne viennent point grossir fictivement ni les revenus, ni les charges publiques proprement dites.

Pour se renseigner plus amplement à ce sujet, il suffira de recourir au *Budget spécial des chemins de fer vicinaux*.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

ART. 22. — *Pensions diverses.*

Crédit alloué pour 1885	fr. 9,298,000 »
— demandé pour 1886	9,511,000 »
	<hr/>
En plus pour 1886.	fr. 15,000 »

Cette augmentation résulte de la balance entre les différences en plus et les différences en moins prévues pour les diverses natures de pensions pendant l'année 1886.

Les différences en plus sont les suivantes :

1 ^o Pensions du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	fr. 10,000 »
2 ^o Pensions du Département des chemins de fer, postes et télégraphes	25,000 »
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 55,000 »

La première se justifie par le nombre et l'importance des pensions accordées pendant l'année 1884, à des fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique ;

La seconde est la conséquence de la progression normale des pensions de retraite, telle qu'elle se produit depuis plusieurs années.

Les différences en moins réunies s'élèvent à	fr. 22,000 »
--	--------------

La réduction la plus importante, celle de 20,000 francs, opérée sur les pensions militaires, est le résultat du mouvement décroissant prévu par le Département de la Guerre et qui s'opère depuis 1873 sur le chiffre des anciennes pensions (1).

L'accroissement est donc de	fr. 13,000 »
---------------------------------------	--------------

(1) Pour le détail des autres diminutions, voir l'annexe n° 2 à la note explicative. Cette annexe fait connaître, en outre, la division en charges ordinaires et en charges extraordinaires, du crédit de 9,511,000 francs demandé pour le service des pensions pendant l'année 1886.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 23. — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.*

Crédit alloué pour 1885	fr. 1,200,000 »
— demandé pour 1886	1,350,000 »
	<hr/>
En plus pour 1886.	fr. 150 000 »
	<hr/>

On ne peut déterminer que d'une manière approximative la somme qui sera nécessaire au service des pensions dont il s'agit, pendant l'année 1886. L'augmentation demandée est calculée d'après une moyenne des années 1877 à 1884. Elle est compensée, à concurrence des $\frac{3}{5}$ mes, par la quote-part des communes et des provinces, qui est inscrite comme produit au Budget des Voies et Moyens.

ART. 24. — *Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.*

Crédit alloué pour 1885	fr. 400,000 »
— demandé pour 1886	400,000 »
	<hr/>
Différence pour 1886.	fr. »
	<hr/>

Le Gouvernement s'est engagé, par une déclaration que M. le Ministre des Finances a faite à la Chambre des Représentants, dans la séance du 19 décembre 1884 (p. 299, col. 2, des *Annales parlementaires*) à faire examiner à nouveau la situation de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances et les obligations qui pèsent sur l'État de ce chef.

En attendant le résultat de ce nouvel examen, on propose de porter au projet de Budget de l'exercice 1886, le même crédit que celui qui figure au Budget de 1885, soit 400,000 francs.

Cela ne préjuge point la solution de la question. S'il est constaté qu'une subvention de 400.000 francs est insuffisante, elle sera augmentée ultérieurement par voie d'amendement.

CHAPITRE III.

INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.

ART. 26. — *Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.*

Crédit alloué pour 1885	fr. 12,000 »
— demandé pour 1886	9,000 »
	<hr/>
En moins pour 1886.	fr. 3,000 »
	<hr/>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La diminution provient de ce que le Trésor sera dispensé de servir les intérêts des cautionnements dont le remboursement deviendra exigible en 1885 et en 1886, par suite du licenciement d'un certain nombre de remplaçants.

ART. 27. — *Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847.*

Crédit alloué pour 1885	fr. 1,380,000 »
— demandé pour 1886	1,400,000 »
	<hr/>
En plus pour 1886.	fr. 20,000 »
	<hr/>

Cette augmentation est demandée à raison de l'accroissement constant des fonds de dépôt. La charge inscrite sous cet article est contre-balancée au Budget des Voies et Moyens par un produit supérieur.

RÉCAPITULATION.

	Augmentations.	Diminutions.
Article 5 fr.	491,490 »	»
— 8	»	748,000 »
— 13, 14 et 15 réunis	1,165 »	»
— 17 ^{bis} de 1885 (supprimé)	»	6,000 »
— 17 ^{ter} — —	»	500,000 »
— 22	15,000 »	»
— 23	150,000 »	»
— 26	»	5,000 »
— 27	20,000 »	»
	<hr/>	<hr/>
TOTAUX. fr.	675,655 »	1,057,000 »
	<hr/>	<hr/>
Soit une diminution de fr.	381,345 »	
	<hr/>	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

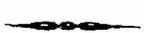
Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1886, à la somme de cent deux millions cinq cent quatre-vingt-trois mille neuf cent soixante-quatre francs (102,583,964 fr.) conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1885.

LEOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.



BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1886.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.		TOTAL par chapitre.		
		SOMMES AFFECTÉES au service				
		des Intérêts.	de l'amortissement.	Total par dette.		
CHAPITRE I^{er}.						
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.						
1 ^{re} SECTION.						
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>						
1	Dettes à 2 1/2 p. %	5,498,990 78	•	5,498,990 78	5,498,990 78	•
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	•	•	•	80,598 14	•
2 ^{me} SECTION.						
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>						
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	•	•	•	125,586 24	•
4	Rachat des droits de fanal	•	•	•	21,164 02	•
3 ^{me} SECTION.						
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>						
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.						
5	Emprunt à 4 p. % de 1871 et capitaux qui y ont été ajoutés	36,528,343 28	4,566,042 92	41,094,386 20	41,094,386 20	•
6	Emprunt à 4 p. % 2 ^e série (de 1880) . .	5,588,760 •	673,595 •	6,062,355 •	6,062,355 •	•
7	Dettes à 3 p. %	15,595,770 •	1,030,718 •	16,626,488 •	16,626,488 •	•
TOTALSfr.		63,011,864 06	6,279,355 92	69,291,219 98		
8	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année. (<i>Pour mémoire.</i>)				•	•
				A REPORTERfr.	69,516,368 38	•

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	69,516,568 38	
	§ 2. Annuités diverses.		
9	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 »	
10	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage.	672,550 »	
11	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	500,000 »	
12	Seizième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000 »	
13	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour le service des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg	599,815 »	
14	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement, pour le service des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie	5,192,875 »	
15	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la même Compagnie	285,200 »	85,517,214 »
16	<i>A.</i> Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877) fr. 5,591,169 » <i>B.</i> Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention). fr. 5,080,668 »	8,471,837 »	
17	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1886 (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880)	1,000,000 »	
	§ 5. Autres charges.		
18	Rente annuelle à 3 p. %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.	42,287 74	
19	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif)	490,000 »	
20	<i>A.</i> Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) 127,000 88 <i>B.</i> Frais de surveillance des Compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 »	154,500 88	
	A REPORTER. . . . fr.	»	85,817,214 »

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	85,817,214 »
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.		
21	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	3,200,000 »	} 14,261,000 »
22	Pensions diverses.	9,311,000 »	
25	Pensions des professeurs et instituteurs communaux.	1,350,000 »	
24	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances).	400,000 »	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
25	a. Intérêts à 5 $\frac{1}{4}$ % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 1,095,750 »	1,096,750 »	} 2,505,750 »
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000 »		
26	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	0,000 »	
27	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations.	1,400,000 »	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL. fr.	•	102,585,964 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1885.

LÉOPOLD.

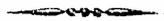
PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1886.



BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des intérêts.	de l'amortissement.	
CHAPITRE PREMIER.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 ^{re} SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1886 et au 1 ^{er} janvier 1887).	5,498,990 78	"	5,498,990 78
2	"	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1886) . . .	"	"	"
2 ^{me} SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>					
3	"	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité), et art. 10 de la dite convention.	"	"	"
4	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	"	"	"
3 ^{me} SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
5	a.	Intérêts, à 4 p. % : 1 ^o de l'emprunt de 51,000,000 de francs autorisé par la loi du 27 juillet 1871; 2 ^o des capitaux émis ou à émettre jusqu'au 31 octobre 1886, en vertu de diverses lois, du chef de la reprise ou de la construction de lignes de chemins de fer; 3 ^o du capital de fr. 466,173,182 22 c ^s provenant de la conversion des emprunts et dettes à 4½ p. % (loi du 25 juillet 1879); 4 ^o de l'emprunt de 164,796,000 francs émis en conformité de l'arrêté royal du 27 avril 1885 : Sem. au 1 ^{er} mai 1886, sur fr. 915,208,582 22 c ^s (*) 18,264,171 64 Sem. au 1 ^{er} nov. 1886, sur fr. 915,208,582 22 c ^s (*) 18,264,171 64	56,528,543 28	"	41,094,586 20
	b.	Dotation de l'amortissement : Sem. au 1 ^{er} mai 1886, ½ p. % de fr. 915,208,582 22 c ^s 2,285,021 46 Sem. au 1 ^{er} nov. 1886, ½ p. % de fr. 915,208,582 22 c ^s 2,285,021 46	"	4,566,042 92	
6	a.	Intérêts de l'emprunt de 154,719,000 francs à 4 p. % (2 ^e série) autorisé par diverses lois et émis conformément à l'arrêté royal du 8 janvier 1880 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1886) . . .	5,388,760	"	6,062,355 "
	b.	Dotation de l'amortissement : ½ p. % du capital de l'emprunt (mêmes semestres)	"	675,595 "	
7	a.	Intérêts de la Dette d'un capital nominal de 519,859,000 francs à 5 p. %, provenant : 1 ^o de l'emprunt de 506,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et conformément à l'arrêté royal du même jour (<i>Moniteur</i> , n° 120); 2 ^o d'un capital de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois; 3 ^o d'un capital de 133,000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour (<i>Moniteur</i> , n° 185), pris en exécution de diverses lois (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1886)	15,595,770	"	16,635,488 "
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c ^s p. % du capital de 519,859,000 francs (mêmes semestres)	"	1,039,718 "	
TOTAUX.			65,011,864 06	6,270,355 92	69,291,219 98
8	"	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année. (<i>Pour mémoire.</i>)			

A REPORTER, fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES du L'EXERCICE 1885.	Observations.																																				
		Augmentation.	Diminution.																																							
5,498,990 78	5,498,990 78	°	°	5,498,990 78	5,498,990 78	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">SEMESTRES AU :</th> <th colspan="2">CAPITAUX.</th> </tr> <tr> <th>1^{er} mai 1886.</th> <th>1^{er} nov. 1886.</th> <th>1^{er} mai 1886.</th> <th>1^{er} nov. 1886.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>51,000,000 »</td> <td>51,000,000 »</td> <td>51,000,000 »</td> <td>51,000,000 »</td> </tr> <tr> <td>52,550,000 »</td> <td>52,550,000 »</td> <td>52,550,000 »</td> <td>52,550,000 »</td> </tr> <tr> <td>6,727,000 »</td> <td>6,727,000 »</td> <td>6,727,000 »</td> <td>6,727,000 »</td> </tr> <tr> <td>171,957,400 »</td> <td>171,957,400 »</td> <td>171,957,400 »</td> <td>171,957,400 »</td> </tr> <tr> <td>466,178,182 22</td> <td>466,178,182 22</td> <td>466,178,182 22</td> <td>466,178,182 22</td> </tr> <tr> <td>164,796,000 »</td> <td>164,796,000 »</td> <td>164,796,000 »</td> <td>164,796,000 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>913,208,582 22</td> <td>913,208,582 22</td> </tr> </tbody> </table>	SEMESTRES AU :		CAPITAUX.		1 ^{er} mai 1886.	1 ^{er} nov. 1886.	1 ^{er} mai 1886.	1 ^{er} nov. 1886.	51,000,000 »	51,000,000 »	51,000,000 »	51,000,000 »	52,550,000 »	52,550,000 »	52,550,000 »	52,550,000 »	6,727,000 »	6,727,000 »	6,727,000 »	6,727,000 »	171,957,400 »	171,957,400 »	171,957,400 »	171,957,400 »	466,178,182 22	466,178,182 22	466,178,182 22	466,178,182 22	164,796,000 »	164,796,000 »	164,796,000 »	164,796,000 »			913,208,582 22	913,208,582 22
SEMESTRES AU :		CAPITAUX.																																								
1 ^{er} mai 1886.	1 ^{er} nov. 1886.	1 ^{er} mai 1886.	1 ^{er} nov. 1886.																																							
51,000,000 »	51,000,000 »	51,000,000 »	51,000,000 »																																							
52,550,000 »	52,550,000 »	52,550,000 »	52,550,000 »																																							
6,727,000 »	6,727,000 »	6,727,000 »	6,727,000 »																																							
171,957,400 »	171,957,400 »	171,957,400 »	171,957,400 »																																							
466,178,182 22	466,178,182 22	466,178,182 22	466,178,182 22																																							
164,796,000 »	164,796,000 »	164,796,000 »	164,796,000 »																																							
		913,208,582 22	913,208,582 22																																							
80,598 14	80,598 14	°	°	80,598 14	80,598 14																																					
125,586 24	125,536 24	°	°	105,820 10	105,820 10																																					
21,164 02	21,164 02	°	°	21,164 02	21,164 02																																					
41,094,586 20	40,602,896 20	491,490 »	°	40,242,601 95	52,805,905 95	<p>(*) Emprunt de 1871. Capitalisation de l'annuité de rachat de la concession de Dendre-et-Waes. Idem, de Pepinster à Spa. Payement de lignes de chemins de fer livrées à l'État, et avances sur lignes en construction. Conversion des emprunts et dettes à 4 1/2 p. o/o. (Loi du 25 juillet 1875.) Emprunt de 1885</p> <p>Totaux 4000</p>																																				
6,062,555 »	6,062,555 »	°	°	6,062,555 »	6,062,555 »																																					
16,655,488 »	16,655,488 »	°	°	16,655,488 »	16,502,488 »																																					
°	748,000 »	°	748,000 »	°	4,241,730 55																																					
69,516,568 38	69,772,878 58	491,490 »	748,000 »	68,047,017 97	65,317,050 52																																					

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		§ 2. Annuités diverses.
9	▪	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1886 et au 1 ^{er} janvier 1887)
10	▪	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage, en vertu de la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858
11	▪	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducal
12	▪	Seizième annuité (calculée à 4 ½ p. %, sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant
13	▪	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £), de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1875, approuvée par la loi du 15 mars suivant)
14	▪	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie.
15	▪	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie.
16	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) 5,591,169 °
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 37 combinés de la même convention) 3,080,668 °
17	▪	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1886. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880.)
»	▪	Intérêts à 4 p. % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton. (Pour mémoire)
»	▪	Souscription d'annuités pour la formation du capital d'établissement de chemins de fer vicinaux. (Pour mémoire)
		§ 3. Autres charges.
18	•	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,654 96 c ^e accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1885 au 12 avril 1886)
19	•	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) (a).
20	A.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) 127,000 88
	B.	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions 7,500 °
		TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
69,516,568 58	69,772,878 58	491,490 »	748,000 »	68,647,017 07	65,517,050 52	
300,000 »	300,000 »	»	»	300,000 »	300,000 »	
672,330 »	672,330 »	»	»	672,330 »	672,330 »	
500,000 »	500,000 »	»	»	500,000 »	500,000 »	
612,000 »	612,000 »	»	»	612,000 »	612,000 »	
599,815 »	599,800 »	15 »	»	599,750 »	599,800 »	
5,192,875 »	5,192,100 »	775 »	»	5,192,525 »	5,192,925 »	
285,200 »	284,825 »	375 »	»	285,025 »	285,200 »	
8,471,857 »	8,471,857 »	»	»	8,471,857 »	8,471,857 »	
1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	
»	6,000 »	»	6,000 »	20,000 »	523,298 92	
»	500,000 »	»	500,000 »	»	»	
42,287 74	42,287 74	»	»	42,287 74	42,287 74	
490,000 »	490,000 »	»	»	490,000 »	(¹) 486,023 28	(a) Annexe n° 1. (¹) Y compris une somme de fr. 7,633-78 reportée de l'exercice 1882 (art. 18).
154,500 88	134,500 88	»	»	158,500 »	84,263 64	
85,817,214 »	86,578,580 »	492,655 »	1,054,000 »	84,971,272 71	82,087,016 10	
DIMINUTION . . fr.		561,345 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS.		
21	"	Rémunération en matière de milice. (<i>Credit non limitatif</i>)
<i>Pensions diverses :</i>		
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850 1,152 "
	b.	— civiles 6,685 "
	c.	— de l'ordre de Léopold 31,000 "
	d.	Marine. — Pensions militaires 24,000 "
	e.	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas "
	f.	Secours sur le fonds dit de Waterloo 163 "
	g.	Pensions de la Cour des Comptes. 16,000 "
	h.	— du Département de la Justice 731,000 "
22	i.	— — — (ecclésiastiques) 456,000 "
	j.	— — des Affaires Étrangères. 80,000 "
	k.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique 525,000 "
	l.	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics 300,000 "
	m.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 825,000 "
	n.	— — de la Guerre (militaires) 4,160,000 "
	o.	— — — (civiles) 110,000 "
	p.	— — des Finances. 2,025,000 "
	q.	Arriérés de pensions de toute nature 20,000 "
25	"	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).
24	"	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
25	a	Intérêts à 3 $\frac{1}{2}$ p. o/o des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du payement de droits de douane, d'accise, etc 1,095,750 "
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 "
20	"	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.
27	"	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,200,000	5,200,000	"	"	5,200,000	5,008,860	
^{a)} 9,311,000	9,298,000	13,000	"	9,161,000	9,001,688 48	a) Annexes nos 2 à 4.
1,550,000	1,200,000	150,000	"	"	"	
400,000	400,000	"	"	600,000	600,000	
14,261,000	14,098,000	163,000	"	12,961,000	12,610,548 48	

1,096,750	1,096,750	"	"	1,253,000	1,251,457 62
0,000	12,000	"	3,000	20,000	20,363 36
1,400,000	1,380,000	20,000	"	1,200,000	1,497,418 58
2,505,750	2,488,750	20,000	3,000	2,473,000	2,769,239 56
AUGMENTATION. .fr.		17,000			

BUDGET DE L'EXERCICE 1886

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h2>Récapitulation.</h2> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
I.	Service de la dette proprement dite
II	Rémunérations
III.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
TOTAUX. fr.	
<i>Pour mémoire :</i>	
Articles. 17	budget. 1884. Escompte sur les versements anticipés de l'emprunt à 4 % (de 1885)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
85,817,214 »	86,578,550 »	»	561,545 »	84,071,272 71	82,087,010 10	
14,261,000 »	14,098,000 »	163,000 »	»	12,961,000 »	12,610,548 48	
2,505,750 »	2,488,750 »	17,000 »	»	2,475,000 »	2,769,250 56	
102,585,964 »	102,965,309 »	180,000 »	561,545 »	100,405,272 71	97,466,804 14	
	DIMINUTION . . . fr.		381,545 »			
				(¹) 100,000 »	(²) »	(¹) Aucun crédit ne figure pour cet objet aux Budgets des exercices 1885 et 1886. (²) Une somme de fr. 351,020 47 c ² a été dépensée pour le même objet à charge de l'exercice 1883; elle a été imputée sur l'article 8 du Budget de cet exercice.
				Totaux fr.	100,505,272 71	97,466,804 14

14

**ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1886.**

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1878 à 1885.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1885 et ceux qui sont proposés pour l'exercice 1886.

L'annexe n° 3 indique le nombre et le montant des pensions éteintes pendant l'année 1884, et des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1885.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1884.

ANNEXE N° 1.

*État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851
et de lois subséquentes, pendant les années 1878 à 1883.*

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.	ANNÉES					
	1878.	1879.	1880.	1881.	1882.	1883.
la Flandre occidentale.	(¹)					
l'Entre-Sambre-et-Meuse.	150,228 59	176,642 27	150,213 91	152,027 79	127,751 44	128,569 50
Lierre à Turnhout.	57,709 68	56,521 51	53,794 07	42,597 79	12,075 28	(²)
CHÉMIN DE FER DE } Tongres à Bilsen	(³)					
— à Ans	2,960 "	(¹)	(¹)	9,915 26	7,653 78	(¹)
Virton.	204,614 59	204,614 59	204,614 59	60,759 97	(³)	(³)
Maeseyck.	144,950 29	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "
Canal de Bossuyt à Courtrai	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "
TOTAUX.fr.	720,462 75	727,777 97	718,622 57	595,278 81	497,480 50	478,569 50

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(²) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1872 à 1882 inclusivement, 7 p. 0/0 du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 208,029 80 c^e à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(³) La reprise de ces lignes par l'État a mis fin au payement de la garantie.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS	CRÉDITS	DIFFÉRENCES	
	VOTÉS POUR 1885.	DEMANDÉS POUR 1886.	en plus.	en moins.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850.	1,440 (*)	1,152 (*)	"	288
— civiles	8,148 (*)	6,685 (*)	"	1,463
— de l'ordre de Léopold	51,000	51,000	"	"
— de la marine (militaires)	24,000	24,000	"	249
— des militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	249 (*)	"	"	"
Secours sur le fonds dit de Waterloo	165 (*)	165 (*)	"	"
Pensions de la Cour des Comptes	16,000	16,000	"	"
— du Département de la Justice.	751,000	751,000	"	"
— — — (ecclésiastiques)	456,000	456,000	"	"
— — des Affaires Étrangères	80,000	80,000	"	"
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	515,000	525,000	10,000	"
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	500,000	500,000	"	"
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	800,000	825,000	25,000	"
— — de la Guerre (militaires)	4,180,000	4,160,000	"	20,000
— — — (civiles)	110,000	110,000	"	"
— — des Finances.	2,025,000	2,025,000	"	"
Arriérés de pensions de toute nature	20,000	20,000	"	"
TOTAUX fr.	9,298,000	9,511,000	55,000	22,000
			DIFFÉRENCE EN PLUS. 15,000	

(*) Charge extraordinaire et temporaire.

(79)

(Dette publique.)

ANNEXE N° 3.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Situation au 1^{er} janvier 1885. (1)

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.			MONTANT DES PENSIONS.			Observations.		
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1884.	MOUVEMENT pendant l'année 1884.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1885.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1884.	MOUVEMENT pendant l'année 1884.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1885.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.			Décroisse- ment.
Civiles et autres accordées avant 1850. . .	5	°	1	4	1,440	°	288	1,152	(2) Y compris 4 pensions de fonctionnaires et employés de l'ancienne Caisse de retraite, ensemble de 4,337 francs.
Civiques	24	°	4	20	8,006	°	1,295	6,711	
Ordre de Léopold	228	3	19	212	22,800	300	1,900	21,200	
Marine (militaires de la)	19	°	1	18	23,260	°	1,148	22,112	
Militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	1	°	1	°	249	°	249	°	
Secours sur le fonds dit de Waterloo . .	2	°	°	2	163	°	°	163	
Cour des Comptes	4	°	1	3	10,363	°	5,000	5,363	
Département de la Justice.	289	20	27	282	725,481	59,295	68,405	716,575	
— — (ecclésiastiques).	463	55	57	461	473,988	54,635	60,745	467,878	
— des Affaires Étrangères	32	°	5	27	50,422	°	2,562	47,860	
— de l'Intérieur.	214	32	31	215	353,012	72,540	40,005	385,547	
— de l'Instruction publique.	195	17	15	197	401,924	42,554	55,174	411,504	
— des Travaux publics.	752	94	65	781	719,172	128,745	63,299	784,618	
— de la Guerre (militaires)	3,241	147	262	3,126	4,097,569	228,602	369,826	3,956,345	
— — (civiles)	51	5	4	52	106,753	12,356	7,755	111,554	
— des Finances.	1,908	152	159	(2) 1,901	2,012,598	200,114	170,243	2,042,469 (2)	
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite.	100	1	12	89	59,216	360	8,541	51,035	
TOTAUX.	7,528	526	664	7,300	9,060,416	799,501	834,433	9,051,484	
		Diminution : 138 pensions.			Diminution : 34,952 francs.				

(1) La situation des pensions ressortissant aux divers départements, tels qu'ils sont actuellement composés, ne pourra être donnée qu'au 1^{er} janvier 1886.

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1884.
(Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 11 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 11 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
	Ministère de la Justice. (Magistrats, fonctionnaires et employés.)				14	de Biscop, P., surveillant de 2 ^e classe à la maison de sûreté de Gand (art. 5, 6, 9, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	54	847	164
1	Michaut, J.-F.-É., commis au parquet de la Cour d'appel de Liège (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	54	370	13	15	Schupert, J.-Ph., messenger à la Cour d'appel de Bruxelles (art. 1, 6, 8, 13 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	68	1,153	Id.
2	Corijn, F.-D.-M.-J., juge de paix du canton de Nederbrakel (art. 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 9 et 11 de la loi de 1867).	71	3,220	300	16	Drugman, E.-F.-J.-M., vice-président au tribunal de 1 ^{re} instance à Bruxelles (art. 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	61	4,224	200
3	Pardon, C.-T.-É., conseiller à la Cour de cassation (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 de la loi de 1867).	76	11,250	351	17	Haneca, P.-J., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison de sûreté de Liège (art. 1, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	66	1,055	Id.
4	Farinaux, J.-F.-A.-D., surveillant de 2 ^e classe à la maison cellulaire à Hasselt (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	55	588	55	18	Holvoet, W.-H.-H., conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 de la loi de 1867).	72	7,500	270
5	Pauporté, J., greffier de la justice de paix du canton de Beaumont (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	67	821	Id.	19	Corvillain, Fr.-V., concierge au palais de Justice de Bruxelles (art. 3, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1, § 5 de la loi de 1867).	67	657	286
6	Tytgadt, J.-B., juge de paix du canton de Zelc (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 de la loi de 1867).	70	3,600	88	20	Mercier, Ph.-J., surveillant de 2 ^e classe à la maison spéciale de réforme à Saint-Hubert (art. 1, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1867).	65	871	306
7	De Vissehère, C.-J., directeur de la maison centrale pénitentiaire de Gand (art. 1, 6, 8, 10, 13 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	67	4,650	Id.					
8	De Rongé, P.-J., conseiller à la Cour de cassation (art. 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 14 de la loi de 1867).	67	11,250	159					
9	De Glymes, L.-J. (comte), chef de division au Ministère de la Justice (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	60	2,584	Id.					
10	Meurant, X.-L., directeur de la maison d'arrêt de Neuschâteau (art. 1, 6, 8, 13 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	66	2,000	159	1	Fraselle, H.-J., curé de 2 ^e classe à Bastogne (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	1,505	13
11	Lefebvre, E., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison de sûreté de Liège (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	55	715	Id.	2	Ciamberlani, Al.-A.-N.-D.-C., vicaire à Burghl (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	700	300
12	Hofman, F., greffier de la Justice de paix du canton d'Avelghem, (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	68	1,191	164	3	Van Petegem, Fr., desservant à Cluysen (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	76	1,200	Id.
15	Devos, P.-F., greffier de la Justice de paix du canton d'Iseghem (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1867).	70	763	Id.	4	Van Achter, Fr., desservant à Doornzeledries (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	71	1,100	Id.
					5	Janmart, N.-J., desservant à Melin (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	82	1,200	Id.
						Total . . .		59,295	
						Ministère de la Justice. (Pensions ecclésiastiques).			

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
6	Poels, P., curé de 2 ^e classe à Lubbeek (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	79	1,600	300	24	Denis, I.-J., curé de 2 ^m classe à Hozémont (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	62	730	55
7	Dujardin, A.-H., desservant à Tournai (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	60	696	311	25	Aigret, N.-J., chanoine titulaire à Namur (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	65	2,400	Id.
8	Hellyn, Ed., desservant à Bulscamp (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	62	596	Id.	26	Thans, P., desservant à Gellick (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	Id.
9	Roels, P.-Fr., desservant à Genevobosch (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	79	1,260	Id.	27	Hubrecht, A.-B., desservant à Nieuwmunster (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	74	1,180	88
10	Spits, J.-J., desservant à Melen (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	76	1,200	Id.	28	Maes, P., desservant à Wielsbeke (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	82	1,200	1
11	Caris, A.-C., desservant à Ixelles (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	1,100	Id.	29	Ballings, L., desservant à Vliermael (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	1,100	
12	Courtois, F.-S., desservant à Honnay (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	78	1,200	Id.	30	Soetens, V.-J., desservant à Overboulere (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	866	109
13	Tosquet, A.-J.-J., desservant à Vellereux (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	71	1,100	Id.	31	Dejean, S., desservant à Farcennes (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	72	1,135	Id.
14	Damman, A., chapelain à Worfelt (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	69	596	551	32	Rosseels, H.-J., desservant à Wilryck (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	58	616	133
15	Pectoor, Gisbert-François, desservant à Oostcamp (art. 20, 21, 23 et 40 de la loi de 1844).	72	1,120	Id.	33	Debarquin, V. E., desservant à Bioux (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	60	802	159
16	Ninane, T.-J., desservant à Mohiville (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	Id.	34	Collin, J.-J.-A., desservant à Hargimont (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	57	638	164
17	Neut, J.-X., curé de 1 ^{re} classe à Arloye (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	75	2,047	Id.	35	Nepper, N., desservant à Vaux-lez-Rosières (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	46	555	Id.
18	Dufrane, A.-J., desservant à Estinnes au Val (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	55	36	Henckens, C., desservant à Zellick (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	55	544	133
19	Gillet, J.-Th., desservant à Regné (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	71	1,100	Id.	37	Grandgaignage, P.-J., desservant à Mehagne (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	86	1,200	Id.
20	Bourdon, J.-Ph.-J., desservant à Erpion (art. 23, 24, et 40 de la loi de 1844).	66	845	Id.	38	Haccour, J.-F., desservant à Dion-le-Val (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	1,100	Id.
21	Hurdebise, G.-J., desservant à Remicourt (art. 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	614	Id.	39	Lambert, J.-J., desservant à Yves (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	78	1,200	Id.
22	Bouille, J.-G., desservant à Mazy (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	Id.	40	Pêtre, I., desservant à Macon (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	75	1,195	Id.
23	Vergult, S.-Fr., desservant à Aspelare (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	Id.	41	Dassonville, F.-C., desservant à Ploegsteert (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	74	1,180	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
42	Vanden Berghe, J.-L.-A., desservant à Vinchem (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	130	2	Schochaert, J.-B., ex-souffleur d'orgue au Conservatoire royal de musique de Bruxelles (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	64	301	83
43	Eicher, P., curé de 2 ^e classe à Messancy (art. 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844)	60	1,148	164	5	Melseus, H.-F.-L., professeur émérite à l'école de médecine vétérinaire et examinateur permanent à l'École Militaire (les §§ 1 ^{er} et 3 de l'art. 2 de la loi du 30 juillet 1879).	70	13,335	88
44	Barbier, A.-V.-A., vicaire à Namur (art. 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844).	53	327	191					
45	Vanoverschelde, C.-L., vicaire à Schuyffers-Capelle (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	700	Id.	4	Daenen, L., ex-pontonier au service de la Meuse (art. 1 ^{er} , 6 et 8 de la loi de 1844).	70	542	93
46	Soiron, F.-L.-H., desservant à Ryckel (art. 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844).	57	622	255	5	Jochams, F.-Th., administrateur, inspecteur général honoraire des Mines (art. 1 ^{er} et 8 de la loi de 1844).	71	5,000	90
47	Ronardy, J.-J., desservant à Sippenaeken (art. 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844).	76	635	270	6	Warzée, A.-J.-A., chef de division honoraire à l'Administration des Mines (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	69	4,069	102
48	Gadisseux, C.-J., desservant à Ollemont (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	295	7	Wadeleux, Ph.-J.-A., ancien membre de la députation permanente du conseil provincial du Limbourg (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	76	712	Id.
49	Willock, G.-J., vicaire à Willebroeck (art. 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844).	53	392	200					
50	Dupont, M.-J., desservant à Vauxsous-Chèvremont (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	255	8	Sarto, J.-L., ancien éclusier à Vilvorde (art. 1 ^{er} et 8 de la loi de 1844).	78	755	116
51	Moreels, A., desservant à Oostacker (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	1,100	Id.	9	Jacquemin, B.-J., ancien sous-conservateur des ponts et chaussées (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	73	1,147	114
52	Toye, F.-F., vicaire à Wareghem (art. 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844).	44	324	286	10	Lejeune, H.-H., conducteur principal honoraire des ponts et chaussées (art. 1 ^{er} et 8 de la loi de 1844).	70	2,555	110
53	Vanderkleen, A.-J., desservant à Hoves (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	Id.	11	Labye, M.-J.-Cl., ingénieur en chef, directeur honoraire des ponts et chaussées (art. 1 ^{er} et 8 de la loi de 1844).	66	4,262	Id.
54	Frappez, J.-B., desservant à Obaix (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	1,100	Id.	12	De Creeft, L.-C., conducteur principal de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1 ^{er} et 8 de la loi de 1844).	70	2,877	132
55	Leysen, J.-F., vicaire à Esschen (art. 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844).	55	398	306	13	Duvivier, E.-A., commis de 1 ^{re} classe aux ponts et chaussées (art. 5 et 8 de la loi de 1844)	61	1,224	146
	TOTAL		54,635		14	Le Catte, J.-A., vérificateur des poids et mesures (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	74	2,068	150
	Ministère de l'Intérieur. (Fonctionnaires et employés.)				15	Miroir, F., conducteur de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	60	1,571	179
1	Beaufaux, P.-C., ancien professeur à l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers (art. 5, 6 et 8 de la loi de 1844).	54	1,075	7	16	Waroux, L.-J., chef de bureau à l'administration provinciale de Liège (art. 1 ^{er} et 8 de la loi de 1844).	65	2,200	181

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monsieur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monsieur.
17	De Kelder, H., ancien boute-feu à la Chambre des Représentants (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	59	520	182	52	Tiberghien, G., ancien membre de la Députation permanente du conseil provincial du Brabant (lois des 21 juillet 1844 et 17 février 1849).	67	702	539
18	Hetten de Montalembert, T. A. R. R., ancien conducteur de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1 ^{er} et 8 de la loi de 1844).	66	1,978	214					
19	Hanciau, Th.-Ch.-P., épouse Van den Borren, répétiteur au Conservatoire royal de musique à Bruxelles (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	62	585	221					
20	Lechien, A.-C., chef de division à l'administration provinciale du Hainaut (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	66	2,774	258					
21	Leclerc, J.-M.-J., ancien inspecteur général de l'agriculture et des chemins de fer vicinaux.	58	4,619	258	1	Ministère de l'Instruction publique. <i>(Fonctionnaires, professeurs et employés.)</i>			
22	Libert, L.-J.-A., membre de la députation permanente du conseil provincial de Liège (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	76	1,589	258	2	Berrewaerts, L.-G., ancien professeur à l'athénée royal de Louvain.	55	47	
23	Coen, J.-A., ancien palefrenier du haras de l'État (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	63	646	271	3	Defan, A.-J., ancien professeur à l'athénée royal de Verviers (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 1 ^{er} juin 1850 et 26 avril 1865).	59	422	93
24	Martain, F., gardien du monument de Waterloo (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	82	660	270	5	Vanhulle, H.-J., ancien jardinier en chef du Jardin botanique et professeur à l'École normale de l'État à Gand.	57	1,495	101
25	Thiéry, A.-J.-G., chef de bureau à l'administration provinciale du Hainaut (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	66	2,857	287	5	Van Gansen, C.-L., ancien inspecteur principal de l'enseignement primaire à Hasselt (lois des 21 juillet 1844 et 30 juillet 1879).	58	552	100
26	Gaelhand, E.-M., membre de la députation permanente du conseil provincial d'Anvers (lois des 21 juillet 1844 et 17 février 1849).	72	1,841	285	5	Hoton, L.-A., ancien maître de dessin à l'école moyenne de l'État à Ath (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 1 ^{er} juin 1850 et 26 avril 1865).	62	265	110
27	Vandamme C.-L., ancien gouverneur de la province du Luxembourg (lois des 21 juillet 1844 et 17 février 1849).	78	5,000	285	6	Loise, F.-J., ancien professeur à l'athénée royal de Mons (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 1 ^{er} juin 1850 et 26 avril 1865).	59	5,605	109
28	Corthals, F.-A., ancien garde-canal à Gheel (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	45	585	285	7	Heremans, J.-F.-J., professeur ordinaire à l'Université de Gand (art. 2, § 5 de la loi du 30 juillet 1879).	54	7,000	74
29	Peteau, (H.-A.-H.), premier commis en disponibilité au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	65	1,680	516	8	Jaeger, T.-C.-F., ancien régent à l'école moyenne de l'État à Anvers (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 1 ^{er} juin 1850 et 26 avril 1865).	67	1,995	107
30	Vandevelde, F.-F.-M., ancien surveillant au Jardin botanique de l'État (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	67	524	526	9	Braby, J.-J.-E., ancien professeur à l'athénée royal d'Anvers (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 1 ^{er} juin 1850 et 26 avril 1865).	61	2,989	107
31	Vander Gracht de Rommerswael, G.-F.-A., chef de bureau à l'administration provinciale d'Anvers (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	67	2,880	519	10	Nihoul, A., ancien régent à l'école moyenne de l'État à Furnes (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 1 ^{er} juin 1850 et 16 mai 1876).	54	1,456	126
						TOTAL . . .		72,540	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
11	Sydow, Ignace, ancien professeur à l'athénée royal de Verviers (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 1 ^{er} juin 1850 et 26 avril 1865).	65	88	158	7	Lemoine, H.-J., facteur rural en disponibilité (art. 3, 8 et 14 de la loi de 1844).	52	175	319
12	Chandelon, I.-T.-P., professeur émérite à l'Université de Liège (loi du 30 juillet 1879).	70	9,500	245	8	Zabeau, H.-N., facteur rural en disponibilité (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	60	600	Id.
13	Van der Stock, J.-A.-E., ancien professeur à l'athénée de Hasselt (lois des 21 juillet 1844, 1 ^{er} juin 1850, 26 avril 1865 et 10 mai 1876).	65	2,275	240	9	Braekman, A., facteur rural en disponibilité (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	59	595	Id.
14	Delannoy, H.-P.-J., ancien maître de musique à l'école moyenne de l'Etat à Saint Ghislain (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 1 ^{er} juin 1850 et 26 avril 1865).	69	140	257	10	Manceau, C.-D., chef facteur de station (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	59	1,277	Id.
15	Jombart, L.-E., ancien portier, concierge à l'école moyenne de l'Etat à Nieuport (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 1 ^{er} juin 1850 et 26 avril 1865).	70	150	274	11	Casaer, L.-E., chef-garde au chemin de fer (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	57	1,197	Id.
16	Catalan, E.-Ch., professeur émérite à l'Université de Liège (art. 2, § 2, de la loi du 30 juillet 1879).	70	7,666	297	12	Ruyters, J.-G.-H., contrôleur payeur en disponibilité (art. 3 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844).	55	1,606	Id.
17	Deville, P.-F.-V., ancien professeur à l'école normale primaire et à la section normale moyenne de l'Etat à Nivelles (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 10 mai 1866 et 31 mars 1884).	65	3,155	525	13	Rigaux, J., facteur rural en disponibilité (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	54	401	Id.
	TOTAL		42,554		14	Magnus, A.-J.-C., pilote en disponibilité (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	53	1,411	Id.
	Ministère des Travaux publics. (Fonctionnaires et employés).				15	Thiry, H.-J., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1 ^{er} de la loi de 1844).	44	646	Id.
1	De Lil, V., facteur de station (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	42	487	319	16	Daes, G.-J., pilote en disponibilité (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	44	826	Id.
2	Prouveur, V.-J., chef de convoi en disponibilité (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	66	1,615	Id.	17	Duparque, J.-J., facteur rural en disponibilité (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	42	311	Id.
3	Tondelier, P.-H., chef de bureau au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 ^{er} et 13 de la loi de 1844).	71	3,455	Id.	18	Pirmez, J.-J., chef de convoi en disponibilité (art. 5 et 9 de la loi de 1844).	45	1,255	Id.
4	Vandenplas, J.-B., agrégé au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 ^{er} et 13 de la loi de 1844).	72	1,200	Id.	19	Collette, J.-A., percepteur des postes en disponibilité (art. 3 et 8, § 1 ^{er} et 59 de la loi de 1844).	63	3,500	"
5	Defrere, P.-J.-M., percepteur en disponibilité (art. 3 et 8, § 1 ^{er} de la loi de 1844).	54	2,038	Id.	20	Douret, H.-J., percepteur chef de station (art. 1 et 8, § 1 ^{er} de la loi de 1844).	71	3,500	"
6	Paté, F., facteur des postes en disponibilité (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	58	700	Id.	21	Lefils, L.-J., percepteur des postes (art. 3 et 8, § 1 ^{er} , 15 et 59 de la loi de 1844).	65	3,500	"
					22	Demanet, C.-E., directeur au chemin de fer en disponibilité (art. 3 et 8, § 1 de la loi de 1844).	57	4,267	357
					23	Wellens, P., machiniste au chemin de fer (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	64	1,333	Id.
					24	Lagneau, L.-J., facteur rural (art. 3 et 8, § 2 de la loi de 1844).	56	494	Id.
					25	Mathy, F.-J., facteur des postes en disponibilité (art. 3 et 9 de la loi de 1844).	55	684	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
26	Jassogne, C.-J., facteur rural en disponibilité (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	71	655	557	46	Gofflot, G.-J., facteur rural en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	34	188	55
27	Lamotte, P., chef facteur des postes en disponibilité (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	66	1,511	Id.	47	Raikem, L.-H., ancien premier commis au télégraphe (art. 5 et 8, § 1 de la loi de 1844).	38	525	Id.
28	Ponsaint, J.-H., facteur des postes (art. 5 et 8, § 2 de la loi de 1844).	54	650	Id.	48	Gobert, L.-A.-E., inspecteur général à l'administration des chemins de fer (art. 1, 8, § 1 et 15 de la loi de 1844).	71	5,000	Id.
29	Delforge, A.-J., facteur des postes en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	54	250	Id.	49	Walteri, J.-B., commis-chef en disponibilité à l'administration centrale (art. 1, 8, § 1 et 15 de la loi de 1844).	69	2,491	Id.
50	Maroué, F.-J., surveillant au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 de la loi de 1844).	70	1,520	55	50	Sauvignier, J.-P., inspecteur général à l'administration des chemins de fer (art. 1, 8, § 1 et 15 de la loi de 1844).	68	5,000	Id.
51	Piret, F.-J., chef d'atelier belge (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	75	2,000	Id.	51	Van Belleghem, A., chauffeur de paquebot (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	57	555	Id.
52	Voet A.-A., chef garde en disponibilité (art. 5, 8 et 15 de la loi de 1844).	61	1,481	Id.	52	Loisel, P.-F.-A., chef de bureau en disponibilité (art. 5 et 8, § 1 de la loi de 1844).	64	1,311	121
53	Paris, C., chef garde en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	61	670	Id.	53	Redon, P.-J., facteur rural en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	62	560	Id.
54	Dethier, G.-J., facteur de station (art. 1 et 8, § 1 de la loi de 1844).	70	1,008	Id.	54	Vaesen, R., facteur rural en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	61	585	Id.
55	Pissens, A.-A., contrôleur au chemin de fer (art. 1, 8, § 1 et 15 de la loi de 1844).	68	5,166	Id.	55	Deselliers, E.-F.-L., commis au chemin de fer en disponibilité (art. 5 et 8, § 1 de la loi de 1844).	54	1,555	Id.
56	Vanden Busche, C.-F.-L., chef de bureau au chemin de fer (art. 1, 8, § 1 et 15 de la loi de 1844).	68	3,555	Id.	56	Wittesacle, F., chauffeur de paquebot en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	51	217	Id.
57	Defays, E.-J.-P., chef de station (art. 1 et 8, § 1 de la loi de 1844).	67	1,817	Id.	57	Vanden Gossche, J.-A.-R.-E., chef de dépôt au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 de la loi de 1844).	68	2,507	Id.
58	Iserbijt, C.-A.-M., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 de la loi de 1844).	66	1,409	Id.	58	Marchant, A.-G.-J., chef de station en disponibilité (art. 5 et 8, § 1 de la loi de 1844).	66	511	Id.
59	Rigouts, P.-J., commis au chemin de fer (art. 1, 8, § 1 et 15 de la loi de 1844).	66	2,067	Id.	59	Gobrecht, L.-J., contre-maitre chauffeur (art. 5 et 9 de la loi de 1844).	56	703	Id.
40	Pivard, J.-J., chef de station (art. 5 et 8, § 1 de la loi de 1844).	64	877	Id.	60	Minsart, P.-J., facteur rural (art. 5 et 8, § 2 de la loi de 1844).	47	410	Id.
41	Vanwindekens, H.-D., percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1, de la loi de 1844).	65	842	Id.	61	Delobel, G.-E., pilote (art. 5 et 8, § 2 de la loi de 1844).	45	565	Id.
42	Springman, E., facteur des postes (art. 5, 8 et 15 de la loi de 1844).	61	856	Id.	62	Jamme, H.-J., facteur rural (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	58	205	Id.
43	Waldaek, E., percepteur des postes en disponibilité (art. 5 et 8, § 1 de la loi de 1844).	57	1,648	Id.	63	De Laet, H.-M.-G., chef de station (art. 1 et 8, § 1 de la loi de 1844).	66	2,925	Id.
44	Collignon, N.-J., facteur rural (art. 5 et 8, § 2 de la loi de 1844).	55	602	Id.					
45	Cosme, A. J., facteur rural (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	47	414	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
64	Abas, N.-J., inspecteur au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 de la loi de 1844).	65	4,258	55	82	Felsenhart, P.-F.-E., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1 ^{er} de la loi de 1844).	67	1,852	249
65	Piette, T.-E., facteur de station en disponibilité (art. 5 et 8, § 1 de la loi de 1844).	58	240	181	83	Volbracht, H., commis des postes (art. 1 et 8, § 1 ^{er} et 13 de la loi de 1844).	65	2,066	Id.
66	Arissée, C.-Th.-A, chef-garde (art. 5 et 8, § 2 de la loi de 1844).	57	1,455	Id.	84	Lepersonne, G.-F., chef de station en disponibilité (art. 5 et 8 § 1 ^{er} de la loi de 1844).	64	542	Id.
67	Vroenen, J.-P., commis de 1 ^{re} classe en congé (art. 5 et 8, § 1 de la loi de 1844).	42	670	Id.	85	Leloup, L.-A., facteur des postes (art. 5 et 8, § 2 de la loi de 1844).	59	755	Id.
68	Bomans, P.-H., facteur rural (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	60	645	Id.	86	Richard, F.-J., facteur rural en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	57	522	Id.
69	Philippet, E., chef-garde (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	54	1,548	Id.	87	Dewael, J. A., facteur rural en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	49	599	Id.
70	Muls, H.-J., facteur rural en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	55	605	Id.	88	Salpétier, P.-J., facteur des postes en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	55	419	515
71	Guillaume, G., officier de police en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	40	547	Id.	89	Tournay, F.-J.-D., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1 ^{er} de la loi de 1844).	67	2,355	Id.
72	Meeusen, A., pilote (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	62	700	Id.	90	Devos, A.-L., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 ^{er} de la loi de 1844).	65	2,062	Id.
73	Jenart, C., chef de station en disponibilité (art. 5 et 8, § 1 ^{er} de la loi de 1844).	60	1,607	Id.	91	Léonard, F.-X., facteur rural en disponibilité (art. 5, 8, 13 et 59 de la loi de 1844).	62	661	Id.
74	Clerens, J.-B., facteur rural en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	52	417	Id.	92	Quoulin, J.-B., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er} de la loi de 1844).	60	1,749	Id.
75	Vandendriessche, P.-J., premier commis en congé (art. 5 et 8 § 1 ^{er} de la loi de 1844).	57	551	Id.	93	Schol, G., facteur rural en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	58	567	Id.
76	Leysens, J.-B., chef-garde en disponibilité (art. 5 et 9 de la loi de 1844).	47	1,286	Id.	94	Béghin, J.-B.-J., facteur rural en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	55	516	Id.
77	Gillis, J.-T., ingénieur principal à l'administration des chemins de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er} de la loi de 1844).	67	4,541	Id.					
78	Burgraeve, J.-H., maître au service des paquebots en disponibilité (art. 5 et 8, § 1 ^{er} de la loi de 1844).	62	695	Id.					
79	Doignon, C.-F.-H., chef de bureau des postes en disponibilité pour motif de santé (art. 5 et 8, § 1 ^{er} de la loi de 1844).	64	2,890	249					
80	Pelegrie, L.-F., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1 ^{er} de la loi de 1844).	65	1,816	Id.					
81	Claeskens, F., facteur rural en disponibilité pour motif de santé (art. 1 et 8, § 1 ^{er} de la loi de 1844).	47	570	Id.	1	Henne, A, sous-directeur à l'administration centrale du Ministère de la Guerre (art. 1 et 13 de la loi de 1844).	72	5,000	94
						TOTAL. . . fr.		128,745	
						Ministère de la Guerre. (Pensions civiles.)			

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
40	Thiry, A., premier sergent (art. 21).	57 ¹ / ₂	780	145	65	Misman, J.-F., soldat (art. 21).	51 ¹ / ₂	587	145
41	Desaever, A.-E., soldat (art. 21).	56 ¹ / ₂	442	Id.	66	Defossé, A.-F.-J.-P., soldat (art. 21).	40	551	Id.
42	Vorcauteren, P.-J., sergent (art. 21).	46 ¹ / ₂	681	Id.	67	Putman, F., major (art. 20).	58	3,190	143
45	Decubber, L., premier sergent (art. 21).	58	792	Id.	68	Coveliers, L.-M., officier d'admini- stration de 1 ^{re} classe (art. 20).	55 ¹ / ₂	2,970	Id.
44	Debaccke, G., maître artificier (art. 21).	60 ¹ / ₂	897	Id.	69	Egger, J.-B., capitaine (art. 21).	55	2,700	Id.
45	Rieberghe, J., caporal (art. 21).	60	475	Id.	70	Faucheur, J., lieutenant (art. 21).	56 ¹ / ₂	850	Id.
46	Schéere, P.-L., maréchal des logis (art. 21).	60 ¹ / ₂	950	Id.	71	Derouwaux, D., lieutenant (art. 21).	58	978	Id.
47	Remy, F.-J., maréchal des logis (art. 21).	56	927	Id.	72	Brasseur, F., capitaine	»	2,450	»
48	Ravignia, P.-F., maréchal des logis (art. 21).	59	792	Id.	75	Van Autreve, J.-B., soldat réformé (art. 20).	55	462	220
49	Cammaert, P., maréchal des logis (art. 21).	58	792	Id.	74	Tack, B., commis aux écritures (art. 21).	55 ¹ / ₂	905	Id.
50	Leleux, J.-J., maréchal des logis (art. 21).	58	752	Id.	75	Hautekeete, J.-M., portier (art. 21).	56	776	Id.
51	Raimond, H.-J., maréchal des logis (art. 21).	55	752	Id.	76	Wathy, J.-L., premier sergent- clairon (art. 21).	52	760	Id.
52	Hoffmann, J.-B., maréchal des logis (art. 21).	54	745	Id.	77	Vigny, N., maître cordonnier (art. 21).	65	792	Id.
55	Astaes, F.-L.-L., maréchal des logis (art. 21).	51	725	Id.	78	Dequesne, A., premier sergent (art. 21).	51 ¹ / ₂	757	Id.
54	Mahieu, L., maréchal des logis (art. 21).	51 ¹ / ₂	725	Id.	79	Sanders, Z.-F., maréchal des logis (art. 21).	60	644	Id.
55	Dewasch, P.-F., maréchal des logis (art. 21).	48	683	Id.	80	Roland, C.-J., maître tailleur (art. 21).	61 ¹ / ₂	717	Id.
56	Ansiaux, D.-J., maréchal des logis (art. 21).	56	673	Id.	81	Bayart, F.-F.-J., soldat (art. 21).	46	406	Id.
57	Wathar, P., brigadier (art. 21).	54	683	Id.	82	Pulinx, J.-F., maître tailleur (art. 21).	41	661	Id.
58	Gérard, F.-C., soldat (art. 21).	60	660	Id.	85	Gerard, L., brigadier (art. 21).	52	547	Id.
59	Miroir, J.-B.-J., soldat (art. 21).	57	653	Id.	84	Soete, H.-J., trompette (art. 21).	56	449	Id.
60	Ghyssdael, P.-J., soldat (art. 21).	61	650	Id.	85	Fillée, L., maréchal des logis (art. 21).	55	748	Id.
61	Willème, F., soldat (art. 21).	55 ¹ / ₂	647	Id.	86	Wieme, C.-L., brigadier (art. 21).	54	461	Id.
62	Douilliez, V.-J., soldat (art. 21).	54	634	Id.	87	Stragier, L.-F., maréchal des logis (art. 21).	60	950	Id.
63	Jadoul, L.-P., soldat (art. 21).	50	601	Id.	88	Martin, F.-G., officier d'adminis- tration de 1 ^{re} classe (art. 2, § 1 ^o).	51	1,801	219
64	Delis, A.-A., soldat (art. 21).	56	591	Id.	89	Vandenberghé, T.-A., lieutenant (art. 20).	43	2,040	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
90	D'hondt, J.-C.-F.-X., major (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	2,610	219	114	Valette, C.-J., conducteur d'artil- lerie de 2 ^e classe (art. 21).	45	665	520
91	Petitjean, A.-P.-J., capitaine (art. 21).	51	2,295	Id.	115	Panneels, P.-J., maître sellier (art. 21).	65	693	Id.
92	Courtin, J.-N.-E., capitaine (art. 21).	48	2,228	Id.	116	Bernard, A.-R., sergent (art. 21).	60 $\frac{1}{2}$	660	Id.
95	Kessels, F.-H., capitaine (art. 21).	55	2,565	Id.	117	Cortembos, W.-E.-Z., maréchal des logis (art. 21).	56	955	Id.
94	Daudenart, L.-G.-G., général-ma- jor (art. 1).	65	5,900	Id.	118	Camberlin, J.-B.-Th., maréchal des logis (art. 21).	52	629	Id.
95	Guillaume, C.-A., colonel (art. 1).	60	4,400	Id.	119	Daumerie, J.-J.-B., soldat (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	571	Id.
96	Paulis, A.-P.-R., lieutenant-colo- nel (art. 2, § 5).	58	5,569	Id.	120	Gossin, A., soldat congédié (art. 21).	55	550	Id.
97	Abels, C.-H.-J., capitaine-adminis- trateur d'habillement (art. 2, § 5).	58	2,451	Id.	121	Daris, G.-F., premier sergent (art. 21).	41	657	Id.
98	Widemann, J.-F., sous-lieute- nant (art. 2, § 5).	55	1,225	Id.	122	Bracke, F., soldat réformé (art. 21).	60 $\frac{1}{2}$	550	Id.
99	Everaert, L.-P., lieutenant (art. 19).	59 $\frac{1}{2}$	2,125	518	125	Vanden Berghe, Th., soldat con- gédié (art. 21).	59	550	Id.
100	Lefebvre, J.-J., premier sergent (art. 20).	58 $\frac{1}{2}$	871	520	124	Delmée, L.-A.-R., capitaine admin- istrateur d'habillement (art. 20).	55	2,970	Id.
101	Thielemans, J.-L., soldat (art. 20).	58	462	Id.	125	Massenge, O.-L.-J., médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art. 20).	52 $\frac{1}{2}$	2,970	Id.
102	Sandra, J.-M., portier (art. 21).	59 $\frac{1}{2}$	792	Id.	126	Vidrequin, F.-J.-B., capitaine (art. 20).	42	2,250	Id.
105	Meurisse, G., portier (art. 21).	58	780	Id.	127	Meeuwis, J.-L., lieutenant (art. 20).	57	1,700	Id.
104	Pyre, J.-H., portier (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	741	Id.	128	Dehaene, J.-J., major (art. 21).	58	2,755	Id.
105	Wieleman, J.-H., sergent (art. 21).	56 $\frac{1}{2}$	792	Id.	129	Waelput, L., major (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	2,900	Id.
106	Bogaert, J.-B., caporal (art. 21).	60 $\frac{1}{2}$	578	Id.	150	Merckelbagh, J.-L., major (art. 21).	55	2,685	Id.
107	Clement, A.-F.-G., musicien ga- giste (art. 21).	42 $\frac{1}{2}$	661	Id.	151	Coemaus, E.-V., major (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	2,248	Id.
108	Haelewyck, Ch.-L., premier ser- gent (art. 21).	52	756	Id.	152	Derudder, J.-B., officier d'adminis- tration de 1 ^{re} classe (art. 21).	55	2,599	Id.
109	Dethier, G.-J., soldat (art. 21).	50	406	Id.	153	Janssens, E.-P.-Ch., médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art. 21).	51	2,160	Id.
110	Buelens, J.-B., sergent (art. 21).	55	657	Id.	154	Stassin, J.-B.-J., médecin de ba- taillon de 1 ^{re} classe (art. 21).	58 $\frac{1}{2}$	1,125	Id.
111	Jansens, A.-D., sergent (art. 21).	57 $\frac{1}{2}$	657	Id.	155	Cottem, Ch.-F., capitaine (art. 21)	50 $\frac{1}{2}$	2,529	Id.
112	Angillis, A.-J., premier sergent (art. 21).	59 $\frac{1}{2}$	650	Id.	156	Dhanis, A.-M.-A.-E., capitaine (art. 21).	47	2,160	Id.
113	Bollaerts, D., premier sergent clairon (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	756	Id.	157	Vergues, J.-P.-C.-J.-B., capitaine (art. 21).	49	1,772	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
138	Kengen, G.-F.-J., lieutenant (art. 21).	41	1,105	320	9	Martinot, N.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	65	1,500	357
139	Jaubert, A.-Ch., lieutenant (art. 21).	45	999	Id.	10	Monami, B.-E.-J., receveur des contributions (art. 1, 8, 10 et 13 de la loi de 1844).	65	1,535	Id.
140	Lugers, E.-L., lieutenant général (art. 1).	60 ^{1/2}	7,400	321	11	Marcas, F.-J., receveur des con- tributions (art. 1, 8, 10 et 13 de la loi de 1844).	69	1,589	Id.
141	Cantillon, J.-P., colonel (art. 1).	59	4,400	Id.	12	Hecquet, F., agent du Trésor (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	68	4,510	Id.
142	Bernaert, F.-F.-L., colonel (art. 1).	60	4,400	Id.	13	Deguente, J.-B., garde-forestier (art. 1, 6, 8 et 13 de la loi de 1844).	75	366	Id.
143	Steffens, T.-J., colonel (art. 1).	60	4,400	Id.	14	Janssen, M., préposé des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	47	355	Id.
144	Marchal, G.-J.-L., major (art. 1).	58	2,900	Id.	15	Tagnon, F.-J.-L., brigadier-fore- stier (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	55	417	Id.
145	Nizet, H.-J., capitaine (art. 1).	55	2,700	Id.	16	Desbeck, G.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	62	1,014	Id.
146	Vandeputte, H.-C., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,498	Id.	17	Willain, J.-B., brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	56	948	Id.
147	Robyns, L.-O., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,565	Id.	18	Vandeweyer, J.-D., vérificateur des douanes (art. 1, 6, 8 et 13 de la loi de 1844).	65	2,100	Id.
	TOTAL . . .		228,602		19	Crutzen, J.-S.-J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	69	1,672	Id.
	Ministère des Finances. (Fonctionnaires et employés).				20	Van Eydom, H.-L., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	66	755	Id.
1	Dubois, H.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	61	1,001	357	21	Dartevelle, H.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	65	755	Id.
2	Dewaale, F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	67	1,055	Id.	22	Hess, J.-F., préposé des douanes (art. 5, 8 et 13 de la loi de 1844).	62	755	Id.
3	Lousberg, R.-J., receveur des contributions (art. 5, 8 et 10 de la loi de 1844).	67	1,209	Id.	23	Fraecken, G., préposé des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	49	461	Id.
4	Engels, J.-J., receveur des contri- butions (art. 1, 8, 10, 59 et 13 de la loi de 1844).	70	5,500	Id.	24	Paquay, H.-A., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	65	482	Id.
5	Feincœur, L.-J., garde-forestier (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	75	220	Id.	25	Gérard, A.-J., receveur des con- tributions (art. 1, 8, 10 et 13 de la loi de 1844).	65	1,559	55
6	Roze, O.-A., receveur des contri- butions (art. 5, 8 et 10 de la loi de 1844).	61	2,181	Id.	26	Nyst, P.-M.-H., receveur des con- tributions (art. 5, 8 et 10 de la loi de 1844).	65	1,558	Id.
7	Nicolas, F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	67	1,055	Id.	27	Desmet, C.-E., commis des accises (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	65	1,100	Id.
8	Meuris, L., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	65	1,055	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Âge.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Âge.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
28	Rose, A.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8, 59 et 13 de la loi de 1844).	68	1,033	35	47	Décondé, V.-J., préposé des douanes (art. 1, 8, 59 et 13 de la loi de 1844).	71	753	86
29	Lien, F.-J., garde-forestier (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	72	182	Id.	48	Barbier, J.-B.-J., préposé des douanes (art. 1, 8, 59 et 13 de la loi de 1844).	72	753	Id.
30	De Leeuw, D., sous-lieutenant des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	55	1,033	Id.	49	Devillez, P.-J., garde-forestier (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	68	461	Id.
31	Huet, A.-J., receveur des contri- butions (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	57	978	Id.	50	Leclercq, A.-G.-A.-J., receveur des contributions (art. 5, 8 et 59 de la loi de 1844).	61	2,345	Id.
32	De Langhe, J., brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	58	911	Id.	51	Balthasar, N.-J., garde-forestier (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	67	240	Id.
33	Liefoghe, P.-F., brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	55	799	Id.	52	Craisse, G.-J., garde-forestier (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	72	274	Id.
34	Depaep, D.-E., préposé des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	56	685	Id.	53	Pironet, F., garde-forestier (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	66	416	Id.
35	Debergh, C.-L., matelot des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	65	789	Id.	54	Delhayé, J.-C.-P.-F.-J., receveur des contributions (art. 1, 8, 10 et 15 de la loi de 1844).	66	3,500	Id.
36	De Langhe, J., brigadier des douanes (pension révisée) (art. 5, 9 et 13 de la loi de 1844).	59	1,033	86	55	Bastin, H.-J.-B., garde-forestier (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	66	497	Id.
37	Lemaire, H., brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	58	955	Id.	56	Durieu, A.-A.-M.-J., commis des accises (art. 5, 8 et 13 de la loi de 1844).	61	1,100	Id.
38	Gilliard, L.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13 de la loi de 1844).	64	800	Id.	57	Dieteren, F.-A., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	55	705	Id.
39	Augé, C.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	49	486	Id.	58	André, F.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	61	645	Id.
40	Schiffinx, A., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	66	800	Id.	59	Dewit, T.-F.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	54	630	Id.
41	Benoit, F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	71	1,033	Id.	60	Vanhee, F., matelot des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	62	700	Id.
42	Magnée, J.-N.-L., commis des accises (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	71	1,100	Id.	61	Grisson, L.-P., brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	57	962	Id.
43	Dauwe, C.-J., contrôleur-essayeur de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	66	1,589	Id.	62	Geudvert, H.-J., brigadier forestier (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	60	545	Id.
44	Bastin, L.-J., receveur des contri- butions (art. 1, 8, 59 et 13 de la loi de 1844).	67	1,860	Id.	63	Bouvard, A.-S., commis des ac- cises (art. 5, 8 et 13 de la loi de 1844).	61	1,100	Id.
45	Passeau H.-J., contrôleur du ca- dastre (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	71	3,314	Id.	64	Dewaegemaeker, F.-J.-H., pré- posé des douanes (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	68	733	Id.
46	Mommaert, G.-E., receveur des contributions (art. 1, 8, 59 et 13 de la loi de 1844).	71	3,500	Id.	65	Janssens, P.-F.-B., directeur à l'administration centrale (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	66	3,000	Id.
					66	Pierson, L., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	65	1,033	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1844 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1844 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
67	Buysse, L., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	68	733	80	85	Tassain, M.-J.-D., contrôleur des douanes (art. 3, 6 et 8 de la loi de 1844).	60	2,706	178
68	Vande Gehugte, J.-B., préposé des douanes (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	65	679	Id.	86	Stevens, J.-P.-T., commis des ac- cises (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	50	762	Id.
69	Colin, J.-L.-J., receveur des droits de succession (art. 1, 8, 10 et 15 de la loi de 1844).	68	3,500	121	87	Vieujean, J.-J., garde-forestier (art. 3, 8 et 14 de la loi de 1844).	60	82	Id.
70	Bachelet, J.-A.-A., receveur des douanes (art. 1, 8, 10, 39 et 15 de la loi de 1844).	67	3,500	Id.	88	Cochinaux, L.-G., brigadier-fores- tier (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	46	349	Id.
71	Goij, V.-J., préposé des douanes (art. 3, 6, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	733	178	89	Waltrabe, J.-M.-H.-J.-A., receveur de l'enregistrement (art. 3, 8 et 10 de la loi de 1844).	39	775	Id.
72	Thielen, G., contrôleur du ca- dastre (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	66	2,160	Id.	90	Delvaux, A.-J., garde-forestier (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	67	330	Id.
73	Dasnoy, J.-B., contrôleur du ca- dastre (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	66	2,520	Id.	91	Kerger, P., garde-forestier (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	68	304	Id.
74	Arnold, G.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8, 39 et 15 de la loi de 1844).	68	1,055	Id.	92	Prerbu, A., receveur des contri- butions (art. 1, 8 et 10 de la loi de 1844).	68	1,652	Id.
75	Mouton, C.-J.-B., commis de di- rection des contributions (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	74	2,066	Id.	95	Herzet, S.-J., contrôleur des con- tributions (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	3,335	Id.
76	Loutz, J.-F.-M., inspecteur des eaux et forêts (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	72	4,000	Id.	94	Charles, H.-J., brigadier des douanes (art. 1, 6 et 8 de la loi de 1844).	66	993	Id.
77	Van Blommen, P.-D., commis des accises (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	67	1,100	Id.	95	Aussem de Palfy, F.-L.-A., con- trôleur des contributions (art. 1, 8, 39 et 15 de la loi de 1844).	68	2,775	Id.
78	Burniaux, D.-J., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 15 de la loi de 1844).	64	1,055	Id.	96	Carpentier, J.-F., préposé des douanes (art. 1, 8, 39 et 15 de la loi de 1844).	70	733	Id.
79	Ernoult, J.-J.-A., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	1,055	Id.	97	Thierry, J.-N., directeur des con- tributions (art. 1, 8, 39 et 15 de la loi de 1844).	70	5,000	Id.
80	Caillet, J.-H.-J., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 15 de la loi de 1844).	60	1,055	Id.	98	Gros Jean, H.-F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	68	1,055	Id.
81	Mohimont, J.-M., contrôleur des douanes (art. 3, 8 et 15 de la loi de 1844).	62	3,335	Id.	99	Cordier, E.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8, 39 et 15 de la loi de 1844).	66	1,055	Id.
82	Dupré, C.-H., receveur des con- tributions (art. 3, 8 et 10 de la loi de 1844).	64	1,180	Id.	100	Foncez, J.-D., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	66	733	Id.
83	Reumont, R.-F., sous-lieutenant de douanes (art. 3, 8 et 15 de la loi de 1844).	61	1,500	Id.	101	Decouinck, C.-L., brigadier des douanes (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	65	1,026	Id.
84	Duprez, L.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	60	831	Id.	102	Pottillius, F.-B., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	55	711	Id.
					103	Dubois, E.-F., préposé des douanes (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	41	575	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1844 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1844 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
104	Henry, A.-J., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	755	178	122	Chenet, F., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	65	785	287
105	Gillet, J.-P., sous-lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	1,300	Id.	125	Giët, C.-H.-M., receveur de l'en- registrement (art. 3, 8 et 10 de la loi de 1844).	44	450	id.
106	Félix, H.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15 de la loi de 1844).	64	1,055	Id.	124	Robert, H.-J., agent du Trésor (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	65	4,119	256
107	Eunen, J.-H., brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	57	1,005	Id.	125	Noë, A.-J., receveur de l'enregis- trement (art. 1, 8, 10 et 15 de la loi de 1844).	71	5,500	Id.
108	Braconnier, F., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	65	785	Id.	126	Aernout, J., receveur des contri- butions (art. 1, 8, 10, 15 et 50 de la loi de 1844).	67	1,808	id.
109	Simonis, H.-J., géomètre du ca- dastre (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	63	1,590	Id.	127	Paternotte, J.-P.-J., brigadier forestier (art. 1, 6, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	550	Id.
110	Comraets, H.-J.-D., receveur des contributions (art. 5, 6, 8 et 10 de la loi de 1844).	60	1,480	Id.	128	Vanbinst, V.-F.-H.-J., garde pêche (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	58	850	287
111	De Stappens, F.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	66	5,555	256	129	Henry, E.-J., receveur de l'enre- gistrement (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	67	5,500	Id.
112	Wanderpepen, F.-H.-P.-V., rece- veur des contributions (art. 5, 8 et 10 de la loi de 1844).	68	1,687	Id.	150	Tessens, J.-M., garde forestier (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	65	551	Id.
115	Lefebvre, H.-J.-E., brigadier des douanes (art. 1, 8, 39 et 15 de la loi de 1844).	65	1,055	Id.	151	Römer, J.-R.-R., vérificateur de l'enregistrement (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	72	3,535	Id.
114	Boonroy, F.-A., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	1,055	Id.	152	Paris, A.-F.-Z.-H., chef de bureau au Ministère des Finances (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	66	5,099	Id.
115	Servais, F.-J., brigadier des douanes (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	66	1,014	Id.	153	Antoine, L.-H., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	67	1,722	Id.
116	Collin, P.-J., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	800	Id.	154	Pirson, J.-B.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	1,055	Id.
117	Diant, L.-J., garde forestier (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	66	515	Id.	155	Perpete, H.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	66	1,055	287
118	Jonghman, J.-A., lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15 de la loi de 1844).	64	1,515	Id.	156	Brack, R.-E., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	755	Id.
119	Daever, L.-L., brigadier des douanes (art. 5, 6, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	1,025	Id.	157	Collard, F.-E.-C., garde-forestier (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	476	Id.
120	Gay, R.-F., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	755	Id.	158	Guiot, P.-F.-J., commis des ac- cises (art. 5, 8 et 15 de la loi 1844).	58	1,100	Id.
121	Macq, F.-E., préposé des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	60	707	Id.	159	Sonneville, P.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	65	712	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
140	Provost, J.-B., brigadier des douanes (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	60	1,053	287	147	Calonne, D., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	65	1,033	322
141	Delbrière, H.-G., commis des accises (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	58	1,084	Id.	148	Van der Meeren, F., préposé des douanes (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	67	730	Id.
142	Van Dyck, J.-V.-P., commis des accises (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	61	703	Id.	149	De Meyere, P., préposé des douanes (art. 3, 8 et 51 de la loi de 1844).	62	733	Id.
143	Leén, H.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	56	669	Id.	150	Lekens, J.-B., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13 de la loi de 1844).	64	733	Id.
144	Verecken, L.-J., préposé des douanes (art. 5 et 9 de la loi de 1844).	56	414	Id.	151	Carpels, L.-E., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	51	606	Id.
145	Remacle, P.-J., vérificateur des douanes (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	57	1,451	Id.	152	Burnij, N.-J., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13 de la loi de 1844).	61	1,033	Id.
146	Nyssens, G.-J., receveur de l'enregistrement (art. 1, 8, 10 et 13 de la loi de 1844).	65	3,500	332					
						TOTAL . . .		200,114	

III.

BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1886.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Dotations voté pour l'exercice 1885	
s'élève à fr.	4,678,675 »
Les crédits proposés pour 1886 montent à	4,653,675 »
En moins pour ce dernier exercice fr.	25,000 »

montant de la réduction que la Questure de la Chambre des Représentants propose sur le crédit affecté à ses services.



(98)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1886, à la somme de quatre millions six cent cinquante-trois mille six cent soixante-quinze francs (4,653,675 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1886.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I.			
1	Liste civile (fixé en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865).	3,500,000	5,500,000
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre.	200,000	
CHAPITRE II.			
3	Sénat	120,000	120,000
CHAPITRE III.			
4	Chambre des Représentants	305,000	305,000
CHAPITRE IV. COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750	228,675
6	— du personnel des bureaux	156,725	
7	Matériel et dépenses diverses	20,000	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	1,200	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS.			4,655,675

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES DOTATIONS

pour l'exercice 1886.



BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		Nombre d'agents.	TRAITEMENTS PAR AN.	Charges ordinaires.	Charges extraordin.
CHAPITRE PREMIER.					
1	»			3,500,000	»
2	•			200,000	»
CHAPITRE II.					
3	•			70,000	50,000
CHAPITRE III.					
4	•			808,000	»
CHAPITRE IV.					
COUR DES COMPTES.					
MEMBRES DE LA COUR.					
5	a.		1	11,250	70,750
	b.		6	8,500	
	c.		1	8,500	
			8		
PERSONNEL DES BUREAUX.					
6	•		47	136,725	»
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.					
7	•			20,000	»
PENSIONS.					
8	•			1,200	»
TOTAL					fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,500,000	3,500,000	•	•	3,500,000	3,500,000	•
120,000	120,000	•	•	120,000	74,572 41	
805,000	850,000	•	25,000	957,565	940,290 51	
70,750	70,750	•	•	70,750	70,750	•
136,725	136,725	•	•	150,725	135,325	•
20,000	20,000	•	•	20,000	19,096 52	
1,200	1,200	•	•	1,200	816 67	
4,855,675	4,678,675	•	25,000	4,806,240	4,741,650 91	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Liste civile et dotation de S. A. R. le Comte de Flandre
II.	Sénat
III.	Chambre des Représentants
IV.	Cour des comptes
Total. frs	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,500,000	5,500,000	•	•	5,500,000	5,500,000	•
120,000	120,000	•	•	120,000	74,572 41	
805,000	850,000	•	25,000	957,565	940,290 51	
228,675	228,675	•	•	228,675	226,788 19	
4,655,675	4,678,675	•	25,000	4,806,240	4,741,650 91	

(100)

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1886.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1886 s'élèvent à . fr.	15,380,761	»
Ceux qui ont été votés pour l'exercice 1885 montent à . .	15,399,311	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . . fr.	18,550	»

Cette diminution résulte des modifications suivantes qui ont été apportées aux articles 21 (chap. VI), 58 et 65 (chap. X).

CHAPITRE VI.

PUBLICATIONS OFFICIELLES.

ART. 21. — *Impression du Recueil des lois, du Moniteur, des Annales parlementaires, des comptes rendus des séances des Chambres et travaux accessoires.*

Crédit voté pour 1885 fr.	460,000	»
— demandé pour 1886	450,000	»
	<hr/>	
En moins pour 1886. . . . fr.	10,000	»

Le crédit peut être diminué de cette somme eu égard aux dépenses faites pendant l'année 1884.

CHAPITRE X.

PRISONS.

ART. 58. *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour 1885 fr.	929,325	»
— demandé pour 1886	940,775	»
	<hr/>	
En plus pour 1886. . . . fr.	11,450	»

Cette augmentation est demandée afin de pouvoir allouer aux fonctionnaires et employés des augmentations de traitement dans les limites des dispositions réglementaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 63. — *Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.*

Crédit voté pour 1885	fr.	150,000	»
— demandé pour 1886.		150,000	»
			<hr/>
En moins pour 1886	fr.	20,000	»

Cette diminution est proposée afin de mettre le crédit en rapport avec les besoins constatés par la dépense que l'achat de matières premières et d'ingrédients a nécessitée pendant les dernières années.

RÉCAPITULATION.

		AUGMENTATION.	DIMINUTION.
ART. 21	fr.	»	10,000 »
— 58		11,450 »	»
— 63		»	20,000 »
		<hr/>	<hr/>
		11,450 «	30,000 »
		<hr/>	<hr/>
RESTE UNE DIMINUTION DE.	fr.	18,550	»

(110)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1886, à la somme de quinze millions trois cent quatre-vingt mille sept cent soixante-un francs (15,580,761 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,
J. DE VOLDER.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	} 467,800 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	381,800 »		
3	Matériel	50,000 »		
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	6,000 »		
5	Frais de route et de séjour	9,000 »		
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel	270,150 »	} 4,336,050 »	
7	— Matériel	5,500 »		
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel	1,058,100 »		
9	— Matériel	24,000 »		
10	Tribunaux de première instance et de commerce, y compris l'augmentation des traitements des greffiers adjoints des tribunaux de première instance, à raison de 200 francs, sans distinction de classes	2,047,000 »		
11	Justices de paix et tribunaux de police	951,500 »		
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	<i>Cour militaire.</i> Personnel	20,850 »		} 79,470 »
13	— Matériel	1,500 »		
14	Auditeurs militaires et anciens prévôts	48,400 »		
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière. Ameublement des locaux des conseils de guerre	8,720 »		
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. (<i>Credit non limitatif</i>)	1,200,000 »	} 1,219,008 »	
17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	7,008 »		
18	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires	12,000 »		
A REPORTER fr.		»	6,102,328	

POUR L'EXERCICE 1886.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	6,102,328 »
CHAPITRE V.			
PALAIS DE JUSTICE.			
19	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Entretien du palais de Justice de Bruxelles, garde, surveillance, nettoyage, chauffage, éclairage, eau, etc	155,000 »	155,000 »
CHAPITRE VI.			
PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
20	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>	25,000 »	
21	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	450,000 »	
22	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	3,000 »	
23	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,300 »	515,300 »
24	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	10 000 »	
CHAPITRE VII.			
PENSIONS ET SECOURS.			
25	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	25,000 »	
26	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	9,000 »	
27	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	2,000 »	40,000 »
28	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	»	6,810,628 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	6,810,628 .
CHAPITRE VIII.			
CULTES.			
29	Clergé supérieur du culte catholique	281,400 »	
30	Clergé inférieur du culte catholique	4,261,000 »	
31	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	250,000 »	
32	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	75,266 »	
33	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	15,000 »	
34	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	15,292 »	4,953,958 .
35	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 »	
36	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 »	
37	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	17,000 »	
38	Secours pour les ministres des cultes	50,000 »	
CHAPITRE IX.			
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
SECTION 1 ^{re} . — <i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>			
39	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	225,000 »	
40	Subsides <i>a)</i> : 1 ^o à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2 ^o aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale ; 3 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets ; 4 ^o aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875 ; 5 ^o pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — <i>b)</i> pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible (Y compris 100,000 francs en charges extraordinaires ou temporaires.)	355,000 »	
41	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	15,000 »	
42	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	4,500 »	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	14,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	»	11,764,586 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	11,764,586 .
	<i>SECTION 2. — Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.</i>		
44	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des colons, achat et entretien du mobilier	100,000 »	
45	Frais d'habillement des surveillants	1,000 »	
46	Frais de voyage des membres du Comité d'inspection, des fonctionnaires et employés.	2,500 »	
47	Fournitures de bureau et de classe	2,500 »	806,200 .
48	Traitements des fonctionnaires et employés	64,750 »	
49	Indemnités et tantièmes.	2,250 »	
50	Gages du portier, des infirmiers, agents de la ferme et salaires du boulanger, des chefs d'ateliers et journaliers.	51,450 »	
51	Entretien des bâtiments, travaux d'amélioration des bâtiments et constructions nouvelles.	16,250 »	
52	Entretien du domaine, engrais divers, achat de graines et semences.	30,000 »	
55	Animaux et nourriture des animaux.	52,000 »	
	CHAPITRE X		
	PRISONS.		
	<i>SECTION 1^{re}. — Service économique.</i>		
54	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons.	1,170,000 »	
55	Travaux domestiques. Salaires des détenus	18,000 »	
56	Frais d'habillement des surveillants.	50,000 »	
57	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 »	
58	Traitements des fonctionnaires et employés	940,775 »	
59	Indemnité de logement à certains surveillants mariés ou veufs avec enfants.	19,000 »	
60	Frais d'impression et de bureau.	12,000 »	
61	Prisons — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments.	180,000 »	2,616,175 .
62	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour les plans, devis et cahiers des charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments; direction et surveillance des travaux	10,000 »	
	<i>SECTION 2. — Service des travaux.</i>		
63	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	150,000 »	
64	Travaux industriels. Salaires des détenus.	54,000 »	
65	Frais d'impression et de bureau	1,000 »	
66	Traitements des fonctionnaires et employés	60,400 »	
	A REPORTER. . . . fr.	»	15,276,961 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . . fr.	•	15,276,961 •
	CHAPITRE XI.		
	FRAIS DE POLICE.		
67	Mesures de sûreté publique	80,000 •	80,000 •
	CHAPITRE XII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
68	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	17,000 •	} 23,800 •
69	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux	6,800 •	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.	•	15,580,761 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,
J. DE VOLDER.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1886.



DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
381,800	381,800	»	»	381,800	379,454 80	
402,800	402,800	»	»	402,800	400,454 80	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
402,800	402,800	»	»	402,800	400,454 80	
50,000	50,000	»	»	50,000	59,871 29	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,768 60	
9,000	9,000	»	»	9,000	5,091 70	
467,800	467,800	»	»	467,800	471,186 39	
270,150	270,150	»	»	271,550	270,690 10	
270,150	270,150	»	»	271,550	270,690 10	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		KOMRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
				REPORT.	fr.
7		<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation.</i>			
				La Cour	5,000
				Le parquet	1,600
				Mobilier pour la Cour de cassation	700
					5,300
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>			
		5	11,250	Premiers présidents	53,750
		10	8,500	Présidents de chambre	85,000
		70	7,500	Conseillers.	570,000
		5	11,250	Procureurs généraux.	53,750
		5	8,500	Premiers avocats généraux.	25,500
		10	8,000	Deuxièmes avocats généraux	80,000
		7	7,000	Substituts des procureurs généraux	49,000
		3	5,000	Greffiers en chef	15,000
8		21	4,000	Greffiers adjoints	84,000
		3	4000 à 4500	Secrétaires des parquets	15,500
		15	2000 à 2600	Employés	27,900
		11	1200 à 1800	Messagers	18,150
		12	700	Huissiers audienciers	8,400
		2	1100 à 1500	Concierges.	2,600
				Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 50 juillet 1881.	9,000
				Augmentation éventuelle des traitements	2,750
					1,058,100
		<i>Matériel des Cours.</i>			
9				Cour d'appel de Bruxelles	7,600
				— de Gand	5,900
				— de Liège	7,200
				Mobilier pour les trois Cours	5,500
					24,000
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des comptes.			
				A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
270,180	270,150	»	»	271,550	270,690 10	
5,500	5,300	»	»	6,500	6,291 50	
1,058,100	1,058,100	»	»	1,059,500	1,049,732 75	
24,000	24,000	»	»	26,000	24,657 12	
1,357,580	1,357,550	»	»	1,363,350	1,351,331 47	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
					REPORT. . . . fr.	
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
		Présidents	4	7,500	30,000	672,500
		Vice-présidents	12	6,500	78,000	
		Juges d'instruction	14	6,250	87,500	
		Juges	53	5,000	165,000	
		Procureurs du Roi	4	7,500	30,000	
	a.	Substituts	20	5,000	100,000	
		Greffiers	4	3,200	12,800	
		Greffiers adjoints, y compris l'augmentation de 200 fr.	36	3,200	115,200	
		Secrétaires des parquets.	4	3400 à 3800	14,400	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires . . .	19	1200 à 2000	29,200	
		Huissiers audienciers	25	400	9,200	
		Augmentation éventuelle des traitements	>	>	1,200	
		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai et Verviers.</i>				
10		Présidents	13	7,000	91,000	984,400
		Vice-présidents	13	5,500	71,500	
		Juges d'instruction	22	5,250	115,500	
		Juges	47	4,500	211,500	
		Procureurs du Roi	13	7,000	91,000	
		Substituts	26	4,500	117,000	
	b.	Greffiers	13	3,200	41,600	
		Greffiers adjoints, y compris l'augmentation de 200 fr.	52	3,000	156,000	
		Secrétaires des parquets.	13	3000 à 3500	41,870	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires . . .	21	1200 à 2000	51,000	
		Huissiers audienciers	48	300	14,400	
		Augmentation éventuelle des traitements	>	>	1,750	
		A REPORTER. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,357,550	1,357,550	»	»	1,363,350	1,351,351 47	
1,357,550	1,357,550	»	»	1,363,350	1,351,351 47	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		REPORT. fr.			1,656,600
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. (suite).			
		3^e CLASSE. — Audenarde, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neuschâteau, Turnhout et Ypres.			
		Présidents	9	6,000	54,000
		Juges d'instruction	9	4,750	42,750
		Juges	18	4,000	72,000
		Procureurs du Roi	9	6,000	54,000
		Substituts	9	4,000	36,000
		Greffiers	9	3,200	28,800
		Greffiers adjoints y compris l'augmentation de 200 fr.	15	2,800	42,000
10 (suite).	c.	Secrétaires des parquets	9	2600 à 2900	25,350
		Commis expéditionnaires	9	1200 à 2000	12,720
		Huissiers audienciers	18	200	3,600
		Augmentation éventuelle des traitements	»	»	380
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, S ^t -Nicolas, Tournai et Verviers	14	1,200	16,800
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	2	1,000	2,000
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.			
11	»	Juges de paix	207	3,000	621,000
		Greffiers	207	1,500	310,500
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,587,550	1,587,550		»	1,563,350	1,351,351 47	
2,047,000	2,047,000	»	»	2,046,700	2,015,453 29	
931,500	931,500	»	»	931,500	927,000 »	
4,336,050	4,336,050	»	»	4,341,550	4,293,804 76	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des develop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		CHAPITRE III.	NOMBRE d'agents	APPOINTEV. par an.	MONTANT de la dépense.	TOTAL par service	
							CHAPITRE III.
		JUSTICE MILITAIRE.					
		<i>COUR MILITAIRE. — Personnel.</i>					
				Charge			
				ORDINAIRE.	TEMPORAIRE.		
12	»	Auditeur général	1	8,500	8,500	»	20,850
		Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500	»	
		Secrétaire de l'auditeur général.	1	3500 à 4000	3,750	»	
		Huissier audiencier	1	400	400	»	
		Messagers	1	1200 à 1800	1,500	»	
		Augmentation éventuelle des traitements	»	»	200	»	
		<i>Matériel.</i>					
13	»	Matériel pour la Cour militaire.	»	»	1,500	»	1,500
		AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.					
		Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000	»	48,400
14	»	Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	3	5,000	15,000	»	
		Auditeur adjoint à Anvers	1	4,000	4,000	»	
		Commis à l'auditorat de Bruxelles	1	2,000	2,000	»	
		Anciens prévôts militaires	4	500	2,000	»	
		Huissiers audienciers	7	200	1,400	»	
15	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs	4	420	1,680	»	8,720
			1	600	600	»	
	»	Ameublement des locaux des conseils de guerre	2	720	1,440	»	»
			»	»	5,000	»	»
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.					
		CHAPITRE IV.					
		FRAIS DE JUSTICE.					
16	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police			1,167,000	»	33,000
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique				»	
17		Traitements des exécuteurs des arrêts criminels			7,008	»	
18		Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.			12,000	»	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
20,850	20,850	»		22,550	21,920 »	
1,500	1,500	»	»	2,000	2,000 »	
48,400	48,400	»	»	49,900	48,366 67	
8,720	8,720	»	»	8,720	3,720 »	
»	»	»	»	»	»	
79,470	79,470	»	»	85,170	76,006 67	
1,200,000	1,200,000	»	»	1,300,000	1,805,737 64	
7,008 12,000	7,008 12,000	»	»	21 508	18,283 08	
1,219,008	1,219,008	»	»	1,321,508	1,824,040 72	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE V.				
PALAIS DE JUSTICE.				
19	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. Entretien du palais de Justice de Bruxelles, garde, surveillance, nettoyage, chauffage, éclairage, eau, etc		
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.				
CHAPITRE VI.				
PUBLICATIONS OFFICIELLES.				
20	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>		
		NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
		1 Directeur 1 Chef de division 1 Traducteur. 1 Commis-concierge 1 Comptable. 1 Vérificateur. Encaisseur Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.	10,000 » 6,000 » 5,500 » 2,200 » 600 » 500 » 300 » 1,900 »	25,000 »
21	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> , et travaux accessoires		
22	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>		
23	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation		
24	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois.		
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.				

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
155,000	155,000	»	»	155,000	37,293 90	
155,000	155,000	»	»	155,000	37,293 90	
25,000	25,000					
	»	»	»	490,000	452,673 08	
450,000	460,000		10,000			
3,000	3,000	»		9,750	16,498 »	
25,300	25,300	»	»	25,300	25,299 05	
10,000	10,000	»	»	14,000	7,673 04	
513,500	523,500	»	10,000	539,050	502,143 15	
DIMINUTION. . . fr.		10,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LETTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																												
CHAPITRE VII.																																														
PENSIONS ET SECOURS.																																														
25	»	Pensions civiles. — Payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre																																												
26	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.																																												
27	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.																																												
28	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus																																												
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.																																												
CHAPITRE VIII.																																														
CULTES.																																														
<i>Culte catholique.</i>																																														
29	»	Clergé supérieur du culte catholique																																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">CLERGÉ SUPÉRIEUR.</th> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">Appointements par an.</th> <th style="text-align: center;">TOTAL des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Archevêque</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">21,000 »</td> <td style="text-align: right;">21,000 »</td> </tr> <tr> <td>Évêques</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">16,000 »</td> <td style="text-align: right;">80,000 »</td> </tr> <tr> <td>Frais de tournées et du secrétariat</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">21,600 »</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire d'évêché</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> <td style="text-align: right;">3,000 »</td> </tr> <tr> <td>Vicaires généraux</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">3,600 »</td> <td style="text-align: right;">10,800 »</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: right;">3,200 »</td> <td style="text-align: right;">32,000 »</td> </tr> <tr> <td>Chanoines</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: right;">2,400 »</td> <td style="text-align: right;">48,000 »</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td style="text-align: center;">32</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> <td style="text-align: right;">64,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">74</td> <td></td> <td style="text-align: right;">281,400 »</td> </tr> </tbody> </table>			CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Archevêque	1	21,000 »	21,000 »	Évêques	3	16,000 »	80,000 »	Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »	Secrétaire d'évêché	1	1,000 »	1,000 »	—	2	1,500 »	3,000 »	Vicaires généraux	3	3,600 »	10,800 »	—	10	3,200 »	32,000 »	Chanoines	20	2,400 »	48,000 »	—	32	2,000 »	64,000 »		74		281,400 »
CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																											
Archevêque	1	21,000 »	21,000 »																																											
Évêques	3	16,000 »	80,000 »																																											
Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »																																											
Secrétaire d'évêché	1	1,000 »	1,000 »																																											
—	2	1,500 »	3,000 »																																											
Vicaires généraux	3	3,600 »	10,800 »																																											
—	10	3,200 »	32,000 »																																											
Chanoines	20	2,400 »	48,000 »																																											
—	32	2,000 »	64,000 »																																											
	74		281,400 »																																											
		A REPORTER. . . fr.																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
25,000	25,000	»	»	25,000	12,469 50	
9,000	9,000	»	»	12,000	7,320 »	
2,000	2,000	»	»	1,500	1,500 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	4,000 »	
40,000	40,000	»	»	42,500	25,289 50	
281,400	281,400	»	»	270,000	272,150 »	
281,400	281,400	»	»	270,000	272,150 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		CHAPITRE VIII (suite).			REPORT. . . fr.
30		Clergé inférieur du culte catholique			
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Curés de 1 ^{re} classe.	88	2,047 50	180,180 »
		Curés de 2 ^e classe	15	1,600 »	20,800 »
		— —	49	1,500 »	73,500 »
		— —	81	1,565 »	110,565 »
		Desservants	555	1,200 »	425,600 »
		— —	836	1,100 »	919,600 »
		— —	1,617	950 »	1,536,150 »
		Chapelains	2	800 »	1,600 »
		— —	15	700 »	9,100 »
		— —	167	600 »	100,200 »
		Vicaires	4	800 »	5,200 »
		— —	18	700 »	12,600 »
		— —	1,551	600 »	918,600 »
		Coadjuteurs	3	600 »	1,800 »
		Aumôniers	22	»	20,725 »
		Prêtres auxiliaires. — Indemnités.	»	»	7,150 »
			4,797		4,359,370 »
51		Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo . . .			
		Culte protestant et anglican.			
52		Traitements des pasteurs et employés			
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Pasteurs	2	5,292 »	10,584 »
		— —	3	4,000 »	12,000 »
		— —	1	5,951 20	3,951 20
		— —	2	5,528 »	7,056 »
		— —	1	3,000 »	3,000 »
		— —	8	2,400 »	19,200 »
		— —	5	2,280 »	11,400 »
		— —	1	1,900 »	1,900 »
		Lecteur-chantre	1	1,008 »	1,008 »
		— —	1	762 »	762 »
		— —	5	480 »	1,440 »
		Sacristain	1	504 »	504 »
		Marguilliers.	2	258 »	516 »
		— —	7	252 »	1,764 »
			38		75,065 20
		A REPORTER. . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
281,400	281,400	»	»	270,000	272,150 »	
4,261,000	4,261,000	»	»	4,241,000	4,238,329 71	
250,000	250,000	»	»	250,000	76,861 90	
75,266	75,266	»	»	75,266	74,258 96	
4,867,666	4,867,666	»	»	4,856,266	4,661,580 57	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . fr.			
		CHAPITRE VIII (SUITE).			
33	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.			
		<i>Culte israélite.</i>			
34	»	Traitements des ministres et employés			
		MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »
		Ministres officiants	2	2,000 »	4,000 »
		— —	1	1,300 »	1,300 »
		— —	3	1,100 »	3,300 »
		— —	1	800 »	800 »
		Secrétaire du consistoire.	1	600 »	600 »
			9		15 292 »
35	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues			
36	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.			
		<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>			
37	»	Pensions ecclésiastiques. — Payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre.			
38	»	Secours pour les ministres des cultes.			
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUUMENTATION.	DIMINUTION.			
4,867,666	4,867,666	»	»	4,836,266	4,661,580 57	
13,000	13,000	»	»	13,000	8,481 75	
13,292	13,292	»	»	13,292	13,200 33	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000 »	
17,000	17,000	»	»	17,000	12,642 75	
30,000	30,000	»	»	30,000	21,200 »	
4,953,958	4,953,958	»	»	4,922,558	4,750,105 40	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IX.				
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.				
SECTION PREMIÈRE. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.				
39	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.		
40	»	Subsides : a. 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1873; 5° pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; b. pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés, avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible.		
41	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.		
42	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.		
43	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.		
SECTION DEUXIÈME — Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.				
44	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des colons, achat et entretien du mobilier.		
45	»	Frais d'habillement des surveillants.		
46	»	Frais de voyage des membres du comité d'inspection, des fonctionnaires et employés.		
47	»	Fournitures de bureau et de classe.		
48	»	Traitements des fonctionnaires et employés.		
PERSONNEL.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense
	Directeur	1	6,000	6,000
	Aumônier	1	2,400	2,400
	» -adjoint	1	1,400	1,400
	Médecin	1	2,000	2,000
	» -adjoint	1	1,000	1,000
	Agent comptable	1	2,400	2,400
	Instituteur principal	1	2,600	2,600
	» adjoints	5	1,600 à 1,800	8,200
	Magasinier	1	1,800	1,800
	Commis	2	1,200 à 1,500	2,700
	Jardinier en chef	1	2,400	2,400
	Jardinier	1	1,550	1,550
	Chef de culture	1	2,200	2,200
	Instructeur spécial	1	2,400	2,400
	Surveillants en chef	2	2,000	4,000
	Surveillants	11	1,150 à 1,450	13,400
	Surveillantes	10	700	7,000
		42		
	Augmentation éventuelle des traitements			1,500
A REPORTER.				fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
225,000	225,000	»	»	200,000	199,996 48	
355,000	355,000	»	»	455,000	455,000 »	
15,000	15,000	»	»	15,000	9,535,85	
4,500	4,500	»	»	4,500	2,998,90	
14,000	14,000	»	»	14,000	11,500, »	
100,000	100,000					
1,000	1,000					
2,500	2,500					
2,500	2,500					
64,750	64,750	»	»	282,700	282,488,96	
784,250	784,250	»	»	971,200	961,520,19	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . . fr.
49	»	Indemnités et tantièmes			
50	»	Gages du portier, des infirmiers, agents de la ferme et salaire du boulanger, des chefs d'atelier et journaliers			
51	»	Entretien des bâtiments, travaux d'amélioration des bâtiments et constructions nouvelles			
52	»	Entretien du domaine, engrais divers, achat de graines et semences			
55	»	Animaux et nourriture des animaux			
					TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.					
PRISONS.					
SECTION PREMIÈRE. — <i>Service économique.</i>					
54	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons			
55	»	Travaux domestiques. — Salaires des détenus.			
56	»	Frais d'habillement des surveillants			
57	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés.			
58	»	Traitements des fonctionnaires et employés			
PERSONNEL.					
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.
			Minimum.	Maximum.	
Secrétaires des Commissions administratives		4	1,400	2,800	9,200 »
— de la Commission d'examen		1	1,000	1,000	1,000 »
Directeurs (maisons centrales)		4	5,000	6,000	25,500 »
— (— de sûreté)		7	2,900	4,000	22,000 »
— (— d'arrêt)		19	2,200	2,800	46,800 »
— adjoints		4	5,400	5,800	15,800 »
Aumôniers catholiques		50	450	2,600	45,050 »
— adjoints.		4	700	1,800	5,900 »
Médecins		27	500	2,600	50,200 »
— adjoints		6	1,000	1,400	8,200 »
Instituteurs		21	1,400	2,600	47,800 »
— adjoints		2	1,400	1,700	5,100 »
	A REPORTER. . . . fr.	129			256,350 »
A REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUUMENTATION	DIMINUTION.			
784,250	784,250	»	»	971,200	961,520 19	
2,250	2,250			»	»	
51,450	51,450			»	»	
16,250	16,250			»	»	
50,000	50,000			»	»	
52,000	52,000			»	»	
896,200	896,200	»	»	971,200	961,520 19	
1,170,000	1,170,000	»	»	1,140,000	1,130,000 »	
18,000	18,000	»	»	15,000	12,897 64	
50,000	50,000	»	»	52,000	25,178 91	
11,000	11,000	»	»	11,000	9,881 55	
940,775	929,525	11,450	»	862,525	890,484 85	
2,169,775	2,158,525	11,450	»	2,060,325	2,086,442 91	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.		TOTAL des traitements.
					REPORT. fr.	
					PERSONNEL (suite).	
		REPORT. fr.	129		256,550 »	
		Instituteurs auxiliaires.	4	600	600	2,800 »
		— lecteurs	10	550	550	4,000 »
		Comptables	5	2,600	5,500	14,200 »
		Commis de 1 ^{re} classe	6	2,100	2,500	15,600 »
		— de 2 ^e — (comptables)	12	1,900	2,500	25,800 »
		— de 2 ^e —	7	1,600	2,000	12,000 »
		— de 5 ^e — (comptables)	15	1,500	1,800	19,950 »
		— de 5 ^e —	28	1,200	1,500	54,050 »
		Magasiniers	4	1,600	2,000	7,600 »
		Surveillantes religieuses	75	675	675	49,825 »
		— laïques	10	700	700	7,000 »
		Chefs surveillants	15	1,800	2,200	24,000 »
		Surveillants de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	500	1,100	1,450	555,551 50
		Chef de culture	1	2,200	2,500	2,500 »
		Surveillant de culture	1	1,400	1,800	1,600 »
		Commissionnaires	18	200	1,000	8,150 »
		Maitres de musique.	2	750	750	1,500 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes	55	40	500	7,550 »
		Aumôniers protestants et israélites	25	240	656	6,447 »
		Instructeurs militaires.	2	60	60	120 »
		Chevrons aux surveillants	»	72	144	5,760 »
		Indemnités, augmentations éventuelles	»	»	»	13,261 50
		TOTAL. fr.	716	»	»	875,775 »
		Personnel de la nouvelle prison de S ^t -Gilles.				67,000 »
					TOTAL. fr.	940,775 »
59	»	Indemnité de logement à certains surveillants mariés ou veufs avec enfants				
60	»	Frais d'impression et de bureau				
61	»	Prisons. — Entretien et amélioration des bâtiments.				
62	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes pour les plans, devis et cahiers des charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments, la direction et la surveillance des travaux.				
					TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,169,775	2,158,325	11,450	»	2,060,525	2,086,442 91	
19,000	19,000	»	»	14,000		
12,000	12,000	»	»	40,000	10,000 »	
180,000	180,000	»	»	180,000	168,589 01	
40,000	40,000	»	»	20,000	9,737 79	
2,590,775	2,379,325	11,450	»	2,314,525	2,274,769 71	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
SECTION DEUXIÈME. — <i>Service des travaux.</i>						
65	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication				
64	»	Travaux industriels. — Salaires des détenus				
65	»	Frais d'impression et de bureau				
66	»	Traitements des employés				
PERSONNEL.						
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.
				Minimum.	Maximum.	
		Directeurs adjoints	2	3,400	5,800	7,200
		Commis de 1 ^{re} classe	4	2,100	2,500	8,800
		— 2 ^e —	2	1,600	2,000	5,600
		— 3 ^e —	5	1,200	1,500	5,600
		Magasiniers	5	1,600	2,000	5,600
		Contre-maitres	2	2,200	2,500	4,700
		Surveillants spéciaux	9	1,400	1,800	14,000
		Surveillants de 2 ^e classe	8	1,100	1,200	8,800
		Surveillants (agents d'entrepreneurs)	5	400	400	1,200
		Religieuse surveillante	1	675	675	675
		Indemnités, augmentations éventuelles	»	»	»	2,225
			57			60,400
TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME.					fr.	
TOTAL DU CHAPITRE X.					fr.	
CHAPITRE XI.						
FRAIS DE POLICE.						
67	»	Mesures de sûreté publique				
TOTAL DU CHAPITRE XI.					fr.	
CHAPITRE XII.						
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.						
68	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services res- sissant au Département				
69	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux				
TOTAL DU CHAPITRE XII.					fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
150,000	150,000	»	20,000	150,000	96,504 67	
34,000	34,000	»	»	37,000	27,039 81	
1,000	1,000	»	»	3,000	356 90	
60,400	60,400	»	»	65,400	63,791 86	
225,400	245,400	»	20,000	255,400	187,692 94	
2,616,175	2,624,725	11,450	20,000	2,569,725	2,462,462 65	
DIMINUTION. . fr.		8,550				
80,000	80,000	»	»	80,000	80,000 »	
80,000	80,000	»	»	80,000	80,000 »	
17,000	17,000	»	»	24,000	16,669 45	
6,800	6,800	»	»	6,800	6,684 35	
25,800	25,800	»	»	50,800	25,553 80	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation</i>	
I.	Administration centrale.
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de Justice
VI.	Publications officielles
VII.	Pensions et secours
VIII.	Cultes
IX.	Établissements de bienfaisance
X.	Prisons
XI.	Frais de police
XII.	Dépenses imprévues
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
467,800 »	467,800 »	»	»	467,800 »	471,186 59	
4,536,050 »	4,536,050 »	»	»	4,541,550 »	4,293,804 76	
79,470 »	79,470 »	»	»	85,170 »	76,006 67	
1,219,008 »	1,219,008 »	»	»	1,521,508 »	1,824,040 72	
155,000 »	155,000 »	»	»	155,000 »	37,295 90	
515,500 »	523,500 »	»	10,000 »	539,050 »	502,143 13	
40,000 »	40,000 »	»	»	42,500 »	25,289 50	
4,953,958 »	4,953,958 »	»	»	4,922,558 »	4,730,105 40	
896,200 »	896,200 »	»	»	971,200 »	961,520 19	
2,616,175 »	2,624,725 »	»	8,550 »	2,569,725 »	2,462,462 63	
80,000 »	80,000 »	»	»	80,000 »	80,000 »	
25,800 »	25,800 »	»	»	50,800 »	23,553 80	
15,580,761 »	15,399,311 »	»	18,550 »	15,524,861 »	15,487,206 95	
DIMINUTION fr.		18,550 »				

(10)

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1886.

NOTE PRÉLIMINAIRE.



Le projet de Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1886 s'élève à 2,362,985 francs, et ne présente aucune différence avec les crédits budgétaires votés par la Législature pour l'exercice 1885. On espère pouvoir y introduire ultérieurement de nouvelles réductions de dépenses.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances chargé ad interim du Ministère des Affaires Étrangères, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1886, à la somme de deux millions trois cent soixante-deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq francs (2,562,985 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances chargé ad interim
du Ministère des Affaires Étrangères,*

A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1886.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	
2	— du personnel des bureaux	525,075 .	
3	Matériel.	50,000 .	417,075 .
4	Fonds secrets	15,000 .	
5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles.	10,000 .	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>			
6	Allemagne.	58,000 .	900,500 .
7	Autriche-Hongrie	58,000 .	
8	Bésil	50,000 .	
9	Chine	58,000 .	
10	Danemark, Suède et Norwège	25,000 .	
11	Espagne	50,000 .	
12	États-Unis	50,000 .	
13	France.	58,000 .	
14	Grande-Bretagne.	58,000 .	
15	Italie.	58,000 .	
16	Japon	58,000 .	
17	Mexique.	50,000 .	
18	Pays-Bas	58,000 .	
19	Portugal	25,000 .	
20	Roumanie	25,000 .	
21	Russie	58,000 .	
22	St-Siège	26,000 .	
23	Serbie	25,000 .	
24	Suisse	20,000 .	
25	Turquie.	50,000 .	
26	Traitements des conseillers et secrétaires	162,500 .	
A REPORTER. fr.		.	1,517,575 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . . fr.	•	1,517,575 •
CHAPITRE III.			
CONSULATS.			
27	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués. . . .	504,050 •	504,050 •
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE VOYAGE.			
28	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	170,000 •	170,000 •
CHAPITRE V.			
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
29	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 •	219,460 •
50	— — — — — à Constantinople	16,000 •	
51	Traitement de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	69,460 •	
52	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	100,000 •	
53	Frais de chancellerie	20,000 •	
CHAPITRE VI.			
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
54	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget	42,000 •	42,000 •
	A REPORTER. . . . fr.	•	2,253,085 •

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	2,253,083 •
CHAPITRE VII.			
COMMERCE, ÉMIGRATION.			
35	Frais divers et encouragements au commerce ; achat de documents commerciaux, publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	62,800 •	} 103,900 •
36	Musée commercial : Échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque.	25,000 •	
37	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100 •	
CHAPITRE VIII.			
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRÉRÉES.			
38	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	5,000 •	} 4,000 •
30	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 •	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . . fr.		•	2,562,083 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1883.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances chargé ad interim
du Ministère des Affaires Étrangères,*

A. BEERNAERT.

(156)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pour l'exercice 1886.



BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	»	Traitement du Ministre	
		PERSONNEL DES BUREAUX. — <i>Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :</i>	
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.
	a.	2	
	b.	16	
	c.	5	
	d.	19	
	e.	4	
2	f.	9	317,075 »
	g.	7	
	h.	3	
	i.	54	
	j.	»	6,000 »
		99	525,075 »
5	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat d'imprimés, de manuscrits et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance avec l'intérieur, abonnements aux journaux et écrits périodiques et autres menus frais 20,500	
	b.	Éclairage et chauffage 14,000	
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc. 15,500	
4	»	Fonds secrets.	
3	»	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles	
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUUMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
525,075 »	525,075 »	»	»	527,450 »	525,900 »	
50,000 »	50,000 »	»	»	55,800 »	59,750 64	
15,000 »	15,000 »	»	»	15,000 »	15,000 »	
10,000 »	10,000 »	»	»	10,000 »	10,000 »	
417,075 »	417,075 »	»	»	425,250 »	429,650 »	
DIFFÉRENCE . fr.		»				

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
LÉGATIONS.		
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>		
6	»	ALLEMAGNE. — Traitement d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
7	»	AUTRICHE-HONGRIE. — — — — —
8	»	BRÉSIL — — — — — d'un Ministre résident.
9	»	CHINE — — — — —
10	»	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE. — — — — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
11	»	ESPAGNE. — — — — —
12	»	ÉTATS-UNIS — — — — —
13	»	FRANCE — — — — —
14	»	GRANDE-BRETAGNE. — — — — —
15	»	ITALIE — — — — —
16	»	JAPON — — — — — d'un Ministre résident.
17	»	MEXIQUE — — — — —
18	»	PAYS-BAS — — — — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
19	»	PORTUGAL — — — — —
20	»	ROUMANIE — — — — —
21	»	RUSSIE — — — — —
22	»	S'-SIÈGE — — — — —
23	»	SERBIE — — — — —
24	»	SUISSE — — — — —
25	»	TURQUIE. — — — — —
26	»	Traitements des conseillers et secrétaires.
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFERENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000	»
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	16,916 66	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
26,000	26,000	»	»	10,834	»	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
20,000	20,000	»	»	20,000	20,000	»
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000	»
162,500	162,500	»	»	169,584	167,500	»
900,500	900,500	»	»	892,418	871,416 66	»

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
27	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
28	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnité de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses. .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
29	»	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris
30	»	— — — — — à Constantinople
31	»	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.
32	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels
33	»	Frais de chancellerie
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34	»	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité; indemnités pour services extraordinaires ne rentrant pas directement dans le cadre des travaux journaliers de l'administration; frais d'enterrement et de dernière maladie, et indemnités à quelques agents qui, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, se trouvent dans une position malheureuse; dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
504,050 »	504,050 »	»	»	504,050 »	486,550 »	a) Batavia 25,000 Buenos-Ayres 25,000 Calcutta 25,000 Caracas 25,000 Manille 25,000 Shanghai 25,000 Beyrouth 18,000 Le Caire 18,000 Cape Town 18,000 Melbourne 18,000 Milan 18,000 Moscou 18,000 Pesth 18,000 Philadelphie 18,000 Porto-Rico 18,000 Québec 18,000 St.-Croix de Ténériffe 18,000 Santander 18,000 Sophia 18,000 Tanger 18,000 Tiflis 18,000 Valparaiso 18,000 Zanzibar 18,000 Alger 15,000 Cologne 10,000 Luxembourg 8,000 Indemnités 7,000 Imprévu 8,000 Fr. 504,050
504,050 »	504,050 »	»	»	504,050 »	486,550 »	
170,000 »	170,000 »	»	»	170,000 »	169,855 04	
170,000 »	170,000 »	»	»	170,000 »	169,855 04	
14,000 »	14,000 »	»	»	14,000 »	10,000 »	b) Alexandrie. — 1 khavass . fr. 800 Andrinople. — 1 id. 800 Belgrade. — 1 drogman 3,000 Beyrouth. — 1 khavass 1,000 Le Caire (consulat général.) — 2 id. 2,000 Le Caire (consu- lat.) — 1 id. 800 Constantinople. — 2 drogmans 21,000 — — 2 khavass 2,000 — — 1 capou-oglan 360 Pékin. — 1 lettre 6,000 — — 1 élève-interp 9,000 Salonique. — 1 khavass 800 Smyrne — id. 800 Tanger. — 1 drogman 5,000 — — 1 khavass 1,000 Tiflis. — 1 drogman 2,000 — — 1 khavass. 1,000 Trébizonde — 1 id. 800 Tunis. — 1 id. 800 Tripoli. — 1 id. 800 Yarna — 1 id. 800 Yedo. — 1 lettre-interp 6,000 Zanzibar — 1 drogman 2,000 — — 1 khavass 1,000 Imprévu 800 Fr. 69,460
16,000 »	16,000 »	»	»	16,000 »	16,000 »	
69,460 »	69,460 »	»	»	70,460 »	70,460 »	
100,000 »	100,000 »	»	»	110,000 »	98,168 67	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	20,000 »	
219,460 »	219,460 »	»	»	250,460 »	214,628 67	
42,000 »	42,000 »	»	»	42,000 »	41,988 88	c) Allemagne 2,000 Autriche-Hongrie 2,000 Chine. 2,000 France 2,000 Grande-Bretagne 2,000 Italie 2,000 Japon. 2,000 Pays-Bas. 2,000 Russie 2,000 Turquie 2,000 Fr. 20,000
42,000 »	42,000 »	»	»	42,000 »	41,988 88	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
35	»	Frais divers et encouragements au commerce, achat de documents commerciaux, publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie
36	»	Musée commercial : Échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque.
37	»	Émigration. — Service médical et surveillance.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
38	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
39	»	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.	
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.				
62,800 »	62,800 »	»	»	} 87,800 »	87,789 70		
25,000 »	25,000 »	»	»				
18,100 »	18,100 »	»	»			18,100 »	16,005 »
105,900 »	105,900 »	»	»	105,900 »	103,794 70		
3,000 »	3,000 »	»	»	} 2,500 »	»		
1,000 »	1,000 »	»	»			2,000 »	500 »
4,000 »	4,000 »	»	»			2,000 »	996 86
4,000 »	4,000 »	»	»	6,300 »	1,496 86		

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h2>Récapitulation</h2> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
I.	Administration centrale.
II.	Légations
III.	Consulats
IV.	Frais de voyage
V.	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats
VI.	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.
VII.	Commerce, émigration.
VIII.	Pensions, secours et créances arriérées
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
417,075 »	417,075 »	»	»	425,250 »	429,630 64	
900,500 »	900,500 »	»	»	892,418 »	871,416 66	
504,050 »	504,050 »	»	»	504,050 »	486,550 »	
170,000 »	170,000 »	»	»	170,000 »	169,855 04	
219,460 »	219,460 »	»	»	250,460 »	214,628 67	
42,000 »	42,000 »	»	»	42,000 »	41,988 88	
105,900 »	105,900 »	»	»	105,900 »	105,794 70	
4,000 »	4,000 »	»	»	6,500 »	1,496 86	
2,362,985 »	2,362,985 »	»	»	2,576,578 »	2,519,579 45	

(100)

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1886.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés au projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1886, s'élèvent à fr.	22,155,898 »
Les crédits proposés pour l'exercice 1885, montent à . . .	22,241,128 »
La différence en moins pour l'exercice 1886 est de . . . fr.	<u>85,230 »</u>

Les articles modifiés ou nouveaux sont indiqués ci-après :

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service, etc.*

Crédit demandé pour 1886 fr.	413,260 »
Crédit proposé pour 1885	407,310 »
En plus pour 1886. fr.	<u>5,950 »</u>

Cette somme est destinée à accorder des augmentations réglementaires aux fonctionnaires et employés.

ART. 7. — *Musée scolaire de l'État, pour les trois degrés de l'enseignement public; personnel et matériel. — Expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.*

Crédit demandé pour 1886 fr.	36,000 »
Crédit proposé pour 1885	54,000 »
En moins pour 1886. fr.	<u>18,000 »</u>

Le crédit demandé au Budget de 1885 pour l'exposition universelle d'Anvers disparaît en 1886.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 9. — *Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876).*

Crédit demandé pour 1885.	fr.	246,268	»
Crédit proposé pour 1886.		227,618	»
		<hr/>	
En moins pour 1886.	fr.	18,650	»

On doit admettre qu'un certain nombre de pensions seront éteintes avant le 31 décembre 1885.

CHAPITRE II.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

ART. 16. — *Tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux.*

Crédit demandé en 1886	fr.	»	
Crédit proposé en 1885.		50,000	
		<hr/>	
En moins pour 1886.	fr.	50,000	

Ce crédit est supprimé pour 1886, parce que le travail sera terminé auparavant.

CHAPITRE III.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

ART. 24. — *Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives.*

Crédit demandé pour 1886.	fr.	60,000	»
Crédit proposé pour 1885.		6,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1886.	fr.	54,000	»

Cette augmentation est demandée parce qu'en 1886 il devra être procédé au renouvellement partiel de la Chambre des Représentants. Or, pour les élections législatives, chaque membre ou secrétaire du bureau reçoit un jeton de présence de 20 francs par séance; cette dépense est supportée par le Trésor. De ce chef il y a lieu de prévoir une somme de 54,000 francs. Les 6,000 francs restants sont réservés pour les élections partielles qui pourraient avoir lieu pendant l'année.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE X.

SERVICE DE SANTÉ.

ART. 41. — *Prix quinquennal des sciences médicales, pour la période de 1881 à 1885, institué par arrêté royal du 25 novembre 1859.*

Crédit demandé pour 1886	fr.	5,000	»
Crédit proposé pour 1885		»	
		<hr/>	
En plus pour 1886	fr.	5,000	»

Ce crédit ne se reproduira plus que dans cinq années.

CHAPITRE XI.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 48. — *Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séances aux membres. — Traitement du commis et matériel de la dite Commission.*

Crédit demandé pour 1886	fr.	11,000	»
Crédit proposé pour 1885		13,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1886	fr.	2,000	»

Cette diminution provient de la suppression de certains agents de la dite Commission.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 67. — *Frais de rédaction et de publication du 11^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.*

Crédit demandé pour 1886	fr.	10,000	»
Crédit proposé pour 1885		»	
		<hr/>	
En plus pour 1886	fr.	10,000	»

Le libellé de l'article explique suffisamment la destination du crédit.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XIII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 70. — *Traitements du personnel des établissements normaux de l'État*
Traitements de disponibilité.

Crédit demandé pour 1886	fr.	825,000	»
Crédit proposé pour 1885		908,250	»
		<hr/>	
En moins pour 1886.	fr.	83,250	»

Cette diminution provient du remplacement d'un certain nombre de membres du personnel attachés à des établissements normaux, qui avaient été mis en disponibilité.

ART. 81. — *Frais de rédaction du 14^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire.*

Crédit demandé pour 1886	fr.	15,000	»
Crédit proposé pour 1885		»	
		<hr/>	
En plus pour 1886.	fr.	15,000	»

Le libellé de l'article explique suffisamment la destination du crédit.

Frais relatifs au travail de revision de la pharmacopée officielle.

Crédit demandé pour 1886	fr.	»	
Crédit proposé pour 1885 (art. 79 du projet de Budget)		1,500	»
		<hr/>	
En moins pour 1886.	fr.	1,500	»

La Commission de la pharmacopée officielle ayant terminé ses travaux, le crédit affecté à ce service disparaît du Budget de 1886.

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES.***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances,

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique est fixé, pour l'exercice 1886, à la somme de vingt-deux millions cent cinquante-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-huit francs (22,155,898 francs) conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1885.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :**

*Le Ministre
de l'Intérieur et de l'Instruction publique,*

THONISSEN.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1886.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . .	415,260 »	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère.	60,500 »	
4	Bibliothèque du Département, achat de livres abonnements et souscriptions, frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure, confection du catalogue, matériel de la bibliothèque.	5,000 »	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	18,578 »	
6	Frais de route et de séjour; missions.	6,800 »	
7	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public: personnel et matériel. Expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	56,00 »	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement à des fonctionnaires et employés; premier terme des pensions des professeurs et instituteurs communaux	58,800 »	
9	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État, des provinces et des communes dans le paiement des pensions à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou orphelins de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884).	262,618 »	
10	Suppléments de pensions accordés antérieurement à la promulgation de la loi du 20 septembre 1884 et restant dus au 1 ^{er} janvier 1885, à des instituteurs, par application de l'arrêté royal du 21 juin 1862.	1,434 »	987,445 »
11	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	35,000 »	
12	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'Instruction publique, en conformité de la loi du 30 mars 1865	8,040 »	
	A REPORTER.	»	987,445 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1886.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		987,445 *
13	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires, qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1885, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante).	60,415 »	
14	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique; frais de route et de séjour.	20,000 »	
CHAPITRE II.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
15	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire et traitement du bibliothécaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale.	9,000 »	
16	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale et de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales	51,000 »	40,000 *
CHAPITRE III.			
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
17	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	458,800 »	
18	Traitements des employés, gens de service et gens de peine :		
	Province d'Anvers	104,752 »	
	— de Brabant.	158,815 »	
	— de la Flandre occidentale	131,965 »	
	— de la Flandre orientale	136,911 »	
	— de Hainaut.	125,750 »	1,009,669 »
	— de Liège	117,752 »	
	— de Limbourg	78,185 »	
	— de Luxembourg	73,737 »	
	— de Namur	101,824 »	
	A REPORTER. . . . fr.		1,027,445 *

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1886.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	»	1,027,445 »
	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers. 27,000 »		
	— de Brabant. 27,000 »		
	— de la Flandre occidentale 27,000 »		
	— de la Flandre orientale 27,000 »		
19	— de Hainaut. 27,000 »	251,900 »	
	— de Liège 51,500 »		
	— de Limbourg 20,700 »		
	— de Luxembourg 20,700 »		
	— de Namur 24,000 »		
	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés :		
	Traitements des commissaires 216,500 »		2,443,769 »
20	Frais de bureau 44,400 »		
	Traitements des employés 190,500 »	465,400 »	
	Frais et travaux extraordinaires pour la révision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1886 12,000 »		
21	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 »	
22	Révision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	15,000 »	
23	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impressions. — Écritures extraordinaires et dépenses diverses.	180,000 »	
24	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	60,000 »	
	A REPORTER. . . fr.	»	5,471,214 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1886.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	°	3,471,214 °
	CHAPITRE IV.		
	MILICE.		
25	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs et membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens . . .	114,000 °	} 144,000 °
26	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions. Dépenses diverses	50,000 °	
	CHAPITRE V.		
	GARDE CIVIQUE.		
27	Inspection générale : traitements ou indemnités. Frais de route et de séjour; frais de bureau, entretien, éclairage et chauffage des locaux; frais divers. Commandants supérieurs : indemnités pour frais de bureau. Frais de rédaction et de publication des décisions et arrêts en matière de garde civique.	27,000 °	} 45,000 °
28	Magasin central d'armement et d'équipement; frais de route et de séjour, entretien des locaux. Indemnités et salaires. Achat, numérotage, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement; frais divers. Achat et reliure d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impression et calligraphie des états de signalement et des brevets pour officiers (une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'art. 51) .	15,000 °	
29	Personnel du magasin central du matériel de la garde civique	3,000 °	
	CHAPITRE VI.		
	FÊTES NATIONALES.		
50	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.	34,000 °	} 103,200 °
51	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses. Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir . . .	64,000 °	
52	nn el permanent du tir	5,200 °	
	A REPORTER. . . . fr.	°	3,763,414 °

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1886.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	3,763,414 »
	CHAPITRE VII. DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
53	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	20,000 »	20,000 »
	CHAPITRE VIII. LÉGIION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
54	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1861; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions, 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.	200,000 »	500,000 »
55	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles	100,000 »	
	CHAPITRE IX. VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE		
56	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragement pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	2,000,000 »	
57	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture, traitements d'activité et traitements de disponibilité. Indemnités aux commissaires voyers, Frais de route et de séjour.	78,000 »	2,082,000 »
58	Frais de bureau et matériel de l'inspection	4,000 »	
	À REPORTER. fr.	»	6,165,414 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1886.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	6,165,414 »
	CHAPITRE X.		
	SERVICE DE SANTÉ.		
39	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel. Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccinogène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Frais des conférences pour les élèves droguistes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène	200,000 »	
40	Académie royale de médecine.	55,500 »	238,500 »
41	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1881 à 1885, institué par arrêté royal du 25 novembre 1859	5,000 »	
	CHAPITRE XI.		
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
42	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	3,000 »	
45	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'Etat	1,154,570 »	
44	Matériel des Universités de l'Etat et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique.	260,000 »	
45	Bourses universitaires et bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses	90,000 »	
46	Jury central; frais de voyage et indemnités de vacation des membres du jury. Salaire des huissiers; matériel du jury.	66,500 »	1,618,570 »
47	Indemnités aux professeurs des Universités de l'Etat anciens membres des jurys combinés.	15,500 »	
48	Commission d'entérinement. Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission. Traitement du commis de la commission.	11,000 »	
49	Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	6,000 »	
50	Subsidés pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'Etat et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 »	
	A REPORTER. fr.	»	8,023,484 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1886.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	8,022,484 »
	CHAPITRE XII.		
	ENSEIGNEMENT MOYEN.		
51	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire. Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil	6,000 »	
52	Inspection des établissements d'instruction moyenne: personnel, traitements et indemnités. Frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau	41,250 »	
53	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège; personnel, traitements ou indemnités. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	170,515 »	
54	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. Inspection; frais de route et de séjour; matériel. Section normale spéciale des langues modernes à Liège; matériel. École normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; matériel. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; matériel. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. Bourses d'étude; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers.	119,780 »	
55	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 »	
56	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel.	1,500 »	
57	Athénées royales (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux.	3,158,699 »	3,900,233 »
58	Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers	4,000 »	
59	Écoles moyennes. — Bourses.	33,500 »	
60	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons. Subsides aux provinces et aux communes	154,371 »	
	A REPORTER. fr.	»	11,922,717 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1886**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . . fr.	°	11,922,717 °
61	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés	25,000 °	
62	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Dépenses et frais divers	50,000 °	
63	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités	5,120 °	
64	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen	63,000 °	
65	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités	17,500 °	
66	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	2,000 °	
67	Frais de rédaction et de publication du 11 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen	10,000 °	
CHAPITRE XIII.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
68	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité	400,000 °	
69	Frais de voyage de l'inspecteur et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées.	164,800 °	
70	Traitements du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État; dépenses imprévues	825,000 °	
71	Frais des divers jurys de l'enseignement primaire	20,000 °	
72	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de déplacement des membres; indemnité du secrétaire et du secrétaire-adjoint; impressions et dépenses diverses	7,000 °	
73	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 °	
74	Amélioration et location de locaux et matériel des écoles et sections normales de l'État	151,581 °	10,227,181 °
75	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées	400,000 °	
76	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs.	145,000 °	
	A REPORTER. . . . fr.	°	22,149,898 °

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1886.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	22,149,898 »
77	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types.	100,000 »	
78	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	7,900,000 »	
79	Frais des concours entre les élèves des écoles primaires. Frais de concours entre les élèves des écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours	40,000 »	
80	Publications intéressant l'enseignement primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions dans l'intérêt de l'enseignement primaire. Frais de rédaction du 14 ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1882 à 1884) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	70,000 »	
CHAPITRE XIV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
81	Dépenses imprévues non libellées au Budget	6,000 »	6,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. fr.		22,155,898 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur et de
l'Instruction publique,*

THONISSEN.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(187)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1886.



BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
CHAPITRE I^{er}.							
ADMINISTRATION CENTRALE.							
1	»	Traitement du Ministre					
2	»	— des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité con- sultatif pour les questions de législation et d'administration générale					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	<i>Observations.</i>
		Secrétaire général	1	»	12,000	12,000	
		Directeurs généraux	5	»	9,000, 10,000 et 12,000	50,000	
		Directeurs	6	»	Max. 8,000	47,000	
		Chefs de division	6	»	Max. 6,500	34,500	
		Chefs de bureau	12	»	Max. 5,000	54,800	
		Commis rédacteurs	56	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	114,000	
		Commis d'ordre	24	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,600	46,600	
		Agents auxiliaires	1	»	.	1,200	
		Huissiers et gens de service	20	»	800 à 2,400	45,500	
		Promotions et augmentations réglementaires en 1885 et 1886.				7,660	
						415,260	
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.				55,500	»
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>				5,000	»
4	»	Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impres- sion, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque					
5	»	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.					
6	»	Frais de route et de séjour; missions					
7	»	Musée scolaire de l'État, pour les trois degrés de l'enseignement public. — Personnel et matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	<i>Observations.</i>
		Conservateur	1	»	5,500	5,500	} Situation [au mois de février 1885.
		Employés	3	»	.	7,800	
		Huissiers et gens de service	5	»	.	6,300	
						19,600	
À REPORTER.						fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
21,000	21,000	»	»	21,000	
413,260	407,510	(¹) 5,950	»	416,880	(¹) Cette somme est destinée à accorder des augmentations réglementaires en 1886.
60,500	60,500	»	»	60,500	
5,000	5,000	»	»	5,000	
18,578	18,578	»	»	18,600	
6,800	6,800	»	»	6,800	
56,000	54,000	»	18,000	54,000	
561,138	573,188	5,950	18,000	582,780	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																										
		REPORT. fr.																										
8	a.	Premier terme des pensions à accorder éventuellement à des fonctionnaires et employés	18,800	»																								
	b.	Premier terme des pensions des professeurs et instituteurs communaux	20,000	»																								
9	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876)	227,618	»																								
	b.	Intervention de l'État, des provinces et des communes dans le paiement des pensions à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou orphelins des professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884)	35,000	»																								
10	»	Suppléments de pensions accordés antérieurement à la promulgation de la loi du 20 septembre 1884 et restant dus au 1 ^{er} janvier 1885, à des instituteurs, par application de l'arrêté royal du 21 juin 1862																										
11	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux																										
12	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins, des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'Instruction publique, en conformité de la loi du 30 mars 1865																										
13	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires; à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1885, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)																										
14	a.	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique.	14,000	»																								
	b.	Frais de route et de séjour	6,500	»																								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 10%;">CLASSE.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="width: 15%;">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Arts du dessin</td> <td style="text-align: center;">4 ⁽¹⁾</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">(1) 1,500 et 2,500</td> <td style="text-align: center;">(2) 8,000</td> <td rowspan="2">(1) 2 inspecteurs. (2) 2 inspecteurs adjoints. (3) Part payée par le Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</td> </tr> <tr> <td>Gymnastique.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">6,000</td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="text-align: center; border: 1px solid black;">14,000</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Arts du dessin	4 ⁽¹⁾	»	(1) 1,500 et 2,500	(2) 8,000	(1) 2 inspecteurs. (2) 2 inspecteurs adjoints. (3) Part payée par le Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	Gymnastique.	1	»	»	6,000					14,000	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																							
Arts du dessin	4 ⁽¹⁾	»	(1) 1,500 et 2,500	(2) 8,000	(1) 2 inspecteurs. (2) 2 inspecteurs adjoints. (3) Part payée par le Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique.																							
Gymnastique.	1	»	»	6,000																								
				14,000																								
TOTAL DU CHAPITRE I. fr.																												
CHAPITRE II.																												
STATISTIQUE GÉNÉRALE.																												
15	»	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre secrétaire et traitement du bibliothécaire. — Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale.																										
A REPORTER fr.																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
561,158	575,188	5,950	18,000	582,780	
58,800	58,800	»	»	58,800	
262,618	281,268	»	18,650	281,268	
1,454	1,454	»	»	5,000	
35,000	55,000	»	»	35,000	
8,040	8,040	»	»	9,000	
60,415	60,415	»	»	76,175	
20,000	20,000	»	»	46,500	
987,445	1,018,145	5,950	56,650	1,074,525	
DIMINUTION . . . fr.		30,700			
9,000					
9,000	»	»	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
16	a.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement 12,000
	b.	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales. 19,000
	c.	Tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux (<i>pour mémoire</i>) »
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
17	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine :
	a.	Province d'Anvers. 104,752
	b.	— de Brabant. 138,815
	c.	— de la Flandre occidentale 131,965
	d.	— de la Flandre orientale. 136,911
18	e.	— de Hainaut. 125,730
	f.	— de Liège 117,752
	g.	— de Limbourg 78,185
	h.	— de Luxembourg 75,737
	i.	— de Namur. 101,824

PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.
Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000
	Chef de division	4,500 à 5,500
	Chef de bureau.	3,200 à 4,000 ₃
Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500
	Chef de division.	4,200 à 5,000
	Chef de bureau.	3,200 à 3,800
Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000
	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200
	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800
	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200

A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
9,000	40,000	>	50,000	163,690	
31,000					
40,000	40,000	>	50,000	163,690	
DIMINUTION. . fr.		50,000			
438,800	438,800	>	>	438,800	
1,009,669	1,009,669	>	>	1,011,669	
1,448,469	1,448,469	>	>	1,450,469	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
1,448,469	1,448,469	»	»	1,450,469	
251,900	251,900	»	»	251,900	
465,400	465,400	»	»	475,400	
45,000	45,000	»	»	50,000	
15,000	15,000	»	»	20,000	
180,000	180,000	»	»	280,000	
60,000	6,000	54,000	»	65,000	
2,445,769	2,389,769	54,000	»	2,572,769	
AUGMENTATION. . . fr.		54,000			
114,000	114,000	»	»	114,000	
50,000	30,000	»	»	50,000	
144,000	144,000	»	»	144,000	
DIFFÉRENCE. . . fr.		»			

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
CHAPITRE V.														
GARDE CIVIQUE.														
27	a.	Inspection générale; traitements ou indemnités 17,500												
	b.	Frais de route et de séjour; frais de bureau, entretien, éclairage et chauffage des locaux; frais divers. — Commandants supérieurs: Indemnités pour frais de bureau. — Frais de rédaction et de publication des décisions et arrêts en matière de garde civique 9,500												
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th data-bbox="1181 761 1268 840">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1276 761 1404 840">TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td style="text-align: right;">14,000</td> </tr> <tr> <td>Chef d'état-major de l'inspecteur général</td> <td style="text-align: right;">1,500</td> </tr> <tr> <td>Archiviste de l'inspection générale</td> <td style="text-align: right;">1,400</td> </tr> <tr> <td>Huissier.</td> <td style="text-align: right;">600</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">17,500</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	Inspecteur général	14,000	Chef d'état-major de l'inspecteur général	1,500	Archiviste de l'inspection générale	1,400	Huissier.	600		17,500
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.													
Inspecteur général	14,000													
Chef d'état-major de l'inspecteur général	1,500													
Archiviste de l'inspection générale	1,400													
Huissier.	600													
	17,500													
28	»	Magasin central d'armement et d'équipement; frais de route et de séjour, entretien des locaux. — Indemnités et salaires. — Achat, numérotage, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement; frais divers. — Achat et reliure d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impression et calligraphie des états de signalement et des brevets pour officiers. (Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 31.)												
29	»	Personnel du magasin central du matériel de la garde civique												
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th data-bbox="1181 1355 1268 1422">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1276 1355 1404 1422">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Agent comptable</td> <td style="text-align: right;">1,200</td> </tr> <tr> <td>Garde armurier</td> <td style="text-align: right;">1,700</td> </tr> <tr> <td>Augmentation.</td> <td style="text-align: right;">100</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">3,000</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Agent comptable	1,200	Garde armurier	1,700	Augmentation.	100		3,000		
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.													
Agent comptable	1,200													
Garde armurier	1,700													
Augmentation.	100													
	3,000													
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.														
CHAPITRE VI.														
FÊTES NATIONALES.														
30	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination												
A REPORTER. fr.														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
27,000 »	27,000 »	»	»	27,000 »	
15,000 »	15,000 »	»	»	15,000 »	
5,000 »	3,000 »	»	»	4,500 »	
45,000 »	45,000 »	»	»	46,500 »	
DIFFÉRENCE. . . fr.		»			
34,000 »	34,000 »	»	»	34,000 »	
34,000 »	34,000 »	»	»	34,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
31	a.	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses fr. 44,000 »
	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir 20,000 »
32	»	Personnel permanent du tir
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
		CHAPITRE VII.
		DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.
33	»	Décoration civique et récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
		CHAPITRE VIII.
		LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.
34	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer, des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés
		<small>La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1^o à desservir de nouvelles pensions; 2^o à augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3^o à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.</small>
35	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
		CHAPITRE IX.
		VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.
36	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. fr. 1,850,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. 150,000 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS. demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
34,000	34,000	»	»	34,000	
64,000	64,000	»	»	64,000	
5,200	5,200	»	»	5,200	
103,200	103,200	»	»	103,200	
DIFFÉRENCE. . . fr.		»			
20,000	20,000	»	»	20,000	
20,000	20,000	»	»	20,000	
DIFFÉRENCE. . . fr.		»			
200,000	200,000	»	»	200,000	
100,000	100,000	»	»	100,000	
300,000	300,000	»	»	300,000	
DIFFÉRENCE. . . fr.		»			
2,000,000					
2,000,000	»	»	»	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
2,000,000					
78,000	2,082,000	»	»	2,250,000	
4,000					
2,082,000	2,082,000	»	»	2,250,000	
DIFFÉRENCE. . . fr.		»			
200,000	200,000	»	»	200,000	
200,000	200,000	»	»	200,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		REPORT. fr.		
39 (suite.)	k.	Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour	9,000	»		
	l.	Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil.	3,000	»		
	m.	Frais de participation aux Expositions et aux Congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène	3,000	»		
40	»	Académie royale de médecine				
41	»	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1881 à 1885, institué par arrêté royal du 25 novembre 1859				
				TOTAL DU CHAPITRE X. fr.		
CHAPITRE XI.						
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.						
42	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur				
43	»	Traitement du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État.				
DÉSIGNATION PAR GRADES.		NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
<i>Université de Gand.</i>						
	Professeurs ordinaires	37	»	7,000 à 8,000	278,000	L'indication de la dépense, par catégories d'agents n'est qu'approximative.
	— extraordinaires	8	»	5,000	40,000	
	Chargés de cours	7	»	2,000 à 2,500	16,500	
	Assistants	12	»	2,500	28,000	
	Répétiteurs	6	»	2,500	15,000	
	Maîtres de dessin	5	»	2,500	7,500	
	Personnel administratif	42	»	»	81,870	
	École du génie civil	15	»	»	74,850	
<i>Université de Liège.</i>						
	Administrateur-inspecteur, directeur des écoles spéciales	1	»	9,000	9,000	
	Professeurs ordinaires, inspecteurs des études	2	»	8,500 et 9,500	18,000	
	Professeurs ordinaires	42	»	7,000	294,000	
	— extraordinaires	11	»	5,000	55,000	
	Chargés de cours	12	»	3,000 à 5,000	46,800	
	Répétiteurs	8	»	2,000 à 5,000	22,500	
	Personnel administratif	86	»	»	147,350	
	Traitements complémentaires des professeurs ordinaires. (Art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849)	»	»	»	20,000	
					1.154,570	
					A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
200,000	200,000	»	»	200,000	
35,500	53,500	«	»	53,500	
5,000	»	3,000	»	»	
238,500	255,500	5,000	»	233,500	
AUGMENTATION . . fr.		3,000			
5,000	3,000	»	»	6,000	
1,154,570	1,154,570	»	»	1,124,570	
1,157,570	1,157,570	»	»	1,130,570	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTE- RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																						
		REPORT. fr.																						
44	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique																						
45	»	Bourses universitaires; bourses de voyage. Frais de concours pour la collation de ces bourses.																						
46	a.	Jury central. Frais de voyage et indemnités de vacation des membres du jury 58,500																						
	b.	Salaires des huissiers; matériel du jury 8,000																						
47	»	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État, anciens membres des jurys combinés																						
48	a.	Commission d'entérinement. Frais de route et de séjour et indemnités de séances aux membres. Matériel de la commission 9,000																						
	b.	Traitement du commis de la commission 2,000																						
49	»	Concours de l'enseignement supérieur. Frais de ce concours. Impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités.																						
50	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions																						
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.																						
CHAPITRE XII.																								
ENSEIGNEMENT MOYEN.																								
51	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire. Frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil																						
	a.	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel; traitements et indem- nités 21,500 »																						
52		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>CLASSE.</th> <th>TRAITEMENT par an.</th> <th>MONTANT de la dépense.</th> <th>Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">7,500 à 8,500</td> <td rowspan="2" style="text-align: center;">21,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">6,000 à 7,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">21,500</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur général.	1	»	7,500 à 8,500	21,500		Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500					21,500	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																			
Inspecteur général.	1	»	7,500 à 8,500	21,500																				
Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500																					
				21,500																				
	b.	Frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau 19,750 »																						
	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège — Personnel; traitements ou indemnités 40,315 »																						
52	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège. — Personnel, traite- ments ou indemnités 10,000 »																						
	c.	Section normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand. — Personnel, traitements ou indemnités 50,398 »																						
		A REPORTER. fr.																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
1,157,570	1,157,570	»	»	1,130,570	
260,000	260,000	»	»	304,265	
90,000	90,000	»	»	90,000	
66,500	66,500	»	»	66,500	
15,500	15,500	»	»	14,970	
11,000	15,000	»	2,000	17,000	
6,000	6,000	»	»	10,000	
14,000	14,000	»	»	27,000	
1,618,570	1,620,570	»	2,000	1,660,505	
DIMINUTION. . . FR.		2,000			
6,000	6,000	»	»	8,000	
		»	»	29,500	
41,250	41,250				
		»	»	20,750	
47,250	47,250	»	»	38,250	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUUMENTATION.	DIMINUTION.		
47,250	47,250	»	»	58,250	
170,515	170,513	»	»	435,513	
247,765	247,763	»	»	493,763	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.			
54	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. — Inspection; frais de route et de séjour; matériel	4,000 »			
	b.	Section normale spéciale des langues modernes à Liège: matériel	2,000 »			
	c.	École normale des sciences et cours normaux flamands à Gand: matériel	500 »			
	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges: matériel	5,580 »			
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles: matériel.	5,100 »			
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Bourses d'études, subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers	102,800 »			
55	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce				
56	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel				
	a.	Athénées royales (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides.	816,978 »			
	b.	Athénées ou collèges royales (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides	501,974 »			
57	c.	Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; subsides	771,079 »			
	d.	Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; subsides	996,668 »			
	e.	Compléments de traitements à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux.	72,000 »			
REPORT fr.						
DÉSIGNATION PAR GRADES.		NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense, (Part de l'État.)	TOTAL.
<i>Athénées royales.</i>						
	Préfets des études	20	»	4,200 à 4,600	56,535 »	
	Professeurs	106	1 ^{re} classe.	3,700 à 4,100	256,000 »	
	—	110	2 ^e classe.	3,200 à 3,400	228,974 »	
	—	201	3 ^e classe.	2,600 à 2,900	526,233 32	
	Professeurs de gymnastique.	26	»	1,200 à 1,600	24,266 »	
	— de dessin	28	»	1,200 à 1,800	28,000 »	
	— de musique	25	»	972	24,500 »	
	Surveillants.	11	1 ^{re} classe.	2,600 à 2,800	19,800 »	
	—	70	2 ^e classe.	2,200 à 2,400	107,554 »	
	Secrétaires-trésoriers	25	»	1,460	24,532 »	
	Professeurs intérimaires	3	»	3,000	9,000 »	
	Subside de l'État pour minerval sup- plémentaire.	482	»	»	101,157 98	
	Compléments de traitements à des pro- fesseurs d'athénées attachés provisoi- rement à certains collèges commu- naux.	»	»	»	72,000 »	
A REPORTER					1,337,932 30	
A REPORTER. fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
217,765	217,765	»	»	495,765	
119,780	119,780	»	»	132,880	
60,200	60,200	»	»	45,200	
1,500	1,500	»	»	1,500	
3,158,699	3,158,699	»	»	5,457,225	
3,557,942	3,557,942	»	»	5,850,568	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
REPORT. fr.						
DÉSIGNATION PAR GRADES,		NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'Etat.)	TOTAL,
REPORT					1,337,952 30	
		5	"	"	5,994 "	
		50	"	"	24,000 "	
	Dépenses variables	"	"	"	9,915 70	
		"	"	"	15,110 "	
	<i>Écoles moyennes.</i>					1,390,952 "
		120	"	2,800 à 3,500	327,099 "	
		57	1 ^{re} classe.	2,500 à 2,500	91,200 "	
		504	2 ^e classe.	2,000 à 2,200	504,800 "	
		117	1 ^{re} classe.	2,000 à 2,200	251,500 "	
		503	2 ^e classe.	1,600 à 1,800	564,804 "	
		17	"	1,000 à 1,500	15,054 "	
		129	"	800 à 1,000	78,200 "	
		120	"	800 à 1,000	78,200 "	
		129	"	800 à 1,000	77,100 "	
		7	"	575 à 1,400	4,800 "	
		56	"	400 à 800	14,400 "	
		62	"	"	22,000 "	
		80	"	500	40,000 "	
		129	"	trait. moyen. 585	55,110 "	
		15	"	idem 1,700	22,500 "	
	Dépenses variables	"	"	"	18,200 "	
		"	"	"	25,000 "	
	TOTAL DE L'ARTICLE					1,767,747 "
	TOTAL DE L'ARTICLE					3,158,099 "
58	»	Athénées ou collèges royaux. — Sections industrielles et commerciales. — Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers				
59	»	Écoles moyennes. — Bourses				
60	»	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. — Subsidés aux provinces et aux communes				
61	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsidés				
62	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. — Dépenses et frais divers				
63	»	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. — Indemnités				
64	»	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen				
A REPORTER. fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voids POUR L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
3,557,942	3,557,942	»	»	3,850,368	
4,000	4,000	»	»	7,500	
33,300	33,300	»	»	36,600	
154,571	154,571	»	»	103,000	
25,000	25,000	»	»	25,000	
30,000	30,000	»	»	36,000	
3,120	3,120	»	»	3,120	
65,000	65,000	»	»	78,000	
3,870,733	3,870,733	»	»	4,119,788	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																															
		REPORT. fr.																																															
65	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités.																																															
66	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. — Acquisitions, reliures et autres dépenses																																															
67	»	Frais de rédaction et de publication du 11 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.																																															
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.																																															
CHAPITRE XIII.																																																	
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																	
68	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité																																															
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>CLASSE.</th> <th>TRAITEMENT par an.</th> <th>MONTANT de la dépense.</th> <th>Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur des écoles normales</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">7,500</td> <td style="text-align: right;">7,500</td> <td rowspan="6" style="vertical-align: top;">Situation au mois de février 1885.</td> </tr> <tr> <td>Inspectrice des écoles normales</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">1,500</td> <td style="text-align: right;">1,500</td> </tr> <tr> <td>Vérificateur des économats</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">4,000</td> <td style="text-align: right;">4,000</td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs principaux</td> <td style="text-align: center;">18</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">Max. 8,500</td> <td style="text-align: right;">115,750</td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs cantonaux</td> <td style="text-align: center;">80</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">Max. 4,800</td> <td style="text-align: right;">278,700</td> </tr> <tr> <td>Disponibilité, etc.</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">2,700</td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">408,150</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500	Situation au mois de février 1885.	Inspectrice des écoles normales	1	»	1,500	1,500	Vérificateur des économats	1	»	4,000	4,000	Inspecteurs principaux	18	»	Max. 8,500	115,750	Inspecteurs cantonaux	80	»	Max. 4,800	278,700	Disponibilité, etc.	»	»	»	2,700					408,150		
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																												
Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500	Situation au mois de février 1885.																																												
Inspectrice des écoles normales	1	»	1,500	1,500																																													
Vérificateur des économats	1	»	4,000	4,000																																													
Inspecteurs principaux	18	»	Max. 8,500	115,750																																													
Inspecteurs cantonaux	80	»	Max. 4,800	278,700																																													
Disponibilité, etc.	»	»	»	2,700																																													
				408,150																																													
69	a.	Frais de voyage de l'inspecteur et du vérificateur des économats des écoles normales				4,000 »																																											
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																															
		1 ^o Aux inspecteurs principaux.				45,200 »																																											
		2 ^o Aux inspecteurs cantonaux.				96,000 »																																											
		3 ^o Aux inspectrices déléguées.				21,600 »																																											
70	a.	Traitements du personnel des établissements normaux de l'État				690,600 »																																											
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État				132,400 »																																											
		À REPORTER. fr.																																															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS. demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION		
3,870,753	3,870,755	»	»	4,119,788	
17,500	17,500	»	»	90,000	
2,000	2,000	»	»	5,000	
10,000	»	10,000	»	»	
5,900,253	5,890,233	10,000	»	4,214,788	
AUGMENTATION . . fr.		10,000			
400,000	400,000	»	»	456,750	
164,800	164,800	»	»	200,000	
823,000	908,250	»	85,250	1,061,500	
1,387,800	1,473,030	»	85,250	1,698,250	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.
						REPORT . . . fr.
						690,600
74	•	Frais des divers jurys de l'enseignement primaire				
72	•	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de déplacement des membres; indemnités du secrétaire et du secrétaire-adjoint; impressions et dépenses diverses				
75	•	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire				
74	•	Amélioration et location de locaux et matériel des écoles et sections normales de l'État.				
75	•	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées				
76	a.	Frais des conférences des instituteurs.			125,000	»
	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs.			20,000	»
77	•	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types				
	a.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes			6,525,000	»
	b.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du Budget de l'école d'application			100,000	»
78	c.	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux			475,000	»
	d.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes; service annuel ordinaire des cours d'adultes			1,000,000	»
						A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
1,387,800	1,475,050	»	85,250	1,698,250	
20,000	20,000	»	»	54,400	
7,000	7,000	»	»	10,000	
6,000	6,000	»	»	33,000	
151,381	151,581	»	»	170,000	
400,000	400,000	»	»	666,900	
145 000	145,000	»	»	20,000	
100,000	100,000	»	»	150,000	
7,900,000	7,900,000	»	»	11,470,966	
10,117,181	10,202,411	»	85,250	14,273,516	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
79	a.	Frais des concours entre les élèves des écoles d'adultes primaires	20,000
	b.	Frais de concours entre les élèves des écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours	20,000
80	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales	25,000
	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles, frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques	20,000
	c.	Missions dans l'intérêt de l'enseignement primaire	10,000
	d.	Frais de rédaction du 14 ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1882, 1883 et 1884) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale	15,000
		TOTAL DU CHAPITRE XIII	fr.
»	»	Frais relatifs au travail de révision de la pharmacopée officielle (<i>pour mémoire</i>)	
		CHAPITRE XIV.	
		DÉPENSES IMPRÉVUES.	
»	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
10,117,181	10,202,411	»	85,230	14,273,516	
40,000	40,000	»	»	40,000	
70,000	55,000	15,000	»	100,000	
10,227,181	10,297,411	15,000	85,230	14,415,516	
DIMINUTION. . . fr.		70,250			
»	1,300	»	1,300	1,500	
6,000	6,000	»	»	6,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉROS des Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Statistique générale.
III.	Frais de l'administration dans les provinces
IV.	Milice
V.	Garde civique.
VI.	Fêtes nationales.
VII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
VIII.	Légion d'honneur et Croix de fer
IX.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique
X.	Service de santé.
XI.	Enseignement supérieur
XII.	Enseignement moyen
XIII.	Enseignement primaire.
,	Revision de la pharmacopée officielle
XIV	Dépenses imprévues
Totaux. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
987,445 »	1,018,145 »	»	30,700 »	»	
40,000 »	90,000 »	»	50,000 »	»	
2,443,769 »	2,389,769 »	54,000 »	»	»	
144,000 »	144,000 »	»	»	»	
45,000 »	45,000 »	»	»	»	
103,200 »	103,200 »	»	»	»	
20,000 »	20,000 »	»	»	»	
300,000 »	300,000 »	»	»	»	
2,082,000 »	2,082,000 »	»	»	»	
258,500 »	253,500 »	5,000 »	»	»	
1,618,570 »	1,620,370 »	»	2,000 »	»	
3,900,233 »	3,890,233 »	10,000 »	»	»	
10,227,181 »	10,297,411 »	»	70,230 »	»	
»	1,300 »	»	1,300 »	»	
6,000 »	6,000 »	»	»	»	
22,133,898 »	22,241,128 »	69,000 »	154,230 »	»	
DIMINUTION. . . fr.		85,230 »			

(210)

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE

ET DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1886.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1886 s'élèvent à.	fr. 46.242,418 »
Les allocations pétitionnées pour l'exercice 1885 montent à.	fr. 46,348,668 »
	106,590 »
Différence en moins pour 1886. . . fr. 106,590 »	

qui se justifie ainsi qu'il suit :

CHAPITRE III.

AGRICULTURE.

ART 12. *Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture ; subsides pour concours et expositions ; encouragements aux comités et aux comices agricoles. — Stations agronomiques et laboratoires agricoles. — Personnel et subsides, etc.*

Crédit demandé pour 1885	fr. 190,100 »
— — — — — 1886	205,100 »
	15,000 »
En plus pour 1886. . . fr. 15,000 »	

L'institution de stations agronomiques et de laboratoires agricoles rend de grands services à l'agriculture; non seulement elle aide à réprimer la falsification des engrais artificiels, mais elle doit, par les recherches auxquelles on s'y livre, les conseils qu'on y donne aux agriculteurs, aider puissamment à réaliser les progrès de la culture.

Le Gouvernement a repris les stations ou laboratoires créés, au nombre de quatre, par l'ancienne association privée qui avait pris l'initiative de la création de ces institutions; il se propose de les développer dans la mesure des besoins qui se produiront.

Ainsi, il vient de créer un nouveau laboratoire dans chacune des villes de Mons et d'Anvers, où ils étaient réclamés avec instance.

Il en résulte une dépense nouvelle qui s'élève à 15,000 francs à répartir entre les litt. C et D de l'art. 12, savoir: 8,000 francs pour le premier et 7,000 francs pour le second.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

INDUSTRIE.

ART. 30. — *Musée de l'industrie. — Personnel ; traitements de disponibilité.*

Crédit demandé pour 1885	fr	27,500	»
— — 1886		26,100	»
		<hr/>	
En moins pour 1886.	fr.	1,200	»

Cette diminution résulte d'une suppression d'emploi.

CHAPITRES VI ET VII.

LETTRES, SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Le Département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pourrait être amené à contracter, d'ici à la fin de 1885, divers engagements grevant à la fois les crédits de plusieurs années.

Ces engagements éventuels seront portés, s'il y a lieu, à la connaissance de la Législature et mentionnés au Budget de 1887, si ce Budget est grevé de ce chef. Dans le cas contraire, les conventions intervenues seront signalées dans l'état général à fournir à la Législature, aux termes de l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'État.

CHAPITRE VI.

LETTRES ET SCIENCES.

ART. 35, litt. d. — *Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882.*

Crédit demandé pour 1885	fr.	162,700	»
— — 1886		167,700	»
		<hr/>	
En plus pour 1886.	fr.	5,000	»

Cette augmentation est nécessaire pour pourvoir aux frais du double concours d'histoire nationale et de sciences historiques (période de 1881 à 1885).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 71. — *Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils; établissement de paratonnerres. (Charge extraordinaire et temporaire.)*

Crédit demandé pour 1885	fr.	234,000	»
— — 1886		240,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1886.	fr.	14,000	»

Le crédit de 240,000 francs demandé pour 1886 est destiné à permettre l'exécution de nombreux travaux d'amélioration et d'appropriation; il se décompose comme suit :

A. Musées, Bibliothèque royale	fr.	75,000	»
B. Palais des Beaux-Arts, Tir national, bâtiments et dépendances du Jardin Botanique de l'État, église monumentale de Laeken	fr.	85,000	»
C. Établissement de paratonnerres sur divers bâtiments civils de Bruxelles et des environs.	fr.	13,000	»
D. Renouvellement des toitures et gouttières de plusieurs hôtels et monuments situés à Bruxelles et dans les environs.		22,000	»
E. Appareils extincteurs d'incendie et travaux divers pour prévenir les incendies	fr.	10,000	»
F. Institut agricole de Gembloux		35,000	»
		<hr/>	
ENSEMBLE.	fr.	240,000	»

SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BAGS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.

ART. 72. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Crédit demandé pour 1885	fr.	2,040,650	»
— — 1886		2,012,800	»
		<hr/>	
En moins pour 1886.	fr.	27,850	»

Les crédits demandés pour 1886 et destinés à faire face à l'entretien ordinaire et extraordinaire, ainsi qu'aux dépenses d'exploitation des canaux et rivières, se répartissent comme il suit :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

BASSIN DE LA MEUSE.

A. — Meuse.

Charges ordinaires et permanentes; charges extraordinaires et temporaires

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ouvrages d'art, digues, chemins de halage, dragages et enlèvement d'atterrissement dans la province de Namur; location d'une maison à l'usage de bureau télégraphique et du bureau du 1 ^{er} arrondissement de Namur fr.	96,600	»
2 ^o Travaux analogues dans la province de Liège	180,000	»
3 ^o Intervention de l'État dans les frais d'entretien des murs de quai de la ville de Liège, en vertu d'une convention du 22 juillet 1854.	4,000	»
4 ^o Entretien des bâtiments affectés au logement du personnel, aux magasins, aux bureaux télégraphiques, etc.	2,500	»
5 ^o Entretien des appareils pluviométriques, frais d'impression des bulletins, registres, etc.	1,500	»
6 ^o Dépenses imprévues nécessitées par des cas revêtant un caractère d'urgence	10,000	»
7 ^o Travaux analogues à ceux du n ^o 1, dans la province de Limbourg	15,000	»

B. — Rivière et canal de l'Ourthe.

PROVINCE DE LIÈGE.

1 ^o Travaux d'entretien rentrant dans le forfait et travaux à bordereau de prix pour l'entretien des ouvrages, murs d'eau, chemins de halage, berges et renouvellement des portes d'écluses.	56,000	»
2 ^o Dragages en lit de rivière et dans les chenaux des écluses.	18,000	»
3 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de la partie de l'Ourthe non canalisée	15,500	»
4 ^o Travaux imprévus	1,500	»

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

5 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de la partie canalisée de l'Ourthe dans cette province	10,000	»
---	--------	---

C. — Gileppe.

Travaux d'entretien ordinaire du barrage et de ses accessoires.	1,000	»
---	-------	---

D. — Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations aux ouvrages d'art et aux bâtiments sur le territoire belge; entretien des plantations fr.	43,000	»
--	--------	---

A REPORTER, . . . fr.	432,600	»
-----------------------	---------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes; charges extraordinaires et temporaires
REPORT. fr.	452,600 »
2° Dragages.	25,000 »
3° Travaux imprévus	2,000 »
4° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire sur le territoire néerlandais	26,000 »
E. — Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.	
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dragues et entretien des plantations fr.	60,000 »
F. — Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	
1 ^{re} SECTION.	
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dragages et entretien des plantations fr.	18,000 »
2° Remplacement par des ponts métalliques des ponts tournants en bois, nos 1 et 5	32,000 »
2 ^e SECTION.	
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	25,000 »
4° Travaux de dragage destinés à rendre au canal ses dimensions normales.	20,000 »
3 ^e SECTION.	
5° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasements, faucardages, etc.	55,000 »
6° Travaux de dragages, de consolidation des berges du canal et des talus de contrefossés; rechargement, en gravier, des chemins de halages; établissement d'un batardeau à l'amont de la prise d'eau à la Nèthe, à l'effet de vérifier les fondations de cet ouvrage	5,000 »
7° Entretien des maçonneries, pavages, etc., des musoirs de l'écluse du Kattendyk et dévasement au chenal d'accès à l'Escaut.	20,800 »
8° Entretien de l'écluse maritime du Kattendyk à Anvers, y compris le pont roulant, et de ses dépendances, à frais communs entre l'État et la ville d'Anvers selon la convention des 16 et 26 août 1858. (Part de l'État.)	5,000 »
G. — Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.	
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasement et entretien des plantations	8,000 »
A REPORTER. fr.	714,400 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Charges ordinaires et permanentes; charges extraordinaires et temporaires.

REPORT. . . fr. 714,400 »

H. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasement et entretien des plantations 26,000 »

I. — *Canal d'embranchement vers Turnhout.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire 7,500 »

J. — *Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; consolidation des berges, rechargement de digues et travaux destinés à assécher les pignons humides des maisons du personnel. . . 19,500 »

K. — *Sambre canalisée.*

PROVINCE DE HAINAUT.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dragages, faucardages, etc., location d'un pavillon destiné à l'agent préposé à la manœuvre du pont de la prison à Charleroi . . . 100,100 »

2° Remplacement du pont levis en bois de l'écluse n° 8, qui est en très mauvais état, par un pont métallique 9,000 »

PROVINCE DE NAMUR.

3° Travaux analogues à ceux du n° 1 ci-dessus, à exécuter dans la province de Hainaut 45,000 »

4° Renouvellement de la porte amont de l'écluse n° XVI . . 4,500 »

Cette porte est en très mauvais état.

L. — *Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations aux perrés, aux bâtiments, aux écluses, ponts, etc.; dragages, curages, alimentation par machine à vapeur, fonctionnement du brise-glace et entretien des plantations. . . . 140,000 »

A REPORTER. . . fr. 1,064,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Charges ordinaires et permanentes; charges extraordinaires et temporaires

REPORT. . . fr. 1,064,000 »

BASSIN DE L'ESCAUT.

M. — *Escaut.*

PROVINCE DE HAINAUT.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dragages, etc.	25,000	»
2° Reconstruction en fer du pont levis, en bois, d'Autryve qui est en très mauvais état	15,000	»

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dragages, enlèvement d'obstacles encombrant le lit du fleuve . .	34,100	»
--	--------	---

Escaut maritime.

4° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et annuité au concessionnaire du pont de Melle	43,200	»
5° Location de locaux à Anvers pour l'enregistrement des maréographes, le bureau télégraphique et le remisage des appareils de plonge, etc., ainsi que pour l'installation du service de l'Escaut maritime et de ses affluents soumis à la marée.	5,000	»

Port d'Anvers. Nouvelles installations maritimes.

6° Entretien de la digue de raccordement	2,000	»
7° Sondages en rade	3,000	»

N. — *Canal de Mons à Condé.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations, dragages et faucardages de la cuvette du canal. fr.	34,200	»
---	--------	---

O. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations, alimentation du canal par machines à vapeur faucardages; entretien des plantations fr.	27,200	»
2° Reconstruction de perrés et de murs de soutènement en mauvais état	3,500	»

A REPORTER. . . fr. 1,286,200 »

NOTE PRELIMINAIRE.

Charges ordinaires et permanentes; charges
extraordinaires et temporaires.

REPORT. . . fr. 1,256,200 »

P. — *Lys.*

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

1^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, y compris la part incombant à la Belgique, des frais d'entretien des ponts établis sur la partie mitoyenne entre la Belgique et la France fr. 26,000 »

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

2^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. . . fr. 30,000 »

Q. — *Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, à Heyst.*

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; consolidations des berges et dévasements fr. 34,000 »

2^o Reconstruction du pont dit « des Veldekens » qui est en mauvais état 20,000 »

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

3^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements, etc. 30,000 »

4^o Continuation des travaux de reconstruction en maçonnerie d'une partie des revêtements en fascinages, des jetées qui bordent le chenal de l'écluse maritime à Heyst 30,000 »

R. — *Canal de Roulers à la Lys.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. fr. 15,000 »

S. — *Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin du commerce, à Gand.*

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements. fr. 45,000 »

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

2^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. . . fr. 29,700 »

3^o Réparation et reconstruction partielle des quais dans la traverse de la ville de Bruges (part de l'État). 2,000 »

A REPORTER. . . fr. 1,557,900 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Charges ordinaires et perman-
entes; charges
extraordinaires, et temporaires.

REPORT. . . fr. 1,357,900 »

4° Travaux de terrassement et dragages à divers endroits du canal entre Bruges et Slykens pour enlever les atterrissements qui s'y sont formés 45,000 »

5° Restauration et consolidation, au moyen de revêtements maçonnés, des talus du canal entre Bruges et Ostende, dans les endroits menacés, principalement au hameau de Nieuweghe, où se produisent des éboulements, par suite de la nature sablonneuse du terrain 65,000 »

T. — Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. . . fr. 7,000 »

2° Dévasement à exécuter en divers endroits du canal pour assurer l'écoulement des eaux de crue 10,000 »

U. — Canal de Plasschendaele à Nieuport.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. . . . fr. 7,500 »

V. — Canal de Nieuport, par Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit « Langjeled » et coupure entre « Bommelaarsvaart et le Koolhofvaart. »

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire . . . fr. 10,000 »

2° Travaux d'approfondissement de la coupure entre le « Bommelaarsvaart et le Koolhofvaart. » 6,000 »

W. — Canal de Gand à Terneuzen.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements, réparation des dégâts causés au talus par la navigation des bateaux à vapeur fr. 95,000 »

2° Frais pour assurer le service de navigation de nuit . . . 2,500 »

3° Indemnités à payer à la Société du chemin de fer de Gand à Eecloo pour frais d'entretien, et surcroît de main-d'œuvre du nouveau pont de Wondelgem. 1,700 »

A l'occasion des travaux d'amélioration du canal, le pont de Wondelgem a dû être reconstruit sur de plus grandes dimensions

Dans une convention conclue entre l'État et la Société dudit chemin de fer, le 18 octobre 1880, et ratifié le 23 décembre suivant, pour régler les conditions auxquelles ont été effectuées les travaux de déplacement du railway, il a été stipulé que certaines indemnités seraient payées à la dite Société.

A REPORTER. . . fr. 1,807,600 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Charges ordinaires et permanentes; charges extraordinaires et temporaires.

REPORT. . . fr. 1,807,600 »

X. — Canal de Selzaete à la mer du Nord.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE

1^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dévassements fr. 6,500 »

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

2^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. 58,000 »

3^o Continuation des travaux de reconstruction en maçonnerie d'une partie des revêtements en fascinage des jetées qui bordent le chenal de l'écluse maritime, à Heyst 50,000 »

Ces revêtements en fascinages sont en très mauvais état; leur entretien est très coûteux; il convient de les reconstruire en moellons, en continuation de la partie déjà terminée.

Le crédit pour l'entretien du canal de Selzaete à la mer du Nord est demandé, comme précédemment, sous réserve du droit de répétition de l'État à charge des provinces des deux Flandres (voir notamment pages 420 et 421 de la note préliminaire du projet de Budget de l'exercice 1885).

Y. — Canaux le Moervaert et la Zuidleede.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. fr. 5,000 »

Z. — Durme.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. fr. 2,400 »

A'. — Dendre.

Entretien du nouveau barrage de Termonde et de ses dépendances, de la partie de la Dendre dans la traverse de Termonde, de la passerelle de Ninove établie par l'État; entretien des plantations situées entre Alost et Termonde et des ouvrages militaires établis entre l'écluse de décharge, sous le chemin de halage et le batardeau du *Quintje*, à Termonde. fr. 4,500 »

D'. — Rupel.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. fr. 11,500 »

A REPORTER. . . fr. 1,925,500 »

NOTE PRELIMINAIRE.

Charges ordinaires et permanentes ; charges extraordinaires et temporaires

REPORT. . . fr. 1,925,500 »

E'. — *Senno.*

PROVINCE DE BRABANT.

1° Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État et de la partie de la rivière reprise par l'État ; loyer d'une maison occupée par l'éclusier de Vilvorde fr. 5,500 »

PROVINCE D'ANVERS.

2° Travaux d'entretien ordinaire de la partie de la rivière reprise par l'État fr. 1,000 »

F'. — *Dyle et Démer.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire 50,500 »

G'. — *Petite Nèthe canalisée.*

Travaux ordinaire et extraordinaire 20,000 »

H'. — *Grande Nèthe et Nèthe inférieure.*

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire à exécuter à la Grande Nèthe fr. 12,000 »

2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire à exécuter à la Nèthe inférieure 2,500 »

BASSIN DE L'YSER.

J'. — *Yser.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire fr. 16,000 »

TOTAL des sommes demandées pour travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et pour dépenses d'exploitation des canaux et rivières fr. 2,012,800 »

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 75. — *Meuse.*

Crédit demandé pour 1885 fr. 75,000 »

— — 1886 70,000 »

En moins pour 1886. . . fr. 5.000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le crédit demandé pour 1886 se subdivise de la manière suivante :

PROVINCE DE NAMUR.

1^o Travaux divers d'amélioration consistant notamment en perrés, pavage de chemins de halage aux endroits les plus menacés par les crues ; enlèvement de jetées qui gênent la navigation ; établissement de pieux d'amarres, etc. fr. 30,000 »

PROVINCE DE LIÈGE.

2^o Travaux divers d'amélioration consistant notamment en empierrement et pavage de chemins de halage, construction rampes d'abordage de perrés, établissement de pieux d'amarres, garde-corps, etc. fr. 50,000 »

PROVINCE DE LIMBOURG.

3^o Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas ; amélioration de chemins de halage, bermes et travaux divers d'amélioration 10,000 »

TOTAL. . . fr. 70,000 »

ART. 74. — *Rivière et canal de l'Ourthe.*

Somme demandée : 15,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux de consolidation des berges et du chemin de halage, de construction de perrés pour empêcher les dégradations par les eaux de crue et de travaux secondaires d'amélioration ; elle est la même que celle qui a été demandée pour 1885.

ART. 75. — *Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.*

Somme demandée : 40,000 francs.

Cette somme, qui est de 5,000 francs plus élevée qu'en 1885, est destinée à couvrir les dépenses d'exécution des travaux de perrés pour la défense des berges du canal, sur les parties belge et néerlandaise du canal, contre l'action des vagues produites par la marche des bateaux à vapeur ; assainissement des maisons éclusières et pontonnières et travaux secondaires d'amélioration.

La somme demandée sera notamment employée à l'établissement des perrés destinés à protéger les berges du canal. Un premier crédit de 20,000 francs est prévu au Budget de 1885, pour les travaux de même nature à effectuer à la partie du canal située sur le territoire néerlandais.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 76. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 6,000 francs.

Cette somme est destinée à faire face aux dépenses à résulter de l'exécution de travaux divers d'amélioration consistant notamment dans la consolidation des contre-digues.

ART. 77. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut (1^{re} section).*

Somme demandée : 3,000 francs.

Elle est destinée aux dépenses à résulter de l'exécution de travaux divers d'amélioration consistant notamment dans la consolidation des contre-digues.

Cet article présente une diminution de 24,000 francs comparativement à 1885.

ART. 78. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 2,500 francs.

Cette somme est destinée aux dépenses à résulter de l'exécution de travaux divers d'amélioration consistant notamment dans la consolidation des contre-digues.

ART. 79. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Somme demandée : 6,000 francs.

Elle doit couvrir les dépenses à résulter de l'exécution de travaux divers d'amélioration consistant notamment dans la consolidation des contre-digues.

ART. 80. — *Sambre.*

Somme demandée : 16,000 francs.

Cette somme, présentant une diminution de 4,000 francs comparativement à 1885, est destinée à faire face aux dépenses à résulter de l'exécution de travaux secondaires d'amélioration et notamment à ceux désignés ci-après :

PROVINCE DE HAINAUT.

Construction de perrés dans les 11 ^e , 14 ^e et 15 ^e biefs . . fr.	11,000 »
--	----------

PROVINCE DE NAMUR.

Construction de perrés, consolidation des berges, des chemins de halage, pavages, etc.	5,000 »
--	---------

TOTAL. . . fr.	<u>16,000 »</u>
----------------	-----------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 81. — *Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.*

Somme demandée : 5,000 francs

Une somme de 5,000 francs, comme en 1885, est nécessaire pour couvrir les dépenses à résulter de l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 82 — *Escaut.*

Somme demandée : 17,000 francs.

Cette somme, qui est la même qu'en 1885, se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE HAINUT.

1^o Travaux divers d'amélioration 15,000 »

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

2^o Travaux divers d'amélioration 2,000 »

TOTAL. . . fr. 17,000 »

ART. 83. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 9,000 francs.

L'exécution de travaux divers d'amélioration au canal de Mons à Condé, en 1886, nécessitera une dépense de 9,000 francs comme en 1885.

ART. 84. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 4,600 francs.

Cette somme est destinée à couvrir les dépenses à résulter de l'exécution de travaux divers d'amélioration, y compris la construction d'un fournil à la maison éclusière n^o 7 et le pavement d'une partie du sol du bâtiment des machines d'alimentation du canal.

Cet article présente une augmentation de 2,100 francs sur 1885.

ART. 85. — *Lys.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme, soit en diminution 24,100 francs sur 1885, se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

Travaux secondaires d'amélioration fr. 3,000 »

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

Travaux secondaires d'amélioration 2,000 »

TOTAL. . . fr. 5,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 86. — *Canal de dérivation de la Lys de Deynze à la mer du Nord.*

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

Somme demandée : 500 francs.

Travaux secondaires d'amélioration.

Il y a sur cet article une diminution de 1,500 francs comparativement à 1885.

ART. 87. — *Canal de Roulers à la Lys.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Travaux secondaires d'amélioration.

ART. 88. — *Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.*

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée à payer le prix des terrains à acquérir éventuellement pour l'élargissement des digues du canal de raccordement et à faire face aux dépenses à résulter de l'exécution de travaux secondaires d'amélioration; elle présente une diminution de 8,000 francs sur 1885.

ART. 89. — *Canal de Gand à Terneuzen.*

Somme demandée : 15,500 francs.

Cette somme, qui est supérieure de 5,500 francs à celle de 1885, se répartit de la manière suivante :

1 ^o Continuation des travaux d'empierrement des parties sablonneuses du chemin de halage et travaux secondaires d'amélioration. . fr.	10,000 »
2 ^o Construction d'un aqueduc sur le cours d'eau dit : Schipgracht	5,500 »
TOTAL. fr.	<u>15,500 »</u>

ART. 90. — *Durme.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Ce nouveau crédit est destiné à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 91. — *Rupel.*

Somme demandée : 6,000 francs.

Ce nouveau crédit est destiné à l'exécution des travaux secondaires d'amélioration.

ART. 92. — *Dyle et Démer.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Travaux secondaires d'amélioration.

ART. 93. — *Plantations.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme est pétitionnée chaque année pour faire face aux dépenses à résulter de plantations nouvelles à affectuer le long des voies navigables.

ART. 94. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 30,000 francs.

Ce crédit, qui est de 5,000 francs moins élevé qu'en 1885, est pétitionné chaque année et est destiné à l'établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, à l'entretien et à l'amélioration des bacs et bateaux de passage d'eau existants et de leurs dépendances.

ART. 95. — *Ports et côtes.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.

Somme demandée : 1,012,000 francs.

Conformément aux précédents, on croit pouvoir se borner à justifier les allocations demandées pour les travaux d'entretien de quelque importance et qui ne figuraient aux Budgets antérieurs.

Le crédit sollicité, présentant une augmentation de 97,500 francs comparativement à 1885, se répartit de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Charges ordinaires et permanentes; charges extraordinaires et temporaires.

A. — *Port d'Ostende.*

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'avant et de l'arrière port	fr. 70,000 »
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire à l'écluse des bassins de commerce à Ostende (moitié à charge de l'État et moitié à charge de la ville d'Ostende, conformément à l'arrêté royal du 6 juin 1821) part de l'État	1,500 »
3° Réparation des dégâts qui pourraient survenir aux ouvrages du port, par suite d'ouragans, etc	10,000 »
4° Travaux de dragage ordinaire et extraordinaire dans l'intérieur du port	100,000 »
5° Travaux de dragage à effectuer sur la passe d'entrée et dans une partie du cheval du port	275,000 »
6° Travaux de renforcement et de consolidation du musoir de l'estacade Est du port	40,000 »
7° Travaux de renforcement et de consolidation du musoir de l'estacade Ouest du port	65,000 »

B. — *Port de Nieuport.*

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	fr. 45,000 »
2° Renouvellement de la paire de portes de flot aval de l'ancienne écluse de Furnes	5,500 »

C. — *Port de refuge de Blankenberghe.*

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	fr. 25,000 »
2° Travaux de grosses réparations à exécuter au débarcadère établi dans le bassin d'échouage pour l'abordage de chaloupes de pêche	20,000 »

Ce débarcadère, construit en bois de sapin, est en si mauvais état qu'il n'est plus possible de le maintenir plus longtemps sans s'exposer à de graves dangers; il est indispensable de le renouveler. La somme demandée est destinée à faire face aux dépenses à résulter de l'exécution d'une première partie des travaux.

D. — *Côtes.*

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	fr. 150,000 »
A REPORTER.	fr. 805,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Charges ordinaires et permanentes, charges extraordinaires et temporaires.

	REPORT. . . fr.	805,000 »
2° Continuation des travaux de reconstruction, en maçonnerie de briques, des revêtements en fascinages, des épis et des parties supérieures des jetées de la côte de Blankenberghe.		100,000 »
5° Remplacement des revêtements en fascinages, de la partie inférieure des jetées de la côte, par des revêtements en moellons maintenus au moyen d'un bétonnage dans des cases de piquets pointifs, en sapin créosoté		100,000 »
Ces revêtements en fascinages sont d'un entretien fort coûteux et ne présentent pas une résistance suffisante.		
Ce travail a été reconnu nécessaire par la Commission instituée pour donner son avis sur les travaux à faire en vue de défendre la côte contre l'action de la mer.		

E. — Phares et fanaux.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des phares et fanaux de la côte de Flandre.	fr.	7,000 »
		<hr/>
Total des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire aux ports, côtes, phares et fanaux. fr.		1,012,000 »
		<hr/>

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUx.

Les sommes demandées pour travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux se repartissent comme suit :

ART. 96. — Port de Nieuport.

Somme demandée : 20,000 francs.

Travaux d'amélioration consistant notamment dans l'amélioration de l'estacade Est (2° partie) 20,000 »

Ces travaux formeront la continuation de ceux qui sont prévus au Budget de 1885 et pour lesquels on a demandé un crédit de 50,000 francs.

ART. 97. — Côtes.

Somme demandée : 25,000 francs.

Travaux de défense des dunes entre Ostende et Middelkerke.

L'estran s'abaisse d'une manière très-sensible sur cette partie de la côte et il importe d'y exécuter certains travaux de défense. Un crédit de 50,000 francs est sollicité au projet de Budget de 1885 pour cet objet.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 98. — *Phares et fanaux.*

Somme demandée : 1,000 francs.

Travaux secondaires d'amélioration; indemnité pour la location d'un terrain sur lequel est établi le feu de côte d'Oostdunkerke. Il est sollicité un crédit de 1,500 francs au projet de Budget de 1885 pour le même objet.

CHAPITRE IX.

MINES.

Confection de la carte générale des mines.

Crédit de 20,000 francs supprimé.

Le crédit de 20,000 francs pour la confection de la carte des mines disparaît du Budget de 1886, mais le Gouvernement se réserve de demander un nouveau crédit par voie d'amendement pour le cas où la carte ne serait pas entièrement achevée à la fin de l'année 1885.

CHAPITRE XIII.

Mise en exposition de la flore et de la faune de Bernissart.

Charge éteinte : 6,000 francs.

Un crédit de 26,500 francs a été voté en 1885 pour l'ensemble du travail. Les 17,000 francs et 6,000 francs inscrits respectivement aux Budgets de 1884 et de 1885 représentent les sommes restées disponibles sur le dit crédit à la fin des années 1885 et 1884.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1886, à la somme de seize millions deux cent quarante-deux mille cent dix-huit francs (16,242,118 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1885.

LEOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*

Chevalier DE MOREAU.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1886.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	
2	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	598,394 »	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics</i>	91,000 »	765,394 »
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	95,000 »	
<i>Honoraires des avocats.</i>			
5	Honoraires des avocats du Département	50,000 »	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	10,000 »	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	7,000 »	17,000 »
A REPORTER. . . fr.			782,394 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	782,394 »
CHAPITRE III.			
AGRICULTURE.			
8	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 60,000 francs pourra être transférée aux articles 9 et 12, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	230,000 »	
9	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	162,000 »	
10	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces.	101,500 »	
11	Traitements et indemnités des secrétaires du Conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture	11,600 »	
12	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. Stations agronomiques et laboratoires agricoles. Personnel et subsides. Mesures à prendre dans le but de repeupler les cours d'eau; dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture	205,100 »	
13	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	116,400 »	1,240,125 »
14	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles	102,200 »	
15	Personnel du service des défrichements en Campine	20,800 »	
16	Mesures relatives aux défrichements et au boisement; dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers. (Charge extraordinaire et temporaire.)	25,000 »	
17	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	100,525 »	
18	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire. (Y compris 6,000 francs en charge extraordinaire.)	57,800 »	
19	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel	31,200 »	
20	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture	35,200 »	
21	Organisation de l'enseignement agricole moyen	30,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.		2,051,319 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.	»	2,051,519 »
CHAPITRE IV.			
INDUSTRIE.			
22	Traitement et frais de route de l'inspecteur de l'Industrie.	9,500 »	
23	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	55,000 »	
24	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériel, inspection, missions, dépenses diverses	518,900 »	
25	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle ; voyages et missions ; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions ; frais résultant de la collation des décorations industrielles ; dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	21,450 »	
26	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	21,000 »	
27	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impressions. Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i>	8,000 »	487,250 »
28	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879.	6,000 »	
29	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle.	5,000 »	
<i>Musée de l'Industrie.</i>			
30	Personnel, traitements de disponibilité	20,100 »	
31	Laboratoire du Musée ; bibliothèque technique et artistique ; entretien des locaux, chauffage et éclairage, menues dépenses	18,500 »	
	A REPORTER. fr.		2,518,760 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	2,518,769 »
CHAPITRE V.			
POIDS ET MESURES.			
32	Traitement des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection	70,750 •	
33	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	36,000 •	127,750 »
34	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 »	
CHAPITRE VI.			
LETTRES ET SCIENCES.			
35	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gancet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale; publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise. (Y compris 51,700 francs en chargé extraordinaire et temporaire.)	167,700 •	
36	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e . Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique; section stratigraphique.	233,800 •	
37	Palais des Académies. — Traitement du gardien et salaire des gens de peine; chauffage, éclairage et frais d'entretien	8,850 »	
38	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	51,000 »	
39	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	54,400 •	
		A REPORTER. fr.	2,646,519 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	2,046,519 »
40	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	91,900 »	
41	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	75,700 »	
42	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	73,700 »	
43	— — matériel et acquisitions. Location des maisons servant de succursales au Musée. (Y compris 57,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	77,650 »	963,350 »
44	Archives du royaume à Bruxelles; personnel	60,000 »	
45	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	8,200 »	
46	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	59,750 »	
47	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	17,200 »	
48	Location de la maison servant de succursale au dépôt des Archives de l'État. (Charge extraordinaire et temporaire.)	3,500 »	
CHAPITRE VII.			
BEAUX-ARTS-			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
49	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	531,750 »	
	A REPORTER. fr.		5,609,869 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	3,609,869 »
50	Expositions générales des beaux-arts	40,000 »	
51	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien. Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien	8,850 »	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
52	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien.	152,589 »	
53	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	292,000 »	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>		
54	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	35,300 »	
55	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier frais divers et imprévus	95,060 »	
56	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	21,250 »	
57	Musée royal d'armures et d'antiquités — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.)	59,400 »	
	<i>Monuments publics.</i>		
58	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 »	1,688,995 »
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
59	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 »	
	A REPORTER fr.		5,298,862 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	»	5,208,862 »
60	Commission royale des monuments. Personnel.	17,950 »	
61	— — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	17,200 »	
62	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	3,000 »	
63	Rédaction et publication du Bulletin des commissions d'art et d'archéologie.	7,500 »	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
64	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	168,060 »	
65	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	76,558 »	
66	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	53,726 »	
67	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales. (y compris 11,000 francs en charge extraordinaire) (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 67 à l'art. 83 du Budget).	170,000 »	
	CHAPITRE VIII.		
	PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
	SECTION 1 ^{re} . — Ponts et chaussées.		
68	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides.	3,870,000 »	
69	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000 »	
	A REPORTER. . . fr.		5,208,862 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	5,298,862 »
	SECTION 2. — Bâtiments civils.		
70	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques, etc. (charge extraordinaire).	600,000 »	
71	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils; établissement de paratonnerres (charge extraordinaire)	240,000 »	
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.		
72	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,012,800 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.		
	<i>Bassin de la Meuse.</i>		
73	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	70,000 »	
74	Rivière et canal de l'Ourthe	15,000 »	
75	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé	40,000 »	
76	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	6,000 »	
77	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	5,000 »	
78	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	2,500 »	
79	— — vers Hasselt	6,000 »	
80	Sambre canalisée.	16,000 »	
81	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	5,000 »	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>		
82	Escaut	17,000 »	
83	Canal de Mons à Condé.	9,000 »	
84	— de Pommerœul à Antoing.	4,600 »	
85	Lys	5,000 »	
86	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord	5 0 »	
87	— de Roulers à la Lys.	5 000 »	
88	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand	5,000 »	
89	— de Gand à Terneuzen	15,500 »	
	A REPORTER. fr.		5,298,862 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr	•	5,208,862 •
90	Durme	2,000 •	
91	Rupel	6,000 •	
92	Dyle et Démer	5,000 •	
	<i>Plantations.</i>		
93	Plantations nouvelles	25,000 •	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>		
94	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	50,000 •	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.		10,471,950 •
95	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	1,012,000 •	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.		
96	Port de Nieupoort	20,000 •	
97	Côtes	25,000 •	
98	Phares et fanaux	1,000 •	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.		
99	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc.	75,000 •	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.		
100	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements	1,032,000 •	
101	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	1,150,000 •	
102	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	25,000 •	
	A REPORTER fr.		15,770,812 •

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	15,770,812 »
	SECTION 7. — Service des bâtiments civils.		
103	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents. Frais d'habillement des gardiens de monuments.	80,050 »	
104	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, menues dépenses; frais d'adjudications	8,000 »	
	CHAPITRE IX.		
	MINES.		
	SECTION 1^{re}. — Personnel du Conseil des mines.		
105	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement.	52,000 »	
106	Matériel.	640 »	
	SECTION 2. — Personnel du corps des mines.		
107	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	525,550 »	
108	Frais des jurys d'examen du Conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines.	10,000 »	
			417,990 »
	SECTION 5. — Caisses de prévoyance.		
109	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 »	
	SECTION 4. — Impressions, etc.		
110	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 »	
	CHAPITRE X.		
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.		
111	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	500 »	
	A REPORTER. fr.		16,188,802 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	16,188,802 •
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.		
112	Frais de route et de séjour.	500 »	10,200 »
115	Publication du <i>Recueil</i> , rémunérations d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.	7,900 »	
	SECTION 3. — Commission consultative des machines à vapeur.		
114	Frais de route et de séjour; matériel, etc.	1,500 •	
	CHAPITRE XI.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
115	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée à l'art. 2. Personnel).	50,216 •	50,216 •
	CHAPITRE XII		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
116	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	12,900 »	12,900 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS. fr.		16,242,118 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*
Chevalier DE MOREAU.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1886.



BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																			
CHAPITRE I^{er}.																																																					
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																					
<i>Personnel.</i>																																																					
1	a.	Traitement du Ministre																																																			
	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, du secrétariat général, des administrations de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts 260,714 »																																																			
	b.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de la direction générale des ponts et chaussées 292,755 »																																																			
	c.	— idem de la direction générale des mines 44,925 »																																																			
2		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 15%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 25%;">TAUX des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">12,000</td> </tr> <tr> <td>Directeurs et inspecteurs généraux</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">9,000 à 12,000</td> </tr> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">7,000 à 8,000</td> </tr> <tr> <td>Ingénieurs en chef et ingénieurs principaux</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">5,500 à 9,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division et un inspecteur</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">5,500 à 7,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: center;">4,200 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Conducteurs et sous-ingénieurs</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">2,700 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Ingénieurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">2,900 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Commis-chefs et commis de 1^{re}, 2^e et 3^e classe</td> <td style="text-align: center;">59</td> <td style="text-align: center;">1,100 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre, id.</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: center;">1,000 à 2,600</td> </tr> <tr> <td>Employés temporaires</td> <td style="text-align: center;">14</td> <td style="text-align: center;">1,000 à 1,500</td> </tr> <tr> <td>Imprimeur-autographe et agents photographes</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">925 à 2,000</td> </tr> <tr> <td>Huissiers messagers</td> <td style="text-align: center;">24</td> <td style="text-align: center;">1,100 à 2,500</td> </tr> <tr> <td>Concierges</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">600 à 1,500</td> </tr> <tr> <td>Boute-feu</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">1,080 à 1,200</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuses</td> <td style="text-align: center;">14</td> <td style="text-align: center;">600 à 800</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	Secrétaire général	1	12,000	Directeurs et inspecteurs généraux	9	9,000 à 12,000	Directeurs	4	7,000 à 8,000	Ingénieurs en chef et ingénieurs principaux	6	5,500 à 9,000	Chefs de division et un inspecteur	10	5,500 à 7,000	Chefs de bureau	11	4,200 à 5,000	Conducteurs et sous-ingénieurs	8	2,700 à 5,000	Ingénieurs	2	2,900 à 4,000	Commis-chefs et commis de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	59	1,100 à 4,000	Commis d'ordre, id.	20	1,000 à 2,600	Employés temporaires	14	1,000 à 1,500	Imprimeur-autographe et agents photographes	7	925 à 2,000	Huissiers messagers	24	1,100 à 2,500	Concierges	5	600 à 1,500	Boute-feu	10	1,080 à 1,200	Nettoyeuses	14	600 à 800
	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.																																																			
Secrétaire général	1	12,000																																																			
Directeurs et inspecteurs généraux	9	9,000 à 12,000																																																			
Directeurs	4	7,000 à 8,000																																																			
Ingénieurs en chef et ingénieurs principaux	6	5,500 à 9,000																																																			
Chefs de division et un inspecteur	10	5,500 à 7,000																																																			
Chefs de bureau	11	4,200 à 5,000																																																			
Conducteurs et sous-ingénieurs	8	2,700 à 5,000																																																			
Ingénieurs	2	2,900 à 4,000																																																			
Commis-chefs et commis de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	59	1,100 à 4,000																																																			
Commis d'ordre, id.	20	1,000 à 2,600																																																			
Employés temporaires	14	1,000 à 1,500																																																			
Imprimeur-autographe et agents photographes	7	925 à 2,000																																																			
Huissiers messagers	24	1,100 à 2,500																																																			
Concierges	5	600 à 1,500																																																			
Boute-feu	10	1,080 à 1,200																																																			
Nettoyeuses	14	600 à 800																																																			
<i>Matériel.</i>																																																					
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier 26,600 »																																																			
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux 26,400 »																																																			
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 20,000 »																																																			
	d.	Souscription au <i>Bulletin du Ministère</i> , achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux 13,000 »																																																			
	e.	Menues dépenses 5,000 »																																																			
<i>Frais de déplacement.</i>																																																					
4	a.	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires																																																			
<i>Honoraires des avocats.</i>																																																					
5	a.	Honoraires des avocats du Département																																																			
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
598,594 »	598,594 »	»	»	594,114 »	»	
91,000 »	91,000 »	»	»	98,500 »	»	
25,000 »	25,000 »	»	»	50,500 »	»	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	»	
765,594 »	765,594 »	»	»	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
6	»	Pensions civils. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veufs et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
AGRICULTURE.		
8	»	Indemnités pour bestiaux abattus.
9	»	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses
10	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
11	»	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 13,000 »
	b.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles 130,000 »
	c.	Stations agronomiques et laboratoires agricoles. — Subsides. 13,000 »
12	d.	— — — — — Traitement du personnel 25,000 »
	e.	Mesures à prendre dans le but de repeupler les cours d'eau 12,000 »
	f.	Dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne 2,000 »
	g.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de mission ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture 10,100 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
10,000	10,000	»	»	10,000	»	
7,000	7,000	»	»	7,000	»	
17,000	17,000	»	»	17,000	»	
a) 230,000	230,000	»	»	250,000	125,026	a) Une somme de 60,000 francs pourra être transférée aux articles 9 et 12, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.
162,000	162,000	»	»	162,000	151,975	
101,500	101,500	»	»	101,500	97,349	
11,600	11,600	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
205,100	190,100	15,000	»	201,700	311,887	
710,200	693,200	15,000	»	715,200	686,237	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																
		REPORT. fr.																																																																																																
a.		Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État:																																																																																																
		<i>Institut agricole. — Personnel.</i>																																																																																																
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT par an.</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur</td> <td>1</td> <td>6,500 à 7,500</td> <td>7,000</td> </tr> <tr> <td>Sous-directeur</td> <td>1</td> <td>6,000 à 7,000</td> <td>6,500</td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td>6</td> <td>5,500 à 6,500</td> <td>36,000</td> </tr> <tr> <td>Chargés de cours</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,700</td> </tr> <tr> <td>Répétiteurs</td> <td>4</td> <td>2,500 à 3,500</td> <td>13,500</td> </tr> <tr> <td>Agent comptable</td> <td>1</td> <td>3,000 à 4,000</td> <td>3,500</td> </tr> <tr> <td>Econome</td> <td>1</td> <td>2,000 à 3,000</td> <td>3,000</td> </tr> <tr> <td>Bibliothécaire conservateur des collections</td> <td>1</td> <td>2,000 à 2,500</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>Préparateur de chimie</td> <td>1</td> <td>2,000 à 3,000</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>Surveillants</td> <td>2</td> <td>1,600 à 2,000</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td>Jardinier démonstrateur</td> <td>1</td> <td>1,200 à 1,600</td> <td>1,600</td> </tr> <tr> <td>Hommes de service, concierge</td> <td>4</td> <td>1,100 à 1,500</td> <td>5,200</td> </tr> <tr> <td>Indemnité de logement à trois agents</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>25</td> <td></td> <td>89,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;"><i>École d'horticulture de Vitvords.</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeur</td> <td>1</td> <td>5,000</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td>6</td> <td>800 à 1,400</td> <td>6,500</td> </tr> <tr> <td>Chefs de culture</td> <td>2</td> <td>2,000 à 2,400</td> <td>4,400</td> </tr> <tr> <td>Surveillant</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>1,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>10</td> <td></td> <td>16,900</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;"><i>École d'horticulture de Gand.</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td>5</td> <td>500 à 5 300</td> <td>10,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>5</td> <td></td> <td>10,000</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	Directeur	1	6,500 à 7,500	7,000	Sous-directeur	1	6,000 à 7,000	6,500	Professeurs	6	5,500 à 6,500	36,000	Chargés de cours	"	"	2,700	Répétiteurs	4	2,500 à 3,500	13,500	Agent comptable	1	3,000 à 4,000	3,500	Econome	1	2,000 à 3,000	3,000	Bibliothécaire conservateur des collections	1	2,000 à 2,500	2,000	Préparateur de chimie	1	2,000 à 3,000	2,000	Surveillants	2	1,600 à 2,000	4,000	Jardinier démonstrateur	1	1,200 à 1,600	1,600	Hommes de service, concierge	4	1,100 à 1,500	5,200	Indemnité de logement à trois agents	"	"	2,500		25		89,500			<i>École d'horticulture de Vitvords.</i>		Directeur	1	5,000	5,000	Professeurs	6	800 à 1,400	6,500	Chefs de culture	2	2,000 à 2,400	4,400	Surveillant	1	"	1,000		10		16,900			<i>École d'horticulture de Gand.</i>		Professeurs	5	500 à 5 300	10,000		5		10,000
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.																																																																																															
Directeur	1	6,500 à 7,500	7,000																																																																																															
Sous-directeur	1	6,000 à 7,000	6,500																																																																																															
Professeurs	6	5,500 à 6,500	36,000																																																																																															
Chargés de cours	"	"	2,700																																																																																															
Répétiteurs	4	2,500 à 3,500	13,500																																																																																															
Agent comptable	1	3,000 à 4,000	3,500																																																																																															
Econome	1	2,000 à 3,000	3,000																																																																																															
Bibliothécaire conservateur des collections	1	2,000 à 2,500	2,000																																																																																															
Préparateur de chimie	1	2,000 à 3,000	2,000																																																																																															
Surveillants	2	1,600 à 2,000	4,000																																																																																															
Jardinier démonstrateur	1	1,200 à 1,600	1,600																																																																																															
Hommes de service, concierge	4	1,100 à 1,500	5,200																																																																																															
Indemnité de logement à trois agents	"	"	2,500																																																																																															
	25		89,500																																																																																															
		<i>École d'horticulture de Vitvords.</i>																																																																																																
Directeur	1	5,000	5,000																																																																																															
Professeurs	6	800 à 1,400	6,500																																																																																															
Chefs de culture	2	2,000 à 2,400	4,400																																																																																															
Surveillant	1	"	1,000																																																																																															
	10		16,900																																																																																															
		<i>École d'horticulture de Gand.</i>																																																																																																
Professeurs	5	500 à 5 300	10,000																																																																																															
	5		10,000																																																																																															
	b.	Traitement de disponibilité																																																																																																
14	"	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles																																																																																																
15	"	Service des défrichements en Campine. — Personnel. — Traitements :																																																																																																
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur</td> <td>1</td> <td>7,000</td> </tr> <tr> <td>Ingénieur</td> <td>1</td> <td>3,000</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td>1</td> <td>1,800</td> </tr> <tr> <td>Irrigateurs</td> <td>5</td> <td>6,600</td> </tr> <tr> <td>Frais de bureau et frais de route</td> <td>"</td> <td>2,400</td> </tr> <tr> <td></td> <td>8</td> <td>20,800</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Directeur	1	7,000	Ingénieur	1	3,000	Commis	1	1,800	Irrigateurs	5	6,600	Frais de bureau et frais de route	"	2,400		8	20,800																																																																											
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																																																																																																
Directeur	1	7,000																																																																																																
Ingénieur	1	3,000																																																																																																
Commis	1	1,800																																																																																																
Irrigateurs	5	6,600																																																																																																
Frais de bureau et frais de route	"	2,400																																																																																																
	8	20,800																																																																																																
		A REPORTER. fr.																																																																																																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
710,200	695,200	15,000	»	715,200	686,237	
116,400	116,400	»	»	119,100	108,555	
102,200	102,200	»	»	108,700	109,397	
a) 20,800	20,800	»	»	20,800	20,792	a) Charge extraordinaire et temporaire.
949,600	934,600	15,000	»	963,800	924,759	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																			
		REPORT. fr.																																																			
16		Mesures relatives aux défrichements et au boisement, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers :																																																			
	a	École vétérinaire de l'État. — Personnel. — Frais de la commission de surveillance :																																																			
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT par an.</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>6,500 à 7,500</td> <td>7,500</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>5,500 à 6,500 4,000 à 5,000</td> <td>41,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>"</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>2,500 à 3,500</td> <td>13,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5,000 à 4,000</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,000</td> <td>1,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,000 à 2,400</td> <td>2,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,000 à 2,400</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>1,400 à 2,000</td> <td>5,600</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500 à 1,500</td> <td>1,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,200 à 1,500</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500 à 1,500</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>1,200 à 1,400</td> <td>6,700</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>1,100 à 1,500</td> <td>8,600</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,625</td> </tr> <tr> <td>56</td> <td></td> <td>100,525</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	1	6,500 à 7,500	7,500	8	5,500 à 6,500 4,000 à 5,000	41,000	2	"	5,000	4	2,500 à 3,500	13,500	1	5,000 à 4,000	4,000	1	1,000	1,000	1	2,000 à 2,400	2,400	1	2,000 à 2,400	2,000	2	1,400 à 2,000	5,600	1	1,500 à 1,500	1,400	1	1,200 à 1,500	1,500	1	1,500 à 1,500	1,500	4	1,200 à 1,400	6,700	8	1,100 à 1,500	8,600	"	"	2,625	56		100,525
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.																																																			
1	6,500 à 7,500	7,500																																																			
8	5,500 à 6,500 4,000 à 5,000	41,000																																																			
2	"	5,000																																																			
4	2,500 à 3,500	13,500																																																			
1	5,000 à 4,000	4,000																																																			
1	1,000	1,000																																																			
1	2,000 à 2,400	2,400																																																			
1	2,000 à 2,400	2,000																																																			
2	1,400 à 2,000	5,600																																																			
1	1,500 à 1,500	1,400																																																			
1	1,200 à 1,500	1,500																																																			
1	1,500 à 1,500	1,500																																																			
4	1,200 à 1,400	6,700																																																			
8	1,100 à 1,500	8,600																																																			
"	"	2,625																																																			
56		100,525																																																			
	b.	Traitement de disponibilité »																																																			
18	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses fr. 51,800 »																																																			
	b.	Jury vétérinaire. 6,000 »																																																			
19	»	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel																																																			
20	»	Jardin botanique de l'État. Dépense de matériel et de culture																																																			
21	»	Organisation de l'enseignement agricole moyen.																																																			
		TOTAL DU CHAPITRE III fr.																																																			
		CHAPITRE IV.																																																			
		INDUSTRIE.																																																			
22	a.	Traitement de l'inspecteur de l'industrie 7,000 »																																																			
	b.	Frais de route 2,500 »																																																			
23	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses. 50,000 »																																																			
	b.	Bourses d'études aux élèves 5,000 »																																																			
		A REPORTER. fr.																																																			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
949,600 »	954,600 »	15,000 »	»	963,800 »	924,759 »	
a) 25,000 »	25,000 »	»	»	20,000 »	19,994 »	a) Charge extraordinaire.
100,525 »	100,325 »	»	»	105,325 »	95,335 »	
b) 57,800 »	57,800 »	»	»	57,800 »	57,791 »	b) Y compris une somme de 6,000 francs en charge extraordinaire.
51,200 »	51,200 »	»	»	82,400 »	88,399 »	
35,200 »	55,200 »	»	»			
50,000 »	50,000 »	»	»			
1,249,125 »	1,254,125 »	15,000 »	»	1,229,525 »	1,186,278 »	
AUGMENTATION . . fr.		15,000 »				
9,500 »	9,500 »	»	»	9,500 »	7,000 »	
55,000 »	55,000 »	»	»	55,000 »	51,690 »	
64,500 »	64,500 »	»	»	64,500 »	58,690 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																	
		REPORT. fr.																																	
24	a.	Enseignement professionnel. — Ecoles industrielles. — Subsidés. — Matériel. — Missions. — Dépenses diverses 263,900 »																																	
	b.	Traitement de l'inspecteur 5,000 »																																	
	c.	Enseignement professionnel. — Ateliers d'apprentissage. 50,000 »																																	
25	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 17,950 »																																	
	b.	Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. 3,500 »																																	
26	"	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes. 20 agents (L'indemnité est fixée d'après l'importance des ressorts et la moyenne des affaires traitées par les titulaires.)																																	
27	"	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> , frais d'impression. Traitement du rédacteur du Recueil.																																	
28	"	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du recueil des marques. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879																																	
29	"	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884																																	
50	"	Musée de l'industrie. — Personnel ; traitement de disponibilité :																																	
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENT PAR AN.</th> <th style="text-align: center;">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">6,000 à 8,000</td> <td style="text-align: center;">8,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">" " "</td> <td style="text-align: center;">1,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,000 à 4,000</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,500 à 1,800</td> <td style="text-align: center;">1,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,000 à 4,000</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,600 à 2,000</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">1,100 à 1,500</td> <td style="text-align: center;">2,400</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,000 à 1,400</td> <td style="text-align: center;">1,400</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,100 à 1,500</td> <td style="text-align: center;">1,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">10</td> <td></td> <td style="text-align: center;">26,100</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT PAR AN.	CHARGES.	1	6,000 à 8,000	8,000	1	" " "	1,500	1	3,000 à 4,000	4,000	1	1,500 à 1,800	1,500	1	5,000 à 4,000	4,000	1	1,600 à 2,000	2,000	2	1,100 à 1,500	2,400	1	1,000 à 1,400	1,400	1	1,100 à 1,500	1,500	10		26,100
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT PAR AN.	CHARGES.																																	
1	6,000 à 8,000	8,000																																	
1	" " "	1,500																																	
1	3,000 à 4,000	4,000																																	
1	1,500 à 1,800	1,500																																	
1	5,000 à 4,000	4,000																																	
1	1,600 à 2,000	2,000																																	
2	1,100 à 1,500	2,400																																	
1	1,000 à 1,400	1,400																																	
1	1,100 à 1,500	1,500																																	
10		26,100																																	
31	a.	Laboratoire du Musée fr. 7,000 »																																	
	b.	Bibliothèque technique et artistique 7,000 »																																	
	c.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 4,500 »																																	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.																																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
64,500	64,500	»	»	64,500	58,690	
318,900	318,900	»	»	318,900	318,184	
21,450	21,450	»	»	21,450	30,574	
21,000	21,000	»	»	21,000	18,525	
8,000	8,000	»	»	8,000	7,859	
6,000	6,000	»	»	6,000	7,110	
5,000	5,000	»	»	»	»	
26,100	27,500	»	1,200	27,300	25,707	
18,500	18,300	»	»	24,500	24,500	
487,250	488,450	»	1,200	491,450	490,949	
DIMINUTION. . fr.		1,200				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
79,750	79,750	»	»	79,750	79,648	
56,000	56,000	»	»	56,000	52,900	
12,000	12,000	»	»	12,000	9,999	
127,750	127,750	»	»	127,750	122,547	
a) 167,700	162,700	5,000	»	162,700	155,102	a) Y compris 51,700 francs de charges temporaires à savoir : 6,000 francs du litt. a et les crédits des litt. g, h, i et j.
167,700	162,700	5,000	»	162,700	155,102	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
167,700 »	162,700 »	5,000 »	»	162,700 »	155,102 »	
235,800 »	253,800 »	»	»	225,284 »	186,045 »	
8,850 »	8,850 »	»	»	8,850 »	8,850 »	
51,600 »	51,000 »	»	»	58,600 »	54,986 »	
54,400 »	54,400 »	»	»	26,900 »	58,325 »	
91,900 »	91,900 »	»	»	89,100 »	87,100 »	
75,700 »	75,700 »	»	»	75,700 »	85,045 »	
75,700 »	75,700 »	»	»	71,800 »	71,789 »	
(a) 77,650 »	77,650 »	»	»	77,650 »	87,650 »	a) Dont 51,000 francs de charge extraordinaire.
60,000 »	60,000 »	»	»	64,700 »	60,166 »	
8,200 »	8,200 »	»	»	8,200 »	8,199 »	
59,750 »	59,750 »	»	»	59,450 »	56,249 »	
942,650 »	937,650 »	5,000 »	»	928,954 »	899,504 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
47	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives, fr.	5,200 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de Gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.	8,000 »
	c.	Inspection des archives communales.	6,000 »
48	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	
		TOTAL DU CHAPITRE VI.	fr.
CHAPITRE VII.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques (1).</i>			
	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art, encouragements à la peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés	253,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique.	16,000 »
49	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu	15,000 »
	d.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.	60,000 »
	e.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	9,000 »
	f.	Frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses	15,250 »
	g.	Septième annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens	1,500 »
50	»	Expositions générales des beaux-arts.	
51	»	Palais des beaux-arts à Bruxelles — Traitement du gardien. — Frais de chauffage, d'éclairage et entretien des locaux	
		A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
942,650	957,650	5,000	»	928,954	899,504	»
b) 17,200	17,200	»	»	22,200	17,196	» b) Dont 8,000 francs de charge extraordinaire.
c) 3,500	3,500	»	»	3,500	3,500	» c) Charge extraordinaire.
965,350	988,350	5,000	»	954,654	920,200	»
AUGMENTATION . . . fr.		5,000				
d) 551,750	551,750	»	»	561,750	598,958	» d) Cette somme comprend, à titre de charge extraordinaire, 30,000 francs du litt. a et le crédit du litt. g.
40,000	40,000	»	»	60,000	58,500	»
8,850	8,850	»	»	8,850	6,162	»
400,600	400,600	»	»	430,600	463,600	»

(1) Annexe n° 1.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
400,600 »	400,600 »	»	»	450,600 »	465,600 »	
152,589 »	152,589 »	»	»	115,285 »	85,185 »	
292,000 »	292,000 »	»	»	292,000 »	269,904 »	
55,500 »	55,500 »	»	»	55,300 »	37,552 »	
93,060 »	93,060 »	»	»	145,544 »	93,060 »	
21,250 »	21,250 »	»	»	21,250 »	20,600 »	
a) 39,400 »	39,400 »	»	»	59,400 »	49,264 »	a) Dont 5,000 francs de charge extraordinaire.
75,000 »	75,000 »	»	»	75,000 »	72,485 »	
1,089,199 »	1,089,199 »	»	»	1,152,379 »	1,091,630 »	

(1) Voir annexe n° 2.

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			<i>Restoration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>
59	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments.	74,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	12,000 »
60	»	Commission royale des monuments. — Personnel	
	a.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission	6,200 »
61	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	8,500 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication	2,500 »
62	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission	
63	»	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	
			<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
64	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique	
65	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	
66	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses	115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique	13,000 »
67	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale et pension des lauréats de ces concours; dépenses diverses	41,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales.	3,000 »
		(Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 67 à l'art. 53 du Budget.)	
		TOTAL DU CHAPITRE VII.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,089,199	1,089,199	»	»	4,152,379	1,091,630	»
86,000	86,000	»	»	116,800	113,943 89	
17,950	17,950	»	»	33,650	36,520	»
17,200	17,200	»	»			
5,000	5,000	»	»	6,000	553	»
7,500	7,500	»	»	7,500	3,470	»
168,060	168,060	»	»	168,060	151,660	»
76,538	76,538	»	»	76,538	74,008	»
55,726	55,726	»	»	52,126	51,626	»
a) 170,000	170,000	»	»	134,000	168,486	»
1,688,995	1,688,995	»	»	1,756,075	1,693,926	»

(a) Dont 41,000 francs de charge extraordinaire. (Publication des œuvres des anciens musiciens belges.)

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
	a.	Entretien ordinaire des routes, ainsi que du Parc public de Laeken, entretien de nouvelles sections en 1885. fr. 2,900,000 »
68	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc. 400,000 »
	c.	Travaux de construction et rectification de routes; allocation de subsides 570,000 »
69	»	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans le prix d'adjudication des baux d'entretien des routes
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.		
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
70	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achats de meubles, établissement et entretien de squares, acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques, etc. fr.
71	»	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils; établissement de paratonnerres.
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,870,000	3,870,000	»	»	4,500,000	4,598,228 »	
41,000	41,000	»	»	41,000	40,991 »	
3,911,000	3,911,000	»	»	4,541,000	4,639,219 »	
600,000	600,000	»	»	600,000	599,748 »	
(a) 240,000	234,000	»	14,000	370,000	309,872 »	(a) Cette somme concerne uniquement des charges extraordinaires et temporaires.
840,000	834,000	»	14,000	970,000	909,620 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr. 509,600 »
b.		Rivière et canal de l'Ourthe. 79,000 »
c.		Gileppe 1,000 »
d.		Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé 96,000 »
e.		— de Maestricht à Bois-le-Duc. 60,000 »
f.		— de jonction de la Meuse à l'Éscaut. 160,800 »
g.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo. 8,000 »
h.		— — vers Hasselt. 26,000 »
i.		— — vers Turnhout 7,500 »
j.		— de Turnhout à Anvers, par S'-Job in 't Goor. 19,500 »
k.		Sambre canalisée 156,600 »
l.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements 140,000 »
BASSIN DE L'ESCAUT.		
m.		Escaut dans les provinces de Hainaut, de la Flandre orientale et d'Anvers 127,500 »
n.		Canal de Mons à Condé 54,200 »
o.		— de Pommerœul à Antoing 50,700 »
p.		Lys 76,000 »
q.		Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord 154,000 »
r.		— de Roulers à la Lys 15,000 »
s.		— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand 186,700 »
t.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges. 17,000 »
u.		— de Plasschendaele, à Nieuport 7,500 »
v.		— de Nieuport, par Furnes, vers la frontière de France et canal d'écoulement dit de <i>Langeleed</i> 16,000 »
w.		— de Gand à Terneuzen. 99,200 »
x.		— de Selzaete à la mer du Nord 94,500 »
y.		Canaux le Moervaert et la Zuidleede 5,000 »
z.		Durme 2,400 »
a'		Dendre 4,500 »
b'		Rupel. 11,500 »
c'		Senne. 6,500 »
d'		Dyle et Demer 50,500 »
e'		Petite Nèthe canalisée 20,000 »
f'		Grande Nèthe et Nèthe inférieure. 14,500 »
BASSIN DE L'YSER.		
g'		Yser 16,000 »
		À REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
2,012,800	2,040,650	,	27,850	2,128,500	1,885,473	
2,012,800	2,040,650	,	27,850	2,128,500	1,885,473	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,042,800 »	2,040,650 »	»	27,850 »	2,128,300 »	1,885,475 »	
70,000 »	75,000 »	»	5,000 »	122,000 »	58,825 »	
15,000 »	15,000 »	»	»	15,000 »	7,545 »	
40,000 »	35,000 »	5,000 »	»	15,000 »	7,892 »	
6,000 »	6,000 »	»	»	15,500 »	8,852 »	
5,000 »	29,000 »	»	24,000 »	16,000 »	7,960 »	
2,148,800 »	2,200,650 »	5,000 »	56,850 »	2,309,800 »	1,974,525 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>
78	»	Travaux divers d'amélioration consistant notamment dans la consolidation des contre-digues . . .
		<i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>
79	»	Travaux divers d'amélioration consistant notamment dans la consolidation des contre-digues . . .
		<i>Sambre.</i>
		PROVINCE DE HAINAUT.
	»	1° Construction de perrés dans les 11°, 14° et 15° biefs. fr. 11,000 »
80		PROVINCE DE NAMUR.
	»	2° Travaux divers d'amélioration consistant notamment dans la construction de perrés, consolidation des berges, des chemins de halage, pavages, etc. 5,000 »
		<i>Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.</i>
81	»	Travaux secondaires d'amélioration
		BASSIN DE L'ESCAUT.
		<i>Escaut.</i>
		PROVINCE DE HAINAUT.
	»	1° Travaux divers d'amélioration fr- 13,000 »
82		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
	»	2° Travaux secondaires d'amélioration 2,000 »
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>
85	»	Travaux divers d'amélioration.
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,148,800	2,200,650	5,000	56,850	2,309,800	1,974,525	
2,500	2,500	»	»	3,000	2,496	
6,000	6,000	»	»	8,000	8,000	
16,000	20,000	»	4,000	15,000	12,254	
3,000	5,000	»	»	20,000	21,567	
17,000	17,000	»	»	34,000	19,579	
9,000	9,000	»	»	9,000	41,063	
2,204,300	2,260,150	5,000	60,850	2,418,800	2,079,486	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
2,204,300	2,260,150	5,000	60,850	2,418,800	2,079,486	
4,600	2,500	2,100	•	11,500	31,975	
5,000	29,100	•	24,100	14,500	2,939	
500	2,000	•	1,500	12,000	87	
3,000	3,000	•	•	3,000	2,709	
3,000	11,000	•	8,000	22,000	•	
•	•	•	•	•	1,669	
•	6,000	•	6,000	•	•	
15,500	10,000	5,500	•	50,000	12,558	
2,258,900	2,323,750	12,600	100,450	2,531,800	2,131,425	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTEHA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
		<i>Durme.</i>	
90	»	Travaux secondaires d'amélioration.	
		<i>Rupel.</i>	
91	»	Travaux secondaires d'amélioration.	
		<i>Dyle et Démer.</i>	
92	»	Travaux secondaires d'amélioration	
		<i>Petite-Nèthe.</i>	
»	»	Pour mémoire	
		<i>Yser.</i>	
»	»	Pour mémoire.	
		<i>Plantations.</i>	
95	»	Plantations nouvelles	
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>	
94	»	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration des bacs et bateaux de passages d'eau existants et de leurs dépendances	
		TOTAUX DE LA TROISIÈME SECTION. . . . fr.	
		QUATRIÈME SECTION.	
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.	
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>	
	<i>a</i>	Port d'Ostende	561,500 »
	<i>b</i>	Port de Nieuport	48,500 »
93	<i>c</i>	Port de refuge de Blankenberghe	45,000 »
	<i>d</i>	Côtes	330,000 »
	<i>e</i>	Phares et fanaux	7,000 »
		A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,255,900	2,523,750	12,600	100,450	2,551,800	2,151,425	
2,000	•	2,000	•	14,000	•	
6,000	•	6,000	•	16,000	•	
5,000	5,000	•	•	21,000	5,000	
•	6,000	•	6,000	•	•	
•	29,000	•	29,000	6,000	30,800	
25,000	25,000	•	•	25,000	5,579	
50,000	55,000	•	5,000	55,000	21,405	
2,503,900	2,423,750	20,600	140,450	2,648,800	2,194,015	
DIMINUTION . . . fr		119,850				
1,012,000	914,500	97,500	•	992,500	1,505,555	
1,042,000	914,500	97,500	•	992,500	1,505,555	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
					REPORT. fr.	
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>				
		PORT DE NIEUPORT.				
96	»	Travaux d'amélioration consistant notamment dans l'amélioration de l'estacade Est. 2 ^e partie .				
		PORT DE BLANKENBERGHE.				
	»	Pour mémoire				
		CÔTES.				
97	»	Travaux de défenses des dunes entre Ostende et Middelkerke				
		<i>Phares et fanaux.</i>				
98	»	Travaux secondaires d'amélioration, indemnités pour la location d'un terrain sur lequel est établi le feu de côte d'Oostdunkerke.				
					TOTALS DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.	
		CINQUIÈME SECTION.				
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.				
99	»	Études de projets; frais de levés de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc. . fr.				
					TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION . . . fr.	
		SIXIÈME SECTION.				
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.				
100	»	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement				
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES réglemen- taires.	effectif.	Observations.
		Ingénieur en chef directeur de 1 ^{re} classe. .	9,000	5	5	
		Ingénieur en chef directeur de 2 ^e classe. .	9,000 8,000	10	2 8	
		Ingénieur principal de 1 ^{re} classe.	6,500 - 7,000	5	5	
		Id. de 2 ^e classe.	5,500 - 6,000	5	5	
		Ingénieur de 1 ^{re} classe.	4,500 - 5,000	12	12	dont 1 adjoint au corps.
		Id. de 2 ^e classe.	3,500 - 4,000	22	21	
		Sous-ingénieur.	2,700 - 3,100	11	16	dont 7 faisant fonctions d'ingé- nieur.
		Conducteur principal de 1 ^{re} classe	4,500 à 5,500	12	11	
		Id. de 2 ^e classe.	3,500 - 4,000	20	20	
		Conducteur de 1 ^{re} classe.	2,900 - 3,200	42	42	dont 1 adjoint au corps.
		Id. de 2 ^e classe.	2,350 - 2,600	40	40	
		Id. de 3 ^e classe.	1,900 - 2,100	40	32	
						À REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,012,000	914,500	97,500	»	992,500	1,505,555	
20,000	50,000	»	30,000	85,000	2,500	
»	7,500	»	7,500	»	»	
25,000	50,000	»	25,000	155,400	159,804	
1,000	1,500	»	500	»	48,008	
1,058,000	1,025,500	97,500	63,000	1,252,900	1,515,867	
AUGMENTATION. . fr.		34,500				
75,000	75,000	»	»	100,000	100,000	
75,000	75,000	»	»	100,000	100,000	
1,052,000	1,052,000	»	»	1,056,775	1,055,590	
1,052,000	1,052,000	»	»	1,056,775	1,055,590	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.
				régimen- titres.	effectif.	
						REPORT. fr.
101		Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen.				
<i>Personnel des bureaux et de la surveillance des travaux.</i>						
		Chef de division	5,000	11	2	à titre personnel.
		Chef de bureau	4,500		2	idem.
			3,500 - 4,000		7	
		Commis-chef	3,500	18	3	à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
			2,800 - 3,200		15	dont 1 payé sur ressources extraordinaires.
		Commis-dessinateur	2,800	20	1	à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
			1,500 à 2,500		13	dont 9 payés sur ressources extraordinaires.
		Commis de 1 ^{re} classe	2,800	50	8	à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
			2,200 - 2,500		22	dont 4 payés sur ressources extraordinaires.
		Id. de 2 ^e classe	1,650 - 2,000	50	30	dont 3 payés idem.
		Id. de 3 ^e classe	1,100 - 1,500	10	10	dont 3 payés idem.
		Surveillant	2,800	50	5	à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
			1,800 à 2,500		27	
		Messenger	1,100 - 1,500	11	11	
		Messenger temporaire	3 fr. par jour et 65 fr. p. mois.	"	5	
		Aide temporaire au service des bureaux des ingénieurs	3 fr. par jour à 200 fr. p. mois	"	89	dont 58 payés sur ressources extraordinaires.
		Aide temporaire au service des études et de la surveillance des travaux	fr. 3 50 c' p. jour à 275 fr. p. mois.	"	81	dont 66 payés idem.
<i>Personnel des voies navigables.</i>						
		Sous-conservateur	2,000	"	1	
		Sergent d'eau	1,000 à 1,500	"	19	
		Garde-rivière	900 à 1,500	"	24	
		Garde-canal	775 à 1,200	"	18	
						A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,052,000	1,052,000	»	»	1,056,775	1,055,590	
1,130,000	1,130,000	»	»	1,166,250	1,156,052	
2,162,000	2,162,000	»	»	2,223,025	2,189,622	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES régimen- talité.	effectifs.
					REPORT. fr.
<i>Personnel des voies navigables (SUITE).</i>					
		Garde-canal-pontonier	825	o	1
		Garde-digues	80 fr. par mois	»	1
		Chef-garde-dunes	1,550	»	1
		Garde-dunes	775 à 1,000	»	9
		Garde-souterrain	825	»	1
		Cantonnier maritime	900	»	2
		Gardien de barrage	1,200	»	1
		Chef-éclusier	1,550 à 2,200	»	4
		Éclusier-receveur	450 à 1,400	»	49
		Éclusier-contrôleur	775 à 1,500	»	15
		Éclusier-barragiste	900 à 1,200	»	10
		Éclusier-garde-rivière	900 à 1,200	»	2
		Éclusier-machiniste	1,300	»	1
		Éclusier-garde-canal	1,200	o	1
		Éclusier	775 à 1,200	»	131
		Chef-aide-éclusier	1,000 - 1,100	»	4
		Aide-éclusier-chauffeur	775	»	2
		Aide-éclusier-pontonier	925	»	1
		Aide-éclusier machiniste	1,000	»	1
		Aide-éclusier-garde-déversoir	1,100	»	1
		Aide-éclusier	60 à 1,000	»	105
		Chef-pontonier	1,400	»	1
		Sous-chef-pontonier	1,200	»	1
		Pontonier-garde-rivière	950	»	1
		Pontonier-receveur	675 à 900	»	4
		Pontonier-contrôleur	675 à 775	»	4
		Pontonier	675 à 1,100	»	132
		Aide-pontonier	750 à 775	»	5
		Machiniste-éclusier-receveur	1,050	o	1
		Machiniste	1,100	»	1
		Garde-déversoir	675 à 1,000	»	25
		Jaugeur	350	»	1
		Timonier chef plongeur	1,400	»	1
102		Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil			
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION.					fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
2,162,000 »	2,162,000 »	»	»	2,223,023 »	2,189,622 »	
25,000 »	25,000 »	»	»	30,000 »	24,999 »	
2,187,000 »	2,187,000 »	»	»	2,253,023 »	2,214,621 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SEPTIÈME SECTION.		
SERVICE DES BATIMENTS CIVILS.		
105	»	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents; frais d'habillement des gardiens des monuments
104	»	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux; menues dépenses, frais d'adjudications
		TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. . . fr.
Récapitulation du chapitre VIII.		
		1 ^{re} SECTION
		2 ^e —
		3 ^e —
		4 ^e —
		5 ^e —
		6 ^e —
		7 ^e —
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . fr.
CHAPITRE IX.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
105	»	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement
106	»	— — — Matériel
2^{re} SECTION. — Personnel du corps des mines.		
107	»	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs
108	»	Frais des jurys d'examen, du Conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines
	»	Confection de la carte générale des mines (Pour mémoire)
		A REPORTER . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
89,050	89,050	»	»	89,050	79,434	»
8,000	8,000	»	»	8,000	7,988	»
97,050	97,050	»	»	97,050	87,422	»
3,911,000	3,911,000	»	»			
840,000	854,000	»	14,000			
2,503,900	2,423,750	»	119,850			
1,058,000	1,025,500	34,500	»			
75,000	75,000	»	»			
2,187,000	2,187,000	»	»			
97,050	97,050	»	»			
10,471,950	10,571,500	34,500	153,850			
DIMINUTION fr		99,350				
32,000	32,000	»	»	41,570	41,570	»
640	640	»	»	1,640	1,640	»
325,350	325,350	»	»	331,350	331,350	»
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000	»
»	20,000	»	20,000	20,000	20,000	»
365,990	385,990	»	20,000	404,560	404,560	»

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		3^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.
109	»	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses
		4^{me} SECTION. — Impressions, etc.
110	»	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . fr.
		CHAPITRE X.
		COMMISSIONS.
		1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.
111	»	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . . . fr.
		2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.
112	»	Frais de route et de séjour.
113	»	Publication du Recueil, rémunérations d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.
		3^{me} SECTION. — Commission consultative des machines à vapeur.
114	»	Frais de route et de séjour; matériel, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . . fr.
		CHAPITRE XI.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
115	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée à l'article 2. <i>Personnel</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . fr.
		CHAPITRE XII.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
116	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . fr.
		CHAPITRE XIII.
»	»	Pour la mise en exposition de la flore et de la faune de Bernissart. (Pour mémoire.)
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1885	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
365,990	385,900	»	20,000	404,560	404,560	»
45,000	45,000	»	»	45,000	45,000	»
7,000	7,000	»	»	15,000	15,000	»
417,990	457,900	»	20,000	464,560	464,560	»
500	500	»	»	1,500	1,500	»
500	500	»	»	500	300	»
7,900	7,900	»	»	7,900	7,900	»
4,500	4,500	»	»	1,500	1,500	»
10,200	10,200	»	»	11,200	11,200	»
50,216	50,216	»	»	50,216	59,516	»
50,216	50,216	»	»	50,216	59,516	»
12,900	12,900	»	»	12,900	8,150	»
12,900	12,900	»	»	12,900	8,150	»
»	6,000	»	6,000	17,000	9,500	»
»	6,000	»	6,000	17,000	9,500	»

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Agriculture
IV.	Industrie
V.	Poids et mesures
VI.	Lettres et sciences
VII.	Beaux-arts
VIII.	Ponts et chaussées
IX.	Mines.
X.	Commissions
XI.	Traitements de disponibilité
XII.	Dépenses imprévues
XIII.	Divers
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
765,394	765,394	»	»	»	»	
17,000	17,000	»	»	»	»	
1,249,125	1,234,125	15,000	»	»	»	
487,250	488,450	»	1,200	»	»	
127,750	127,750	»	»	»	»	
963,350	958,350	5,000	»	»	»	
1,688,993	1,688,993	»	»	»	»	
10,471,950	10,371,500	»	99,550	»	»	
417,990	437,990	»	20,000	»	»	
10,200	10,200	»	»	»	»	
30,216	50,216	»	»	»	»	
12,900	12,900	»	»	»	»	
»	6,000	»	6,000	»	»	
16,242,118	16,348,668	20,000	126,550	»	»	
DIMINUTION . . . fr.		106,550				

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.



RELEVÉS

des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution, indiquant la part de l'Etat, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

(Art. 49 et 58.)



ANNEXE I.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE

ART. 49.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1885.
Décoration de l'église St-Anne, à Gand	97,000 °	61,720 °	35,274 °	48,000 °
Église St-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, décoration du transept	50,000 °	50,000 °	°	31,500 °
Église de Meix-devant-Virton (décoration du chœur)	5,000 °	2,000 °	3,000 °	°
Grande salle du Palais des Académies	15,000 °	15,000 °	°	7,500 °
Décoration du plafond de l'escalier principal des Musées de peinture	50,000 °	50,000 °	e) °	50,000 °
Hôtel de ville de Louvain	135,000 °	80,000 °	55,000 °	20,000 °
Décoration du square de la Place du Petit-Sablon à Bruxelles.	87,000 °	Beaux-arts. 43,500 ° 21,750 ° Bâtiments civils.	g) ° 21,750 °	43,500 ° 21,750 °
Exécution à l'aquarelle d'une série de compositions représentant les chars et les groupes de la cavalcade historique de 1880	15,000 °	h) 15,000 °	°	7,000 °
A REPORTERfr.	454,000 °	318,970 °	115,024 °	209,256 °

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1884.	de 1888.	de 1886.	à venir.	
a) 6,858 »	6,862 »	»	»	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées qu'à pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
b) 9,250 »	9,250 »	»	»	a) Contrat passé le 25 novembre 1875 avec M. Canneel pour l'exécution de trente-neuf panneaux de grandes dimensions. La part de l'État sera payée en neuf annués, à partir de 1876, par quotités égales de 6,858 francs.
c) 666 67	666 67	666 66	»	b) Contrat du 15 juin 1872, par lequel M. Portaels s'engage à exécuter deux compositions de quarante mètres chacune. Le conseil de fabrique de l'église intéressée prend à sa charge les frais supplémentaires de décoration, de cadres, etc., évalués à 12,500 francs.— Ce travail est à peu près terminé.
d) 7,500 » Soldé.	»	»	»	c) Contrat du 15 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités selon le degré d'avancement du travail.
»	»	»	»	d) M. Slingeneys s'est engagé à modifier et à améliorer trois des tableaux qu'il a exécutés pour la grande salle du Palais des Académies.— Ce travail est terminé.
f) 10,000 »	10,000 »	10,000 »	30,000 »	e) M. Stallaert s'est engagé à exécuter les panneaux décoratifs d'après un projet approuvé par la commission des monuments.— La décoration est achevée et approuvée.
»	»	»	»	f) Contrat du 14 novembre 1878. M. André Hennebicq s'est engagé à exécuter le travail de décoration intérieure de la salle du premier étage de l'hôtel de ville de Louvain. Cette décoration composée de quatre grandes compositions historiques, de huit grandes figures pour les trumeaux, et de l'ornementation qui complète les peintures, est actuellement très avancée.
»	»	»	»	g) La décoration du square comprend 48 groupes et statuettes en bronze, représentant les métiers des anciennes corporations de la ville de Bruxelles au XVI ^e siècle.— La dépense évaluée à 87,000 francs se décompose comme il suit: 42 statuettes à 1,700 fr ^s pour les petits piliers . 71,400 » 6 groupes pour les grands piliers à 2,600 fr ^s . 15,600 »
5,000 »	5,000 »	»	»	TOTAL . . fr. 87,000 » L'administration des Beaux Arts intervient pour 45,500 fr. — L'administration des Travaux publics et la ville de Bruxelles ont accordé une somme égale payable par moitié sur leurs budgets respectifs.— Ce travail est terminé et la part d'intervention de l'État est soldé.
				k) Par contrat du 20 novembre 1880, M. Lagye s'engage à exécuter ce travail dont l'ensemble formera une frise et comportera 50 sections de 71 centimètres de large sur 51 centimètres de haut, peintes à l'aquarelle. Des paiements partiels seront effectués au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La mise en train de ces travaux ayant fait constater la nécessité d'introduire certaines modifications dans le programme qui précède, une convention additionnelle du 1 ^{er} août 1882 a fixé à 15,000 francs, la rémunération de l'artiste, eu égard au surcroît d'études et de dépenses qu'entraîneront les modifications dont il s'agit.
39,274 67	29,778 67	10,666 66	50,000 »	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DI

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusqu'à et y compris L'EXERCICE 1883.
REPORT fr.	454,000 "	318,976 "	115,024 "	209,256 "
Gravure des portraits du Roi et de la Reine	16,000 "	i) 16,000 "	"	10,666 66
Exécution de quatre statues destinées à la décoration du Palais de Justice d'Anvers	58,000 "	j) 29,000 "	29,000 "	"
Coulée en bronze de trois statues, à savoir : l'homme au serpent.	2,400 "	2,400 "	"	"
— — Le faune couché	1,680 "	1,680 "	"	"
— — Le joueur de billes	600 "	600 "	"	"
Exécution de trois groupes en bronze destinés à la décoration de la terrasse de l'île du Commerce à Liège	k) 75,000 "	37,500 "	37,500 "	37,500 "
Exécution de onze panneaux décoratifs en fer forgé et bronze destinés à compléter la rampe du grand escalier des Mu- sées royaux de peinture et de sculpture	l) 25,000 "	25,000 "	"	"
Exécution de dix statues en marbre blanc avec socles en pierre destinées à compléter la décoration artistique du square du Petit-Sablon, à Bruxelles	m) 165,000 "	Beaux-arts. 82,500 " Bâtiments-civils. 41,250 "	" 41,250 "	"
Gravure du portrait de S. M. Léopold I ^{er} , de M. Dewinne	n) 8,000 "	8,000 "	"	"
Buste Poelaert	o) 5,000 "	5,000 "	"	"
TOTAUX fr.	790,680 "	567,906 "	222,774 "	257,422 66

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1884.	de 1885.	de 1886.	à venir.	
59,274 67	29,778 67	10,666 66	50,000 00	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
2,666 66 Soldé.	2,666 68	"	"	i) MM. Desvaches et Biot sont respectivement chargés de la reproduction au burin des portraits du Roi et de la Reine exécutés par M. Gallait. Ces planches auront les mêmes dimensions que le portrait de S. M. le roi Louis-Philippe gravé par Henriquet Dupont. Une somme de 8,000 francs est affectée à l'exécution de chacune des planches. Cette somme sera payée, par tiers, selon le degré d'avancement des travaux. Le portrait du Roi est terminé.
9,000 00	10,000 00	10,000 00	"	j) Par contrat du 15 octobre 1884. MM. Eug. De Plyn et F. Deckers s'engagent à exécuter les deux statues de la façade latérale et les deux statues du fronton pour le Palais de Justice d'Anvers. Les deux statues latérales représentant la loi et la Justice seront en bronze et les deux statues assises formant le fronton seront en pierre de savonnière. La dépense totale est fixée à 58,000 francs payable moitié par l'État et moitié par la province.
"	2,400 00	"	"	
"	1,680 00	"	"	
"	600 00	"	"	
"	"	"	"	k) L'exécution de ces groupes est confiée à MM. de Tombay, Mignon et Halkin Le prix de chaque groupe est fixé à 25,000 francs payables de compte à demi par le Gouvernement et la ville de Liège.
5,000 00	10,000 00	10,000 00	"	l) Par contrat du 30 juin 1884, M. Mignon s'engage à exécuter le travail dont il s'agit d'après les données de la décoration ancienne L'artiste recevra 5,000 fr. après approbation des dessins. Id. 10,000 fr. id. des modèles en plâtre de l'ornementation et des figures. L'artiste recevra 10,000 fr. après approbation et placement des panneaux.
5,000 00	55,500 00	22,000 00	"	
2,500 00	72,000 00	11,000 00	"	m) Les statues auront 2 ^m 50 de hauteur. La dépense évaluée à 165,000 fr. se décompose comme suit : 10 statues à 15,000 fr. 150,000 fr. 10 socles en pierre à 1,500 fr. 15,000 fr. Total . . . fr. 165,000
"	2,666 66	2,666 66	2,666 68	L'administration des Beaux-arts intervient pour 82,500 fr., l'administration des Travaux publics et la ville de Bruxelles chacune pour fr. 41,250.
2,500 00	2,500 00	"	"	n) M. Demannez est chargé de ce travail. Une somme de 8,000 francs est affectée à l'exécution de la planche gravée. Cette somme sera payée par tiers selon le degré d'avancement du travail.
65,941 33	145,542 01	66,333 32	32,666 68	o) Payable par moitié au fur et à mesure de l'avancement du travail.

ANNEXE II.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE

ART 58.

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (α).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1882.
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Godefroid de Bouillon	28,000 »	28,000 »	»	16,000 »
Buste Van Eyck, Jean.	1,500 »	b) 1,500 »	»	750 »
— Memling.	1,500 »	1,500 »	»	»
— Rubens.	1,500 »	1,500 »	»	»
— Teniers.	1,500 »	1,500 »	»	»
— François Duquesnoy	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— Matthieu De Layns	1,500 »	1,500 »	»	»
— de l'architecte Cluysenaer	1,500 »	c) 1,500 »	»	1,500 »
Monument à la mémoire de feu A. Wiertz	58,000 »	d) 48,000 »	10,000 »	48,000 »
— à Quentin-Metseys à Anvers	54,000 »	e) 17,000 »	17,000 »	17,000 »
— à d'Omalius d'Halloy à Namur	28,000 »	f) 10,000 »	18,000 »	10,000 »
— à Godecharles à Bruxelles	40,000 »	g) 7,000 »	55,000 »	7,000 »
Monument au feld-maréchal Prince de Ligne.	19,000 »	h) 8,400 »	10,600 »	8,400 »
(*) 1,600 »	(*) 1,600 »	»	1,600 »	
Buste de la Reine (exécution)	5,000 »	i) 5,000 »	»	5,000 »
Buste Van Eyck, Hubert	1,500 »	1,500 »	»	750 »
— Pourbus	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— Van Pede	1,500 »	1,500 »	»	750 »
— Devriendt, Corneille	1,500 »	1,500 »	»	»
— de Broeucq, Jacques	1,500 »	1,500 »	»	»
A REPORTER . . . fr.	229,600 »	141,000 »	88,600 »	117,750 »

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1883.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE			OBSERVATIONS.
	1884.	1885.	à venir.	
a) °	°	12,000 °	°	a) Contrat du 15 mars 1874. — Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot de Bruxelles. Les bas-reliefs représenteront : 1° La prise de Jérusalem ; 2° la publication des Assises. M. De Groot recevra une somme de 6,000 francs après le placement des tables de bronze portant les inscriptions ; 5,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs ; 6,000 francs après l'acceptation et le placement de chacune des œuvres coulées en bronze. L'artiste s'engage, en outre, à terminer le travail dans les trois ans à partir de la date du contrat.
°	750 °	°	°	b) Contrat du 22 septembre 1879. — Le prix de chacun de ces bustes en bronze, destinés à décorer les galeries du Musée royal de peinture et de sculpture est fixé à 1,500 francs qui seront payés en deux fois, d'après le degré d'avancement des œuvres. — Les bustes de Jordaens, Roger-Vanderweyen, Quentin-Metsys, A. Collin, G. Grupello, Van Dyck, Van Bodeghem, Jean de Bologne et J. Van Ruysbroeck, sont livrés et approuvés.
1,500 °	°	°	°	
1,500 °	°	°	°	
°	750 °	750 °	°	
°	°	°	°	
1,500 °	°	°	°	
°	°	°	°	c) Contrat du 11 avril 1880. Payable par moitié après l'approbation du modèle et après l'exécution définitive de l'œuvre, destinée à décorer l'un des monuments érigés par cet architecte — Le buste est terminé et le placement en a été arrêté au marché de la Madeleine.
°	°	°	°	d) Contrat du 25 novembre 1878. — Travail terminé.
°	°	°	°	e) La statue sera en marbre blanc et aura 5m50 de hauteur (terminé).
°	°	°	°	f) La statue sera en bronze et aura 5m50 de hauteur (terminé).
°	°	°	°	g) Y compris un legs de 25,000 francs de M. l'avoué Godecharles (terminé).
°	°	°	°	h) La statue, qui a 3 mètres de hauteur, est coulée en bronze.
°	°	°	°	(*) La somme de 1,600 francs a été allouée à titre de quote-part du Gouvernement dans le prix du piédestal de la statue.
°	°	°	°	i) Le buste de la Reine est exécuté en marbre par M. Vincolle dans les mêmes dimensions que le buste du Roi, déjà fourni par cet artiste. — Terminé.
750 °	°	°	°	
°	°	°	°	
750 °	°	°	°	
750 °	750 °	°	°	
750 °	Soldé. 750 °	°	°	
750 °	Soldé.	°	°	
7,500 °	3,000 °	12,750 °	°	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1882.
REPORT. fr.	229,600 *	141,000 *	88,600 "	117,750 "
Buste Gossart de Maubeuge.	1,500 "	1,500 *	"	"
— Quellyn, Arthur	1,500 "	1,500 "	"	"
— Faidherbe, Luc	1,500 "	1,500 "	"	1,500 "
— Stoltz, Sébastien. j)	1,500 "	1,500 "	"	1,500 *
— Breughel, Jean	1,500 "	1,500 *	"	"
— Vervoort, Michel.	1,500 "	1,500 "	"	750 *
— Delvaux, Florent	1,500 "	1,500 "	"	750 *
— Buyster, Philippe	1,500 "	1,500 *	"	"
— Vanopstal, Gérard	1,500 *	1,500 *	"	"
— Crayer.	1,500 "	1,500 "	"	"
— Van Orley	1,500 "	1,500 "	"	1,500 "
— Roland de Latre	2,000 "	k) 2,000 "	"	"
— Spring, Antoine	2,000 "	2,000 "	"	"
— de Gerlache	2,000 "	2,000 "	"	"
— de feu le procureur général Plaisant	2,000 "	l) 2,000 *	"	"
— Prudens Van Duyse.	2,500 "	m) 2,500 *	"	"
— Schmerling	2,500 "	2,500 "	"	"
— Ch. Hanssens	2,500 "	2,500 "	"	"
Monument à la mémoire de feu le docteur Joseph Ghislain	20,000 *	4,000 "	16,000 "	"
Statue Anneessens. — Exécution du modèle en plâtre	10,000 "	n) 5,000 "	5,000 "	3,000 "
TOTAUX. fr.	291,600 "	182,000 "	109,600 "	126,750 "

L'administration est en outre engagée :

1° pour fr. 16,580 95 c' dans les frais d'érection, à Bruxelles, d'un monument à la mémoire de Van Helmont.
La dépense est évaluée à fr. 55,871 39 c'. La ville de Bruxelles intervient pour fr. 11,290 46 c' et la province de Brabant pour fr. 6,000.

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1885.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE			OBSERVATIONS.
	1884.	1885.	à venir.	
7,500 "	5,000 "	12,750 "	"	<p>(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.</p> <p>j) Contrat du 14 mars 1882. — Le prix de chacun de ces bustes en bronze, destinés à la décoration des galeries des musées de peinture et de sculpture de l'État, est fixé à 1,500 francs payables par moitié, après approbation du modèle en terre, approuvé par le Gouvernement et la réception de l'œuvre coulée en bronze. — Les bustes de Van Eyck, Pourbus, Van Pede, Gossart de Maubeuge, Quellyn, Luc Faidherbe, Sébastien Slodtz, Vervoort, Delvaux, Van Orley, Devriendt, Corneille, de Brœucq Jacques, Philippe Buystor, Van Opstal Gérard et Crayer, sont fournis.</p> <p>k) Contrat du 4 septembre 1885. — Le prix de chacun de ces bustes en marbre, destinés à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts est fixé à 2,000 francs et sera payé en deux fois d'après le degré d'avancement des œuvres. — Les bustes de Spring, Antoine et de Gerlache sont fournis.</p> <p>l) Contrat du 31 janvier 1884. — Le prix de ce buste en marbre, destiné à la salle des séances solennelles de la Cour de cassation, est fixé à 2,000 francs et sera payé en deux fois d'après le degré d'avancement de l'œuvre. — Le buste est fourni.</p> <p>m) Contrats des 2, 7 et 12 avril 1884. — Le prix de chacun de ces bustes en marbre, destinés à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts est fixé à 2,500 francs et sera payé en deux fois d'après le degré d'avancement de ces œuvres. — Le buste de Prudens Van Duyse est fourni.</p> <p>n) Contrat du 18 octobre 1881. — M. Vingotte s'engage à exécuter un modèle en plâtre d'une statue d'Anneessens à ériger sur la place Joseph Lebeau, à Bruxelles.</p> <p>o) Le crédit de 1885 a été absorbé (voir présent budget art. 58.)</p>
1,500 "	"	"	"	
1,500 "	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	750 "	750 "	"	
750 "	"	"	"	
750 "	"	"	"	
1,500 "	"	"	"	
1,500 "	"	"	"	
1,500 "	"	"	"	
"	"	"	"	
"	1,000 Soldé.	1,000 "	"	
"	2,000 Soldé.	"	"	
"	2,000 Soldé.	"	"	
"	2,000 Soldé.	"	"	
"	2,500 Soldé.	"	"	
"	2,500 Soldé 1,250 "	"	"	
"	2,500 Soldé 1,250 "	"	"	
"	4,000 "	"	"	
"	"	2,000 "	"	
o) 16,500 "	22,250 "	16,500 "	"	

2° jusqu'à concurrence de la moitié de la dépense de la coulée en bronze du monument Anneessens.

(308)

VIII.

BUDGET

DES

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1886.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget de l'exercice 1886 s'élève à la somme de	fr.	89,176,814 »
Comparé au projet de Budget révisé pour l'exercice 1885 montant à		89,037,594 »
		139,220 »
Il présente une augmentation de	fr.	139,220 »

Mais à cette époque de l'année, il n'est pas possible d'établir exactement des prévisions de dépenses pour l'exercice prochain.

Les différences comparativement à l'exercice 1885 se répartissent ainsi qu'il suit:

	Projet de Budget révisé de 1885.	Projet de Budget de 1886.	Différence.	
			Augmentation.	Diminution.
Administration centrale . fr.	542,250 »	557,250 »	»	5,000 »
Chemins de fer	72,065,420 »	71,865,420 »	»	200,000 »
Postes et Télégraphes	12,904,464 »	15,220,634 »	316,170 »	»
Marine.	3,588,185 »	5,616,255 »	28,050 »	»
			344,220 »	205,000 »
AUGMENTATION. . . . fr.			139,220 »	

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 5. — *Matériel.*

Crédit demandé pour 1885.	fr.	75,000 »
— — — 1886.		70,000 »
		5,000 »
En moins pour 1886. . . . fr.		5,000 »

Le crédit de 85,000 francs voté pour l'exercice 1884 a subi, au Budget de 1885, une première réduction de 10,000 francs.

Il est permis de croire qu'une économie de 5,000 francs pourra encore être opérée en 1886, et par conséquent le crédit proposé pour cet exercice est réduit à 70,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

	ART. 20.	ART. 21.
Crédits demandés pour 1885 . . . fr.	5,000,000 »	15,161,200 »
— — 1886	4,955,000 »	15,006,200 »
	<hr/>	<hr/>
En moins pour 1886 . . . fr.	45,000 »	155,000 »

Ces réductions sont rendues possibles par la baisse des prix auxquels ont été soumissionnées les entreprises de manutention, de combustible et de nettoyage des locomotives en 1885.

CHAPITRE III.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

SECTION 2. — POSTES.

ART. 34. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1886. fr.	3,364,743 »
— — 1885.	3,249,505 »
	<hr/>
Soit une augmentation de. . . fr.	115,238 »

qui se décompose comme suit :

1° Complément du crédit de 130,275 francs justifié au projet de Budget de 1885, page 408, ci. fr.	65,138 »
2° Seconde moitié du crédit de 50,000 francs compris dans les amendements audit projet (Doc. n° 5, p. 251)	25,000 »
Soit ensemble. . . fr.	<hr/> 90,138 »

Le surplus, soit fr. 25,100 »

est destiné à faire face aux besoins suivants :

1° Admission de 50 commis fr.	54,000 »
dont la moitié seulement est nécessaire pour l'année 1886, soit	27,000 »
2° Frais de déplacements, d'intérims, etc.	1,000 »
	<hr/>
ENSEMBLE. . . fr.	28,000 »

dont il y a lieu de déduire une somme de . . . 2,900 »
montant du versement à effectuer par le service d'habillement, au Budget des recettes et dépenses pour ordre, à titre de remboursement de frais d'administration.

Reste une augmentation égale à celle qui est indiquée ci-dessus, de fr.	<hr/> 25,100 »
---	----------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 35. — *Traitements et indemnités des facteurs, etc.*

Crédit demandé pour 1886.	fr.	3,867,204	»
— proposé pour 1885.		3,797,744	»
		<hr/>	
L'augmentation de	fr.	69,493	»
représente : 1 ^o le complément des crédits de 160,275 francs et de 35,000 francs justifiés au projet de Budget, page 409 et au Budget amendé (<i>Doc. n° 5, p. 252</i>)			
	fr.	65,093	»
2 ^o Une somme de		4,400	»
transférée de l'article 56 pour permettre la création de 5 emplois de facteur rural, en remplacement de pareil nombre de services de piétons-entrepreneurs.			
ENSEMBLE.		fr.	<hr/>
			69,493 »

ART. 56. — *Transport des dépêches.*

Le crédit demandé pour 1885 s'élève à	fr.	530,740	»
— proposé pour 1886 est de		526,340	»
		<hr/>	
Soit une diminution de		fr.	4,400 »
représentant le montant du transfert à l'article précédent.			

ART. 59. — *Matériel, etc.*

Crédit demandé pour 1886.	fr.	724,820	»
— sollicité pour 1885.		710,820	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.		fr.	14,000 »
qui se décompose comme suit :			
1 ^o Accroissement de la consommation du matériel, des matières de chauffage, etc., résultant du développement du service			
	fr.	4,000	»
2 ^o Augmentation des frais de loyer et de régie des bureaux de poste.			
		10,000	»
ENSEMBLE.		fr.	<hr/>
			14,000 »

SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES.

ART. 41. *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1886	fr.	2,285,921	»
— pour 1885		2,177,841	»
		<hr/>	
Soit une augmentation de		fr.	108,080 »
comprenant la moitié du crédit de frs. 44,990 justifié au projet de Budget de 1885, page 410, et du crédit de frs. 130,570 justifié au projet de Budget amendé, page 253, — soit			
	fr.	87,680	»
Le surplus.		fr.	20,400 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

est destiné à la conversion d'emplois d'auxiliaires en emplois de commis, et n'est qu'un transfert de l'article 42.

ART. 42. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé pour 1886	fr.	1,068,180 »
— pour 1885		1,068,070 »

Soit une augmentation de . . . fr. 110 »

qui s'explique comme il suit :

1° a) Diminution du montant des salaires des emplois d'auxiliaires transformés en emplois de commis fr. 20,400 »

b, Une conversion analogue inscrite au Budget revisé de 1885 (Doc : 3 p. 254) a donné lieu à un transfert à l'article 41 d'une somme de 22,400 francs, moitié en 1885 et moitié en 1886, ci fr. 11,200 »

SOIT ENSEMBLE. fr. 31,600 »

2° a) Admission d'élèves télégraphistes; transformation d'emplois d'élèves en emplois d'auxiliaires et amélioration de la position de ces deux catégories d'agents fr. 16,000 »

b) Admission d'un brigadier, d'un aide messenger et d'une écoreuse pour le service administratif, et augmentation de salaire aux ouvriers de ce service fr. 5,710 »

c) Transformation de plusieurs emplois de poseurs en emplois de contre-mâtres et augmentation des salaires des ouvriers du service technique fr. 10,000 »

Total des augmentations fr. 31,710 »

Différence égale à l'augmentation sollicitée. fr. 110 »

ART. 45. — *Entretien, etc.*

Crédit demandé pour 1886	fr.	290,000 »
— pour 1885		276,351 »

En plus pour 1886. fr. 13,649 »

Cette augmentation est nécessaire pour couvrir les frais d'entretien résultant, en partie, des nouvelles installations pour le service de la téléphonie à grande distance.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 45. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1886	fr.	869,636 »
— pour 1885		863,586 »

Soit une augmentation de . . . fr. 6,050 »
représentant la seconde moitié du crédit de 12,100 francs justifié au projet
de Budget de 1885 page 412.

ART. 48. — *Subsides.*

Crédit demandé pour 1886	fr.	292,155 »
— pour 1885		58,155 »

L'augmentation de . . . fr. 134,000 »
se justifie par l'organisation du service de surveillance des pêcheries dans la
mer du Nord, conformément à la convention internationale de La Haye, en
date du 6 mai 1882. (Voir projet de Budget de 1885, p. 415.)

ART. 49. — *Traction et Matériel.*

Crédit demandé pour 1885	fr.	1.079,904 »
— pour 1886		967,904 »

La diminution de . . . fr. 112,000 »
résulte de la suppression d'un crédit d'égale somme qui avait dû être
demandé exceptionnellement au Budget de 1885 pour le renouvellement
d'une seconde paire de générateurs pour paquebot de la ligne d'Ostende à
Douvres.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1886, à la somme de quatre-vingt-neuf millions cent soixante-seize mille huit cent quatorze francs (89,176,814 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

J. VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre de la Justice,

A. BEERNAERT.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES
POUR L'EXERCICE 1886.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000	
2	— des fonctionnaires et employés	167,850	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	6,500	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	41,900	337,350
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	70,000	
6	Honoraires des avocats du Département	30,000	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	458,515	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	123,900	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	925,000	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt	52,000	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	6,000	
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,460,540	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	9,653,600	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	3,000,000	
16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux	2,072,795	
	À REPORTER. fr.	»	337,350

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	.	337,250 .
	SECTION 3. — Traction et matériel.		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,619,870 .	
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	11,185,800 .	
19	Primes d'économie et de régularité.	547,800 .	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	4,955,000 .	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	13,006,200 .	71,863,420 .
	SECTION 4. — Transports.		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	9,147,510 .	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	5,947,000 .	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	300,000 .	
25	Frais d'exploitation.	2,121,000 .	
26	Camionnage	1,800,000 .	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	650,000 .	
28	Redevances aux compagnies	50,000 .	
	SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,708,770 .	
50	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	82,120 .	
	CHAPITRE III.		
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
	SECTION 1^{re} — Services communs.		
51	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	95,104 .	
52	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	98,650 .	
53	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	171,422 .	
	A REPORTER. fr.	.	72,200,670 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	72,200,070 •
	SECTION 2. — Postes.		
34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,564,745 •	
35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	3,867,204 •	
36	Transport des dépêches	326,540 •	
37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employées, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif)	715,000 •	15,220,651 •
38	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000 •	
39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	724,820 •	
40	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne.	9,250 •	
	SECTION 3. — Télégraphes.		
41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,285,921 •	
42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,068,180 •	
43	Entretien	290,000 •	
44	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne. (Les crédits portés aux articles 31, 34 et 41 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	2,000 •	
	CHAPITRE IV.		
	MARINE.		
45	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	869,656 •	
46	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	186,540 •	
47	Remises. (Crédit non limitatif).	1,400,000 •	3,610,235 •
48	Subsides.	192,156 •	
49	Traction et matériel	987,904 •	
	CHAPITRE V.		
	COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
50	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 •	5,000 •
	A REPORTER. . . . fr.	•	89,042,539 •

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
	REPORT. . . . fr.	•	89,042,839 •
	CHAPITRE VI.		
51	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (<i>Charge extraordinaire et temporaire</i>)	67,000 •	67,000 •
	CHAPITRE VII.		
52	Pensions : premier terme	22,200 •	22,200 •
	CHAPITRE VIII.		
53	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	29,325 •	29,325 •
	CHAPITRE IX.		
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 •	15,750 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CH. DE FER, ETC. . . . fr.	•	89,176,814 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1883.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

JULES VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

pour l'exercice 1886.



BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.		
1	•	Traitement du Ministre. fr.
2	a.	Traitements des fonctionnaires et employés
	b.	{ Secrétariat général. 150,850 » { Surveillance des chemins de fer concédés 51,000 »
3	»	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés
4	»	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général
	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc 20,600 »
5	b.	— Chauffage, éclairage et distribution d'eau 16,650 »
	c.	— Entretien des locaux, achat et entretien des meubles 52,750 »
6	•	Honoraires des avocats du Département
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
CHEMINS DE FER.		
—		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
7	a.	Comité d'administration, haute surveillance et direction du service général fr. 568,115 »
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement Magasin central, fabrication des billets de voyageurs 69,500 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérieurs, travail extraordinaire, etc. 91,100 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service, autographie et factage 66,450 »
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements du magasin central, des imprimés et des approvisionnements 58,870 »
	c.	Fabrication de coupons Edmond'son, etc. 18,600 »
<i>Matériel et fournitures de bureaux pour tous les services :</i>		
9	a.	Fournitures de bureau, papiers, impressions et reliures 847,000 »
	b.	Mobilier, éclairage, chauffage des bureaux compris dans la 1 ^{re} et dans la 5 ^e section (litt. A) 22,000 »
	c.	Abonnements, frais de traduction, publicité 56,000 »
10	•	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration
11	•	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.
12	•	Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales.
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
167,850 »	167,850 »	»	»	167,850 »	157,955 33	
6,500 »	6,500 »	»	»	9,500 »	6,070 85	
41,900 »	41,900 »	»	»	41,000 »	38,266 74	
70,000 »	75,000 »	»	5,000 »	85,000 »	84,710 65	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	24,282 58	
557,250 »	542,250 »	»	5,000 »	554,550 »	552,284 15	
DIMINUTION. . . . fr.		5,000				
458,515 »	458,515 »	»	»	568,015 »	722,440 57	
125,900 »	125,900 »	»	»	186,420 »	177,125 09	
925,000 »	925,000 »	»	»	1,006,000 »	899,408 51 13 90 25	
40,000 »	40,000 »	»	»	40,000 »	40,000 »	
52,000 »	52,000 »	»	»	52,000 »	52,000 »	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	2,957 90	
1,585,415 »	1,585,415 »	»	»	1,838,435 »	1,875,920 87 1,300 25	

N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1885 et de créances arriérées rattachées audit exercice.

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
13	a.	Direction centrale du service des voies et travaux fr. 187,000 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances . . . 1,169,240 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 104,300 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
14	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) 5,960,770 »
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.) 3,092,830 »
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 1,476,700 »
	b.	— de rails et accessoires 882,200 »
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule 641,100 »
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
16	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances 2,254,950 »
	b.	Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire 354,325 »
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et d'objets divers 167,520 »
	d.	Loyers de locaux pour bureaux et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État 216,000 »
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,460,450 »	1,400,540 »	»	»	1,423,690 »	1,562,483 11	
9,655,600 »	9,655,600 »	»	»	9,687,900 »	9,542,587 11	<i>N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances rapportées à l'exercice 1885 et de créances arriérées rattachées audit exercice.</i>
5,000,000 »	5,000,000 »	»	»	5,542,100 »	5,692,100 »	
2,972,795 »	2,972,795 »	»	»	2,972,795 »	2,850,500 85	
17,086,935 »	17,086,935 »	»	»	17,426,485 »	17,647,671 07	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 276,800 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements 820,520 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 341,950 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 86,400 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 5,764,800 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport, dans les stations 2,351,900 »
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel. 53,500 »
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompes, magasiniers, plantons, portiers, garliens, manouvres, etc.) 2,855,600 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible 269,000 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 260,500 »
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage 11,000 »
	d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs 7,500 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 3,755,000 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 1,200,000 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 5,452,000 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 5,091,200 »
	c.	Renouvellement et amélioration du matériel 3,460,000 »
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,619,870	1,619,870	"	"	1,496,870	1,480,291 66	<i>N. B.</i> Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1885 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
11,185,800	11,185,800	"	"	10,931,500	15,440,526 34 2,305 35	A partir de 1884, le salaire des agents s'occupant de la réparation du matériel dans les ateliers — 4,110,000 francs — a été transféré à l'article 21.
547,800	547,800	"	"	547,800	546,081 50 1,692 65	
4,955,000	5,000,000	"	45,000	6,202,000	6,178,174 89	
15,006,200	15,161,200	"	155,000	14,511,200	8,957,856 12 74,982 74	Voir observation en regard de l'art. 18
51,514,670	51,514,670	"	200,000	53,489,570	52,582,731 01 75,980 74	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pement	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service fr. 757,100 »
22	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises 3,143,605 »
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 4,969,845 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 276,900 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux :</i>		
	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 3,696,000 »
25	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc. 1,800,000 »
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords 451,000 »
24	»	<i>Primes de régularité pour encourager la marche régulière des convois</i>
<i>Frais d'exploitation :</i>		
	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. 1,421,000 »
25	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 670,000 »
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 50,000 »
26	»	<i>Camionnage. — Prise et remise à domicile</i>
27	»	<i>Pertes et avaries. — Indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.</i>
28	»	<i>Redevances aux compagnies</i>
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
9,147,510	9,147,510	"	"	8,870,490	8,830,588 97	<i>N. B.</i> Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant de liquidations de créances reportées à l'exercice 1883 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
5,947,000	5,947,000	"	"	5,947,875	5,665,455 68	
590,000	590,000	"	"	590,000	588,955 20	
2,121,000	2,121,000	"	"	2,121,000	2,080 556 15	
1,800,000	1,800,000	"	"	1,800,000	1,805,016 39	
650,000	650,000	"	"	650,000	518,048 01 122,386 74	
50,000	50,000	"	"	50,000	21,210 87	
20,085,510	20,085,510	"	"	19,809,365	19,516,639 15 122,386 74	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 690,100 »
29	b.	Distributions des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts 952,000 »
	c.	Dépôt du timbre. — Perception des recettes dans les bureaux importants où les gestions comptables sont confiées à des receveurs 20,400 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 46,270 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
50	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 65,720 »
	b.	Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre . . . 16,400 » (Les crédits portés aux articles 7, 15, 17, 23 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
	1 ^{re}	SECTION. — Services communs
	2 ^e	— — Voies et travaux
	3 ^e	— — Traction et matériel
	4 ^e	— — Transports
	5 ^e	— — Perception des recettes et contrôles
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votes POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFERENCES.		CRÉDITS votes POUR L'EXERCICE 1884	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,708,770	1,708,770	»	»	1,684,770	1,687,185 55	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1885 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
82,120	82,120	»	»	82,120	79,475 05	
1,790,890	1,790,890	»	»	1,766,890	1,766,658 56	
1,585,415	1,585,415	»	»	1,858,435	1,873,929 87 <i>1,390 25</i>	
17,086,955	17,086,955	»	»	17,426,485	17,647,671 07	
51,514,670	51,514,670	»	200,000	55,489,570	52,582,751 01 <i>75,980 71</i>	
20,085,510	20,085,510	»	»	19,809,365	19,516,659 15 <i>122,386 74</i>	
1,790,890	1,790,890	»	»	1,766,890	1,766,658 56	
71,865,420	72,065,420	»	200,000	74,550,545	75,187,629 46 <i>199,757 70</i>	
DIMINUTION . . . fr.		200,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
—		
PREMIÈRE SECTION.		
<i>Services communs.</i>		
31	a.	<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>
	b.	Direction générale de l'administration; inspection générale des services; service central 45,800 »
32	*	Dépôts, ateliers de fabrication des timbres, commission de réception; service des bâtiments 49,504 »
		Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois
<i>Matériel.</i>		
	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures 12,000 »
	b.	Loyers 1,000 »
	c.	Éclairage et chauffage 1,492 »
53	d.	Entretien des locaux situés en dehors des dépendances des stations 50,000 »
	e.	Acquisition de matériel et d'outillage 15,000 »
	f.	Entretien du matériel et de l'outillage de l'atelier et du dépôt du timbre. 6,000 »
	g.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques. 96,000 »
	h.	Approvisionnements divers, menues dépenses 10,000 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
<i>Postes.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
34	a.	Direction centrale et services provinciaux 614,000 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants 2,759,745 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.) 127,000 »
55	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception). 1,545,522 »
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux). 1,607,511 »
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc. 587,571 »
À REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
						<i>N. B.</i> Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant de liquidations de créances reportées à l'exercice 1885 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
93,104	93,104	"	"	83,684	88,570 45	
98,650	98,650	"	"	94,590	89,420 57	
171,422	171,422	"	"	171,422	121,959 88 880 "	
363,176	363,176	"	"	349,696	299,050 00 880 "	
3,564,743	3,240,505	113,238	"	3,144,818	3,014,153 93	
3,867,204	3,797,711	69,493	"	3,622,129	3,565,170 63	
7,251,947	7,047,216	184,731	"	6,766,947	6,579,324 56	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
7,231,947	7,047,216	184,731	»	0,766,947	6,579,324 56	
526,340	530,740	»	4,400	548,540	1,196,021 57	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations des créances reportées à l'exercice 1883 et des créances arriérées rattachées audit exercice.
715,000	715,000	»	»	7 5,000		
10,000	10,000	»	»	10,000	7,256 50 45 »	
724,820	710,820	14,000	»	780,820	735,129 51 2,095 38	
3,250	3,250	»	»	3,250	2,073 84	
9,211,357	9,017,026	198,751	4,400	8,824,557	8,520,586 04 2,110 38	
AUGMENTATION. . . .		194,351				
2,285,921	2,177,841	108,080	»	2,003,361	2,053,051 32	
1,068,180	1,068,070	110	»	1,006,500	987,530 13	
290,000	276,351	13,649	»	374,351	333,366 91 3,774 35	
2,000	2,000	»	»	1,000	1,000	
3,046,101	3,524,262	121,859	»	3,585,212	3,575,548 36 3,774 35	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
		1 ^{re} SECTION. — Services communs
		2 ^e — — Postes
		3 ^e — — Télégraphes
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service fr. 100,900 »
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre. 365,672 »
45	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 584,264 »
	d.	Frais de route et jetons de présence des jurys 20,800 »
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, et indemnités d'agents non salariés :</i>		
46	»	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
47	»	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux caotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (<i>Credit non limitati</i>
48	a.	Subsides aux caisses de pêcheurs; surveillance de la grande pêche et participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord, encouragements à l'éducation pratique des marins 190,155 »
	b.	Subside pour l'école des enfants de pilotes belges à Flessingue 2,000 »
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 750,000 »
49	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 227,204 »
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 »
	d.	Pertes et avariés, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 9,200 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
365,176	365,176	"	"	340,696	299,950 90 880 "	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant de liquidations de créances reportées à l'exercice 1883 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
9,211,357	9,017,026	194,551	"	8,824,557	8,520,386 04 2,110 88	
5,046,101	5,524,262	121,859	"	5,585,212	5,575,348 56 3,774 35	
15,220,654	12,904,464	316,170	"	12,559,265	12,195,685 50 6,765 23	
860,636	865,586	6,050	"	867,386 36	844,659 90	
186,540	186,540	"	"	182,800	181,721 70	
1,400,000	1,400,000	"	"	1,400,000	1,508,985 19	
192,155	58,155	134,000	"	50,155	53,816 78	
967,904	1,079,904	"	112,000	969,904	952,028 75 14,405 07	
5,610,255	5,588,185	140,050	112,000	5,476,245	5,541,193 36 14,441 07	
AUGMENTATION. . . fr.		28,050				

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
Comité mixte de législation.		
50	•	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
51	»	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
52	»	Premier terme des pensions conférées à d'anciens fonctionnaires et employés.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
53	a.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés fr. 17,525 »
		Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés. 12,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
54	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget ; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 53
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000	5,000	°	°	5,000	4,996 83	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1883 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
5,000	5,000	°	°	5,000	4,996 85	
67,000	67,000	°	°	67,000	65,826 53	
67,000	67,000	°	°	67,000	65,826 53	
22,200	22,200	°	°	22,200	25,143 69 <i>131 25</i>	
22,200	22,200	°	°	22,200	25,143 69 <i>131 25</i>	
20,325	20,325	°	°	20,325	25,035	
20,325	20,325	°	°	20,325	25,035	
15,750	15,750	°	°	15,750	163,646 54 <i>772 80</i>	
15,750	15,750	°	°	15,750	163,646 54 <i>772 80</i>	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<p><i>Récapitulation.</i></p> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
I.	Administration centrale
II.	Chemins de fer
III.	Postes et télégraphes
IV.	Marine
V.	Commissions
VI.	Traitements de disponibilité
VII.	Pensions
VIII.	Secours
IX.	Dépenses imprévues
TOTAL DU BUDGET	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
537,250	342,250	»	5,000	554,350	552,284 15	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations des créances reportées à l'exercice 1885 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
71,865,420	72,065,420	»	200,000	74,350,545	75,187,629 46 199,757 70	
15,220,654	12,904,464	516,170	»	12,559,265	12,195,685 50 6,765 23	
5,616,255	5,588,185	28,050	»	5,476,245	5,541,192 56 11,441 07	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,906 85	
67,000	67,000	»	»	67,000	65,826 55	
22,200	22,200	»	»	22,200	25,145 69 431 25	
29,525	29,525	»	»	29,525	25,055 »	
15,750	15,750	»	»	15,750	165,646 54 772 80	
89,176,814	89,037,594	544,220	205,000	90,859,680	89,559,459 86 221,365 05	
AUGMENTATION. . . fr.		139,220 »				

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1886.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1886 est basé sur un effectif moyen de 48,150 hommes et de 8,956 chevaux.

Cet effectif est à peu près le même que celui qui a servi de base au Budget de l'exercice 1885.

Les crédits demandés pour l'exercice 1886 s'élèvent comme suit :

Dépenses ordinaires et permanentes . fr.	45,484,100	»
— extraordinaires et temporaires.	140,000	»
	<hr/>	45,624,100
Le crédit général voté pour 1885 se monte à fr.	45,617,000	»
	<hr/>	
Il y a donc pour 1886 une augmentation de fr.	7,100	»

Cette différence est expliquée par les détails donnés dans les notes qui suivent :

CHAPITRE II.

ÉTATS-MAJORS.

ART. 7. — *Traitement de l'état-major des provinces et des places.*

Crédit voté pour 1885 (Budget révisé). fr.	268,200	»
— demandé pour 1886	270,400	»
	<hr/>	
En plus pour 1886 fr.	2,200	»

Le supplément de traitement des capitaines et des lieutenants adjudants de place qui comptent respectivement 25 ans ou 12 ans de grade d'officier, n'a été porté à l'article 7 des Budgets antérieurs que pour 600 francs, c'est-à-dire pour 1 capitaine à 400 francs et 1 lieutenant à 200 francs.

Mais l'état-major des places comprend actuellement 5 capitaines et 4 lieutenants qui se trouvent dans les conditions exigées pour avoir droit à ce supplément, de sorte que la dépense doit être prévue au Budget de 1886 pour une somme de 2,800 francs au lieu de 600 francs, soit une augmentation de 2,200 francs.

CHAPITRE III.

SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.

ART. 9. — *Traitement des officiers de santé.*

Crédit voté pour 1885 (Budget révisé). fr.	307,400	»
— demandé pour 1886.	308,400	»
	<hr/>	
En plus pour 1886. fr.	1,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le supplément de traitement des pharmaciens de 1^{re} et de 2^e classe (capitaines et lieutenants) qui comptent respectivement plus de 25 ans ou de 12 ans de grade d'officier, n'a été porté à l'article 9 des Budgets antérieurs que pour une somme de 1,400 francs, c'est-à-dire pour 2 capitaines à 400 francs et 3 lieutenants à 200 francs.

Mais le nombre des lieutenants s'élèvera en 1886 à 8 au lieu de 3, de sorte qu'il faut prévoir au Budget de 1886, une augmentation de 5 lieutenants à 200 francs soit une somme de 1,000 francs en plus.

CHAPITRE IV.

SOLDE DES TROUPES.

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Crédit voté pour 1885.	fr.	5,310,000	»
— demandé pour 1886		5,312,100	»
		<hr/>	
En plus pour 1886	fr.	2,100	»

Cette augmentation de crédit se justifie comme il suit :

	EN PLUS qu'au Budget de 1885.	EN MOINS qu'au Budget de 1885.
1 ^o Augmentation du traitement des officiers de la compagnie des pontonniers de l'artillerie en raison des dépenses qui leur incombent pour l'entretien de leur cheval, savoir :		
1 capitaine commandant à 500 francs	500	»
2 lieutenants à 375 francs	750	»
2 sous-lieutenants à 475 francs	950	»
	<hr/>	
TOTAL	2,200	»
A déduire $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$ pour médicaments	11	»
	<hr/>	
2 ^o Diminué pour arrondir le chiffre de l'article 14	2,189	»
	»	89
	<hr/>	
TOTAUX	2,189	»
	<hr/>	
RESTE augmentation nette.fr.	2,100	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Crédit voté pour 1885	fr.	1,530,000	»
— demandé pour 1886		1,531,800	»
		<hr/>	
En plus pour 1886	fr.	1,800	»
		<hr/>	

Cette augmentation, due à la création d'une quatrième direction des fortifications (arrêté royal du 25 novembre 1884) porte sur les indemnités de frais de bureau des directeurs et des commandants du génie.

RÉCAPITULATION.

ARTICLES DU BUDGET.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
ART. 7	fr.	2,200	»
— 9		1,000	»
— 14		2,100	»
— 15		1,800	»
		<hr/>	
		7,100	»
		<hr/>	
SOIT UNE AUGMENTATION DE	fr.	7,100	»
		<hr/>	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre Nom à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exercice 1886, à la somme de quarante-cinq millions six cent vingt-quatre mille cent francs (45,624,100 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ARTICLE 2.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les issues (déchets, peaux, suifs, etc.), provenant des bêtes bovines abattues, seront vendues par les soins de l'Administration de la Guerre et le produit en sera déduit du montant des achats de bétail.

ART. 3.

La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

CH. PONTUS.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1886.

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 *	} 492,000 *
2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000 *	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000 *	
4	Matériel	65,000 *	
5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire (Y compris 140,000 francs en charges extraordinaires et temporaires.)	190,000 *	
CHAPITRE II.			
ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général	878,600 *	} 1,406,700 *
7	— — des provinces et des places	270,400 *	
8	— du service de l'intendance	257,700 *	
CHAPITRE III.			
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
9	Traitement des officiers de santé	508,400 *	} 1,218,200 *
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	709,800 *	
11	Service pharmaceutique	200,000 *	
CHAPITRE IV.			
SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie	14,404,000 *	} 25,477,300 *
13	— — de la cavalerie	3,757,000 *	
14	— — de l'artillerie	5,512,100 *	
15	— — du génie	1,331,800 *	
16	— — du bataillon d'administration	672,400 *	
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>			
A REPORTER fr.		*	28,594,200 *

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	28,594,200 •
CHAPITRE V.			
ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	252,100 •	} 277,000 •
18	Dépenses d'administration	44,000 •	
CHAPITRE VI.			
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	66,575 •	} 1,568,825 •
20	Matériel de l'artillerie	1,502,450 •	
CHAPITRE VII.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	1,470,000 •	1,470,000 •
CHAPITRE VIII.			
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
22	Pain et viande	7,274,500 •	} 13,579,000 •
23	Fourrages en nature	4,200,000 •	
24	Casernement des hommes	767,000 •	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	105,000 •	
26	Frais de route et de séjour	150,000 •	
27	Transports généraux	100,000 •	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	170,000 •	
29	Remonte	852,700 •	
CHAPITRE IX.			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	145,000 •	} 165,000 •
31	Frais de représentation	20,000 •	
	A REPORTER. fr.	•	45,454,025 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (*suite*).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	45,454,025 »
	CHAPITRE X		
	PENSIONS ET SECOURS.		
52	Pensions et secours	155,000 »	155,000 »
	CHAPITRE XI.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	15,075 »	15,075 »
	TOTAL DU BUDGET DE LA GUERRE. fr.	»	45,624,100 »

Vu et approuvé, pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

CH. PONTUS.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1886.



BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1886	votés pour l'exercice 1885.
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	°	Traitement du Ministre fr.	21,000 *	21,000 °
2	°	— de 50 fonctionnaires et employés civils (1). 162,700 °	200,000 *	200,000 °
	°	— des huissiers, messagers et gens de service. 57,500 °		
3	°	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000 °	16,000 °	16,000 °
	°	— aux sous-officiers — — — — — 6,000 °		
Matériel.				
4	°	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 25,000 °	65,000 *	65,000 °
	°	Chauffage et éclairage. 15,000 °		
	°	Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 25,000 °		
Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
Dépôt de la Guerre.				
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Dépôt de la Guerre fr. 14,000 *		
Institut cartographique militaire.				
Charges ordinaires et permanentes.				
5		Reconnaisances militaires, achat d'instruments, levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées, etc. fr. 15,000 °	190,000 *	190,000 °
		Traitements de 6 graveurs et dessinateurs permanents (2) 21,000 °		
b.			36,000 *	
Charges extraordinaires et temporaires.				
		Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 140,000 °		
TOTAL DE CHAPITRE I^{er}.			492,000 *	492,000 °

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1884.	DÉPENSES de l'exercice 1883.	OBSERVATIONS.																																													
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																
		21,000	21,000	(1) Composition de ce personnel.																																													
		200,000	199,996 66																																														
		16,000	15,998 46																																														
		65,000	65,000																																														
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre.</th> <th rowspan="2">EMPLOIS.</th> <th rowspan="2">Traitement maximum et minimum.</th> <th colspan="2">MONTANT</th> <th rowspan="2">Total.</th> </tr> <tr> <th>des traitements.</th> <th>des suppléments pour ancienneté de service et de grade.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3</td> <td>Chefs de division</td> <td>{ 7,800 6,400 }</td> <td>21,500</td> <td>»</td> <td>21,500</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>Chefs de bureau</td> <td>{ 5,400 4,400 }</td> <td>39,200</td> <td>3,500</td> <td>42,700</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>Sous-chefs de bureau</td> <td>{ 3,900 3,300 }</td> <td>32,400</td> <td>1,500</td> <td>33,900</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>Employés de 1^{re} classe</td> <td>{ 3,000 2,400 }</td> <td>52,400</td> <td>»</td> <td>52,400</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>Employés de 2^e classe</td> <td>{ 2,200 1,400 }</td> <td>32,400</td> <td>»</td> <td>32,400</td> </tr> <tr> <td>50</td> <td></td> <td></td> <td>Total.</td> <td>157,700</td> <td>5,000</td> <td>162,700</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre.	EMPLOIS.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT		Total.	des traitements.	des suppléments pour ancienneté de service et de grade.	3	Chefs de division	{ 7,800 6,400 }	21,500	»	21,500	8	Chefs de bureau	{ 5,400 4,400 }	39,200	3,500	42,700	9	Sous-chefs de bureau	{ 3,900 3,300 }	32,400	1,500	33,900	12	Employés de 1 ^{re} classe	{ 3,000 2,400 }	52,400	»	52,400	18	Employés de 2 ^e classe	{ 2,200 1,400 }	32,400	»	32,400	50			Total.	157,700	5,000	162,700
Nombre.	EMPLOIS.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT					Total.																																									
			des traitements.	des suppléments pour ancienneté de service et de grade.																																													
3	Chefs de division	{ 7,800 6,400 }	21,500	»	21,500																																												
8	Chefs de bureau	{ 5,400 4,400 }	39,200	3,500	42,700																																												
9	Sous-chefs de bureau	{ 3,900 3,300 }	32,400	1,500	33,900																																												
12	Employés de 1 ^{re} classe	{ 3,000 2,400 }	52,400	»	52,400																																												
18	Employés de 2 ^e classe	{ 2,200 1,400 }	32,400	»	32,400																																												
50			Total.	157,700	5,000	162,700																																											
				(2) Composition de ce personnel.																																													
		200,000	200,000																																														
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre.</th> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th rowspan="2">Traitement annuel.</th> <th rowspan="2">Montant des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>Maîtres graveurs ou dessinateurs</td> <td>{ 4,500 3,500 }</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Graveurs ou dessinateurs</td> <td>3,500</td> <td>7,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Idem. Idem.</td> <td>3,000</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td></td> <td></td> <td>Total</td> <td>21,000</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre.	GRADES.	Traitement annuel.	Montant des traitements.	2	Maîtres graveurs ou dessinateurs	{ 4,500 3,500 }	8,000	2	Graveurs ou dessinateurs	3,500	7,000	2	Idem. Idem.	3,000	6,000	6			Total	21,000																								
Nombre.	GRADES.	Traitement annuel.	Montant des traitements.																																														
				2	Maîtres graveurs ou dessinateurs	{ 4,500 3,500 }	8,000																																										
2	Graveurs ou dessinateurs	3,500	7,000																																														
2	Idem. Idem.	3,000	6,000																																														
6			Total	21,000																																													
		502,000	501,995 12																																														

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

N° DES ARTICLES.	LITTEAUX des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1886.	voies pour l'exercice 1885.
		CHAPITRE II.			
		ÉTATS-MAJORS.			
		<i>État-major général.</i>			
		Officiers généraux.			
		SECTION D'ACTIVITÉ.			
		9	36	Lieutenants-généraux, à fr. 18,500	fr. 166,500 »
		18	54	Généraux-majors, à 12,700	228,600 »
		27	90		395,100 »
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	1,975 50
					395,124 50
		SECTION DE RÉSERVE.			
		2	6	Lieutenants-généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800	fr. 29,600 »
		4	8	Généraux-majors en service actifs sédentaires, à 10,100	40,640 »
		6	14		70,240 »
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	351 20
					69,888 80
				TOTAL fr.	465,013 50
				A DÉDUIRE :	
				Pour un lieutenant-général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr.	18,500 »
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	92 50
					18,407 50
				RESTE fr.	444,605 80
				A AJOUTER :	
				Le supplément de traitement pour un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants-gé- néraux fr.	2,000 »
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	10 »
					1,990 »
				TOTAL fr.	446,595 80
		Corps d'état-major.			
		4	12	Colonels, à fr. 9,500	fr. 38,000 »
		4	8	Lieutenants-colonels, à 7,100	28,400 »
		8	16	Majors, à 6,500	50,400 »
		18	36	Capitaines de 1 ^{re} classe, à 5,100	91,800 »
		12	24	— de 2 ^e classe 4,400	52,800 »
				Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier.	400 »
		46	96		261,800 »
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	1,309 »
					260,491 »
		79	200	A REPORTER fr.	707,086 80

BUDGET DE L'EXERCICE 1886

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1886.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1885.
		HOMMES.	CHEVAUX.			
		79	900	REPORT. fr. 707,086 80		
				Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près les généraux commandants de division et de brigade, savoir :		
	c.	6		3 capitaines d'infanterie en premier . . . à fr. 1,100 . . . fr. 3,300 *		
		6		5 — — en 2 ^e de 1 ^e classe, à . . 1,000 . . . 3,000 *		
		12		6 — — en 2 ^e de 2 ^e classe, à . . 850 . . . 5,100 *		
		12		6 lieutenants d'infanterie. à . . 850 . . . 5,100 *		
		2		1 lieutenant d'artillerie à . . 375 . . . 375 *		
		2		1 capitaine en premier du génie . . . à . . 500 . . . 500 *		
		2		1 lieutenant du génie. à . . 375 . . . 375 *		
				<hr/> 17,750 *		
		42		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 88 75		
				<hr/> 17,661 25.		
		79	242	TOTAL. fr. 724,748 05		
				Indemnité de vivres de campagne.		
	d.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative). 1,709 45		
				Indemnité de fourrages.		
	e.			242 chevaux \times 365 = 88,530 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c' fr. 152,495 *		
				A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour un général-major commandant de division fr. 547 50		
				<hr/> 153,042 50	878,600 *	878,600 *
				Frais de bureau.		
	f.			2 lieutenants-généraux commandant les circonscriptions militaires à 2,000 francs. fr. 4,000 *		
				1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie 800 *		
				2 — des circonscriptions militaires. { 1 à 1,500 * } 2,700 *		
				{ 1 à 1,200 * }		
				4 — des divisions d'infanterie, à 600 . . . 2,400 *		
				2 — de cavalerie, à 600 . . . 1,200 *		
				16 généraux-majors, commandant une brigade, à 500 . . . 8,000 *		
				<hr/> 19,100 *		
				A REPORTER. fr.	878,600 *	878,600 *

(suite)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1884.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	896,800	810,956 17	
.	»	896,800	810,956 17	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

N° DES ARTICLES.	LITTERES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1886.	voies pour l'exercice 1885.
			Report. fr.	878,600 »	878,000 »
			ÉTAT-MAJOR DES PROVINCES ET DES PLACES.		
			État-major des provinces.		
	a.	5 10	Généraux-majors, à 10,160 francs fr.	50,800 »	
		» 9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province, à 500 francs	4,500 »	
		5 10		55,300 »	
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	276 50	
				55,023 50	
			État-major des places.		
	b.	5	Commandants de 1 ^{re} classe, à fr. 7,500	37,500 »	
		4	— de 2 ^e — , à 6,000	24,000 »	
		9	— de 3 ^e — , à 5,000	45,000 »	
		2 a) 6	Majors, à 4,500	9,000 »	
		9	Adjudants de 1 ^{re} classe, à 5,500	51,500 »	
		8	— de 2 ^e — , à 2,400	19,200 »	
		4	— de 3 ^e — , à 2,100	8,400 »	
			Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans ou 12 ans de grade d'officier	2,800 »	
		41 6		177,400 »	
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	887 »	
		46 25		176,513 »	
			Indemnité de vivres de campagne.		
	c.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative).	816 »	270,400 »
			Indemnité de fourrages.		
	d.		25 chevaux \times 565 = 0,125 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50c.	15,687 50	288,300 »
			Frais de bureau.		
	e.	9	commandants de province à 1,000	9,000 »	
		1	— de place, à 1,200	1,200 »	
		2	— , à 1,000	2,000 »	
		1	— , à 800	800 »	
		8	— , à 500	4,000 »	
		13	— , à 400	5,200 »	
		4	— , à 240	960 »	
		6	— , à 150	900 »	
		3	— , à 100	300 »	
				24,360 »	
			A REPORTER. fr.	1,149,000 »	1,148,800 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies pour l'exercice 1884.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
•	•	896,800 »	810,936 17	
2,200 »	•	270,040 »	269,035 05	a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
2,200 •	•	1,166,840 •	1,080,569 22	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies pour l'exercice 1884.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.																											
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																														
2,200 »	»	1,166,840 »	1,080,569 22	<p>a) COMPOSITION ORGANIQUE.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>INTENDANTS.</th> <th>Officiers COMPTABLES des corps.</th> <th>TOTIL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef</td> <td>1 »</td> <td rowspan="3">35</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>3 »</td> </tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td> <td>6 »</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1^{re} classe</td> <td>12 »</td> <td rowspan="2">150</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>13 »</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maîtres</td> <td>» 38</td> <td rowspan="3">185</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td> <td>» 78</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td> <td>» 37</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>35</td> <td>(*) 180</td> <td>185</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.</p> <p>b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.</p>	INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTIL.	Intendant en chef	1 »	35	— de 1 ^{re} classe	3 »	— de 3 ^{me} —	6 »	Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12 »	150	— de 2 ^{me} —	13 »	Capitaines quartiers-maîtres	» 38	185	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	» 78	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	» 37			35	(*) 180	185
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTIL.																													
Intendant en chef	1 »	35																													
— de 1 ^{re} classe	3 »																														
— de 3 ^{me} —	6 »																														
Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12 »	150																													
— de 2 ^{me} —	13 »																														
Capitaines quartiers-maîtres	» 38	185																													
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	» 78																														
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	» 37																														
		35	(*) 180	185																											
»	»	258,950 »	253,425 72																												
2,200 »	»	1,425,770 »	1,535,994 94																												

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

N° des articles.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1886.	volés pour l'exercice 1885.
CHAPITRE III.					
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).					
Traitement des officiers de santé.					
		EFFECTIF.			
		HOMMES. CHEVAUX.			
		1 2	Inspecteur général, à fr. 12,700 12,700 •		
		4 •	Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à 9,500 38,000 •		
		8 •	— principaux de 2 ^e classe, à 7,100 56,800 •		
		1 •	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200 4,200 •		
		20 •	— adjoints, à 2,625 52,500 •		
		1 •	Pharmacien en chef, à 6,500 6,500 •		
a.		2 •	Pharmaciens principaux, à 5,100 10,200 •		
		10 •	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à 4,200 42,000 •		
		12 •	— de 2 ^e classe, à 3,250 39,000 •		
		12 •	— de 3 ^e classe, à 2,800 33,600 •		
		1 1	Vétérinaire en chef, à 6,500 6,500 •		
			Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans ou 12 ans de grade d'officier. 2,400 •		
		72 5	304,400 •		
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 1,522 •		
			302,878 •		
			Indemnité de vivres de campagne.		
			b. Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative) 1,879 50		
			Indemnité de fourrages.	308,400 •	507,400 •
			c. 5 chevaux \times 565 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^e 1,642 50		
			Frais de bureau.		
			d. Inspecteur général du service de santé. 2,000 •		
			Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.		
			445,000 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à 1 fr. 60 c ^e fr. 708,800 •		
10			625 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation. 1,000 •	709,800 •	709,800 •
			Service pharmaceutique.		
11			Achat de médicaments, linde à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses 200,000 •	200,000 •	200,000 •
			TOTAL DU CHAPITRE III. fr.	1,218,200 •	1,217,200 •

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1884.	DÉPENSES de l'exercice 1883.	OBSERVATIONS.																																										
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																													
1,000	"	507,600	306,579 68	<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">COMPOSITION organique.</th> </tr> <tr> <th>SERVICE des HÔPITAUX.</th> <th>SERVICE des CORPS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>— de régiment { de 1^{re} classe. 13 de 2^{me} — 20</td> <td>" 35</td> </tr> <tr> <td>— de bataillon de 1^{re} classe.</td> <td>" 35</td> </tr> <tr> <td>— — de 2^{me} —</td> <td>" 46</td> </tr> <tr> <td>— adjoints.</td> <td>" 20</td> </tr> <tr> <td>Pharmacien en chef</td> <td>" 1</td> </tr> <tr> <td>Pharmaciens principaux</td> <td>" 2</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>" 10</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>" 12</td> </tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td> <td>" 12</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaire en chef</td> <td>" 1</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaires principaux</td> <td>" 3</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>" 10</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>" 14</td> </tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td> <td>" 8</td> </tr> <tr> <td>72</td> <td>(*) 150</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">222</td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION organique.		SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	1	"	4	"	8	"	— de régiment { de 1 ^{re} classe. 13 de 2 ^{me} — 20	" 35	— de bataillon de 1 ^{re} classe.	" 35	— — de 2 ^{me} —	" 46	— adjoints.	" 20	Pharmacien en chef	" 1	Pharmaciens principaux	" 2	— de 1 ^{re} classe	" 10	— de 2 ^{me} —	" 12	— de 3 ^{me} —	" 12	Vétérinaire en chef	" 1	Vétérinaires principaux	" 3	— de 1 ^{re} classe	" 10	— de 2 ^{me} —	" 14	— de 3 ^{me} —	" 8	72	(*) 150	222	
COMPOSITION organique.																																														
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.																																													
1	"																																													
4	"																																													
8	"																																													
— de régiment { de 1 ^{re} classe. 13 de 2 ^{me} — 20	" 35																																													
— de bataillon de 1 ^{re} classe.	" 35																																													
— — de 2 ^{me} —	" 46																																													
— adjoints.	" 20																																													
Pharmacien en chef	" 1																																													
Pharmaciens principaux	" 2																																													
— de 1 ^{re} classe	" 10																																													
— de 2 ^{me} —	" 12																																													
— de 3 ^{me} —	" 12																																													
Vétérinaire en chef	" 1																																													
Vétérinaires principaux	" 3																																													
— de 1 ^{re} classe	" 10																																													
— de 2 ^{me} —	" 14																																													
— de 3 ^{me} —	" 8																																													
72	(*) 150																																													
222																																														
"	"	700,200	695,659 47	<p>b)</p> <table> <tr> <td>Infanterie.</td> <td>279,100</td> <td>journées.</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie.</td> <td>75,700</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie.</td> <td>72,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Génie.</td> <td>11,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>4,600</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">Total.</td> <td>443,000</td> </tr> </table>	Infanterie.	279,100	journées.	Cavalerie.	75,700	"	Artillerie.	72,300	"	Génie.	11,300	"	Bataillon d'administration	4,600	"	Total.		443,000																								
Infanterie.	279,100	journées.																																												
Cavalerie.	75,700	"																																												
Artillerie.	72,300	"																																												
Génie.	11,300	"																																												
Bataillon d'administration	4,600	"																																												
Total.		443,000																																												
"	"	191,000	217,972 58																																											
1,000	"	1,198,800	1,219,991 55																																											

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

(364 bis)

1884-85

N° 84

Infanterie

cette arme se compose

cfr 35 mm film

2 plan(s)

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

N ^{OS} DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1886.	rotés pour l'exercice 1885.
		REPORT. . . . fr. 14,009,760 »		
		Indemnités de fourrages.		
b.		254 chevaux × 305 = 92,710 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c. 159,065 »		
		Moyens de transport.		
c.		Moyens de transport aux troupes en marche 171,000 »		
		Logement et nourriture.		
			14,404,000 »	14,404,000 »
12 (suite)	d.	Miliciens à incorporer 22,500 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année. 51,000		
		75,500 journées à fr. 1 25 c. 91,875 »		
		Frais d'administration et d'instruction.		
		1 régiment de carabiniers, à 16,000 »		
		Les 18 autres régiments, à 14,500 francs 261,000 »		
		2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 »		
	e.	1 école d'enfants de troupe. 12,000 »		
		1 école de tir et de perfectionnement. 7,200 »		
		Le corps de discipline et de correction 5,500 »		
		502,500 »		
		À REPORTER. . . . fr. 14,404,000 »	14,404,000 »	14,404,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies	de	
		pour l'exercice 1884.	l'exercice 1883.	
.	.	14,567,800	14,375,109 93	
"	"	14,567,800	14,375,109 93	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

N° DES ARTICLES.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1886.	votés pour l'exercice 1885.
			REPORT. fr.	14,404,000	14,404,000
		EFFECTIF.			
		<i>Traitement et solde de la cavalerie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		560	640	Officiers de tous grades fr. 1,438,571	
		5,680	4,840	Sous-officiers, brigadiers et soldats 2,077,470 50	
		6,040	5,480		
				Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. . fr. 16,000	
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 6,000	
13	a.			— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 6,000	
				Première mise de petit équipement à allouer à 1,200 miliciens et à 300 volontaires à incorporer, à 50 francs 70,000	
				<u>5,814,041 50</u>	
		A DÉDUIRE :			
				Pour 75,700 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 87 centimes. fr. 65,859	
				Pour vacances et petites permissions 84,776 50	
				<u>150,635 50</u>	
				<u>3,463,406</u>	
				A REPORTER. fr. 3,463,406	14,404,000
					14,404,000

(368 bis)

1884-85

N° 84

Cavalerie

cette arme se compose

cfr 35 mm film

1 plan(s)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1884.	l'exercice 1883.	
.	.	14,567,800	» 14,575,109 93	
.	.	14,567,800	» 14,575,109 93	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1886.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1885.
		REPORT. . . . fr. 3,463,406	14,404,000	14,404,000
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,760,600 journées, à 9 centimes fr. 158,904		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 6,000	5,757,000	5,757,000
13 (suite.)		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 42,400 journées, à fr. 1 25 c. fr. 53,000		
		Frais d'administration et d'instruction.		
	e.	Huit régiments à 5 escadrons actifs, à . . . fr. 7,200 fr. 57,600		
		Une école d'équitation 18,000		
		<u>75,600</u>		
		A REPORTER. . . . fr.	18,161,000	18,161,000

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	votés pour l'exercice 1884	de l'exercice 1883	
.	.	14,567,800	14,373,109 93	
.	.	3,800,500	5,068,106 52	
.	.	18,168,300	18,041,216 25	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFERENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1884.	l'exercice 1885.	
.	.	18,168,500	18,041,216 25	
.	.	18,168,500	18,041,216 25	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

N° DES ARTICLES.	LITRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1886	votés pour l'exercice 1885
		REPORT fr. 5,084,724 80	18,161,000	18,161,000
		Indemnité de fourrages.		
b		Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 58 chevaux \times 365 = 15,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^t fr. 20,805		
		Harnachement.		
c		Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,372 chevaux de troupe, soit pour 865,780 journées, à 9 centimes fr. 77,920 20		
		Moyens de transport.	5,312,100	5,310,000
14 (suite)	d	Moyens de transport aux troupes en marche 15,000		
		Logement et nourriture.		
e		Mouvements éventuels pendant l'année 29,800 journées, à fr. 1 25 c ^t . . . fr. 37,350		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
f		Inspecteur général fr. 2,500		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales 2,400		
		Inspecteur des armes de guerre 500		
		Directeur de la fonderie de canons 500		
		Sept régiments, à 9,000 francs 63,000		
		Bataillon du train et compagnies spéciales 6,800		
		Une école de tir 700		
		76,400		
		A REPORTER fr. 25,475,100	25,475,100	25,471,000

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1884.	l'exercice 1885.	
»	»	18,168,300	18,041,216 25	
2,100	»	5,332,400	5,311,404 59	
2,100	»	23,500,700	23,352,620 84	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développemens.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés	voies
				pour l'exercice	pour l'exercice
				1886.	1885.
		REPORT. fr.		25,473,100 »	25,471,000 »
		<i>Traitement et solde du génie.</i>			
		Traitement, solde et accessoires.			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officers.</i>			
		Colonels, à	9,500 fr.	28,500 »	
		Lieutenants-colonels, à	7,100	42,600 »	
		Majors, à	6,500	37,800 »	
		Capitaines en 1 ^{re} , à	4,600	78,200 »	
		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	5,700	40,700 »	
		Lieutenants, à	2,875	51,625 »	
				259,425 »	
		A DÉDUIRE: $\frac{1}{2}$ p. 10 pour médicaments		1,297 12	
				RESTE. 258,127 88	
		<i>Gardes.</i>			
		Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200. fr.	22,400 »	} 119,100 »	
		— — de 2 ^e — , à 2,800.	19,600 »		
		— de 1 ^{re} classe, à 2,525.	30,500 »		
		— de 2 ^e — , à 2,100.	25,200 »		
		— de 3 ^e — , à 1,800.	21,600 »		
		<i>Commis.</i>			
		Commis principaux de 1 ^{re} classe, à 2,525. fr.	20,200 »	} 62,800 »	
		— — de 2 ^e — , à 2,225.	13,550 »		
		— de 1 ^{re} classe, à 1,925.	11,550 »		
		— de 2 ^e — , à 1,625.	9,750 »		
		— de 3 ^e — , à 1,525.	7,950 »		
		<i>Employés.</i>			
		Eclusiers, à 1,525.	7,950 »	} 52,440 »	
		Portiers, à 400.	5,200 »		
		Agents de casernement, à 240.	9,840 »		
		— — , à 150.	6,150 »		
		Chef mécanicien 2,200.	2,200 »		
		Garde forestier 2,100.	2,100 »		
		Garde particulier 1,000.	1,000 »		
		<i>Régiment.</i>			
		Officiers de tous grades.	321,695 94		
		Sous-officiers et soldats.	460,268 65		
		Compagnie de mariniens	10,840 50		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	2,000 »		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	800 »		
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.	2,000 »		
		Première mise de petit équipement à allouer à 408 miliciens et à 62 volontaires à incorporer, à 36 francs.	16,920 »		
				1,286,992 97	
		A DÉDUIRE :			
		Pour 11,500 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes.	8,475 »		
		Pour vacances et petites permissions	24,257 97		
				52,712 97	
		RESTE.		1,254,280 »	
		A REPORTER. fr.		1,254,280 »	25,473,100 » 25,471,000 »

(376 bis)

1884-85

N° 84

Artillerie

cette arme se compose

cfr 35 mm film

2 plan(s)

(376 12)

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier ;

2° D'un régiment formé de 3 bataillons de sapeurs-mineurs à 4 compagnies et d'un dépôt ;

3° De 5 compagnies spéciales, savoir

1	—	—	1 compagnie de télégraphistes de campagne ;
1	—	—	— de place et d'artificiers ;
1	—	—	de pontonniers de place ;
1	—	—	de chemin de fer ;
1	—	—	d'ouvriers.

OFFICIERS.

GRADE.	EFFECTIF		SOIT POUR :				TOUX.		TRAITEMENT	MONTANT	
	par unités.		le régiment.		les 5 compagnies spéciales.					par	par
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	annuel.	GRADE.	CATÉGORIE
<i>État-major du régiment.</i>											
Colonel	1	2	1	2	0	0	1	2	9,500	9,500	
Lieutenant-colonel	1	2	1	2	0	0	1	2	7,100	7,100	
Majors	3	6	3	6	0	0	3	6	8,300	18,900	
Capitaine en 1 ^{re} adjudant-major	1	1	1	1	0	0	1	1	5,100	5,100	
Lieutenants adjudants-majors	3	3	3	3	0	0	3	3	2,375	8,625	
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe	1	0	1	0	0	0	1	0	6,500	6,500	
— de bataillon de 1 ^{re} —	1	0	1	0	0	0	1	0	4,200	4,200	
— — de 2 ^e —	1	0	1	0	0	0	1	0	3,250	3,250	
	12	11									62,975
<i>12 Compagnies de sapeurs-mineurs</i>											
Capitaines en premier	1	0	12	0	0	0	12	0	4,600	55,200	
— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	0	12	0	0	0	12	0	3,700	44,400	
Lieutenants	1	0	12	0	0	0	12	0	2,875	34,500	
Sous-lieutenants	1	0	12	0	0	0	12	0	2,475	29,700	
	4	0									163,800
<i>Dépôt.</i>											
Major	1	1	1	1	0	0	1	1	6,300	6,300	
Lieutenant officier d'armement	1	0	1	0	0	0	1	0	2,875	2,875	
Capitaine quartier-maître de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	1	0	1	0	0	0	1	0	3,800	3,800	
Lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur	1	0	1	0	0	0	1	0	2,462 50	2,462 50	
Capitaine administrateur d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	1	0	1	0	0	0	1	0	3,450	3,450	
Capitaine en premier	1	0	1	0	0	0	1	0	4,600	4,600	
Lieutenant	1	0	1	0	0	0	1	0	2,875	2,875	
Sous-lieutenant	1	0	1	0	0	0	1	0	2,475	2,475	
	8	1									98,887 50
<i>1 Compagnie de télégraphistes de campagne.</i>											
Capitaines en premier	1	1	0	0	1	1	2	1	5,100	5,100	
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	1	1	0	0	1	1	1	1	4,200	4,200	
Lieutenant	1	1	0	0	1	1	1	1	3,250	3,250	
Sous-lieutenant	1	1	0	0	1	1	1	1	2,950	2,950	
	4	4									15,500
<i>1 Compagnie de télégraphistes de place et d'artificiers.</i>											
Capitaine en premier	1	1	0	0	1	1	1	1	5,100	5,100	
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	1	0	0	0	1	1	1	0	3,700	3,700	
Lieutenant	1	0	0	0	1	1	1	0	2,875	2,875	
Sous-lieutenant	1	0	0	0	1	1	1	0	2,475	2,475	
	4	1									14,150
<i>1 Compagnie de chemins de fer et une compagnie de pontonniers de place.</i>											
Capitaine en premier	1	0	0	0	2	0	2	0	4,600	9,200	
— en second de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	0	0	0	2	0	2	0	3,700	7,400	
Lieutenants	1	0	0	0	2	0	2	0	2,875	5,750	
Sous-lieutenants	1	0	0	0	2	0	2	0	2,475	4,950	
	4	0									27,300
<i>1 Compagnie d'ouvriers.</i>											
Capitaine en premier	1	0	0	0	1	0	1	0	4,600	4,600	
Lieutenant	1	0	0	0	1	0	1	0	2,875	2,875	
Sous-lieutenant	1	0	0	0	1	0	1	0	2,475	2,475	
	3	0									9,950
TOTAUX	68	12	19	5	187	17					322,512 50

A AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.

Pour ancienneté de grade. } Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier 800

(1) Officiers de l'arme 81
Comptables 3
Médecins 3

TOTAL 323,312 50

A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments 1,616 50

RESTE 321,695 94

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF par unité.	SOIT POUR :			NOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT	
		le régiment.	les 5 compagnies spéciales.	le total.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
<i>État-major du régiment.</i>								
Adjudants sous-officiers	3	3	»	3	1,095	3 25	3,285 75	
Sergent-major secrétaire	1	1	»	1	365	2 50	912 50	
Sergent-clairon	1	1	»	1	365	2 41	890 60	
Caporaux-clairons	3	3	»	3	1,095	1 20	1,314 »	
	8							6,675 85
<i>12 Compagnies de sapeurs mineurs.</i>								
Sergents-majors	1	12	»	12	4,580	2 50	10,980 »	
Premiers sergents	1	12	»	12	1,380	2 30	10,074 »	
Sergents-fourriers	1	12	»	12	4,380	2 15	9,417 »	
Sergents	8	60	»	60	21,900	2 15	47,085 »	
Caporaux	10	120	»	120	43,800	» 98	42,994 »	
Clairons	3	36	»	36	13,140	» 87	11,431 80	
Sapeurs mineurs de 1 ^{re} classe	21	252	»	252	91,980	» 78	71,744 40	
— de 2 ^e classe	39	468	»	468	170,820	» 66	112,741 20	516,567 40
	81							
<i>Dépt.</i>								
Sergent garde-magasin	1	1	»	1	365	2 15	784 75	
Sergent armurier	1	1	»	1	365	2 15	784 75	
Maîtres tailleur et cordonnier	2	2	»	2	730	» 84	613 20	
Sergent-major	1	1	»	1	365	2 50	912 50	
Premier sergent	1	1	»	1	365	2 30	839 50	
Sergent-fourrier	1	1	»	1	365	2 15	784 75	
Sergents	3	3	»	3	1,095	2 15	2,354 25	
Caporaux	8	8	»	8	2,920	» 98	2,861 60	
Clairons	2	2	»	2	730	» 87	635 10	
	20							10,570 40
<i>5 Compagnies spéciales.</i>								
Sergents-majors	1	»	5	5	1,825	2 50	4,562 50	
Premiers sergents	1	»	5	5	1,825	2 50	4,197 50	
Sergents-fourriers	1	»	5	5	1,825	2 15	3,925 75	
Sergents	8	»	25	25	9,125	2 15	19,618 75	
Caporaux	8	»	40	40	14,600	» 98	14,308 »	
Clairons	2	»	10	10	3,650	» 87	3,175 60	
Soldats de 1 ^{re} classe	21	»	105	105	38,525	» 78	29,893 50	
— de 2 ^e classe	39	»	195	195	71,175	» 66	46,975 60	126,655 »
	78							
TOTAUX		1,000	390	1,390	507,350		TOTAL	460,268 65

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1884.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,100	"	23,500,700	23,552,620 84	
2,100	"	23,500,700	23,552,620 84	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1886.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1885.
		REPORT fr. 1,254,280 »	23,473,100 »	23,471,000 »
		Indemnité de fourrages.		
b.		Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 42 chevaux × 565 = 15,330 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c'	22,995 »	
		Moyens de transport.		
c.		Moyens de transport aux troupes en marche	6,500 »	
			1,531,800 »	1,530,000 »
		Logement et nourriture.		
d.		Mouvements éventuels pendant l'année. 3,100 journées, à fr. 1 25 c'	3,875 »	
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction		
		Inspecteur général	2,500 »	
		4 directeurs dans les divisions territoriales	6,000 »	
e.		Commandants du génie dans les places	21,150 »	
		Le régiment et les compagnies spéciales	14,500 »	
		—————	44,150 »	
		A REPORTER fr.	24,804,900 »	24,801,000 »

DÉVELOPPEMENTS. --- DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1884.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,100 »	»	25,500,700 »	25,552,620 84	
1,800 »	»	1,318,900 »	1,315,675 94	
3,900 »	»	24,819,600 »	24,668,296 78	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

N° DES ARTICLES, LITTEAUX des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
		demandés pour l'exercice 1886.	votés pour l'exercice 1885.
	REPORT. fr.	24,804,900 »	24,801,000 »
	<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
	Traitement, solde et accessoires.		
EFFECTIF.			
74	Officiers de tous grades fr.	177,209 50	
60	Commis aux écritures	84,000 »	
760	Sous-officiers et soldats	362,935 20	
894			
a.	Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	16,000 »	
	Indemnité aux sous-officiers promus officiers	400 »	
	Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo	1,500 »	
	Première mise de petit équipement à 250 miliciens à incorporer, à 15 francs	3,450 »	
		645,544 70	
	A DÉDUIRE :		
	Pour 4,600 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c ¹	5,060 »	
	Pour vacances et petites permissions	11,084 70	
		16,144 70	
	RESTE. fr.	629,400 »	
b.	41 Soeurs hospitalières, à 900 francs.	36,900 »	
c.	Frais d'administration	5,000 »	672,400 »
d.	Moyens de transport aux troupes en marche	600 »	672,400 »
e.	Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 c ¹	500 »	
	TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	25,477,500 »	25,475,400 »

Récapitulation de l'effectif.

AUGMENTATION . . . fr.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
Art. 12. — Infanterie	»	»	»	1,852	28,611	30,465
» 13. — Cavalerie	»	»	»	560	5,680	6,040
» 14. — Artillerie	65	76	159	502	7,861	8,563
» 15. — Génie	54	181	235	87	1,590	1,477
» 16. — Bataillon d'administration	»	»	»	74	820	894
	117	257	574	2,875	44,562	47,237

BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Ce corps se compose : 1° d'un état-major (Administration centrale);

2° de huit compagnies formées chacune de quatre sections, savoir . . .

1 ^{re} section :	Hôpitaux.
2 ^e —	Boulangeries.
3 ^e —	Boucheries.
4 ^e —	Fourrages.

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitement annuel.	MONTANT			
	Etat-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulang.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.		par ORIG.	par CATEGORIE.		
Officier supérieur d'administration	1	x	y	z	v	1	5,100	5,100	177,100 »		
Officiers d'administration	de 1 ^{re} classe.	1	5	5	5	4	17	3,000		51,000	
	de 2 ^e id.	1	5	5	5	3	4	18		2,500	45,000
	de 3 ^e id.	x	5	5	5	5	19	2,200		41,800	
	de 4 ^e id.	x	5	5	5	5	19	1,800		34,200	
Totaux	3	21	21	11	18	74					

A AJOUTER LES SUPPLEMENTS DE TRAITEMENT.

Pour ancienneté de grade <table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td rowspan="2" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</td> <td>Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">178,100 »</td> </tr> </table>	}	Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier	1,000 »	TOTAL	178,100 »
}		Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier	1,000 »		
	TOTAL	178,100 »			
A déduire 1/2 p. % pour médicaments	890 50				
RESTE . . . fr	177,209 50				

Commis.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						TOTAL.	MONTANT	
	Etat-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulang.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.			
Commis aux écritures	de 1 ^{re} classe.	9	9	1	5	5	30	1,450	43,500 »
	de 2 ^e id.	10	9	x	6	5	30	1,350	40,500 »
Totaux	19	18	1	11	11	60	TOTAL fr.		84,000 »

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Nombre de journées.	Solde journalier.	MONTANT	
	Etat-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulang.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.			par GRADE.	par CATEGORIE.
Hôpitaux.										
Magasiniers-dépensiers de	1 ^{re} classe.	x	11	x	x	11	4,015	1 95	7,829	23
Id.	2 ^e id.	x	11	x	x	11	4,015	1 70	6,823	50
Infirmiers-majors de	1 ^{re} id.	1	16	x	x	17	6,205	1 95	12,099	73
Id.	2 ^e id.	1	16	x	x	17	6,205	1 70	10,548	50
Portiers de	1 ^{re} id.	x	9	x	x	9	3,285	1 69	5,351	65
Id.	2 ^e id.	x	9	x	x	9	3,285	1 45	4,765	25
Cuisiniers	1 ^{re} id.	x	9	x	x	9	3,285	1 69	5,351	65
Id.	2 ^e id.	x	9	x	x	9	3,285	1 45	4,765	25
Tisaniers	1 ^{re} id.	x	9	x	x	9	3,285	1 69	5,351	65
Id.	2 ^e id.	x	9	x	x	9	3,285	1 45	4,765	25
Infirmiers	1 ^{re} id.	x	81	x	x	81	29,565	1 10	32,521	50
Id.	2 ^e id.	x	81	x	x	81	29,565	1	29,565	»
130,334 20										
Boulangeries.										
Sergents surveillants		x	20	x	x	20	7,500	2 21	16,133	»
Brigadiers		x	28	x	x	28	10,220	1 60	16,353	»
Ouvriers de 1 ^{re} classe		x	10	x	x	40	14,600	1 20	17,520	»
Id. de 2 ^e id.		x	30	x	x	80	29,200	1 10	32,120	»
83,135 »										
Boucheries.										
Sergents surveillants		x	x	12	x	12	4,380	2 21	9,679	80
Brigadiers		x	x	12	x	12	4,380	1 60	7,008	»
Ouvriers de 1 ^{re} classe		x	x	24	x	24	8,760	1 20	10,512	»
Id. de 2 ^e id.		x	x	48	x	48	17,520	1 10	19,272	»
46,471 80										
Fourrages.										
Sergents surveillants		x	x	20	x	20	7,500	2 21	16,133	»
Brigadiers		x	x	22	x	22	8,030	1 60	12,848	»
Ouvriers de 1 ^{re} classe		x	x	60	x	60	21,900	1 20	26,280	»
Id. de 2 ^e id.		x	x	120	x	120	43,800	1 10	48,180	»
103,441 »										
Etat-major.										
Maîtres tailleur et cordonnier		2	x	x	x	2	730	2 84	»	615 20
Totaux fr.	4	270	168	96	222	760	178,120			361,985 20

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1884.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,900 "	"	24,819,600	" 24,668,206 78	
"	"	679,900	" 659,305 69	
5,900 "	"	25,499,500	" 25,327,600 47	
5,900 "				

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

N° LES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1886.	voteés pour l'exercice 1885.
CHAPITRE V.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
École militaire.				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>				
<i>État-major et employés du service intérieur.</i>				
	a.	1 commandant. fr. 5,000 *		
		1 commandant en second. " 2,000 *		
		1 directeur des études et commandant en second " 5,000 *		
		2 examinateurs permanents. " 800 *		
		1 instructeur " 1,200 *		
		2 instructeurs adjoints " 6,000 *		
		1 secrétaire. " 7,000 *		
		2 dessinateurs " 2,500 *		
		1 aumônier. " 1,000 *		
		1 médecin " 3,000 *		
		1 mécanicien " 3,000 *		
		1 préparateur de chimie " 650 *		
		1 vagemestre conservateur des bâtiments " 600 *		
		1 garde conservateur du matériel " 400 *		
		1 conservateur des modèles " 600 *		
		1 infirmier " 1,560 *		
		3 portiers " 4,800 *		
		8 hommes de peine " 547 50		
		3 clairons " 850 *		
		2 surveillants à l'école d'équitation " 1,533 *		
		2 brigadiers et 52 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) " 46,740 50		
Corps enseignant.				
	b.	10 professeurs militaires. " 10,600 *		
		8 — civils " 42,500 *		
		15 répétiteurs militaires " 9,200 *		
		1 — civil " 2,000 *		
		3 maîtres militaires " 2,600 *		
		3 — civils " 10,600 *		
		77,500 *		
Solde des élèves.				
	c.	Solde des élèves de l'École militaire. " 87,309 50	232,100 *	232,100 *
École de guerre.				
État-major et corps enseignant.				
	d.	1 commandant. " 1,500 *		
		1 commandant en second " 1,000 *		
		2 professeurs civils " 5,100 *		
		3 maîtres civils. " 2,650 *		
		9 professeurs militaires " 8,000 *		
		2 maîtres militaires " 1,700 *		
		1 secrétaire " 600 *		
		20,550 *		
À REPORTER. fr.			232,100 *	232,100 *

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1884.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	232,100 .	225,591 03	
.	.	232,100 .	225,591 03	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1886.	votés pour l'exercice 1885.
		REPORT. fr.	252,100 *	252,100 *
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Frais de bureau	2,500 *	
		Chauffage et éclairage	14,000 *	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,600 *	
		Indemnité aux travailleurs	755 *	
		Ménage des domestiques : 12 hommes, à 50 centimes par jour.	2,190 *	
18	a.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	1,100 *	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 *	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	8,857 *	
		Achat et entretien des appareils et des instruments des cabinets de physique, de géodésie, de topographie, etc.	5,000 *	
		<u>57,000 *</u>		
		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau	600 *	
		Chauffage et éclairage	2,600 *	44,900 *
		Indemnité aux travailleurs	450 *	
	b.	Ménage des domestiques: 3 hommes, à 50 c' par jour.	347 50	
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 *	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues.	3,002 50	
		<u>7,900 *</u>		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	277,000 *	277,000 *

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1884.	l'exercice 1883.	
•	•	252,100 •	223,591 05	
•	•	44,000 •	44,812 43	
•	•	277,000 •	270,403 48	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1886.	voies pour l'exercice 1885.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
10	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 13,300 »	66,375 »	66,375 »
	b.	— — de la fonderie de canons 24,900 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 21,100 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 2,500 »		
	e.	— — de l'école de tir 4,775 »		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'État. Indemnités aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire 201,855 20		66,375 »	66,375 »
	b.	Fabrication de cartouches embouties, capsules, étoupilles à friction, culots, charges, munitions et artifices divers; emplombage de projectiles, etc., achat de capsules à balle, de métaux et de matières diverses 505,858 89		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
Manufacture d'armes.				
20	Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.		66,375 »	66,375 »
	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i> Achat de matériaux fr. 85,886 25 Salaire des ouvriers 218,800 » Menues dépenses 2,000 » <hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 304,886 25		
Fonderie de canons.				
e.	Fabrication de bouches à feu, projectiles, matériel en fer, etc.		66,375 »	66,375 »
	<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>			
	Achat de matériaux fr. 62,841 70 Salaire des ouvriers 28,648 » Menues dépenses 1,850 » <hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 95,339 70			
A REPORTER. fr. 1,105,698 11			66,375 »	66,375 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	votés pour l'exercice 1884.	de l'exercice 1883.	
.	.	66,375 .	66,374 40	
.	67 .	6,38 .	66,374 40	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1886	votés pour l'exercice 1885
		REPORT. fr. 1,105,698 11	66,575 »	66,575 »
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements, dépendances et harnais, réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 69,451 89		
		Salaire des ouvriers 88,100 »		
		Menues dépenses 2,800 »	1,502,450 »	1,502,450 »
		————— 160,551 89		
20 (suite).	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr. 1,568,825 »	1,568,825 »	1,568,825 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1884.	DÉPENSES de l'exercice 1883.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
*	*	66,375 *	66,574 40	
.	.	1,502,450 *	1,049,151 87	
.	.	1,568,825 *	1,115,506 27	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

N° ^s DES ARTICLES.	LITTE ^R AS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1886.	volés pour l'exercice 1885.
CHAPITRE VII.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
Entretien ordinaire.				
	a.	Bâtiments militaires fr. 311,662 »		
		Ouvrages de fortification 28,265 »		
		Ouvrages mixtes 10,715 »		
		————— 350,642 »		
Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.				
	b.	Bâtiments militaires fr. 441,431 »		
		Ouvrages de fortification 271,841 »		
		Ouvrages mixtes 16,086 »		
		————— 729,558 »		
	c.	Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 100,000 »	1,470,000 »	1,470,000 »
	d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments et frais d'ameublement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. 147,500 »		
	e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel 100,000 »		
	f.	Achat d'outils et de matériel roulant pour le parc du génie. 20,000 »		
	g.	Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc. 2,500 »		
	h.	Indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres en terrain varié. 20,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr. 1,470,000 »	1,470,000 »	1,470,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies pour l'exercice 1884.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.						TOTAL par place.	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR (Litt. A.) Entretien ordinaire.			(Litt. B.) Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- tachement, ensemenement, etc.				
				Bâtime- nts militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtime- nts militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.		
				DÉSIGNATION DES PLACES.							
				<i>1^{re} direction des fortifications.</i>							
				Anvers (enceinte) . . .	44,000	4,500	700	105,197	11,871	5,000	171,268
				— 1 ^{er} secteur . . .	1,200	500	200	515	"	"	2,215
				— 2 ^e — . . .	7,185	245	290	10,240	14,300	2,400	34,660
				— 3 ^e — . . .	6,785	280	120	6,666	117,600	"	151,453
				— 4 ^e — . . .	4,500	1,500	450	4,553	7,920	310	18,833
				— 5 ^e — . . .	5,320	5,250	5,350	5,816	17,575	7,313	46,626
				Boveren . . .	1,000	"	"	400	"	"	1,400
				Brasschaet . . .	4,600	"	400	6,650	"	"	11,650
				Contich . . .	1,350	"	"	4,900	"	"	6,250
				Lierre . . .	2,100	"	"	6,320	"	"	8,320
				— fort de Lierre . . .	300	1,200	150	"	6,300	"	7,950
				Malines . . .	8,300	"	"	14,690	"	"	22,990
				— fort de Waelhem . . .	300	1,200	150	5,500	"	"	6,950
				Saint-Bernard . . .	5,000	"	50	7,010	"	505	12,565
				<i>2^e direction.</i>							
				Alost . . .	2,850	"	"	4,225	"	"	7,075
				Audenarde . . .	4,255	"	"	7,950	"	"	12,165
				Bruges . . .	10,000	"	25	10,000	"	"	20,025
				Courtrai . . .	700	"	"	1,550	"	"	2,250
				Gand . . .	21,250	"	"	30,450	"	"	51,700
				Menin . . .	1,000	"	"	2,800	"	"	3,800
				Ostende . . .	4,200	"	"	11,000	"	"	15,200
				Saint-Nicolas . . .	900	"	"	"	"	"	900
				Termonde . . .	4,400	2,600	140	14,848	89,750	"	111,738
				Ypres . . .	7,500	"	"	7,700	"	"	15,200
				<i>3^e direction.</i>							
				Arlon . . .	1,400	"	"	2,590	"	"	3,990
				Beverloo (camp de) . . .	26,050	"	"	27,816	"	"	53,866
				Bouillon . . .	1,000	"	"	2,970	"	"	3,970
				Hasselt . . .	2,800	"	"	4,178	"	"	6,978
				Huy . . .	1,000	"	"	1,386	"	"	2,386
				Liège { Ville . . .	15,500	"	"	18,105	"	"	31,605
				Citadelle . . .	6,300	1,800	900	9,982	"	"	18,982
				Chartreuse . . .	2,500	1,200	500	3,990	"	"	7,990
				Mariembourg . . .	700	"	"	1,770	"	"	2,470
				Namur { Ville . . .	12,240	"	60	7,006	"	"	20,006
				Citadelle . . .	5,500	4,550	850	5,375	2,500	"	18,575
				Philippeville . . .	1,500	"	"	1,800	"	"	3,300
				Saint-Trond . . .	1,200	"	"	819	"	"	2,019
				Verviers . . .	1,600	"	"	1,850	"	"	3,450
				<i>4^e direction.</i>							
				Ath . . .	1,500	"	"	1,700	"	"	3,200
				Bruxelles . . .	33,187	"	150	36,428	"	"	69,765
				Charleroi . . .	3,100	"	"	4,000	"	"	7,100
				Diest { Ville . . .	2,210	5,440	140	5,112	2,555	720	13,137
				Citadelle . . .	1,260	400	290	5,415	1,490	56	6,891
				Louvain . . .	11,500	"	"	7,970	"	"	19,470
				Mons . . .	11,000	"	"	5,645	"	"	16,645
				Tirlemont . . .	5,500	"	"	2,860	"	"	8,360
				Tournai . . .	11,000	"	"	12,900	"	"	23,900
				Vilvorde . . .	8,240	"	"	7,710	"	"	15,950
				Wavre . . .	1,000	"	"	1,010	"	"	2,010
		1,470,000	1,494,998 19	TOTAUX . . .	311,662	28,265	10,745	441,451	271,841	16,086	1,080,000
					350,842			729,363			

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

N°S DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1886.	votés pour l'exercice 1885.
CHAPITRE VIII.				
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.				
<i>Pain.</i>				
	a.	a) 15,501,250 rations de pain, à 18 centimes fr. 2,790,225 »		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 168,125 »		
		RESTE fr. 2,622,100 »		
22		<i>Viande.</i>		
	b.	b) 15,470,853 rations, à 32 centimes. fr. 4,950,668 56	7,274,500 »	7,274,500 »
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 298,466 56		
		4,652,200 »		
		TOTAL fr. 7,274,500 »		
<i>Fourrages en nature.</i>				
		1,717,600 rations fortes, pour tous les chevaux d'officiers et pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 44 c. fr. 2,473,473 60		
25		883,500 rations mixtes, pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers, à fr. 1 39 c. 1,227,787 »		
		441,650 rations légères, pour les chevaux de troupe des régiments de chasseurs à fr. 1 30 c. 574,145 »		
		3,042,640 c)	4,200,000 »	4,200,000 »
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 75,405 60		
		RESTE fr. 4,200,000 »		
A REPORTER fr.			11,474,300 »	11,474,300 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1884.	DÉPENSES de l'exercice 1883.	OBSERVATIONS.	RATIONS.																																																									
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																													
				a) Décomposition de ces rations <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr><td>Infanterie</td><td>10,443,013</td></tr> <tr><td>Cavalerie</td><td>2,073,200</td></tr> <tr><td>Artillerie</td><td>2,869,263</td></tr> <tr><td>Génie</td><td>507,350</td></tr> <tr><td>Bataillon d'administration</td><td>178,120</td></tr> <tr><td>Total</td><td>16,070,950</td></tr> </table>	Infanterie	10,443,013	Cavalerie	2,073,200	Artillerie	2,869,263	Génie	507,350	Bataillon d'administration	178,120	Total	16,070,950																																														
Infanterie	10,443,013																																																													
Cavalerie	2,073,200																																																													
Artillerie	2,869,263																																																													
Génie	507,350																																																													
Bataillon d'administration	178,120																																																													
Total	16,070,950																																																													
				A déduire <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <thead> <tr><th colspan="2">JOURNÉES</th></tr> <tr><th>de marche.</th><th>d'hommes aux hôpitaux.</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td>Infanterie</td><td>31,000</td><td>279,100</td></tr> <tr><td>Cavalerie</td><td>42,400</td><td>73,700</td></tr> <tr><td>Artillerie</td><td>29,800</td><td>72,500</td></tr> <tr><td>Génie</td><td>3,100</td><td>11,500</td></tr> <tr><td>Bataillon d'administration</td><td>400</td><td>4,600</td></tr> <tr><td>Total</td><td>126,700</td><td>443,000</td></tr> </tbody> </table>	JOURNÉES		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	31,000	279,100	Cavalerie	42,400	73,700	Artillerie	29,800	72,500	Génie	3,100	11,500	Bataillon d'administration	400	4,600	Total	126,700	443,000	569,700																																			
JOURNÉES																																																														
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																													
Infanterie	31,000	279,100																																																												
Cavalerie	42,400	73,700																																																												
Artillerie	29,800	72,500																																																												
Génie	3,100	11,500																																																												
Bataillon d'administration	400	4,600																																																												
Total	126,700	443,000																																																												
				Result.	15,501,250																																																									
		7,240,000	7,636,204 90	b) Décomposition de ces rations <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr><td>Infanterie</td><td>10,443,013</td></tr> <tr><td>Cavalerie</td><td>2,073,200</td></tr> <tr><td>Artillerie</td><td>2,869,263</td></tr> <tr><td>Génie</td><td>507,350</td></tr> <tr><td>Bataillon d'administration</td><td>178,120</td></tr> <tr><td>Total</td><td>16,070,950</td></tr> </table>	Infanterie	10,443,013	Cavalerie	2,073,200	Artillerie	2,869,263	Génie	507,350	Bataillon d'administration	178,120	Total	16,070,950																																														
Infanterie	10,443,013																																																													
Cavalerie	2,073,200																																																													
Artillerie	2,869,263																																																													
Génie	507,350																																																													
Bataillon d'administration	178,120																																																													
Total	16,070,950																																																													
				A déduire <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <thead> <tr><th colspan="2">JOURNÉES</th><th>Le 1/3 des journées des pupilles de l'armée.</th></tr> <tr><th>de marche.</th><th>d'hommes aux hôpitaux.</th><th></th></tr> </thead> <tbody> <tr><td>Infanterie</td><td>31,000</td><td>279,100</td><td>30,417</td></tr> <tr><td>Cavalerie</td><td>42,400</td><td>73,700</td><td>"</td></tr> <tr><td>Artillerie</td><td>29,800</td><td>72,500</td><td>"</td></tr> <tr><td>Génie</td><td>3,100</td><td>11,500</td><td>"</td></tr> <tr><td>Bataillon d'administration</td><td>400</td><td>4,600</td><td>"</td></tr> <tr><td>Total</td><td>126,700</td><td>443,000</td><td>30,417</td></tr> </tbody> </table>	JOURNÉES		Le 1/3 des journées des pupilles de l'armée.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.		Infanterie	31,000	279,100	30,417	Cavalerie	42,400	73,700	"	Artillerie	29,800	72,500	"	Génie	3,100	11,500	"	Bataillon d'administration	400	4,600	"	Total	126,700	443,000	30,417	600,417																											
JOURNÉES		Le 1/3 des journées des pupilles de l'armée.																																																												
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																													
Infanterie	31,000	279,100	30,417																																																											
Cavalerie	42,400	73,700	"																																																											
Artillerie	29,800	72,500	"																																																											
Génie	3,100	11,500	"																																																											
Bataillon d'administration	400	4,600	"																																																											
Total	126,700	443,000	30,417																																																											
				Result.	15,470,533																																																									
				c) Décomposition du nombre de rations de fourrages :																																																										
				<table border="1" style="margin-left: 20px;"> <thead> <tr><th rowspan="2">ARMES.</th><th colspan="2">NOMBRE de chevaux</th><th colspan="3">NOMBRE DE RATIONS</th></tr> <tr><th>d'officiers.</th><th>de troupe.</th><th>fortes.</th><th>mixtes.</th><th>légères.</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td rowspan="3">Cavalerie</td><td>Guides</td><td>160</td><td>1,210</td><td>500,050</td><td>"</td><td>"</td></tr> <tr><td>Lanciers</td><td>320</td><td>2,420</td><td>116,800</td><td>883,500</td><td>"</td></tr> <tr><td>Chasseurs</td><td>160</td><td>1,210</td><td>58,400</td><td>"</td><td>441,650</td></tr> <tr><td rowspan="2">Artillerie</td><td>De campagne et train</td><td>445</td><td>2,572</td><td>1,028,205</td><td>"</td><td>"</td></tr> <tr><td>De siège</td><td>39</td><td>"</td><td>14,235</td><td>"</td><td>"</td></tr> <tr><td>Totaux</td><td></td><td>1,124</td><td>7,212</td><td>1,717,690</td><td>883,500</td><td>441,650</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>8,336</td><td>3,042,640</td><td></td></tr> </tbody> </table>	ARMES.	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS			d'officiers.	de troupe.	fortes.	mixtes.	légères.	Cavalerie	Guides	160	1,210	500,050	"	"	Lanciers	320	2,420	116,800	883,500	"	Chasseurs	160	1,210	58,400	"	441,650	Artillerie	De campagne et train	445	2,572	1,028,205	"	"	De siège	39	"	14,235	"	"	Totaux		1,124	7,212	1,717,690	883,500	441,650					8,336	3,042,640		
ARMES.	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS																																																											
	d'officiers.	de troupe.	fortes.	mixtes.	légères.																																																									
Cavalerie	Guides	160	1,210	500,050	"	"																																																								
	Lanciers	320	2,420	116,800	883,500	"																																																								
	Chasseurs	160	1,210	58,400	"	441,650																																																								
Artillerie	De campagne et train	445	2,572	1,028,205	"	"																																																								
	De siège	39	"	14,235	"	"																																																								
Totaux		1,124	7,212	1,717,690	883,500	441,650																																																								
				8,336	3,042,640																																																									
		4,744,400	3,919,165 44																																																											
		11,984,400	11,555,370 34																																																											

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

N° DES ARTICLES.	LITTERES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1886.	votés pour l'exercice 1885.
		REPORT. fr.	11,474,300	11,474,300
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires. (Contrat du 1 ^{er} octobre 1872 modifié par celui du 31 décembre 1877.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000		
		30,000 — à une — 15 — 585,000		
		609,000		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 2,200,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes fr. 110,000		
		Fournitures appartenant à l'État.		
21	c.	c) 685,250 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. fr. 13,505	767,000	767,000
		Dépenses diverses.		
	d.	Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations fr. 4,695		
		Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivacs, matelas, draps de lit, laine, et cou- chettes de fer et de bois 50,000		
		34,695		
		TOTAL. 767,000		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.</i>		
		Infanterie fr. 45,000		
		Cavalerie. 46,000		
25		Artillerie. 12,000		
		Génie. 1,900		
		Bataillon d'administration 100		
		105,000	105,000	
		A REPORTER. fr. 12,546,300	12,546,300	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1884	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.																								
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																											
•	•	11,984,400	11,535,370 54	<p>a) Décomposition des journées d'occupation.</p> <table border="0"> <tr> <td>{</td> <td>Infanterie</td> <td>10,445,015</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Cavalerie</td> <td>2,075,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Artillerie</td> <td>2,869,265</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Génie</td> <td>507,350</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,120</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>16,070,950</td> <td></td> </tr> </table> <p>10,200 fournitures de la Comp^{te} des lits militaires, à 365 jours d'occupation 14,673,000 journées. A déduire 4/10 pour non-occupation 1,467,300 »</p> <p>Reste 13,205,700 »</p> <p>b) Fournitures appartenant aux communes 2,200,000 »</p> <p>c) — — à l'État 665,350 »</p> <p>TOTAL GÉNÉRAL 16,070,950</p>	{	Infanterie	10,445,015			Cavalerie	2,075,200			Artillerie	2,869,265			Génie	507,350			Bataillon d'administration	178,120			TOTAL	16,070,950	
{	Infanterie	10,445,015																										
	Cavalerie	2,075,200																										
	Artillerie	2,869,265																										
	Génie	507,350																										
	Bataillon d'administration	178,120																										
	TOTAL	16,070,950																										
•	•	767,700	765,090 48																									
•	•	104,000	99,596 58																									
•	•	12,856,100	12,419,857 40																									

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1886.	votés pour l'exercice 1885.
		REPORT. fr.	12,346,300	12,346,300
		<i>Frais de route et de séjour.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires des officiers et des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre. fr. 125,000	130,000	130,000
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	v.	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	100,000	100,000
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	v.	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	170,000	170,000
		<i>Remonte.</i>		
		(Remonte ordinaire, calculée à raison de 11 $\frac{1}{4}$ % de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de 8 % pour l'artillerie.)		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
29	a.	426 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . fr. 468,600	808,300	
		142 — de guides, à 1,150. . . 163,300		
		65 — de selle d'artillerie, à 1,150. . . 72,450		
		126 — de trait — , à 825. . . 105,950		
		757		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique.	10,000	852,700
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie.	14,400	852,700
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	13,579,000	13,579,000

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés pour l'exercice 1884.	DEPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.
AUUMENTATION.	DIMINUTION.			
"	"	12,856,100	» 12,419,857 40	
"	"	110,000	» 127,161 83	
"	"	100,000	» 105,709 94	
"	"	118,000	» 174,758 86	
"	"	832,700	» 951,470 18	
"	"	14,016,800	» 15,778,958 21	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1886.	votés pour l'exercice 1885.
CHAPITRE IX.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
<i>Traitements de non-activité.</i>				
<i>1° Pour motifs de santé.</i>				
1		Colonel, à	6,575	6,575 »
6		Majors, à	4,125	24,750 »
12		Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants	5,000	56,000 »
8		— de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe	2,550	20,400 »
4		— de 5 ^e — ou en second de 2 ^e classe	2,560	9,440 »
3		Lieutenants, à	1,800	5,400 »
2		Sous-lieutenants, à	1,575	3,150 »
36		TOTAL	105,515	»
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments	527	57
				104,987 43
<i>2° Par mesure d'ordre.</i>				
a.	2	Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants	2,000	4,000 »
	4	— de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe	1,700	6,800 »
	4	— de 5 ^e — ou en second de 2 ^e classe	1,575	6,500 »
	7	Lieutenants, à	1,200	8,400 »
	2	Sous-lieutenants, à	1,050	2,100 »
	19	TOTAL	27,600	»
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments	158	»
				27,462 »
50		<i>3° Employés civils.</i>		
	4	Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département		5,500 »
	4			
	50			
<i>Honoraires.</i>				
b.		Honoraires d'avocats et frais de procédure		7,050 57
<i>Frais de représentation.</i>				
51	*	Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale		20,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.	165,000	»
				165,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	votés pour l'exercice 1884.	de l'exercice 1883.	
»	•	145,000 »	120,815 91	
»	»	20,000 »	16,676 14	
•	•	165,000 •	157,490 05	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

N° DES ARTICLES.	LETTERAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1886.	votés pour l'exercice 1885.
CHAPITRE X.				
PENSIONS ET SECOURS.				
32	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 125,000 »	155,000 »	155,000 »
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 6,000 »		
	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 24,000 »		
			Total. fr. 155,000 »	
TOTAL DE CHAPITRE X fr.			155,000 »	155,000 »
CHAPITRE XI.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
35	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget; achat de décorations militaires; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; frais de l'école pratique des travaux de campagne, etc.	15,075 »	15,075 »
TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.			15,075 »	15,075 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies pour l'exercice 1884.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	133,000 .	154,513 20	
.	.	155,000 .	154,513 20	
.	.	15,105 .	43,905 71	
.	.	15,105 .	43,905 71	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1886.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1885.
<i>Récapitulation.</i>			
I.	Administration centrale	492,000	492,000
II.	États-majors.	1,406,700	1,404,500
III.	Service de santé des hôpitaux	1,218,200	1,217,200
IV.	Solde des troupes	25,477,300	25,475,400
V.	Académie militaire	277,000	277,000
VI.	Établissements et matériel de l'artillerie	1,568,825	1,568,825
VII.	Matériel du génie	1,470,000	1,470,000
VIII.	Pain, viande, fourrages et autres allocations.	15,570,000	15,579,000
IX.	Traitements divers et honoraires	165,000	165,000
X.	Pensions et secours.	155,000	155,000
XI.	Dépenses imprévues	15,075	15,075
Totaux. fr.		45,824,100	45,617,000

AUGMENTATION. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1884.	DÉPENSES de l'exercice 1883.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
•	•	502,000 •	501,995 12	
2,200 »	•	1,425,770 •	1,335,994 94	
1,000 •	•	1,198,800 •	1,219,991 55	
5,900 »	•	25,499,500 •	25,327,600 47	
•	•	277,000 •	270,405 46	
•	•	1,568,625 •	1,115,506 27	
•	•	1,470,000 •	1,494,998 19	
•	•	14,016,800 •	13,778,938 21	
•	•	165,000 •	157,490 05	
•	•	135,000 •	154,513 29	
•	•	15,105 •	45,905 71	
7,100 »	•	46,075,800 •	45,579,557 24	
7,100 •				

X.

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1886.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du corps de la gendarmerie pour l'exercice 1886 est basé sur un effectif de 2,064 officiers, sous officiers et gendarmes et de 1,367 chevaux.

L'effectif qui a servi de base au Budget de 1885 était de 2,057 hommes et de 1,367 chevaux.

Il y a donc pour 1886 une augmentation de 7 hommes.

Cette différence provient des mesures que le Département de la Guerre compte prendre, pour modifier comme suit, l'effectif de la gendarmerie savoir :

1° Créer à Lommel (Limbourg) un poste composé de 1 brigadier et de 2 gendarmes à pied ;

2° Augmenter de 2 gendarmes à pied, la brigade de Deynze (Flandre orientale);

Augmenter de 2 gendarmes à pied la brigade de Renaix (Flandre orientale).

Les crédits demandés pour l'exercice 1886, s'élèvent savoir :

Charges ordinaires et permanentes	fr. 3,452,000	»
— extraordinaires et temporaires	»	»
	3,452,000	»
Le crédit général voté pour 1885 se monte	fr. 3,448,000	»
Il y a donc pour 1886 une augmentation de	fr. 4,000	»

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	EN PLUS qu'au Budget de 1885.	EN MOINS qu'au Budget de 1885.
CHARGES ORDINAIRES ET PERMANENTES.		
1° Augmentation résultant de la création du poste de Lommel et des modifications apportées aux brigades de Deynze et de Renaix.		
<i>Litt. A. — Solde des sous-officiers et gendarmes.</i>		
En plus 1 brigadier à pied ou 365 journées à fr. 2 90 c ^s . fr.	1,058 50	
» 6 gendarmes » ou 2190 « à » 2 65 c ^s . . .	5,805 50	
TOTAL 7 hommes TOTAL. 2555 journées.	6,862 »	»
<i>Litt. C. — Buffletterie et harnachement.</i>		
En plus 7 hommes à pied à 1 franc par an.	7 »	»
<i>Litt. D. — Casernement des hommes.</i>		
En plus 7 hommes ou 2555 journées à 5 centimes	127 75	»
2° Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir le chiffre total du Budget.	»	96 75
CHARGES EXTRAORDINAIRES ET TEMPORAIRES.		
Suppression du crédit porté au Budget de 1885 pour la première mise des objets d'armement à fournir aux brigades de nouvelle création	»	2,000 »
TOTAUX. fr.	6,996 75	2,096 75
Reste augmentation nette fr.	4,000 »	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du corps de la Gendarmerie est fixé, pour l'exercice 1886, à la somme de trois millions quatre cent cinquante-deux mille francs (3,452,000 francs).

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

CH. PONTUS.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

pour l'exercice 1886.



DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFERENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1884.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																																										
AUGMENTATION.	DIMINUTION																																																																																																																																																																																																																																																																													
				(a) Ce corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comptant l'effectif ci-après																																																																																																																																																																																																																																																																										
				Officiers.																																																																																																																																																																																																																																																																										
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie</th> <th>Officiers complémentaires, médecins et vétérinaires.</th> <th>Chevaux</th> <th>GRADES.</th> <th>RATIONS de fourrages</th> <th>TRAIEM. annuel</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>General-major (1)</td> <td>1,095</td> <td>13,700 »</td> <td>13,700 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel</td> <td>750</td> <td>7,300 »</td> <td>7,300 »</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>Majors.</td> <td>2,190</td> <td>6,600 »</td> <td>19,800 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Capitaine adjudant-major de 1^{re} cl.</td> <td>750</td> <td>5,500 »</td> <td>5,500 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— quartier maître</td> <td>»</td> <td>3,800 »</td> <td>3,800 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— administrateur d'h. bill.</td> <td>»</td> <td>3,450 »</td> <td>3,450 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Medecin de bataillon de 2^e classe</td> <td>365</td> <td>3,250 »</td> <td>3,250 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Vétérinaire de 2^e classe</td> <td>365</td> <td>3,250 »</td> <td>3,250 »</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>»</td> <td>10</td> <td>Capitaines de 1^{re} classe</td> <td>3,650</td> <td>5,500 »</td> <td>27,500 »</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>»</td> <td>8</td> <td>— de 2^e classe</td> <td>2,920</td> <td>4,700 »</td> <td>18,800 »</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>»</td> <td>18</td> <td>Lieutenants</td> <td>6,370</td> <td>3,250 »</td> <td>58,500 »</td> </tr> <tr> <td>16</td> <td>»</td> <td>16</td> <td>Sous-lieutenants</td> <td>5,840</td> <td>2,950 »</td> <td>47,200 »</td> </tr> <tr> <td>49</td> <td>4</td> <td>67</td> <td></td> <td>21,455</td> <td></td> <td>211,250 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>53</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">A AJOUTER</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier</td> <td>1,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>212,250 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.</td> <td>1,061 25</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2" style="text-align: right;">RESTE</td> <td>211,188 75</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3">(1) Lorsque le corps est commandé par un colonel, le traitement est de 10,000 francs</td> </tr> <tr> <td>4,000</td> <td>»</td> <td>3,550,500</td> <td>3,416,479 59</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3" style="text-align: center;">Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes</th> <th>Chevaux</th> <th>GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th>SOLDE journalière</th> <th>MONTANT.</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <th>de tous officiers, brigadiers et gendarmes</th> <th>de fourrages</th> <td></td> <td></td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,718 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Marechaux des logis chefs</td> <td>3,288</td> <td>3,288</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>75</td> <td>75</td> <td>Marechaux des logis à cheval</td> <td>27,375</td> <td>27,375</td> <td>3 90</td> <td>106,763 50</td> </tr> <tr> <td>57</td> <td>»</td> <td>— — a pied</td> <td>15,305</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>41,865 50</td> </tr> <tr> <td>136</td> <td>186</td> <td>Brigadiers a cheval</td> <td>67,890</td> <td>67,890</td> <td>3 60</td> <td>244,401 »</td> </tr> <tr> <td>97</td> <td>»</td> <td>— a pied</td> <td>35,405</td> <td>»</td> <td>2 90</td> <td>102,671 50</td> </tr> <tr> <td>1,026</td> <td>1,026</td> <td>Gendarmes a cheval</td> <td>374,490</td> <td>374,490</td> <td>3 25</td> <td>1,217,092 50</td> </tr> <tr> <td>577</td> <td>»</td> <td>— a pied</td> <td>210,605</td> <td>»</td> <td>2 65</td> <td>558,103 25</td> </tr> <tr> <td>2,011</td> <td>1,500</td> <td></td> <td>754,015</td> <td>474,500</td> <td></td> <td>3,291,086 75</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">A AJOUTER Chevaux d'officiers</td> <td>24,455</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL GÉNÉRAL</td> <td>498,955</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> </td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4,000</td> <td>»</td> <td>3,550,500</td> <td>3,416,479 59</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie	Officiers complémentaires, médecins et vétérinaires.	Chevaux	GRADES.	RATIONS de fourrages	TRAIEM. annuel	MONTANT.	1	»	3	General-major (1)	1,095	13,700 »	13,700 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	750	7,300 »	7,300 »	3	»	6	Majors.	2,190	6,600 »	19,800 »	1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	750	5,500 »	5,500 »	»	1	»	— quartier maître	»	3,800 »	3,800 »	»	1	»	— administrateur d'h. bill.	»	3,450 »	3,450 »	»	1	1	Medecin de bataillon de 2 ^e classe	365	3,250 »	3,250 »	»	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe	365	3,250 »	3,250 »	5	»	10	Capitaines de 1 ^{re} classe	3,650	5,500 »	27,500 »	4	»	8	— de 2 ^e classe	2,920	4,700 »	18,800 »	18	»	18	Lieutenants	6,370	3,250 »	58,500 »	16	»	16	Sous-lieutenants	5,840	2,950 »	47,200 »	49	4	67		21,455		211,250 »			53									A AJOUTER							Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier		1,000 »					TOTAL		212,250 »					A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.		1,061 25					RESTE		211,188 75					(1) Lorsque le corps est commandé par un colonel, le traitement est de 10,000 francs			4,000	»	3,550,500	3,416,479 59								Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.							<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes</th> <th>Chevaux</th> <th>GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th>SOLDE journalière</th> <th>MONTANT.</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <th>de tous officiers, brigadiers et gendarmes</th> <th>de fourrages</th> <td></td> <td></td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,718 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Marechaux des logis chefs</td> <td>3,288</td> <td>3,288</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>75</td> <td>75</td> <td>Marechaux des logis à cheval</td> <td>27,375</td> <td>27,375</td> <td>3 90</td> <td>106,763 50</td> </tr> <tr> <td>57</td> <td>»</td> <td>— — a pied</td> <td>15,305</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>41,865 50</td> </tr> <tr> <td>136</td> <td>186</td> <td>Brigadiers a cheval</td> <td>67,890</td> <td>67,890</td> <td>3 60</td> <td>244,401 »</td> </tr> <tr> <td>97</td> <td>»</td> <td>— a pied</td> <td>35,405</td> <td>»</td> <td>2 90</td> <td>102,671 50</td> </tr> <tr> <td>1,026</td> <td>1,026</td> <td>Gendarmes a cheval</td> <td>374,490</td> <td>374,490</td> <td>3 25</td> <td>1,217,092 50</td> </tr> <tr> <td>577</td> <td>»</td> <td>— a pied</td> <td>210,605</td> <td>»</td> <td>2 65</td> <td>558,103 25</td> </tr> <tr> <td>2,011</td> <td>1,500</td> <td></td> <td>754,015</td> <td>474,500</td> <td></td> <td>3,291,086 75</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">A AJOUTER Chevaux d'officiers</td> <td>24,455</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL GÉNÉRAL</td> <td>498,955</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Hommes	Chevaux	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière	MONTANT.				de tous officiers, brigadiers et gendarmes	de fourrages			4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,718 »	9	9	Marechaux des logis chefs	3,288	3,288	4 10	13,468 50	75	75	Marechaux des logis à cheval	27,375	27,375	3 90	106,763 50	57	»	— — a pied	15,305	»	3 10	41,865 50	136	186	Brigadiers a cheval	67,890	67,890	3 60	244,401 »	97	»	— a pied	35,405	»	2 90	102,671 50	1,026	1,026	Gendarmes a cheval	374,490	374,490	3 25	1,217,092 50	577	»	— a pied	210,605	»	2 65	558,103 25	2,011	1,500		754,015	474,500		3,291,086 75				A AJOUTER Chevaux d'officiers		24,455					TOTAL GÉNÉRAL		498,955				4,000	»	3,550,500	3,416,479 59			
Officiers de gendarmerie	Officiers complémentaires, médecins et vétérinaires.	Chevaux	GRADES.	RATIONS de fourrages	TRAIEM. annuel	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																																																								
1	»	3	General-major (1)	1,095	13,700 »	13,700 »																																																																																																																																																																																																																																																																								
1	»	2	Lieutenant-colonel	750	7,300 »	7,300 »																																																																																																																																																																																																																																																																								
3	»	6	Majors.	2,190	6,600 »	19,800 »																																																																																																																																																																																																																																																																								
1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	750	5,500 »	5,500 »																																																																																																																																																																																																																																																																								
»	1	»	— quartier maître	»	3,800 »	3,800 »																																																																																																																																																																																																																																																																								
»	1	»	— administrateur d'h. bill.	»	3,450 »	3,450 »																																																																																																																																																																																																																																																																								
»	1	1	Medecin de bataillon de 2 ^e classe	365	3,250 »	3,250 »																																																																																																																																																																																																																																																																								
»	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe	365	3,250 »	3,250 »																																																																																																																																																																																																																																																																								
5	»	10	Capitaines de 1 ^{re} classe	3,650	5,500 »	27,500 »																																																																																																																																																																																																																																																																								
4	»	8	— de 2 ^e classe	2,920	4,700 »	18,800 »																																																																																																																																																																																																																																																																								
18	»	18	Lieutenants	6,370	3,250 »	58,500 »																																																																																																																																																																																																																																																																								
16	»	16	Sous-lieutenants	5,840	2,950 »	47,200 »																																																																																																																																																																																																																																																																								
49	4	67		21,455		211,250 »																																																																																																																																																																																																																																																																								
		53																																																																																																																																																																																																																																																																												
				A AJOUTER																																																																																																																																																																																																																																																																										
				Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier		1,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																								
				TOTAL		212,250 »																																																																																																																																																																																																																																																																								
				A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.		1,061 25																																																																																																																																																																																																																																																																								
				RESTE		211,188 75																																																																																																																																																																																																																																																																								
				(1) Lorsque le corps est commandé par un colonel, le traitement est de 10,000 francs																																																																																																																																																																																																																																																																										
4,000	»	3,550,500	3,416,479 59																																																																																																																																																																																																																																																																											
				Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.																																																																																																																																																																																																																																																																										
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes</th> <th>Chevaux</th> <th>GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th>SOLDE journalière</th> <th>MONTANT.</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <th>de tous officiers, brigadiers et gendarmes</th> <th>de fourrages</th> <td></td> <td></td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,718 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Marechaux des logis chefs</td> <td>3,288</td> <td>3,288</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>75</td> <td>75</td> <td>Marechaux des logis à cheval</td> <td>27,375</td> <td>27,375</td> <td>3 90</td> <td>106,763 50</td> </tr> <tr> <td>57</td> <td>»</td> <td>— — a pied</td> <td>15,305</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>41,865 50</td> </tr> <tr> <td>136</td> <td>186</td> <td>Brigadiers a cheval</td> <td>67,890</td> <td>67,890</td> <td>3 60</td> <td>244,401 »</td> </tr> <tr> <td>97</td> <td>»</td> <td>— a pied</td> <td>35,405</td> <td>»</td> <td>2 90</td> <td>102,671 50</td> </tr> <tr> <td>1,026</td> <td>1,026</td> <td>Gendarmes a cheval</td> <td>374,490</td> <td>374,490</td> <td>3 25</td> <td>1,217,092 50</td> </tr> <tr> <td>577</td> <td>»</td> <td>— a pied</td> <td>210,605</td> <td>»</td> <td>2 65</td> <td>558,103 25</td> </tr> <tr> <td>2,011</td> <td>1,500</td> <td></td> <td>754,015</td> <td>474,500</td> <td></td> <td>3,291,086 75</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">A AJOUTER Chevaux d'officiers</td> <td>24,455</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL GÉNÉRAL</td> <td>498,955</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Hommes	Chevaux	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière	MONTANT.				de tous officiers, brigadiers et gendarmes	de fourrages			4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,718 »	9	9	Marechaux des logis chefs	3,288	3,288	4 10	13,468 50	75	75	Marechaux des logis à cheval	27,375	27,375	3 90	106,763 50	57	»	— — a pied	15,305	»	3 10	41,865 50	136	186	Brigadiers a cheval	67,890	67,890	3 60	244,401 »	97	»	— a pied	35,405	»	2 90	102,671 50	1,026	1,026	Gendarmes a cheval	374,490	374,490	3 25	1,217,092 50	577	»	— a pied	210,605	»	2 65	558,103 25	2,011	1,500		754,015	474,500		3,291,086 75				A AJOUTER Chevaux d'officiers		24,455					TOTAL GÉNÉRAL		498,955																																																																																																																																																																																
Hommes	Chevaux	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																																																								
			de tous officiers, brigadiers et gendarmes	de fourrages																																																																																																																																																																																																																																																																										
4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,718 »																																																																																																																																																																																																																																																																								
9	9	Marechaux des logis chefs	3,288	3,288	4 10	13,468 50																																																																																																																																																																																																																																																																								
75	75	Marechaux des logis à cheval	27,375	27,375	3 90	106,763 50																																																																																																																																																																																																																																																																								
57	»	— — a pied	15,305	»	3 10	41,865 50																																																																																																																																																																																																																																																																								
136	186	Brigadiers a cheval	67,890	67,890	3 60	244,401 »																																																																																																																																																																																																																																																																								
97	»	— a pied	35,405	»	2 90	102,671 50																																																																																																																																																																																																																																																																								
1,026	1,026	Gendarmes a cheval	374,490	374,490	3 25	1,217,092 50																																																																																																																																																																																																																																																																								
577	»	— a pied	210,605	»	2 65	558,103 25																																																																																																																																																																																																																																																																								
2,011	1,500		754,015	474,500		3,291,086 75																																																																																																																																																																																																																																																																								
			A AJOUTER Chevaux d'officiers		24,455																																																																																																																																																																																																																																																																									
			TOTAL GÉNÉRAL		498,955																																																																																																																																																																																																																																																																									
4,000	»	3,550,500	3,416,479 59																																																																																																																																																																																																																																																																											

XI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1886.

NOTE PRÉLIMINAIRE.



Le projet de Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1886, sauf quelques modifications de détail dont il sera parlé plus loin, est maintenu au même chiffre que le Budget voté pour 1885 ; il s'élève à la somme de 15,847,015 francs.

Conformément aux déclarations qu'il a faites tout récemment à la Chambre, à l'occasion de la discussion de ce dernier Budget, le Gouvernement fait étudier diverses questions, entre autres, celle du matériel et du magasin général des papiers, celle du personnel de l'administration des monnaies et, enfin, la réorganisation du service forestier.

L'étude de ces questions sera poursuivie avec célérité, et le Gouvernement s'efforcera de réaliser toutes les économies compatibles avec les nécessités du service. Les solutions qu'elles recevront seront ultérieurement portées à la connaissance de la Législature sous forme d'amendements.

Les modifications de détail apportées à ce projet de Budget s'expliquent par les considérations ci-après.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

ART. 12. — *Surveillance générale*et ART. 13. — *Service de la conservation du cadastre.*

Les crédits portés sous ces articles restent les mêmes qu'en 1885.

Il n'y a de changements qu'en ce qui concerne les développements. Le litt. *b* de l'article 12 et le litt. *a* de l'article 13 subissent une augmentation de 1,500 francs compensée par une réduction de même somme sur d'autres littéra des mêmes articles.

Ces changements proviennent de ce que le fonctionnaire ayant rang d'inspecteur spécial du service des accises et l'un des deux inspecteurs spéciaux du cadastre ont été promus au grade de directeur dans leur service respectif. Par suite, le traitement de 6,500 francs dont ils jouissaient a été porté à 8,000 francs.

Il s'agit d'un simple transfert entre deux litt. de l'article 12 d'une part et de l'article 13 d'autre part.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

ART. 25. — *Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non
replacés.*

Les traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés ont été imputés jusqu'ici sur l'article 28 (remises des receveurs) en ce qui concerne les comptables, et pour les autres fonctionnaires et employés, sur les articles relatifs au service dont ils dépendaient.

La Cour des comptes demande qu'il y ait pour cet objet un article spécial. Pour faire droit à cette demande, il est ouvert un article 25 portant l'intitulé suivant : « Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés. »

Le chiffre de l'allocation peut être fixé à fr. 11,000 »

En ce moment, il y a en disponibilité quatre fonctionnaires et employés qui touchent ensemble 6,805 francs. Il est possible qu'en 1886 il y ait à pourvoir à d'autres positions de disponibilité.

ART. 27. — *Domaines. — Traitements.*

Le crédit porté au Budget de l'exercice 1885, sous la rubrique : « Domaines. — Traitements », est maintenu au chiffre de 118,930 francs. Les détails du développement ont été mis en rapport avec la situation actuelle. Le boni de 675 francs sur les traitements divers a été reporté aux litt. *tt*, l'expérience en ayant fait reconnaître la nécessité afin de mettre l'administration à même de parer aux éventualités indiquées sous cette rubrique.

ART. 28. — *Forêts. — Traitements.*

Cet article, qui remplace l'article 27, comprend sous le litt. *j* un traitement de disponibilité de fr. 5,600 »
lequel est reporté à l'article 25, nouveau.

L'article 28 qui est de	407,680 »
est donc réduit à	<u>404,080 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 29. — *Remises des receveurs.*

L'article 29 remplace l'article 28. Il est pris sur cet article une somme de fr.	7,400 »
pour compléter l'article 28, « Traitements de disponibilité ».	
Les prévisions de 1885 s'élevant à	1,550,000 »
	<hr/>
doivent par conséquent être réduites à	1,522,600 »
	<hr/>

ART. 32. — *Dépenses du domaine.*

Le changement subi par l'article 31, n'implique non plus aucune modification du crédit de 28,000 francs; c'est pour satisfaire au vœu de la Cour des comptes que le litt. *i* a été complété à l'aide de la transposition d'une somme de 200 francs, déduite du litt. *h*, sur lequel avaient été imputés des frais d'armement et d'équipement du personnel.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

No tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1886, à la somme de quinze millions huit cent quarante-sept mille quinze francs (15,847,015 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1886.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité . . .	919,150 »	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	75,000 »	
4	Frais de tournées.	7,000 »	
5	Matériel.	152,300 »	1,578,750 »
6	Magasin général des papiers	172,000 »	
7	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200 »	
8	Service de la monnaie	12,100 »	
9	Documents statistiques	18,000 »	
CHAPITRE II.			
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
10	Traitements des agents du Trésor	166,300 »	
11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents	46,400 »	212,700 »
CHAPITRE III.			
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
12	Surveillance générale. Traitements	471,350 »	
13	Service de la conservation du cadastre. Traitements	708,600 »	
14	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité.	2,112,300 »	
15		} Traitements fixes Remises proportionnelles et indemnités (<i>crédit non limitatif</i>)	2,265,000 »
16	— des douanes et de la recherche maritime.		4,830,925 »
	(Les excédents disponibles sur les articles 12 et 14 pourront être reportés à l'article 16.)		
17	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	12,800 »	11,575,405 »
18	Suppléments de traitement.	260,225 »	
19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	56,000 »	
20	Frais de bureau et de tournées	94,580 »	
21	Indemnités, primes et dépenses diverses	548,200 »	
22	Police douanière	5,000 »	
23	Matériel.	201,425 »	
	A REPORTER. . . . fr.	»	15,166,855 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
	REPORT. . . . fr.	•	13,166,855 •	
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
24	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	495,050 •	} 2,633,160 •	
25	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	11,000 •		
26	Frais de bureau et dépenses diverses	46,500 •		
27	Traitements du personnel du domaine	118,950 •		
28	— — forestier	404,080 •		
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	1,322,600 •		
30	— des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	75,000 •		
31	Matériel	12,100 •		
32	Dépenses du domaine	120,000 •		
33	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État	26,000 •		
34	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (<i>crédit non limitatif</i>)	1,500 •		
CHAPITRE V.				
PENSIONS ET SECOURS.				
35	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	28,000 •		} 42,000 •
36	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	14,000 •		
CHAPITRE VI.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
37	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 •	5,000 •	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES fr.		•	15,847,015 •	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1886.



BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																							
CHAPITRE I ^{er} .																																																																																									
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																									
1	»	Traitement du Ministre.																																																																																							
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																																																							
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th data-bbox="975 860 1043 920">Nombre d'agents.</th> <th data-bbox="1098 860 1203 920">Traitements annuels.</th> <th data-bbox="1283 875 1362 898">Dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1007 958 1023 981">1</td> <td data-bbox="1114 958 1187 981">12,000</td> <td data-bbox="1283 958 1362 981">12,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1007 999 1023 1021">5</td> <td data-bbox="1054 999 1246 1021">10,000 et 12,000</td> <td data-bbox="1283 999 1362 1021">32,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1007 1039 1023 1061">1</td> <td data-bbox="1114 1039 1187 1061">10,000</td> <td data-bbox="1283 1039 1362 1061">10,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1007 1079 1023 1102">2</td> <td data-bbox="1114 1079 1187 1102">9,600</td> <td data-bbox="1283 1079 1362 1102">19,200</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1007 1120 1023 1142">5</td> <td data-bbox="1114 1120 1187 1142">9,000</td> <td data-bbox="1283 1120 1362 1142">45,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="991 1160 1038 1182">13</td> <td data-bbox="1066 1160 1235 1182">8,000 et 9,000</td> <td data-bbox="1267 1160 1362 1182">106,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="991 1200 1038 1223">13</td> <td data-bbox="1066 1200 1235 1223">6,000 à 6,500</td> <td data-bbox="1283 1200 1362 1223">82,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1007 1240 1023 1263">1</td> <td data-bbox="1114 1240 1187 1263">6,500</td> <td data-bbox="1283 1240 1362 1263">6,500</td> </tr> <tr> <td data-bbox="204 1281 220 1303">2</td> <td></td> <td data-bbox="991 1272 1038 1294">2</td> <td data-bbox="1066 1272 1235 1294">4,600 et 6,500</td> <td data-bbox="1283 1272 1362 1294">11,100</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td data-bbox="1007 1312 1023 1335">2</td> <td data-bbox="1114 1312 1187 1335">5,000</td> <td data-bbox="1283 1312 1362 1335">10,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td data-bbox="991 1352 1038 1375">29</td> <td data-bbox="1066 1352 1235 1375">4,200 à 6,000</td> <td data-bbox="1267 1352 1362 1375">138,150</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td data-bbox="991 1393 1038 1415">31</td> <td data-bbox="1066 1393 1235 1415">5,200 à 4,200</td> <td data-bbox="1267 1393 1362 1415">114,450</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td data-bbox="991 1433 1038 1456">72</td> <td data-bbox="1066 1433 1235 1456">1,200 à 2,900</td> <td data-bbox="1267 1433 1362 1456">144,150</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td data-bbox="991 1518 1023 1541">56</td> <td data-bbox="1098 1518 1235 1541">800 à 4,120</td> <td data-bbox="1283 1518 1362 1541">90,720</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="284 1550 300 1572">b.</td> <td colspan="2" data-bbox="352 1550 954 1608">Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale :</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td data-bbox="448 1617 954 1639">des contributions</td> <td data-bbox="868 1617 954 1639">52,850</td> <td data-bbox="1283 1639 1362 1662">52,750</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td data-bbox="448 1657 954 1680">de l'enregistrement</td> <td data-bbox="868 1657 954 1680">19,900</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="284 1697 300 1720">c.</td> <td colspan="2" data-bbox="352 1697 954 1774">Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaire, frais de maladie, etc.)</td> <td data-bbox="1283 1751 1362 1774">41,150</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="284 1787 300 1809">d.</td> <td colspan="2" data-bbox="352 1787 954 1818">Traitements de disponibilité</td> <td data-bbox="1283 1796 1362 1818">4,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td data-bbox="730 1872 954 1895" style="text-align: right;">TOTAUX.</td> <td data-bbox="970 1872 1023 1895">254</td> <td data-bbox="1267 1872 1362 1895">919,150</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.	1	12,000	12,000	5	10,000 et 12,000	32,000	1	10,000	10,000	2	9,600	19,200	5	9,000	45,000	13	8,000 et 9,000	106,000	13	6,000 à 6,500	82,000	1	6,500	6,500	2		2	4,600 et 6,500	11,100			2	5,000	10,000			29	4,200 à 6,000	138,150			31	5,200 à 4,200	114,450			72	1,200 à 2,900	144,150			56	800 à 4,120	90,720		b.	Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale :					des contributions	52,850	52,750			de l'enregistrement	19,900			c.	Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaire, frais de maladie, etc.)		41,150		d.	Traitements de disponibilité		4,000			TOTAUX.	254	919,150
Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.																																																																																							
1	12,000	12,000																																																																																							
5	10,000 et 12,000	32,000																																																																																							
1	10,000	10,000																																																																																							
2	9,600	19,200																																																																																							
5	9,000	45,000																																																																																							
13	8,000 et 9,000	106,000																																																																																							
13	6,000 à 6,500	82,000																																																																																							
1	6,500	6,500																																																																																							
2		2	4,600 et 6,500	11,100																																																																																					
		2	5,000	10,000																																																																																					
		29	4,200 à 6,000	138,150																																																																																					
		31	5,200 à 4,200	114,450																																																																																					
		72	1,200 à 2,900	144,150																																																																																					
		56	800 à 4,120	90,720																																																																																					
	b.	Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale :																																																																																							
		des contributions	52,850	52,750																																																																																					
		de l'enregistrement	19,900																																																																																						
	c.	Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaire, frais de maladie, etc.)		41,150																																																																																					
	d.	Traitements de disponibilité		4,000																																																																																					
		TOTAUX.	254	919,150																																																																																					
A REPORTER. fr.																																																																																									

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	
919,150	919,150	»	»	864,700	863,347	
940,150	940,150	»	»	885,700	884,347	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			MONTANT de la dépense.
3	a.	Honoraires et émoluments des avocats et avoués du Département des Finances. . .	54,500
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	18,500
			75,000
4	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs	
		<i>Matériel.</i>	MONTANT de la dépense.
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres, frais de transport de matériel et autres menus frais.	65,300
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux	20,000
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles.	67,000
			152,300
		<i>Magasin général des papiers.</i>	
6	a.	Papiers à timbrer	85,000
	b.	Papier électoral	15,000
	c.	Autres papiers de toute espèce	72,000
			172,000
		<i>Service de la Monnaie.</i>	
7	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie . . .	4,200
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
940,150	940,150	»	»	885,700	884,547 »	
75,000	75,000	»	»	73,000	69,130 »	
7,000	7,000	»	»	10,000	4,588 »	
152,500	152,500					
		»	»	324,300	321,726 »	
172,000	172,000					
4,200	4,200	»	»	4,200	4,200 »	
1,348,650	1,348,650	»	»	1,297,200	1,283,991 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,348,650	1,348,650	»	»	1,297,200	1,283,991	
12,400	12,400	»	»	16,400	9,053	
18,000	18,000	»	»	18,000	17,994	
1,378,750	1,378,750	»	»	1,331,500	1,511,058	
166,300	166,300	»	»	170,000	169,992	
46,400	46,400	»	»	48,000	48,000	
212,700	212,700	»	»	218,000	217,992	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE III.					
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.					
<i>Surveillance générale.</i>					
		Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
12	a.	9	»	8,000	72,000
	b.	1	»	8,000	8,000
	c.	6	1 ^{re}	6,500	39,000
	d.	3	2 ^e	6,000	50,000
	e.	1	»	Max. 4,200 Min. 3,150	4,200
	f.	1	»	2,650	2,650
	g.	1	»	Max. 3,000 Min. 2,500	5,000
		5	1 ^{re}	5,000	15,000
		5	2 ^e	4,000	12,000
		5	3 ^e	3,500	10,500
		14	1 ^{re}	Max. 3,100 Min. 2,500	59,200
	h.	15	2 ^e	2,100	31,500
		21	3 ^e	1,700	35,700
		27	4 ^e	1,300	35,100
	i.	»	»	»	20,000
	j.	»	»	»	111,500
		110	471,350
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>					
	a.	1	»	8,000	8,000
	b.	1	»	6,500	6,500
	c.	7	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	34,300
		6	2 ^e	3,600	21,600
		6	3 ^e	3,150	18,900
		65	1 ^{re}	2,650	172,250
	d.	65	2 ^e	2,150	139,750
		65	3 ^e	1,700	110,500
		66	4 ^e	1,300	85,800
	e.	»	»	»	111,000
		282	708,600
A REPORTER. . . . fr					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
471,350	471,350	.	.	465,550	404,694	
708,600	708,600	.	.	702,950	690,032	
1,179,950	1,179,950	.	.	1,168,500	1,094,726	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).			
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>			
		Nombre d'agents.	Classes	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
		27	1 ^{re}	5,000	135,000
		26	2 ^e	4,200	109,200
	a.	26	3 ^e	3,600	93,600
		26	4 ^e	3,180	81,900
	b.	27	»	} <i>Max. 2,650</i> <i>Min. 2,150</i>	} 67,550
		3	1 ^{re}	9,000	27,000
		4	2 ^e	7,500	30,000
	c.	4	3 ^e	6,000	24,000
		5	4 ^e	4,700	23,500
		5	5 ^e	3,600	18,000
		14	6 ^e	2,800	39,200
		25	7 ^e	2,100	52,500
14		25	1 ^{re}	} <i>Max. 4,650</i> <i>Min. 3,150</i>	} 84,450
	d.	26	2 ^e	2,650	68,900
		54	3 ^e	2,100	71,400
		61	4 ^e	1,600	97,600
		50	1 ^{re}	2,500	69,000
	e.	30	2 ^e	1,900	57,000
		25	3 ^e	1,600	40,000
		65	4 ^e	1,500	81,900
		192	1 ^{re}	1,650	316,800
	f.	197	2 ^e	1,500	256,100
		99	3 ^e	1,100	108,900
		104	4 ^e	1,000	104,000
	g.	»	»	»	54,800
		1076	2,412,500
15	a.	Remises proportionnelles et indemnités (537 agents)			2,052,500
	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contrib. directes			66,500
	c.	— — — pour copies des rôles des contributions directes.			146,000
		(Crédits non limitatifs.)			2,265,000
		A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,179,950	1,179,950	»	»	1,168,300	1,094,726	
2,112,500	2,112,500	»	»	2,159,000	2,075,005	
2,265,000	2,265,000	»	»	2,270,700	2,254,195	
5,557,250	5,557,250	»	»	5,578,000	5,425,924	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
REPORT. . . . fr.					
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>					
		Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
16	a.	16	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	72,000
		16	2 ^e	3,600	57,600
		18	3 ^e	3,150	56,700
	b.	44	»	Max. 2,650 Min. 2,150	110,100
	c.	46	»	1,950	89,700
	d.	390	»	1,550	604,500
	e.	534	»	1,200	664,800
		740	»	1,100	814,000
	f.	739	»	1,000	739,000
		825	»	900	742,500
	g.	34	1 ^{re}	1,200	40,800
		28	2 ^e	1,100	30,800
	h.	4	»	700	2,800
		1	»	Max. 2,000 Min. 1,600	2,000
	i.	1	»	Max. 1,500 Min. 1,400	1,500
		1	»	2,000	2,000
		1	»	1,200	1,200
j.	50	»	1,200	60,000	
	300	»	»	315,000	
	475	»	900	178,125	
k.	»	»	»	9,800	
l.	»	»	»	239,500	
m.	»	»	»	5,700	
		4283	4,839,925
<i>Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i>					
17	»	3	1 ^{re}	3,500	10,500
			»	»	»
		3	10,500
A REPORTER. . . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,557,250	5,557,250	»	»	5,578,000	5,425,924	
4,859,925	4,859,925	»	»	4,824,325	4,733,745	
(²) 12,800	12,800	»	»	12,800	12,666	(²) y compris une charge temporaire de 2,300 francs.
10,409,975	10,409,975	»	»	10,415,125	10,172,335	(¹) Dont 150 à 1,100 fr., et 150 à 1,000 fr.

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	MONTANT de la dépense.
		REPORT. fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC (suite).	
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>	
18	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique	
		<i>Traitements temporaires.</i>	
19	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>	
20	a.	Frais de bureau	58,100
	b.	Frais de tournées	56,480
			94,580
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>	
21	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	52,400
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	100,300
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	55,000
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500
	f.	— de déplacement aux employés des provinces	12,000
	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre	70,000
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs	1,000
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	26,000
	j.	Frais d'escorte de la douane	50,000
k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires	175,000	
l.	Indemnités aux agents chargés de la surveillance et du recouvrement de l'impôt sur la culture du tabac	15,000	
			548,200
		A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
10,409,975	10,409,975	»	»	10,415,125	10,172,535	
260,225	260,225	»	»	260,225	232,350	
56,000	56,000	»	»	72,000	54,719	
94,580	94,580	»	»	94,580	82,570	
548,200	548,200	»	»	541,200	503,104	
11,568,980	11,568,980	»	»	11,585,130	11,064,878	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. . . . fr.	
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (<i>suite</i>).				
<i>Police douanière.</i>				
22	>	Mesures de police douanière		
<i>Matériel.</i>				
	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments, balances et ustensiles de bureau, etc.	35,000	
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations	136,525	
25	c.	Construction et acquisition de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations	25,600	
	d.	Ports de lettres, contributions, passages d'eau, etc.	5,900	
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement	400	
			201,425	
TOTAL DU CHAPITRE III.			fr.	

DÉVELOPPEMENTS -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
11,568,980	11,568,980	»	»	11,385,150	11,064,878	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,150	
201,425	201,425	»	»	201,425	178,281	
11,575,405	11,575,405	»	»	11,589,555	11,244,309	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE IV.					
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.					
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>			Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
a.		Directeurs	9	8,000	72,000
b.		Inspecteurs	6 1 ^{re} classe. 6 2 ^e classe. 14 1 ^{re} classe. 15 2 ^e classe. 15 3 ^e classe.	7,000	42,000
				6,500	39,000
				5,000	70,000
				4,500	58,500
c.		Vérificateurs	4,000	4,000	52,000
d.		Premiers commis de direction	9	3,500 à 4,500	36,000
e.		Seconds — —	21	1,700 à 2,600	45,150
f.		Seconds commis adjoints	2	1,200 à 1,600	3,200
g.		Suppléments de traitement des seconds commis de direction qui sont chargés du contrôle du timbre extraordinaire	2	300	600
h.		Conservateur de l'atelier du timbre à Bruxelles	1	5,000	5,000
24		i. Contrôleur garde-magasin du timbre à la Direction de Bruxelles	1	3,200	3,200
		j. Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles dans les diverses provinces	51	1,100 à 2,000	49,000
		k. Surveillants aux ventes publiques de meubles et du timbre à Anvers	1	2,200 à 2,600	2,600
		l. Rémunérations aux surnuméraires chargés de la surveillance du timbre et des ventes publiques de meubles à Bruxelles, Gand et Liège.	1	2,200	2,200
		m. Rémunérations aux receveurs chargés, en cas de nécessité, de remplir temporairement les fonctions de vérificateur	2	1,800	3,600
		n. Rémunérations aux surnuméraires attachés aux Directions provinciales, pour être mis au courant du service de second commis	variable.	Indéterminé	6,000
		o. Indemnités aux divers fonctionnaires pour maladies, et travaux extraordinaires	1d.	Id.	600
			»	»	5,000
TOTAUX			152		495,650
			A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
495,650	495,650	»	»	497,260	489,786	
495,650	495,650	»	»	497,260	489,786	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LETTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT. . . . fr.	
25		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés			
		<i>Frais de bureaux et dépenses diverses.</i>			
26	a.	Frais de bureau et de loyer des directeurs	9	»	30,800
	b.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	»	»	13,400
	c.	Indemnités aux agents de change pour la publication du prix des effets publics	4	»	2,100
		<i>Domaines. — Traitements.</i>	13		46,500
		<i>Canal de Pommerœul.</i>			
	a.	Receveur principal	1	Max. 5,500	5,500
	b.	Éclusier-receveur	1	id. 1,500	880
	c.	Percepteur	1	id. 2,100	1,200
	d.	Sergent d'eau chargé du versement des recettes	1	id. 1,500	110
		<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>			
	e.	Receveurs	4	id. 5,500	15,430
	f.	Éclusiers et autres agents au service du contrôle	10	id. 1,500	1,970
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>			
	g.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	2	id. 1,500	675
	h.	Percepteur	1	id. 2,100	525
	i.	Garde-canal messenger	1	id. 1,500	150
		<i>Sambre canalisée.</i>			
	j.	Receveurs	2	id. 5,500	8,900
	k.	Éclusiers-receveurs	11	id. 1,500	5,805
	l.	Messagers gardes-canal	2	id. 1,500	2,365
27		<i>Canal de Mons à Condé.</i>			
	m.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	2,965
	n.	Pontonnier au service du contrôle	1	id. 1,500	165
	o.	Garde-canal chargé des versements	1	id. 1,500	300
		<i>Meuse.</i>			
	p.	Percepteurs	5	id. 2,100	4,575
		<i>Escaut.</i>			
	q.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	2,270
	r.	Percepteur	1	id. 2,100	1,100
	s.	Pontonnier au service du contrôle	1	id. 1,500	220
		<i>Demer.</i>			
	t.	Éclusier-receveur	1	id. 1,500	100
	u.	Pontonnier au service du contrôle	1	id. 1,500	165
		<i>Lys.</i>			
	v.	Éclusiers-receveurs	6	id. 1,500	4,610
		A REPORTER.	65		56,780

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
495,650	495,650	»	»	497,260	489,786	
11,000	»	(1) 11,000	»	»	»	(1) Transféré des articles 28 et 29.
46,500	46,500	»	»	46,500	46,199	
552,950	541,950	11,000	»	543,860	535,985	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>			
			Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
		REPORT.	65	56,780
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>			
w.		Percepteurs	1	Max. 2,100	880
x.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	2	id. 1,500	1,545
y.		Éclusier au service du contrôle	2	id. 1,500	275
		<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>			
z.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,450
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>			
aa.		Receveur	1	id. 5,500	2,400
bb.		Percepteur	1	id. 2,100	770
cc.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	11	id. 1,500	6,155
dd.		Éclusiers au service du contrôle	5	id. 1,500	440
ee.		Gardes-canal messagers	5	id. 1,500	125
		<i>Grande Nèthe et Petite Nèthe canalisées.</i>			
ff.		Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	840
gg.		Pontonniers au service du contrôle	2	id. 1,500	275
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>			
hh.		Éclusiers-receveurs	4	id. 1,500	1,950
ii.		Gardes-canal messagers	2	id. 1,500	345
		<i>Yser et canal de Plasschendaele.</i>			
jj.		Éclusiers-receveurs	4	id. 1,500	1,150
		<i>Canal de Roulers à la Lys.</i>			
kk.		Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	880
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>			
ll.		Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	850
		<i>Ourthe.</i>			
mm.		Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	980
nn.		Garde-canal messenger	1	id. 1,500	100
oo.		Contrôleurs des différentes voies navigables	6	3,200 à 4,500	25,800
pp.		Sous-contrôleur	1	»	2,640
		A REPORTER.	120	106,390

27
(suite)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
552,950	541,950	11,000	»	545,560	535,985	
552,950	541,950	11,000	»	545,560	535,985	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTEAU des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.		
			Nombre d'agents.	Traitement par an	MONTANT de la dépense.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>			
		REPORT. . . .			106,390
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>			
27 (suite)	qq.	Indemnités à un agent, pour direction et surveillance des travaux, et frais de voyage	1	»	300
		<i>Palais de Liège.</i>			
	rr.	Concierge	1	»	880
		<i>Palais de Teroueren.</i>			
	ss	Personnel	5	»	5,685
	tt.	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.	»	»	5,675
		127			148,930
		<i>Forêts. — Traitements.</i>			
	a.	Inspecteurs	6	4,800 à 6,000	52,400
	b.	Sous-inspecteurs	4	3,400 à 3,800	14,400
	c.	Gardes généraux	22	2,000 à 3,000	56,000
	d.	Brigadiers et gardes	500	50 à 1,550	256,580
28	e.	Rémunération des divers agents chargés de la surveillance de la pêche	»	»	18,000
	f.	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de maladies, intérim, etc.	»	»	15,100
	g.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés en matière d'enregistrement	»	»	1,000
	h.	Bourses d'élèves forestiers	2	1,500	3,000
	i.	Gardes généraux adjoints	Indéterminé	1,500 à 1,800	9,600
		554			404,080
29	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif.)			
50	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif.)			
		A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
552,950	541,950	11,000	»	543,560	535,985	
118,950	118,950	»	»	132,445	119,643	
404,080	407,680	»	(¹) 3,600	402,480	382,541	(¹) Transférés à l'article 25.
1,322,600	1,350,000	»	(²) 7,400	1,370,000	1,322,991	(²) Transférés à l'article 25.
75,000	75,000	»	»	72,000	75,910	
2,473,560	2,473,560	11,000	11,000	2,520,485	2,437,070	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,473,560	2,473,560	11,000	11,000	2,520,485	2,437,070	
12,100	12,100	»	»	11,600	10,972	
120,000	120,000	»	»	122,000	104,179	
26,000	26,000	»	»	30,000	19,426	
1,500	1,500	»	»	1,500	757	
2,633,160	2,633,160	11,000	11,000	2,685,585	2,572,404	
DIFFÉRENCE . . . fr.		»				

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
35	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
36	»	Secours à d'anciens employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
37	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
28,000	28,000	»	»	28,000	27,164	
14,000	14,000	»	»	14,000	14,000	
42,000	42,000	»	»	42,000	41,164	
5,000	5,000	»	»	8,000	3,128	
5,000	5,000	»	»	8,000	3,128	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale.
II.	— de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces
III.	— des Contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	Pensions et secours
VI.	Dépenses imprévues
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
1,378,750 »	1,378,750 »	»	»	1,331,300 »	1,311,058 »	
212,700 »	212,700 »	»	»	218,000 »	217,992 »	
11,575,405 »	11,575,405 »	»	»	11,389,555 »	11,244,309 »	
2,653,160 »	2,653,160 »	11,000 »	11,000 »	2,685,585 »	2,572,404 »	
42,000 »	42,000 »	»	»	42,000 »	41,164 »	
5,000 »	5,000 »	»	»	8,000 »	5,128 »	
15,847,015 »	15,847,015 »	11,000 »	11,000 »	15,874,440 »	15,390,055 »	
DIFFÉRENCE . . fr.		»				

XII.

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1886.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements pour l'exercice 1885 a été voté au chiffre de	fr. 1,686,500 »
Les crédits proposés pour 1886 s'élèvent à	1,687,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 500 »

formant la balance entre les augmentations et les diminutions qui sont proposées sur quelques articles du Budget et qui s'expliquent comme suit :

CHAPITRE PREMIER.

NON-VALEURS.

ART. 1^{er}. — *Non-Valeurs sur la contribution foncière.*

Crédit demandé pour 1886.	fr. 195,000 »
— voté — 1885.	200,000 »
	<hr/>
En moins pour 1886.	fr. 5,000 »

Les Non-Valeurs sur la contribution foncière varient peu d'un exercice à l'autre.

La dépense de 1885 ayant été de 190,000 francs, on peut, sans craindre de mécompte, fixer à 195,000 francs les prévisions de dépense pour l'exercice 1886, soit 5,000 francs de moins que ce qui est demandé pour 1885.

ART. 2. — *Non-Valeurs sur la contribution personnelle.*

Crédit demandé pour 1886.	fr. 515,000 »
— voté — 1885.	500,000 »
	<hr/>
En plus pour 1886.	fr. 15,000 »

Selon toutes probabilités, la dépense de 1884 sur les Non-Valeurs de la contribution personnelle sera sensiblement moins élevée que celle de 1885, qui s'est élevée à 518,000 francs.

Dans cet état de choses, on propose de porter 515,000 francs au projet de Budget de 1886, soit 15,000 francs de plus qu'au Budget de 1885.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 3 — *Non-Valeurs sur le droit de patente.*

Nonobstant le chiffre élevé de la dépense sur les Non-Valeurs du droit de patente pour l'exercice 1885, on propose de s'en tenir, en ce qui concerne l'évaluation de 1886, au chiffre du crédit demandé en 1885, soit 150,000 francs.

Il est à remarquer que la dépense est très élevée pour 1885, parce que l'on a porté provisoirement en Non-Valeurs une cotisation de société anonyme de 200,000 francs au sujet de laquelle il y a contestation. C'est l'administration qui a prescrit cette mesure afin de réserver tous les droits. Il est à présumer que le jugement sera favorable à l'administration et qu'il n'y aura pas lieu de porter en Non-Valeurs cette somme de 200,000 francs. Dans cet état de choses, le crédit peut être maintenu à son chiffre normal.

ART. 4. — *Non-Valeurs sur les redevances sur les mines.*

Crédit demandé pour 1886.	fr.	5,000	»
— voté — 1885.		15,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1886.	fr.	10,000	»

Tenant compte du chiffre minime des Non-Valeurs sur les redevances des mines en 1885, on estime qu'une somme de 5,000 francs suffira en 1886 pour les imputations à faire de ce chef.

CHAPITRE II.

REMBOURSEMENTS.

ART. 6. — *Remboursements. — Restitution de droits.*

Les remboursements du chef de restitution de droits perçus abusivement se sont élevés à plus de 500,000 francs en 1885. C'est un chiffre exceptionnel qui ne pourrait être atteint, à beaucoup près, dans des conditions normales.

On sait qu'en 1885, pour empêcher autant que possible la spéculation que devaient faire naître des augmentations de taxes projetées, notamment sur les cafés, les vinaigres et les acides acétiques, une loi du 50 mai décréta la modification provisoire des droits d'entrée sur ces marchandises. Or, les droits nouveaux n'ont pas été maintenus et la différence qu'ils présentaient avec les anciens a dû être restituée aux intéressés. De là, l'augmentation tout à fait anormale dans les restitutions de droits en 1885.

Eu égard aux considérations qui précèdent, on estime qu'un crédit de 250,000 francs sera suffisant pour l'exercice 1886.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 9. — MARINE. — *Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la Marine.*

Crédit demandé pour 1886.	fr.	2,000	»
— voté — 1885.		4,500	»
		<hr/>	
En plus pour 1886.	fr.	500	»

Cette augmentation s'explique de la manière suivante :

A la suite d'une entente avec le Gouvernement néerlandais, les commissaires maritimes de Bruxelles et de Louvain ont été chargés à la fin de 1883, de percevoir toutes les taxes maritimes — acquittées jusqu'alors au bureau d'Anvers — à charge des navires arrivant de la mer à Bruxelles ou à Louvain ou partant de ces ports pour la mer.

Ce nouveau mode de procéder, sollicité par le commerce de ces deux villes, a donné lieu, en 1884, à de nombreuses restitutions de droits de pilotage indûment perçus par suite de différences entre le tirant d'eau pris au point de départ et celui constaté à Anvers et de la réduction de taxe à laquelle ont droit les bâtiments lorsqu'ils font usage d'un remorqueur.

Les restitutions de droits qui avaient été en 1883 de fr. 1,304 91 c^s se sont élevées en 1884 à fr. 3,575 48 c^s, en augmentation par conséquent de fr. 2,070 57 c^s.

Comme les mêmes cas de restitutions de droits de pilotage se produiront à l'avenir pour les navires fréquentant les ports de Bruxelles et de Louvain, on a cru devoir proposer pour 1886 une augmentation de 500 francs à l'article 9 du Budget des Non-Valeurs et remboursements.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1886, à la somme de un million six cent quatre-vingt-sept mille francs (1,687,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS
POUR L'EXERCICE 1886.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
CHAPITRE PREMIER.			
NON-VALEURS.			
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	195,000 *	654,000 .
2	— — personnelle	515,000 *	
3	— sur le droit de patente.	150,000 *	
4	— sur les redevances des mines.	5,000 *	
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 *	
CHAPITRE II.			
REMBOURSEMENTS.			
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers	250,000 *	1,055,000 .
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	520,000 *	
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers	1,000 *	
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine	2,000 *	
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux	220,000 *	
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 *	
TOTAL DU BUDGET DES NON VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		*	1,687,000 *

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS

pour l'exercice 1886.

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière fr.
2	— — — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrecouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds re- connus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Rembour- sements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine
10	<i>Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
—	
CHAPITRE I. Non-Valeurs fr.	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
195,000	200,000	»	5,000	200,000	190,550 11	
515,000	500,000	15,000	»	250,000	518,546 02	
150,000	130,000	»	»	100,000	295,210 89	
5,000	15,000	»	10,000	10,000	1,825 57	
9,000	9,000	»	»	6,000	7,505 94	
654,000	654,000	15,000	15,000	566,000	811,656 50	
DIFFÉRENCE. . fr.		»				
250,000	250,000	»	»	225,000	511,545 61	
520,000	520,000	»	»	600,000	509,148 81	
1,000	1,000	»	»	1,000	5,855 52	
2,000	1,500	500	»	1,500	1,504 91	
220,000	220,000	»	»	250,000	259,258 91	
40,000	40,000	»	»	40,000	20,555 66	
1,055,000	1,052,500	500	»	1,117,500	1,287,427 22	
AUGMENTATION. . fr.		500				
654,000	654,000	15,000	15,000	566,000	811,656 50	
1,055,000	1,052,500	500	»	1,117,500	1,287,427 22	
1,687,000	1,686,500	15,500	15,000	1,685,500	2,099,063 52	
AUGMENTATION. . fr.		500				

XIII.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1886.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est dressé en exécution de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique; il comprend tous les fonds étrangers à l'État (fonds de tiers ou particuliers), mais dont le Trésor est chargé d'effectuer la recette et le remboursement, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comptables. Ces opérations sont renseignées pour ordre dans le compte annuel de l'Administration des Finances.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1885 a été voté par la Chambre au chiffre de fr. 671,938,400 »

Les évaluations pour l'exercice 1886 s'élèvent à 683,297,250 »

DIFFÉRENCE EN PLUS POUR 1886. . . . fr. 11,359,450 »

Cette différence résulte des augmentations et des diminutions proposées aux articles ci-après, afin de les mettre en harmonie avec les faits constatés en 1884.

Augmentations

ART. 5. — Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860. fr. 128,050 »

ART. 9 (nouveau). — Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines, pour le compte de la Caisse générale d'épargne 50,000 »

ART. 10 (nouveau). — Remboursement de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne 50,000 »

ART. 11. — Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne . . . 8,000,000 »

ART. 25. — Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux 5,000 »

ART. 31. — Encaissement et paiement d'effets de commerce par la poste 5,000,000 »

ART. 40. — Amendes et frais de justice en matière forestière 2,700 »

ART. 41. — Consignations de toute nature. 2,200,000 »

ART. 44. — Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers 2,000,000 »

ART. 50. — Masse des détenus (administration des prisons) 5,500 »

TOTAL des augmentations. . . . fr. 17,439,250 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 17,439,250 »

Diminutions.

ART. 6. — Réserve du fonds communal . fr.	41,200	»
ART. 39. — Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	50,000	»
ART 47. — Encaissement et paiement de coupons	6,000,000	»
ART. 49. — Remboursement à la ville d'Os- tende de la moitié du droit de passage aux écluses	1,000	»
ART. 65. — Postes et télégraphes	7,900	»
	6,100,100	»
DIFFÉRENCE ÉGALE. . . fr.		11,339,150 »

ART. 5. — *Fonds communal.*

Le tableau ci-après indique, suivant les évaluations des Voies et Moyens de 1886, les revenus du fonds communal.

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS.		
	PRODUIT BRUT.	PART DU FONDS COMMUNAL.	
		p. %.	Montant.
<i>Droits de douane.</i>			
Café	3,100,000 »	75	2,325,000 »
Eaux-de-vie.	1,360,000 »	30,322 ¹	412,400 »
Bières et vinaigres	760,000 »	35	266,000 »
Sucres	1,500,000 »		
<i>Droits d'accise.</i>			
Vins	4,533,000 »	35	1,586,500 »
Eaux-de-vie	50,270,000 »	30,322 ¹	9,178,400 »
Bières	14,098,000 »	35	4,934,300 »
Vinaigres	13,000 »		
Sucres	4,500,000 »		
<i>Postes.</i>			
Recettes de toute nature, sauf le droit sur les effets de commerce.	14,325,000 »	41	5,875,250 »
	TOTAL. . . fr.		26,080,450 »

(1) Pour cette proportion, voir la note à l'appui des évaluations de recette sur les accises (art. 6). — Voies et Moyens

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme de 26,680,450 francs étant inférieure à la moyenne des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années ⁽¹⁾, il n'y a pas lieu d'opérer au profit de la réserve la retenue mentionnée à l'article 2, § 2, de la loi du 20 décembre 1862.

Il est à remarquer que d'après les prévisions, un prélèvement de fr. 357,972.25 c^s (27,038,422.25 — 26,680,450 = fr. 357,972.25 c^s) sera fait sur la réserve pour compléter la moyenne des trois dernières années qui forme le montant de la somme à répartir entre les communes.

Le revenu de la réserve, en 1886, comprendra les intérêts à échoir sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1885 et en 1886. Ces intérêts peuvent être évalués à 336,800 francs.

Compte-rendu de la situation du fonds communal pour l'année 1884.

Aux termes de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, portant abolition des octrois communaux, il doit être rendu compte, chaque année, aux Chambres de la situation du fonds communal.

Pour se conformer à cette disposition, on donne ci-après :

- 1° Le décompte des revenus du fonds communal en 1884 (annexe A);
- 2° Le décompte de la réserve à la fin de ladite année (annexe B);
- 3° et 4° Deux états indiquant respectivement, pour les anciennes communes à octroi et pour les autres communes du royaume, le principal des trois contributions servant de base à la répartition du fonds communal et le montant de la quote-part allouée à chaque commune pour l'année 1884 (annexes C et D);
- 5° Un relevé récapitulatif, par province, des deux états précédents (annexe E).
- 6° Un relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création (annexe F).

Il résulte de l'annexe A que le revenu du fonds communal a été en 1884 de fr. 26,572,745.99 c^s. Ce revenu étant inférieur à la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années ⁽²⁾, il a été opéré, conformément

⁽¹⁾ Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1883 à 1885 s'élèvent, savoir :

En 1883.	fr. 27,603,894.62
— 1884.	26,958,972.14
— 1885 (Prévisions).	26,552,400. »

ENSEMBLE. fr. 81,115,266.76

MOYENNE fr. 27,038,422.25

⁽²⁾ Les sommes réparties entre les communes pendant les années 1881 à 1883 s'élèvent, savoir :

En 1881.	fr. 26,139,993.72
— 1882.	27,133,028.08
— 1883.	27,603,894.62

ENSEMBLE. fr. 80,876,916.42

MOYENNE fr. 26,958,972.14

NOTE PRÉLIMINAIRE.

à l'article 2, § 4, de la loi précitée du 20 décembre 1862, un prélèvement de fr. 586,226 15 c^s sur la réserve afin de pouvoir répartir entre les communes la somme de fr. 26,958,972.14 c^s, égale à la moyenne dont il s'agit.

ART. 9. — *Dépôts effectués chez les receveurs de l'Enregistrement et des domaines, pour le compte de la caisse générale d'épargne : 50,000 francs.*

Cet article est introduit au Budget par application de l'article 19 du Règlement adopté par le Conseil général de la Caisse générale d'épargne et de retraite pour l'exécution du titre I^{er} de la loi du 15 avril 1884 sur les prêts agricoles ; aux termes de cet article, les emprunteurs ont la faculté de déposer sur livrets de la Caisse d'épargne, au bureau de l'enregistrement où le privilège agricole est inscrit, toutes sommes de 20 francs au moins.

ART. 10. — *Remboursement de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne : 50,000 francs.*

On rattachera à cet article les sommes qui seront versées chez les receveurs de l'Enregistrement, à titre de remboursement, en principal et intérêts, des prêts faits aux agriculteurs à l'intervention de ces agents (art. 15 du règlement précité).



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1886 sont évaluées respectivement à la somme de six cent quatre-vingt trois millions deux cent quatre-vingt dix-sept mille deux cent cinquante francs (685,297,250 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1886.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
TITRE I. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.			
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	4,800,000	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	2,100,000	
3	Fonds spécial créé en vertu de l'article 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	40,000	
4	Fonds provinciaux.	Versements faits directement dans la caisse de l'État. 1,200,000	11,700,000
		Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception 10,000,000	
	Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception 500,000		
5	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	26,680,450	
6	Réserve du fonds communal	556,800	
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	550,000	
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	600,000	
9	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	50,000	
10	Remboursement de prêts agricoles faite par la Caisse générale d'épargne	50,000	
11	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	55,000,000	
12	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	50,000	
13	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000	
14	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,000,000	444,109,250
15	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	250,000	
16	— — — des Affaires Étrangères	100,000	
17	— — — de la Justice	150,000	
18	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique	250,000	
19	— — — des professeurs et instituteurs communaux	550,000	
20	— — — de l'ordre judiciaire	380,000	
21	— — — des officiers de l'armée	1,000,000	
22	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	100,000	
23	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	255,000	
24	Masse d'habillement des employés du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	700,000	
25	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000	
26	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000	
27	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État pour compte du service de la marine, des sociétés concessionnaires et des administrations étrangères avec lesquelles elle est en relation	9,000,000	
28	Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	5,700,000	
29	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000	
30	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers	100,000	
31	Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste	340,000,000	
A REPORTER		fr.	444,109,250

BUDGET DES RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. fr.		444,109,250 *
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Ministère des Finances.		
	<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
52	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	500,000 *	
53	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	175,000 *	
54	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	14,200,000 *	
55	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 *	
56	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	800,000 *	
57	Travaux d'irrigation dans la Campine	2,000 *	
58	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale).	6,000 *	
	<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
59	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	330,000 *	
40	Amendes et frais de justice en matière forestière	22,500 *	
41	Consignations de toute nature	20,000,000 *	
	Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.		
	<i>A. — Administration des chemins de fer.</i>		
42	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises	9,000,000 *	
43	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	260,000 *	232,077,000 *
	<i>B. — Administration des postes et télégraphes.</i>		
44	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	52,000,000 *	
45	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	150,000,000 *	
46	Abonnements pris aux journaux et payés aux éditeurs	2,500,000 *	
47	Encaissement et paiement de coupons	2,000,000 *	
	<i>C. — Administration de la Marine.</i>		
48	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	20,000 *	
49	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	7,000 *	
	Ministère de la Justice.		
50	Masse des détenus (administration des prisons)	218,500 *	
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.		
51	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État	50,000 *	
52	Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	35,000 *	
53	Produit du Jardin Botanique	1,000 *	
	A REPORTER. fr.		676,186,250 *

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS DES RECETTES et des DÉPENSES.	TOTAL par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	»	676,186,250 »
	TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>		
	§ 1 ^{er} . — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
51	Subsides offerts à l'État pour construction de routes	100,000 »	
52	Subsides pour travaux d'utilité publique	1,000,000 »	
56	Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	50,000 »	2,150,000 »
57	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement des chemins de fer	1,000,000 »	
	§ 2. — FONDS DE REMPLI.		
	<i>Fonds de emploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :</i>		
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.		
58	Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées	16,000 »	
	Ministère des Chemins de fer, postes et télégraphes		
	A. — Chemin de fer.		
59	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	3,500,000 »	
60	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	100,000 »	
61	Service de la traction et du matériel	500,000 »	
62	Service des transports	50,000 »	
63	Services en général	67,000 »	
64	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	400,000 »	
	B. — Postes et télégraphes.		
65	1 ^o Service des postes 10,000 »	40,000 »	4,951,000 »
	2 ^o Service des télégraphes 30,000 »		
	C. — Marine.		
66	Service de la traction et du matériel	20,000 »	
	A REPORTER fr.	»	683,267,250 »

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS DES RECETTES et des DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
	REPORT. fr.	»	085,267,250 »
	Ministère de la Guerre.		
67	Service des établissements de fabrication de l'artillerie	20,000 »	
68	Service de l'Institut cartographique militaire	15,000 »	
69	Service des objets de couchage de l'État	5,000 »	
70	Service de la pharmacie centrale de l'armée.	18,000 »	
71	Service de la remonte spéciale des officiers.	200,000 »	
	§. 3. — SERVICES DIVERS.		
72	Cautionnements des entrepreneurs défallants.	10,000 »	} 30,000 »
75	Frais d'administration de la masse d'habillement du Département des Chemins de fer, postes et télégraphes	20,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		685,297,250 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 26 février 1885.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1886.

ANNEXE A.

DÉCOMPTÉ DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1884.

NATURE DES PRODUITS.	Évaluations du BUDGET.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1884.			Remboursement de droits indûment perçus.	RESTE.	Part attribuée au FONDS COMMUNAL.	
		Exercice 1883.	Exercice 1884.	TOTAL.			TAUX.	MONTANT.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
Café (Droit de douane).	2,580,000 »	»	2,674,926 57	2,674,926 57	7,727 57	2,667,199 »	75 %	2,000,599 25
Eaux-de-vie étrangères. id.	1,560,000 »	»	1,111,075 38	1,111,075 38	»	1,111,075 38	55 ^(*) / ₁₀₀₀	572,776 22
Bières et vinaigres . . id.	700,000 »	»	851,677 55	851,677 55	2,805 87	828,875 48	55 %	290,105 71
Vins (Droit d'accise).	4,400,000 »	»	4,548,569 68	4,548,569 68	19,671 63	4,529,298 05		1,585,254 52
Eaux-de-vie indigènes . id.	51,780,000 »	54,176 56	27,440,500 20	27,474,676 76	»	27,474,676 76	55 ^(*) / ₁₀₀₀	9,218,028 70
Bières id.	14,015,000 »	554 »	14,191,726 15	14,192,060 21	51,279 77	14,160,780 44		4,956,275 15
Vinaigres id.	10,000 »	»	18,927 20	18,927 20	»	18,927 20	55 %	6,624 52
Sucres (Droits de douane et d'accise).	8,200,000 »	4,891 55	7,181,158 44	7,186,029 77	154,965 19	7,051,065 58		2,460,875 50
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté .	60,600,000 »	59,401 95	55,525,412 40	55,562,814 55	208,118 46	55,154,695 89		18,889,935 92
Postes	15,550,000 »	841,504 20	12,550,429 51	13,371,755 71	»	13,361,755 71	41 %	5,482,410 82
TOTAL fr.	76,510,000 »	880,706 15	70,528,768 48	71,409,474 63	215,846 05	71,193,628 60		26,572,745 99
Prélèvement sur la réserve du fonds communal effectué en exécution de l'art 2, § 4, de la loi du 20 décembre 1862								586,226 15
								Somme répartie. fr. 26,958,972 14

(*) D'après l'article 7 de la loi du 30 juillet 1883, la quote-part revenant au fonds communal dans le produit des droits d'accise sur les eaux-de-vie indigènes et des droits d'entrée sur les eaux-de-vie étrangères, reste fixée à 35 %; mais la quote-part de l'État dans ces produits étant arrêtée par ledit article à 24,000,000 de francs, au minimum, sans que, pour les années 1883, 1884 et 1885, la somme à attribuer au fonds communal puisse, par suite de cette dernière disposition, descendre au-dessous de la moyenne des sommes qui lui ont été allouées pour les années 1880, 1881 et 1882, c'est cette moyenne, soit fr. 9,500,304 92 et qui est dévolue au fonds communal pour 1884. (Voir annexe A, page 651, du Budget général de 1883).

ANNEXE B.

COMPTÉ

DE LA RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL A LA FIN DE L'ANNÉE 1884.

A. — Comptes des recettes et des dépenses pour l'exercice 1884.

D'après le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1885, la réserve du fonds communal présentait, au 31 décembre 1885, un solde disponible de fr. 159 84

Recettes. — Produit de la réalisation d'un capital nominal de 195,000 francs de la Dette publique à 4 p. c. (1^{re} série). 206,035 47

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1884, d'un capital nominal de 251,600 francs de la Dette publique à 2 ½ p. c. 5,790 »

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} mai 1884, d'un capital nominal de 7,470,500 francs de la Dette publique à 3 p. c. 112,057 50

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} novembre 1884, d'un capital nominal de 7,681,900 francs de la même Dette 115,228 50

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1884, d'un capital nominal de 2,916,000 francs de la Dette publique à 4 p. c. (1^{re} série) 116,640 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} février et le 1^{er} août 1884, d'un capital nominal de 154,000 francs de la Dette publique à 4 p. c. (2^e série) 5,560 »

TOTAL DES RECETTES. fr. 561,271 31

Dépenses. — Prélèvement de la somme excédant au 31 décembre 1885, le maximum de la réserve fixé par l'article 2, § 5. de la loi du 20 décembre 1862 205,783 06

Prix d'achat d'un capital nominal de 5,500 francs de la Dette publique à 3 p. c. (1) fr. 2,893 29

Idem de 3,200 francs de la même Dette (2) 2,658 90

Idem de 204,900 francs id. (3) 170,717 83

Idem de 3,400 francs id. (4) 2,883 22

Idem de 5,100 francs id. (5) 2,661 41

Idem de 195,000 francs id. (6) 166,940 42

Idem de 9,200 francs de la Dette publique à 2 ½ p. c. (7) 6,560 77

561,098 90

SOMME DISPONIBLE. fr. 172 44

(1)	Y compris fr.	18 67,	montant des intérêts bonifiés		
(2)	—	24 27	—	—	
(3)	—	35 94	—	—	
(4)	—	17 56	—	—	
(5)	—	23 77	—	—	
(6)	—	641 59	—	—	
(7)	—	32 89	—	—	

B. — Situation de la réserve au 31 décembre 1884.

Prélèvements sur le revenu du fonds communal . . .	{ 1863 à 1885 . . 7,162,669 71 } 1884 . . —	{ 7,162,669 71	} 11,630,068 13
Bénéfice sur la vente de titres	{ 1875 à 1885 . . 146,715 45 } 1884 . . 12,207 23	{ 158,922 68	
Intérêts des capitaux placés	{ 1864 à 1883 . . 3,954,232 45 } 1884 . . (1) 554,245 31	{ 4,508,478 74	

A déduire :

Prélèvement sur la réserve au profit des communes .	{ 1864 à 1883 . . 2,449,447 46 } 1884 . . 586,226 15	{ 3,035,673 61	} 5,040,107 44
Perte sur la vente de titres .	{ 1875 à 1883 . . 4,453 85 } 1884 . . —	{ 4,453 85	
RESTE fr.			8,589,960 69

Somme inférieure au maximum de la réserve (art. 2, § 3, de la loi du 20 décembre 1862), qui est de fr. 8,986,324 04^{cs} (2).

Au 31 décembre 1884, la réserve possédait les valeurs ci-après :

En 2 1/2 p. c. un capital nominal de . . . fr.	240,800 »
— 3 p. c.	7,876,900 »
— 4 p. c. (1 ^{re} série) —	2,916,000 »
— 4 p. c. (2 ^e série) —	154,000 »
Le coût de ces valeurs a été de fr.	9,176,014 43

Il restait à cette date à employer :

1 ^o Le solde disponible fr.	172 41	} — 586,053 74
2 ^o Le prélèvement effectué en exécution de l'article 2, § 4 de la loi du 20 décembre 1862 (voir annexe A)	586,226 15	
TOTAL . . . fr.		

(1) Déduction faite d'une somme de fr. 852 69 c^t montant des intérêts bonifiés par suite d'achats de titres

(2) Sommes réparties pendant les trois dernières années :

1881	fr. 26,159,995 72
1882	27,153,028 08
1883	27,605,894 62

ENSEMBLE	fr 80,918,918 42
MOYENNE	26,972,972 14
1/2 OU MAXIMUM	8,986,324 04

ANNEXE C.

État de la répartition du fonds communal

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION			
		FONCIÈRE sur les PROPRIÉTÉS BÂTIES seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	TOTAL.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	Nieuport	5,016 97	8,511 50	1,145 15	15,175 51
2	Termonde	20,050 78	29,854 "	6,969 48	56,854 26
3	Gand	447,924 91	714,682 14	198,043 14	1,360,649 19
4	Bruges	12,5271 05	214,985 21	56,451 95	395,686 22
5	Lokeren	24,768 75	57,790 86	15,460 81	78,020 40
6	Arlon	14,182 91	25,577 07	6,064 50	45,824 28
7	Mons	102,303 90	158,566 61	56,626 55	297,499 01
8	Hodumont	15,857 92	9,794 21	4,574 28	50,206 41
9	Hasselt	29,282 12	45,184 15	15,862 70	88,528 97
10	Saint-Nicolas	45,188 08	67,567 98	23,595 49	141,549 55
11	Tournai	111,282 56	159,480 40	41,725 40	292,486 16
12	Malines	95,008 "	165,565 26	59,771 14	290,544 40
15	Maeseyck	4,755 17	6,921 79	2,928 51	14,605 27
14	Louvain	111,221 11	187,452 20	55,408 47	354,081 78
15	Ypres	57,182 81	70,776 60	14,001 75	121,961 16
16	Liège	552,406 72	600,972 79	251,059 52	1,554,508 85
17	Ostende	70,761 61	101,695 56	21,825 60	164,285 57
18	Turnhout	25,110 "	50,885 67	14,150 14	70,115 81
19	Lierne	50,612 "	45,888 55	13,281 52	89,811 87
20	Furnes	10,515 48	18,752 51	5,520 52	52,588 54
21	Audenarde	12,986 40	20,785 68	5,552 15	39,122 25
22	La Bouverie	5,902 61	7,827 27	2,595 06	16,522 94
23	Diest	16,050 70	24,088 25	7,501 07	47,400 02
24	Poperinghe	12,761 56	28,914 42	5,915 21	47,591 19
25	Bruxelles	1,206,658 16	1,810,577 98	560,254 69	3,577,470 85
6	Verviers	150,269 49	127,227 44	65,964 15	341,461 08
27	Namur	95,018 14	151,554 30	56,756 17	263,508 61
28	Tirlemont	54,559 75	40,645 98	11,047 55	86,251 26
29	Huy	58,076 92	40,909 58	13,686 46	92,672 76
50	Menin	18,062 59	27,922 07	8,248 97	54,235 65
31	Philippeville	2,551 22	4,762 19	1,079 16	8,592 57

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1883, DE LA CONTRIBUTION			
		FONCIÈRE sur les PROPRIÉTÉS BÂTIES seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	TOTAL.
		3.	4.	5.	6.
52	Dinant	19,596 16	25,777 96	8,115 07	51,287 19
53	Ath.	20,870 60	31,576 56	8,596 98	61,004 14
54	Saint-Trond	28,858 16	52,551 41	8,455 72	61,825 29
55	Frameries	15,129 90	16,679 09	5,319 92	55,088 91
56	Lessines	10,617 46	14,085 44	5,585 75	50,288 65
57	Courtrai	65,485 70	121,062 07	45,687 51	250,235 08
58	Alost	45,966 44	61,868 45	26,859 05	152,695 92
59	Tongres	17,541 16	26,850 57	7,620 69	51,992 42
40	Dixmude	9,358 65	15,259 18	5,279 76	27,857 57
41	Hérenthals.	6,055 *	8,551 16	2,642 40	17,246 56
42	Spa.	24,947 72	26,918 40	6,265 05	58,151 26
45	Quaregnon	20,598 56	21,159 25	6,421 *	47,958 79
44	Stavelot	6,658 19	7,998 54	5,256 70	19,915 45
45	Grammont.	17,551 78	22,999 68	7,542 67	48,074 15
46	Aerschot	7,617 47	10,510 51	5,155 05	21,285 05
47	Nivelles	25,401 54	53,807 55	9,140 21	68,552 28
48	Renaix	20,761 65	29,555 04	12,529 23	62,645 92
49	Gheel	8,960 »	17,487 11	5,527 58	29,974 49
50	Ninove	11,079 95	14,797 67	5,065 79	50,941 41
51	Anvers	857,545 »	1,606,849 84	455,669 95	2,898,062 77
52	Péruwelz	18,054 52	20,561 86	8,155 78	46,550 16
53	Dour	15,982 75	17,541 51	5,685 29	59,209 55
54	Mariembourg.	1,492 68	1,824 88	879 16	4,196 72
55	Charleroi	70,211 19	76,202 81	27,298 57	175,712 57
56	Rœulx	4,562 79	6,548 01	1,479 95	12,591 75
57	Wavre	15,711 59	20,514 37	7,105 »	41,550 76
58	Herve.	9,225 72	11,550 57	4,784 30	25,540 59
59	Jodoigne	8,864 24	15,247 85	4,296 40	26,408 47
60	Pâturages	11,558 04	18,521 58	5,257 19	35,116 61
61	Beaumont	4,406 01	7,565 26	2,211 96	14,181 25
62	Leuze	15,850 31	16,405 81	5,856 50	38,090 62
63-64	Basel et Steendorp	2,585 99	5,664 66	972 79	9,021 44
		2,457 56	2,714 86	2,074 86	7,247 28
65	Gemblioux	7,035 14	9,165 05	4,178 92	20,379 09
66	Soignies	16,507 62	20,865 50	6,666 90	45,840 02

Revenu net des OCTROIS EN 1859. Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi. 7.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente. 8.	QUOTE-PART de chaque commune. 9.	Observations. 10.
58,000 *	10,074 25	48,074 25	(4) Voir la note à la page 479.
44,795 98	12,386 49	57,182 47	
44,489 *	15,465 18	57,952 18	
24,996 86	7,895 87	32,890 75	
21,566 92	6,824 27	28,391 19	
165,798 76	52,012 90	215,811 65	
92,492 99	31,888 17	124,381 16	
55,696 56	15,058 94	58,755 50	
18,500 *	7,612 40	26,112 40	
11,118 41	5,047 72	16,166 15	
54,094 *	20,595 56	54,489 56	
27,659 42	17,294 94	44,954 36	
11,250 60	7,455 55	18,665 95	
26,725 *	18,557 47	45,062 47	
11,515 51	8,454 22	19,949 75	
56,410 *	27,660 28	64,070 28	
52,102 62	26,616 90	58,719 52	
14,822 54	15,274 17	28,096 71	
15,000 *	14,005 05	29,005 05	
1,350,578 98	1,575,951 40	2,716,510 58	
21,151 96	22,465 27	45,615 25	
17,664 55	19,088 49	36,755 04	
1,790 01	2,145 80	5,955 81	
70,585 17	92,244 98	162,850 15	
4,990 *	6,812 91	11,802 91	
15,690 20	25,051 55	38,741 55	
9,651 88	14,288 51	25,940 59	
9,494 35	15,259 75	24,754 08	
12,179 55	20,757 54	32,916 69	
4,625 *	8,669 85	15,292 83	
12,157 12	25,567 27	55,704 39	
5,044 15	10,205 42	8,456 28	
6,500 *	12,802 42	6,793 27	
12,500 *	28,595 61	19,102 42	
		41,095 61	

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1883, DE LA CONTRIBUTION			
		FONCIÈRE sur les PROPRIÉTÉS BÂTIES seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	TOTAL.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
67	Enghien	8,685 64	14,279 09	5,111 09	26,074 72
68	Roulers	50,078 72	44,126 56	16,035 72	90,240 80
69	Binche	21,043 26	25,559 99	6,589 78	53,173 05
70	Blankenberghe	15,268 53	25,706 09	5,987 80	44,962 23
71	Hornu	15,798 40	15,905 12	5,328 92	35,052 44
72	Wasmes	15,570 74	20,514 42	6,859 93	42,725 09
73	Tamise	12,586 56	20,743 26	5,451 95	38,761 77
74	Vilvorde	16,586 02	26,658 97	6,784 46	49,829 45
75	Bouillon	5,404 58	5,291 22	1,776 93	10,472 55
76	Fontaine-l'Évêque	10,926 50	14,009 23	4,120 55	29,056 08
77	Bastogne	3,679 97	5,286 56	2,288 78	11,255 11
78	Chimay	8,015 95	12,544 58	3,690 18	24,048 71
79-80	Jemappes et Flénu	20,355 83	22,187 05	7,429 29	49,970 15
		6,457 92	6,402 65	1,993 27	14,855 84
81	Eecloo	11,583 27	20,764 47	6,664 74	38,815 48
	TOTAUX . . . fr.	5,075,027 48	7,616,523 86	2,101,566 10	14,792,917 44

Revenu net des OCTROIS EN 1859 — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.	Observations. 10.
7.	8.	9.	
7,500 *	17,141 24	24,441 24	(1) Voir la note à la page 478.
24,740 »	59,858 57	84,587 57	
14,610 »	35,251 95	49,841 05	
12,000 »	30,145 51	42,145 51	
8,746 09	22,217 »	30,965 09	
10,751 57	29,296 96	40,048 55	
8,666 91	27,666 59	36,355 50	
9,948 46	36,759 57	46,707 85	
1,546 99	8,469 48	9,816 47	
5,455 »	25,780 85	27,235 85	
1,246 86	9,505 16	10,550 02	
2,459 90	20,082 25	22,542 15	
2,505 92	58,459 11	46,859 72	
1,540 *	55,045 84	15,925 51	
1,540 *	55,045 84	56,585 84	
11,558,145 80	2,820,266 59	14,587,412 59	

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1886.

ANNEXE D.

ÉTAT

de la répartition du fonds communal de 1884.

COMMUNES SANS OCTROI.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE D'ANVERS.

1	Aertseher	2,152 *	4,083 44	635 01	6,871 05	6,440 61
2	Arendonck	2,116 "	2,554 76	875 19	5,545 95	5,198 52
3	Austruweel	1,005 *	1,671 92	322 20	2,999 21	2,811 52
4	Baelen	1,823 *	2,999 71	700 97	5,523 68	5,177 64
5	Bar-le-Duc	815 "	1,521 70	547 93	2,684 63	2,516 45
6	Beerse	1,511 "	1,371 82	573 70	3,259 52	3,055 52
7	Beersel	959 *	1,348 88	557 50	2,665 08	2,498 12
8	Beirendrecht	1,856 "	2,692 55	807 45	5,326 "	4,992 55
9	Berchem	24,041 "	35,584 05	4,986 78	62,611 83	58,689 44
10	Berlaer	5,180 "	4,806 76	894 49	8,881 25	8,324 87
11	Bevel	594 *	618 90	102 97	1,115 87	1,045 97
12	Blaesveld	978 *	1,555 68	359 83	2,871 51	2,691 62
13	Boisschot	1,734 "	3,040 57	680 60	5,454 97	5,115 24
14	Bonheyden	1,562 "	2,504 75	241 80	4,508 55	4,038 64
15	Boom	16,412 "	20,723 95	8,792 69	45,928 64	43,051 59
16	Borgerhout	47,585 "	70,287 21	18,459 28	156,109 49	127,582 76
17	Bornhem	4,642 "	6,816 80	2,262 18	15,720 98	12,861 41
18	Borsbeek	775 "	1,454 79	525 13	2,532 92	2,374 24
19	Bouchout	3,252 "	6,476 19	856 97	10,565 16	9,905 29
20	Bouwel	461 *	780 54	150 16	1,371 70	1,285 77
21	Brasschaet	4,546 "	6,712 80	1,258 50	12,517 10	11,545 48
22	Brecht	2,565 "	4,087 41	1,119 14	7,771 55	7,284 69
23	Breendonck	1,504 *	2,688 01	446 08	4,458 09	4,160 06
24	Brochem	2,150 "	4,006 89	756 52	6,873 21	6,442 63
25	Calmpthout	2,825 "	5,422 27	1,504 08	9,551 35	8,952 99
26	Cappelven	3,631 "	6,357 01	1,675 19	11,663 20	10,952 53
27	Casterlé	1,200 "	2,159 22	587 27	3,746 40	3,511 79
28	Contich	5,551 "	9,820 44	1,879 27	17,030 71	15,982 55
29	Desschel	955 "	1,784 35	416 79	3,136 12	2,959 65
30	Deurne	6,903 "	12,720 58	1,355 85	20,957 41	19,644 51
31	Duffel	6,078 *	10,269 83	1,595 53	17,943 56	16,819 28

(1) Conformément à l'article 5 § 1^{er} de la loi du 18 juillet 1860, ne sont pas compris dans la 3^{me} colonne, les cotisations des marchands ambulants, des bateliers, des sociétés anonymes, des assureurs belges et des assureurs étrangers, des sociétés en commandite par actions et des commis voyageurs étrangers.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FORCIAIR, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE D'ANVERS (SUITE).

52	Edegem	1,501 »	5,117 95	421 07	5,100 02	4,780 52
53	Eeckeren	4,546 »	7,924 92	1,705 70	14,176 62	13,288 51
54	Emblehem	1,048 »	1,055 06	174 49	2,877 55	2,697 28
55	Esschen	2,710 »	5,425 99	1,451 63	9,506 92	8,967 59
56	Eynthout	501 »	1,127 68	175 86	1,802 54	1,680 62
57	Gestel	250 »	581 05	20 40	651 45	591 87
58	Gierle	950 »	1,755 82	285 01	2,970 86	2,784 75
59	Grobbendonck	1,015 »	1,805 50	551 15	5,169 45	2,970 90
40	Hallaer	607 »	910 67	195 70	1,713 57	1,606 04
41	Halle	585 »	1,025 54	219 60	1,829 94	1,715 50
42	Heffen	755 »	1,575 95	212 70	2,541 65	2,194 94
45	Hemixem	4,560 »	5,085 82	1,780 06	11,225 88	10,520 75
44	Herenthout	1,715 »	5,207 96	649 71	5,572 67	5,225 56
45	Herselt	1,606 »	2,550 51	568 58	4,704 69	4,409 96
46	Heyndouck	501 »	792 54	105 67	1,597 21	1,509 68
47	Heyst-op-den-Berg	5,594 »	6,069 54	1,547 56	11,010 90	10,521 11
48	Hiogene	5,516 »	5,176 16	1,375 45	9,865 61	9,247 57
49	Hoboken	5,515 »	9,896 79	1,856 12	17,265 91	16,184 27
50	Hoevenen	950 »	1,616 86	468 25	5,055 09	2,811 95
51	Hombreeck	1,489 »	2,525 99	558 85	4,555 82	4,081 07
52	Hoogstraeten	2,459 »	4,749 52	1,226 02	8,414 54	7,887 21
53	Houtvenne	545 »	715 78	155 76	1,196 54	1,121 58
54	Hove	1,052 »	1,990 47	188 »	5,210 47	5,009 35
55	Hulshout	465 »	878 70	155 11	1,494 81	1,401 17
65	Itegem	1,678 »	2,848 47	580 41	5,106 88	4,786 95
57	Kessel	1,859 »	5,054 05	289 15	5,202 20	4,876 50
58	Koningshoyekt	2,149 »	5,150 92	518 45	5,818 55	5,455 85
59	Leest	993 »	1,802 66	278 80	5,074 46	2,881 86
60	Lichtaert	1,047 »	2,100 68	290 47	5,458 15	5,222 76
61	Liezele	862 »	1,650 48	545 51	2,855 99	2,677 07
62	Lille	751 »	1,400 86	519 98	2,451 84	2,298 24
65	Lillo	1,256 »	2,099 01	596 25	5,841 24	5,600 60
64	Linth	954 »	2,085 85	368 55	5,588 20	5,175 94

⁽¹⁾ Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE D'ANVERS (suite).

65	Lippeloo	655	1,272 28	192 08	2,117 50	1,984 72
66	Loenhout	1,552	2,268 18	559 49	4,159 67	5,899 08
67	Mariekerke	459	460 52	259 02	1,158 54	1,085 90
68	Massenhoven	371	873 64	126 00	1,370 70	1,284 85
69	Meerhout	2,459	5,159 18	1,091 84	8,710 02	8,164 37
70	Meerle	1,151	1,642 86	408 93	3,202 79	5,002 15
71	Meir	1,540	1,993 26	453 79	5,787 03	5,549 81
72	Merxsem	8,270	15,819 54	5,159 11	25,248 45	25,666 73
73	Merxplas	1,221	1,454 71	427 91	3,105 62	2,909 19
74	Minderhout	584	999 75	210 48	1,794 23	1,681 83
75	Moll	5,528	6,423 09	1,692 85	11,645 94	10,914 40
76	Morckhoven	580	808 86	150 05	1,518 89	1,256 27
77	Mortsel	3,478	6,121 94	1,220 55	10,820 49	10,142 65
78	Niel	5,855	6,540 87	2,679 55	15,075 42	14,151 "
79	Norderwyck	991	1,708 70	284 62	2,084 32	2,797 36
80	Nylen	1,437	2,169 32	440 10	4,046 42	5,792 93
81	Oelegem	1,178	1,955 38	462 71	5,576 09	5,552 06
82	Oevel	625	1,055 74	179 52	1,860 26	1,745 72
83	Olmen	709	1,488 39	245 43	2,442 82	2,289 79
84	Oolen	1,220	2,199 75	358 24	5,777 97	5,541 29
85	Oorderen	975	1,784 70	505 80	5,263 50	5,059 06
86	Oostmalle	1,910	1,921 44	392 "	3,323 44	3,115 24
87	Oppuers	756	1,245 97	551 45	2,555 40	2,187 22
88	Poederlé	599	803 68	151 56	1,354 04	1,269 22
89	Poppel	659	800 85	167 11	1,606 94	1,506 27
90	Puers	4,457	7,326 67	1,952 50	15,716 17	12,856 91
91	Pulderbosch	450	841 18	158 48	1,438 66	1,548 55
92	Pulle	545	1,075 36	158 60	1,778 96	1,667 52
93	Putte	5,070	5,418 88	1,548 24	9,857 12	9,220 86
94	Raevens	650	781 65	188 19	1,599 82	1,499 60
95	Ramsel	653	1,124 62	298 01	2,075 65	1,945 60
96	Ranst	1,685	2,743 57	575 63	5,004 20	4,690 71
97	Reeth	1,475	3,178 07	522 07	4,973 14	4,661 59

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1883, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE D'ANVERS (suite).

98	Rethy	1,684 *	3,210 15	617 62	5,511 77	5,166 48
99	Rumpst	5,780 "	4,886 20	2,225 52	10,891 72	10,209 40
100	Ruysbroeck	1,515 "	2,001 "	502 36	4,018 36	3,766 63
101	Ryckevorsel	1,872 "	3,585 66	673 81	4,929 47	4,620 66
102	Rymenam	1,599 "	2,644 50	521 04	4,564 54	4,278 59
103	Saint-Amand	2,607 "	4,506 74	1,123 15	8,056 89	7,533 41
104	S ^t -Job-in-'t-Goor	522 "	706 50	206 96	1,255 26	1,157 88
105	Saint-Léonard	1,925 *	1,544 28	584 49	3,153 77	2,956 20
106	Santhoven	1,158 "	2,159 27	595 41	5,692 68	5,461 53
107	Santvliet	1,561 "	2,553 03	894 24	4,988 27	4,675 77
108	Schelle	1,991 "	5,619 30	649 08	6,259 38	5,867 25
109	Schilde	1,421 "	5,209 54	705 61	5,356 15	5,001 86
110	Schooten	4,281 "	7,694 84	1,545 51	13,521 35	12,486 82
111	Schriek	1,297 "	2,231 47	410 18	3,958 65	3,691 91
112	S ^t -Gravenwezel	979 *	1,840 62	254 62	5,074 24	2,881 63
113	Stabroeck	2,657 *	4,095 53	1,290 89	8,043 42	7,539 53
114	Terhaegen	1,465 "	1,898 18	1,145 61	4,508 79	4,226 33
115	Thielen	629 "	1,292 85	177 71	2,099 56	1,968 03
116	Thisselt	1,771 "	2,736 05	682 25	5,189 50	4,864 21
117	Tongerloo	1,276 "	2,448 89	360 80	4,085 69	3,829 74
118	Vaerendonck	96 "	189 47	6 80	292 27	275 96
119	Veerle	858 "	1,951 20	407 51	3,216 71	3,015 20
120	Viersel	599 "	1,104 34	247 25	1,950 59	1,828 39
121	Vieux-Turnhout	2,225 "	2,501 79	660 34	5,387 13	5,049 65
122	Vlimmeren	520 "	475 66	124 54	920 20	862 55
123	Vorsselaer	1,171 *	2,105 85	322 28	3,599 13	3 75 66
124	Vorst	1,214 *	2,681 47	555 76	4,251 23	3,984 90
125	Vosselaer	719 "	746 19	246 77	1,711 96	1,604 72
126	Vremde	917 "	1,764 46	272 75	2,954 21	2,769 14
127	Waelhem	1,220 "	1,946 53	381 21	3,547 74	3,325 49
128	Waerloos	929 "	1,832 35	504 24	3,065 59	2,873 54
129	Wavre-Notre-Dame	2,472 "	4,408 58	593 02	7,473 60	7,005 41
130	Wavre-S ^{te} -Catherine	3,923 "	6,418 *	702 11	11,043 11	10,351 30

(1) Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1883, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		VONCIUM, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE D'ANVERS (SUITE).

131	Wechelderzande	340 »	700 11	110 41	1,150 52	1,078 44
132	Weelde	917 »	1,221 02	289 88	2,427 90	2,275 80
135	Weert.	596 »	500 40	185 95	1,140 35	1,068 91
134	Westerloo	2,104 »	4,166 84	825 22	7,186 06	6,755 88
135	Westmalle	1,245 »	2,059 01	423 53	3,712 53	3,479 77
136	Westmeerbeek.	525 »	1,164 04	295 86	1,980 90	1,856 80
137	Westwezel.	2,142 »	5,021 10	818 87	6,882 27	6,451 12
138	Wiekevorst	751 »	1,508 62	276 58	2,536 20	2,377 52
139	Willebroeck	7,411 »	9,533 15	5,695 70	20,457 85	19,157 49
140	Wilmarsdonck	961 »	1,765 75	461 76	3,186 51	2,986 89
141	Wilryck.	5,401 »	10,509 80	1,791 53	17,503 15	16,405 71
142	Wommelghem	2,577 »	4,155 68	728 47	7,261 15	6,806 27
143	Wortel	499 »	797 59	225 02	1,519 41	1,424 22
144	Wyneghem.	4,070 »	4,973 52	1,750 85	10,794 15	10,117 94
145	Zoerte-Parwys	511 »	1,204 83	255 49	1,969 32	1,845 95
146	Zoersel	716 »	1,217 28	254 76	2,188 04	2,050 97
TOTAL DE LA PROVINCE. . .		343,372 »	552,558 74	126,661 53	1,022,372 07	958,511 90

PROVINCE DE BRABANT.

1	Alsemberg.	972 50	1,486 51	362 76	2,821 37	2,644 62
2	Anderlecht	76,562 50	92,119 63	25,597 26	194,079 39	181,921 08
3	Archennes.	685 58	573 28	180 52	1,439 38	1,349 22
4	Assche	5,516 42	9,595 92	2,591 89	17,504 25	16,407 66
5	Attenrode-Wever.	557 19	485 99	121 56	942 54	883 48
6	Audenaeken	141 12	286 53	66 69	494 34	463 38
7	Auderghem	5,988 59	6,152 56	1,044 85	11,165 60	10,466 12
8	Autre-Église.	524 37	619 88	237 67	1,381 92	1,295 35
9	Bael	432 25	642 37	156 35	1,231 15	1,154 02
10	Baisy-Thy	1,982 96	2,914 82	766 18	5,663 96	5,509 15

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

11	Baulers	629 95	786 69	115 82	1,532 44	1,456 44
12	Bautersem.	572 74	825 27	540 34	1,738 35	1,627 57
13	Beauvechain	925 68	1,435 77	598 24	2,759 66	2,586 81
14	Beckerzeel.	174 86	540 54	40 20	555 40	520 60
15	Becquevoort	651 56	905 50	298 89	1,855 75	1,757 62
16	Beersel	1,037 82	1,564 24	519 11	3,921 17	3,758 17
17	Beggynendyck	468 58	685 65	268 96	1,423 17	1,354 02
18	Bellinghen.	526 76	516 45	75 02	718 21	675 22
19	Berchem-St-Agathe.	1,505 18	2,028 05	566 96	5,898 19	5,653 98
20	Berchem-St-Laurent.	75 88	149 95	41 56	267 19	250 45
21	Bergh.	785 44	1,108 15	254 55	2,126 10	1,992 90
22	Berthem.	756 28	1,576 17	555 81	2,668 26	2,501 09
23	Betecon.	979 09	1,260 56	550 58	2,590 25	2,427 95
24	Beyghem	458 97	859 95	159 69	1,458 61	1,548 49
25	Bierbeck.	1,474 85	2,255 84	475 94	4,204 61	5,941 21
26	Bierges	869 55	1,198 76	586 96	2,455 05	2,501 25
27	Bierghes.	694 68	1,278 71	258 44	2,211 83	2,075 27
28	Biez.	597 80	615 26	156 06	1,367 12	1,281 47
29	Binekom.	472 15	694 25	176 26	1,342 64	1,258 55
30	Blanden	290 85	552 09	99 58	922 52	864 75
31	Bodeghem-St-Martin.	754 57	1,015 88	191 58	1,941 65	1,819 99
32	Bogaerden.	444 64	624 25	122 61	1,191 48	1,116 84
33	Bomaf.	250 74	569 64	119 06	759 44	695 11
34	Bonlez.	761 52	1,065 97	145 77	1,971 06	1,847 58
35	Boort-Meerbeek.	1,572 98	2,292 25	575 95	4,241 18	3,975 48
36	Borgt-Lombeek	899 01	1,420 22	294 53	2,615 56	2,449 85
37	Bornival.	584 72	444 90	101 60	951 22	872 89
38	Bossu-Cottechain.	906 50	1,589 70	505 45	2,601 65	2,458 67
39	Bousval	1,710 45	1,784 78	815 27	4,310 50	4,040 46
40	Brages	280 14	481 58	70 57	851 89	779 77
41	Braine-L'Alleud.	6,699 .	8,650 96	5,774 12	21,104 08	19,781 99
42	Braine-le-Château.	2,845 68	2,553 52	785 27	6,162 27	5,776 25
43	Brusseghem-Ophem.	1,589 92	2,572 20	274 62	4,036 74	3,785 86

(1) Voir la note à la page 186.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition déductive de l'année 1884.
		VONCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

44	Budingén	625 14	650 04	180 95	1,454 13	1,365 04
45	Bucken	258 72	565 78	110 52	755 02	688 98
46	Bunsbeek	651 84	759 07	249 61	1,660 52	1,556 50
47	Buysinghen-Eysinghem	556 90	558 67	139 90	1,265 47	1,186 19
48	Caggevinne-Assent	712 60	1,062 74	159 72	1,935 06	1,813 84
49	Campenhout	2,569 50	3,680 66	847 52	7,057 68	6,596 80
50	Capelle-au-Bois	1,402 58	2 285 62	750 85	4,418 85	4,142 05
51	Capelle-St-Ulric	605 55	876 76	155 97	1,654 06	1,551 70
52	Cappellen	512 72	491 85	172 76	1,010 53	947 05
55	Castre	1,014 75	1,615 85	277 14	2,957 77	2,753 75
54	Céroux-Monsty	1,177 61	1,469 59	545 45	3,192 45	2,992 45
55	Chastre-Villeroux-Blanmont	1,670 69	1,566 19	755 "	3,971 88	3,725 05
56	Chaumont-Gistoux	1,426 16	1,610 64	491 75	3,525 55	3,304 69
57	Clabecq	5,155 64	2,049 66	1,476 58	6,679 68	6,261 25
58	Cobbeghem	204 61	296 49	87 82	588 92	552 04
59	Corbais	568 27	595 44	225 76	1,189 47	1,114 95
60	Corbeek-Dyle	557 40	868 45	119 97	1,525 80	1,242 74
61	Corbeek-Loo	1,165 40	1,752 20	288 16	3,185 76	2,984 50
62	Corroy-le-Grand	1,091 57	1,185 58	297 75	2,572 48	2,411 52
65	Cortenacken	614 67	912 55	124 08	1,651 08	1,547 64
64	Cortenbergh	1,200 29	1,957 19	412 83	3,550 51	3,527 90
65	Cortil-Noirmont	1,014 50	978 76	500 91	2,295 97	2,150 26
66	Cortryck-Dutzel	555 56	964 55	157 50	1,675 59	1,570 62
67	Court-St-Étienne	5,642 75	4,115 81	1,675 25	9,429 79	8,859 05
68	Couture-St-Germain	654 54	585 66	266 71	1,486 71	1,395 59
69	Crainhem	906 71	972 56	131 05	2,060 52	1,951 25
70	Cumptich	627 27	1,241 57	148 61	2,017 25	1,890 87
71	Deurne	161 98	296 70	60 52	519 "	486 49
72	Dieghem	2,057 86	2,242 49	617 87	4,918 22	4,610 11
73	Dilbeek	1,664 11	2,504 04	267 85	4,435 98	4,158 10
74	Dion-le-Mont	424 54	557 59	198 15	1,160 06	1,087 59
75	Dion-le-Val	255 57	291 55	62 16	609 06	570 92
76	Dongelberg	794 45	685 72	250 42	1,728 57	1,620 28

(1) Voir la note de la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

77	Dormael	362 11	595 50	121 64	1,079 25	1,011 63
78	Droogenbosch	1,975 44	2,456 49	358 56	4,788 29	4,488 52
79	Duysbourg	635 11	990 66	252 45	1,878 20	1,760 54
80	Elewyt	909 51	2,110 95	418 68	3,459 14	3,225 60
81	Elinghen	212 52	454 04	75 18	741 74	695 27
82	Enines	280 55	512 80	121 50	714 65	669 88
83	Eppeghem	1,010 24	1,608 21	512 15	2,95 61	2,747 02
84	Erps-Querbs	2,262 89	5,979 42	451 42	6,675 75	6,255 65
85	Esemael	162 96	266 93	150 66	560 »	524 92
86	Esschene	957 09	1,472 82	458 27	2,848 18	2,669 75
87	Etterbeek	51,058 42	46,462 62	6,955 05	84,456 07	79,165 23
88	Everberg	1,153 04	1,171 54	241 85	2,566 21	2,405 45
89	Evere	2,765 »	4,556 95	622 86	7,724 79	7,240 86
90	Folx-les-Caves	405 51	405 87	185 12	994 50	952 20
91	Forest	8,578 99	12,514 65	2,354 11	25,247 75	21,791 54
92	Gaesbeek	557 82	559 26	57 39	954 47	875 95
95	Gammerages	1,590 90	1,649 29	365 03	3,405 22	3,191 90
94	Ganshoren	1,154 02	1,985 74	177 42	3,317 18	3,109 57
95	Geest-Gérompont	526 82	550 52	256 78	1,514 12	1,251 79
96	Geet-Betz	1,245 09	1,740 54	551 04	3,516 67	3,296 58
97	Gelrode	485 58	483 24	94 54	1,068 16	1,001 24
98	Genappe	5,724 77	5,837 43	2,151 91	11,694 11	10,961 51
99	Gentinne	798 70	1,095 59	189 21	2,085 50	1,952 99
100	Genval	770 63	902 15	469 66	2,142 42	2,008 20
101	Glabais	449 40	561 64	259 19	1,250 23	1,171 92
102	Glabbeek-Suerbempde	517 09	808 23	154 35	1,459 65	1,368 21
105	Glimes	498 61	960 18	257 98	1,696 77	1,590 48
104	Gossoncourt	515 24	789 66	127 55	1,450 45	1,340 84
105	Goyck	1,706 81	2,902 27	555 44	5,164 52	4,840 97
106	Gracsen	210 98	216 95	83 62	511 53	479 49
107	Grand-Bigard	889 07	936 55	170 49	2,046 11	1,917 84
108	Grand-Rosière-Hottomont	465 01	605 65	255 98	1,526 62	1,245 51
109	Grez-Doiceau	2,899 54	3,655 65	1,110 71	7,645 90	7,166 91

(1) Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FORCÉES, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

110	Grimberghen	2,848 58	4,996 "	758 54	8,603 12	8,064 16
111	Haecht	1,817 06	2,788 81	594 80	5,200 67	4,874 86
112	Haekendover	450 05	701 25	97 96	1,249 24	1,170 97
113	Haeren	1,136 87	1,453 64	183 26	2,773 77	2,600 01
114	Hal	16,954 72	21,099 59	6,792 07	44,851 38	42,022 87
115	Halle-Boyenhoven	752 50	1,114 52	291 70	2,158 72	2,025 48
116	Hamme	115 29	242 58	16 41	374 28	350 83
117	Hamme-Mille	705 99	880 94	266 20	1,851 13	1,735 16
118	Haute-Croix	795 54	1,008 41	198 48	2,002 23	1,876 80
119	Hauthem-S ^{te} -Marguerite	200 55	379 18	80 75	660 48	619 11
120	Haut-Ittre	505 05	717 96	161 11	1,384 12	1,297 41
121	Hauwaert	507 85	684 55	160 81	1,355 19	1,268 42
122	Heelenbosch	82 52	104 18	30 49	216 99	205 58
123	Hekelghem	1,495 85	2,291 70	416 88	4,204 41	3,941 02
124	Hérent	2,682 12	5,510 04	1,218 71	7,410 87	6,946 61
125	Herfelingen	1,147 86	1,497 04	310 16	2,955 06	2,769 04
126	Herinnes	2,278 99	3,360 84	710 55	6,350 38	5,952 56
127	Hever	1,185 91	1,968 94	249 52	3,402 37	3,189 22
128	Heverlé	5,116 72	6,385 11	1,260 50	12,760 33	11,960 95
129	Hévillers	700 91	1,041 89	276 17	2,018 97	1,892 49
130	Hoeleden	349 65	559 31	175 55	882 49	827 19
131	Hoeylaert	2,457 98	3,644 55	729 97	6,852 50	6,404 47
132	Hofstade	749 42	1,045 21	221 20	2,015 83	1,887 68
133	Holsbeek	570 01	757 24	135 42	1,462 67	1,399 17
134	Hougaerde	4,409 65	5,410 50	2,452 87	12,275 02	11,485 42
135	Houtain-le-Val	905 55	1,569 05	209 70	2,482 08	2,326 58
136	Huldenbergh	892 22	1,404 01	255 86	2,552 09	2,392 19
137	Humbeek	1,616 37	2,572 75	665 76	4,852 88	4,548 85
138	Huppaye-Molembais-Saint-Pierre	548 80	548 15	257 95	1,354 86	1,251 24
139	Huysinghen	1,129 52	1,498 50	282 64	2,910 66	2,728 32
140	Incourt	579 25	827 11	412 85	1,819 19	1,705 25
141	Itterbeek	863 10	1,259 25	202 70	2,325 05	2,179 59
142	Ittre	5,165 96	2,859 05	1,082 95	7,057 96	6,615 81

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

143	Ixelles	214,759 70	281,606 72	46,741 »	543,087 42	509,065 11
144	Jandrain-Jandrenouille	822 56	957 50	279 44	2,059 50	1,911 55
145	Jauche	1,692 46	2,802 47	957 87	5,452 80	5,092 46
146	Jauchette	505 65	475 05	505 75	1,280 45	1,200 21
147	Jette	8,945 72	15,128 06	1,674 12	25,747 90	22,260 18
148	Jodoigne-Souveraine	471 51	571 59	125 90	1,166 60	1,095 52
149	Keerberghen	1,297 45	2,114 17	515 40	4,055 02	5,782 24
150	Kerkom	400 47	609 80	142 »	1,152 27	1,080 08
151	Kersbeek-Miscom	686 49	1,001 72	222 80	1,911 01	1,794 09
152	Kessel-Loo	7,265 27	9,966 02	1,818 56	19,047 85	17,854 56
153	Koekelberg	7,594 16	10,281 74	1,959 01	19,854 91	18,592 32
154	Laeken	51,952 18	67,259 72	11,829 78	151,052 68	122,825 99
155	La Hulpe	2,697 17	5,516 25	926 »	7,159 40	6,692 14
156	Langdorp	1,059 99	1,461 56	256 80	2,758 55	2,585 55
157	Lasne-Chapelle-Saint-Lambert	1,056 55	986 77	454 65	2,457 77	2,505 80
158	Lalhuy	654 20	785 87	227 77	1,645 84	1,542 74
159	Léau	1,951 52	2,899 65	844 54	5,695 51	5,558 71
160	L'Écluse	250 46	550 06	77 87	878 59	825 57
161	Leefdael	1,069 60	1,549 99	292 55	2,911 94	2,729 51
162	Leerbeek	402 29	675 72	115 68	1,191 69	1,117 04
163	Leeuw-Saint-Pierre	6,487 59	7,910 65	2,185 89	16,581 95	15,545 14
164	Lembecq	5,095 12	5,057 55	1,588 49	7,721 14	7,257 45
165	Lennick-Saint-Martin	1,101 45	1,855 01	265 04	5,199 50	2,999 06
166	Lennick-Saint-Quentin	2,004 75	5,712 22	760 51	6,507 26	6,099 60
167	Liedekerke	1,295 04	1,992 45	607 71	5,895 18	5,649 28
168	Lillois-Witterzée	1,155 65	1,546 58	401 24	5,105 45	2,909 05
169	Limal	1,526 92	1,611 20	544 27	5,482 39	5,264 22
170	Limelette	657 95	1,091 21	187 58	1,956 72	1,815 58
171	Linden	592 90	1,068 26	159 25	1,820 41	1,706 56
172	Linkebeek	958 09	1,554 01	559 02	2,671 12	2,505 78
173	Lombeek-Sainte-Catherine	1,141 84	1,796 79	408 58	5,547 01	5,157 32
174	Lombeek-Sainte-Marie	450 45	855 46	177 75	1,481 66	1,588 85
175	Londerzeel	5,699 57	6,705 79	1,801 40	12,291 76	11,524 54

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1883, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

176	Longueville	489 16	775 43	220 15	1,484 74	1,391 73
177	Loonbeek	183 26	556 31	55 95	595 50	558 20
178	Loupoigne	1,162 35	1,633 26	482 80	3,228 41	3,119 90
179	Lovenjoul	476 56	760 11	142 80	1,379 47	1,295 05
180	Lubbeek	1,296 40	2,518 77	572 47	4,387 64	4,112 75
181	Machelen	1,520 03	1,878 70	275 52	3,672 27	3,442 21
182	Malderen	1,383 37	2,506 34	608 70	4,500 61	4,218 66
183	Malèves-Sainte-Marie	728 84	1,231 45	266 66	2,226 95	2,087 44
184	Maransart	535 37	582 53	289 86	1,007 76	944 63
185	Marbais	1,872 22	3,404 08	961 49	6,237 79	5,847 01
186	Marilles	488 74	715 96	193 05	1,400 75	1,315 "
187	Maxeuzeel	498 19	861 23	199 19	1,558 63	1,460 99
188	Meensel-Kieseghem	500 09	461 61	116 40	878 10	825 08
189	Meerbeek	456 75	668 75	67 20	1,192 68	1,117 96
190	Meldert	895 02	1,259 70	176 74	2,311 46	2,166 65
191	Melin	723 17	1,093 58	349 80	2,166 55	2,050 85
192	Melkwezer	262 64	450 99	52 96	766 59	718 56
193	Mellery	511 28	962 64	249 44	1,725 36	1,615 41
194	Melsbroeck	1,082 85	1,675 02	184 24	2,942 09	2,757 78
195	Merchtem	3,602 06	6,972 71	1,647 35	12,222 12	11,456 45
196	Messelbroeck	247 66	443 01	48 58	739 25	692 94
197	Meyse	1,746 50	3,304 04	336 89	5,387 45	5,049 93
198	Molenbeek-Saint-Jean	120,078 14	146,938 35	42,538 19	309,574 68	289,995 55
199	Molenbeek-Wersbeek	472 08	705 49	133 12	1,302 69	1,277 33
200	Mothem-Bollebeek	533 19	1,068 31	174 59	1,776 09	1,664 82
201	Monstreux	392 07	407 61	143 36	943 04	885 96
202	Montaigu	2,078 79	2,641 64	1,054 01	5,774 44	5,412 70
203	Mont-Saint-André	537 18	675 11	245 04	1,455 33	1,364 16
204	Mont-Saint-Guibert	1,567 51	2,070 84	854 14	4,492 49	4,211 06
205	Muysen	1,431 37	2,357 68	262 38	4,051 63	3,797 81
206	Neder-Ockerzeel	609 91	986 44	199 30	1,795 65	1,685 15
207	Neder-Over-Heembeek	1,931 72	2,486 19	312 43	4,730 34	4,454 "
208	Neer-Heylissem	912 46	965 21	392 68	2,270 34	2,128 11

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1883, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

209	Neer-Linter	1,250 60	1,343 90	412 57	2,987 07	2,799 05
210	Neer-Velp	297 57	519 09	118 70	935 45	876 86
211	Neer-Yssche	964 04	1,675 44	307 50	2,944 98	2,760 58
212	Néthen	719 18	922 42	435 65	2,077 25	1,947 11
213	Nieuwenrode	688 58	1,141 85	231 24	2,061 45	1,952 51
214	Nieuw-Rhode	547 89	659 25	169 48	1,369 60	1,283 80
215	Nil-St-Vincent-St-Martin	1,017 66	1,576 95	582 58	2,977 17	2,790 67
216	Nodelais	370 86	458 68	141 98	971 52	910 66
217	Noduwex-Linsmeau	754 11	1,051 01	192 20	1,998 22	1,875 04
218	Nosseghem	552 14	868 46	164 55	1,565 13	1,467 06
219	Noville-sur-Méhaigne	595 56	1,050 06	295 12	1,958 74	1,817 28
220	Oetingen	899 29	1,380 50	240 15	2,519 92	2,562 05
221	Ohain	2,315 45	5,150 01	1,175 44	6,656 88	6,221 10
222	Oirbeek	245 91	272 50	48 .	566 41	550 05
223	Oisquereq	444 71	638 58	204 50	1,287 59	1,206 74
224	Ophain-Bois-S.-J.	1,211 .	1,198 78	341 28	2,751 06	2,578 72
225	Opheysssem	975 84	596 45	500 64	2,070 91	1,941 17
226	Oplinter	514 50	562 20	200 57	1,277 07	1,197 07
227	Opprebais	1,075 20	1,549 41	519 77	3,144 58	2,947 40
228	Opvelp	366 17	551 67	152 24	1,050 08	984 50
229	Opwyck	2,467 15	5,058 52	1,002 85	8,528 50	7,994 25
230	Orbais	424 97	655 57	244 70	1,523 04	1,240 16
231	Orp-le-Grand	1,748 95	1,746 95	975 05	4,468 91	4,188 95
232	Orsmael-Gussenhoven	451 08	589 47	250 82	1,271 57	1,191 72
233	Ottembourg	796 59	705 80	168 87	1,671 06	1,566 59
234	Ottignies	1,281 28	1,274 52	526 54	2,882 14	2,701 58
235	Over-Yssche	4,644 64	9,091 58	1,964 59	15,700 61	14,717 05
236	Pamele	1,452 78	2,511 79	415 06	4,379 65	4,105 26
237	Pellenberg	407 55	708 57	115 71	1,251 41	1,154 26
238	Pepinghen-Beringhen	868 70	1,672 51	195 12	2,756 55	2,564 91
239	Perck	1,154 77	1,436 22	275 09	2,844 08	2,665 00
240	Perwez	2,701 65	4,127 28	1,547 75	8,376 68	7,851 92
241	Peuthy	658 28	945 56	155 69	1,733 55	1,626 81

(1) Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FOYER, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

242	Piétrain.	706 16	783 61	154 60	1,644 37	1,541 56
245	Piètrebais	750 05	1,415 67	280 02	2,435 72	2,271 88
244	Placenoit	585 27	954 61	298 04	1,817 92	1,704 04
243	Quenast	1,631 42	2,511 97	1,184 10	5,127 49	4,806 27
246	Ramillies-Offus	501 15	785 98	200 16	1,487 27	1,594 10
247	Ramsdonck	489 16	998 26	178 85	1,666 25	1,561 87
248	Rebecq-Rognon	5,588 91	6,845 95	1,951 87	12,184 71	11,421 59
249	Releghem	221 27	471 71	22 10	715 08	670 28
250	Rhode-St-Agathe	406 14	567 86	125 51	1,097 51	1,023 56
251	Rhode-St-Genèse	2,900 66	5,114 55	1,216 49	7,251 50	6,778 48
252	Rhode-St-Pierre	415 24	667 61	112 55	1,195 40	1,120 51
253	Rillaer	975 94	1,501 08	502 75	2,869 77	2,689 99
254	Rixensaert	781 20	788 51	415 57	1,985 08	1,858 85
255	Roosbeek-Neerbutzel	452 11	685 97	173 83	1,291 93	1,210 99
256	Rosières	502 89	280 64	110 19	695 72	650 26
257	Rotseleer	1,556 25	2,245 31	357 65	5,959 21	3,711 18
258	Roux-Miroir	549 65	600 29	145 73	1,095 67	1,025 15
259	Rummen	879 54	1,284 62	254 44	2,418 40	2,266 00
260	Ruysbroeck	2,884 55	4,688 05	1,511 55	8,885 95	8,527 40
261	Saintes	1,775 87	5,014 24	565 87	5,355 98	5,018 58
262	Saint-Géry	415 28	695 91	157 09	1,264 28	1,185 07
263	Saint-Gilles	151,191 53	194,081 18	28,991 22	374,265 95	350,817 76
264	Saint-Jean-Sainte-Marie-Geest	668 99	546 74	218 98	1,454 71	1,544 81
265	Saint-Josse-ten-Noode	161,955 08	222,546 78	54,161 47	418,665 55	592,455 60
266	Saint-Remy-Geest	375 66	488 65	127 19	989 48	927 50
267	Sart-Dames-Avelines	1,667 82	2,255 24	764 74	4,667 80	4,575 58
268	Saventhem	5,205 86	5,558 48	868 51	7,452 65	6,967 05
269	Schaerbeek	189,211 12	249,870 05	40,995 07	480,076 22	450,001 51
270	Schaffen	1,267 55	1,948 24	451 14	5,646 75	3,418 27
271	Schepdael	1,061 15	1,994 59	438 97	5,494 49	5,275 57
272	Sempst	1,841 49	5,527 20	586 80	5,755 49	5,594 95
273	Sichem	1,212 47	1,845 99	512 85	5,571 51	5,547 58
274	Steenhuffel	1,141 07	1,895 65	465 71	5,502 41	5,282 99

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1886.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

275	Steenockerzeel-Humelghem. . .	1,483 72	2,205 27	339 77	4,028 76	3,776 36
276	Sterrebeek.	1,113 84	1,415 56	260 94	2,790 34	2,621 16
277	Strombeck-Bever.	1,164 94	1,493 97	300 62	2,959 53	2,774 15
278	Strythem.	496 86	1,000 30	98 17	1,595 42	1,495 47
279	Téralphène.	799 05	1,193 63	296 92	2,289 60	2,146 16
280	Ternath.	2,046 31	3,363 78	914 05	6,324 74	5,928 53
281	Tervueren.	2,371 81	3,961 37	972 56	7,305 74	6,848 06
282	Testelt.	786 03	845 82	266 33	1,898 18	1,770 27
283	Thielt.	930 79	1,520 84	341 72	2,793 35	2,618 36
284	Tildonck.	1,276 87	2,255 90	237 29	3,770 06	3,533 88
285	Thisnes.	306 25	611 97	76 86	995 08	932 75
286	Thollenbeek.	1,652 42	2,243 »	322 37	4,217 99	3,953 75
287	Thorembais-les-Béguines. . . .	572 95	1,016 81	287 75	1,87 51	1,759 90
288	Thorembais-Saint-Troud. . . .	659 54	1,154 92	291 43	2,105 89	1,973 96
289	Tilly.	825 58	802 13	308 01	1,835 72	1,720 73
290	Tourinnes-la-Grosse.	481 04	807 92	226 55	1,515 51	1,420 37
291	Tourinnes-Saint-Lambert. . . .	1,915 98	1,505 28	487 28	3,008 54	2,820 07
292	Tourneppe.	3,503 85	2,669 43	1,029 53	7,202 81	6,751 58
293	Tremeloo.	758 66	1,192 52	452 99	2,404 17	2,253 55
294	Tubize.	5,669 02	7,351 41	1,951 86	14,972 29	14,034 32
295	Uccle.	20,120 66	50,784 71	5,641 08	56,546 45	53,004 03
296	Vaelbeek.	72 66	133 03	33 90	234 59	219 88
297	Velthem-Beysssem.	763 77	1,231 01	242 77	2,237 55	2,097 37
298	Vertryck.	472 29	732 97	187 40	1,392 66	1,305 42
299	Vieux-Genappe.	851 55	1,512 76	338 65	2,502 96	2,316 15
300	Vieux-Héverle.	375 55	820 43	115 45	1,311 43	1,229 56
301	Villers-la-Ville.	859 60	985 05	402 26	2,226 91	2,087 40
302	Virginal-Samme.	2,261 91	2,428 13	1,459 41	6,149 45	5,764 21
303	Vissenaken.	556 55	605 14	159 60	1,301 29	1,219 77
304	Vlesembeek.	594 37	1,068 77	241 12	1,904 26	1,784 97
305	Vollezele.	977 06	1,447 66	297 63	2,722 37	2,551 85
306	Vosseme.	450 24	801 37	110 16	1,361 77	1,276 46
307	Waenrode.	535 29	732 17	171 32	1,438 78	1,348 65

(1) Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1886.
		VENCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

308	Walbain-Saint-Paul	1,251 72	1,807 05	418 70	3,457 47	5,240 87
309	Wambeek	841 35	1,271 03	205 14	2,317 50	2,172 52
310	Waterloo	3,591 22	4,715 57	1,878 21	9,985 .	9,357 60
311	Watermael-Boitsfort	7,800 82	15,790 91	2,494 57	24,175 10	22,661 55
312	Wauthier-Braine	1,407 56	966 54	577 98	2,752 08	2,579 67
313	Ways	700 59	781 24	509 85	1,800 66	1,687 86
314	Webbecom	282 24	443 59	69 45	795 28	745 46
315	Weerde	505 55	824 85	170 77	1,500 95	1,406 92
316	Weert-Saint-Georges	498 55	685 90	268 82	1,453 05	1,362 05
317	Wemmel	1,262 05	2,055 01	549 13	3,646 16	3,417 74
318	Werchter	1,512 14	2,459 77	494 95	4,466 86	4,187 04
319	Wesemael	980 07	2,085 27	506 72	3,370 06	5,158 94
320	Wesembek	675 89	1,149 89	159 01	1,982 79	1,858 58
321	Wespelaer	1,159 59	1,669 57	298 87	3,107 85	2,913 14
322	Willebringen	264 60	502 20	171 08	937 88	870 15
323	Witsele	3,588 06	2,589 17	5,961 67	9,938 90	9,516 26
324	Winghe-Saint-Georges	692 44	1,414 45	354 81	2,461 68	2,307 47
325	Winxele	828 24	1,074 62	155 28	2,056 14	1,927 35
326	Woluwe-Saint-Étienne	1,118 95	1,541 98	368 52	3,029 25	2,859 47
327	Woluwe-Saint-Lambert	2,756 58	4,154 44	492 52	7,383 54	6,920 99
328	Woluwe-Saint-Pierre	949 97	1,387 49	281 26	2,618 72	2,454 66
329	Wolverthem	2,522 66	4,275 84	928 17	7,726 67	7,242 62
330	Wommersom	545 87	427 95	72 77	846 59	795 56
451	Zellick	768 52	1,040 95	256 16	2,045 41	1,917 28
452	Zétrud-Lunay	1,105 50	1,537 99	505 46	2,948 75	2,764 02
	TOTAL DE LA PROVINCE	1,454,318 27	1,926,607 45	597,383 86	5,758,509 58	5,522,866 07

(1) Voir la note à la page 486

N ^o D'ORDRE	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FORCÉMENT, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

1	Adinkerke	1,401 12	3,050 74	577 02	5,008 88	4,605 09
2	Aelbeke	1,383 62	2,645 19	514 82	4,543 55	4,258 71
3	Aerseele	2,417 59	4,540 78	985 13	7,941 50	7,445 09
4	Aertrycke	2,742 39	3,906 67	869 81	7,518 87	7,047 84
5	Alveringhem	3,196 27	7,570 71	1,550 69	12,297 67	11,527 27
6	Anseghem	2,602 52	4,718 35	859 92	8,180 59	7,668 11
7	Ardoye	4,945 64	9,164 58	1,059 88	15,769 90	14,781 98
8	Assebroeck	2,851 85	5,155 19	756 05	6,723 07	6,501 89
9	Autryves	725 66	1,459 54	270 81	2,454 01	2,281 53
10	Avecappelle	475 79	1,156 15	286 10	1,898 04	1,779 15
11	Avelghem	3,882 20	7,761 71	2,084 05	13,727 96	12,867 95
12	Bas-Warneton	453 52	1,195 92	182 64	1,851 88	1,717 12
13	Bavichove	897 47	1,779 67	554 48	3,051 62	2,841 70
14	Becelaere	1,915 55	3,785 32	825 57	6,524 24	6,115 52
15	Beernem	4,464 18	6,864 94	1,439 0	12,768 12	11,968 25
16	Beerst	1,405 24	2,081 76	554 40	4,129 40	3,870 71
17	Bekeghem	526 05	662 61	157 61	1,346 27	1,261 95
18	Belleghem	2,551 44	4,420 0	915 84	7,687 28	7,205 70
19	Beveren-sur-Lys	1,151 50	1,715 82	285 19	3,148 51	2,951 27
20	Beveren-lez-Roulers	2,046 94	4,054 68	662 72	6,744 34	6,521 85
21	Beveren-sur-Yser	1,556 66	3,753 40	945 45	6,255 51	5,865 65
22	Bisseghem	1,024 66	1,975 07	636 0	3,635 73	3,406 10
23	Bixschote	610 19	1,764 62	504 86	2,679 67	2,511 80
24	Boesinghe	1,654 45	4,597 04	784 05	6,855 52	6,407 50
25	Boitshoucke	91 28	260 90	18 27	570 45	547 24
26	Bossuyt	556 83	1,581 86	161 51	2,280 0	2,157 17
27	Bovekerke	938 28	1,072 90	271 75	2,282 93	2,159 91
28	Breedene	5,438 19	5,950 54	1,059 02	8,427 75	7,899 78
29	Brielen	691 59	1,505 55	176 86	2,571 60	2,225 05
30	Bulscamp	697 69	1,800 56	391 84	2,889 89	2,708 85
31	Cachten	1,052 58	2,028 28	574 95	5,455 61	5,259 13
32	Caeskerke	471 80	1,269 79	212 68	1,954 27	1,851 84
33	Caneghem	1,547 29	2,582 46	414 41	4,544 16	4,072 02

(1) Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1883, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884
		FORCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

34	Caster.	099 23	1,367 41	279 09	2,346 63	2,199 62
35	Clemskerke	1,185 73	1,660 74	361 17	3 207 64	3,006 69
36	Clercken.	1,850 29	3,802 82	853 34	6,486 45	6,080 10
37	Comines.	3,689 07	8,548 93	1,776 03	14,014 03	13,136 11
38	Coolkerke	2,422 21	2,984 42	637 19	6,043 82	5,665 20
39	Coolscamp.	1,602 63	2,983 56	688 68	5,274 89	4,944 41
40	Cortemarq	4,463 97	6,660 08	1,451 47	12,575 52	11,787 71
41	Couckelaere	4,286 52	6,524 87	1,252 13	12,063 52	11,307 79
42	Coxyde	498 68	1,028 81	125 53	1,653 02	1,549 47
43	Coyghem	853 68	1,499 73	312 96	2,668 57	2,501 21
44	Crombeke	669 90	1,889 76	504 42	2,864 08	2,684 66
45	Guerne	2,814 28	4,805 87	1,023 86	8,649 01	8,107 18
46	Dadizeele	1,737 96	3,448 89	701 24	5,888 09	5,519 22
47	Damme	1,140 79	1,636 68	334 33	3,151 82	2,933 62
48	Deerlyk	4,063 57	6,733 62	1,266 94	12,063 13	11,328 98
49	Deuterghem	1,893 88	3,014 50	316 88	5,227 26	5,087 26
50	Desselghem	1,838 62	2,924 57	460 38	5,223 57	4,896 33
51	Dickebusch	946 19	2,217 02	413 42	3,576 63	3,332 37
52	Dottignies	4,481 68	8,583 43	1,858 »	14,923 11	13,990 11
53	Dranoutre	543 72	1,610 67	270 17	2,426 56	2,274 33
54	Dudzeete	2,624 79	3,607 71	631 36	6,863 86	6,432 61
55	Eeghem	1,270 92	2,337 02	413 37	4,021 31	3,771 43
56	Eerneghem	4,068 12	6,032 04	1,803 21	11,903 37	11,137 67
57	Essen	2,334 50	4,373 40	728 39	7,436 29	6,970 44
58	Eggewaertscappelle	394 94	1,087 20	133 71	1,615 85	1,514 62
59	Elverdinghe	1,433 76	3,387 37	633 27	5,454 40	5,318 92
60	Emelghem.	1,361 37	2,722 16	333 31	4,417 04	4,319 96
61	Espierres	928 62	1,733 36	273 92	2,935 90	2,733 83
62	Ettelghem	628 81	873 73	263 66	1,765 20	1,639 30
63	Gheluvelt	866 88	2,012 12	363 73	3,242 73	3,039 61
64	Gheluwe	3,646 02	6,391 20	1,324 87	11,362 09	11,023 24
65	Ghistelles	3,394 94	6,643 68	1,412 02	11,450 64	11,203 83
66	Ghyverinchove	360 36	1,697 37	236 74	2,294 47	2,133 39

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1886.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

67	Gits	2,657 18	5,546 24	1,050 27	9,053 09	8,407 77
68	Gulleghem	3,185 84	4,292 62	1,597 01	8,875 47	8,519 40
69	Gyselbrechteghem	129 50	202 22	70 80	402 52	377 50
70	Handzaeme	2,929 29	4,418 91	955 85	8,304 05	7,783 85
71	Haringhe	2,355 83	5,525 78	1,065 59	8,727 "	8,180 29
72	Harlebeke	6,541 22	9,645 10	5,192 85	19,377 26	18,163 55
73	Heestert	1,418 76	3,555 24	484 14	5,258 14	4,909 99
74	Helchin	1,452 76	2,444 01	489 17	4,365 94	4,092 45
75	Herseaux	2,409 89	4,806 72	1,014 42	8,231 03	7,715 59
76	Heule	5,552 69	5,428 50	1,262 56	10,223 75	9,585 27
77	Heyst	3,624 25	6,655 75	1,452 60	11,752 58	10,997 58
78	Hollebeke	504 49	1,461 01	185 02	2,150 52	2,015 80
79	Hooglede	4,030 60	9,190 01	1,768 06	14,988 67	14,049 69
80	Hoogstaede	594 50	1,648 67	295 74	2,556 71	2,577 80
81	Houcke	215 55	562 11	65 24	642 88	602 61
82	Houthem-lez-Furnes	1,517 53	2,858 42	685 77	4,859 52	4,555 09
83	Houthem-lez-Ypres	726 11	1,950 21	528 30	3,004 62	2,816 59
84	Houttave	717 85	1,009 75	215 19	1,942 79	1,821 08
85	Hulste	1,694 98	2,477 85	666 66	4,859 49	4,556 51
86	Ichteghem	5,652 81	4,897 86	1,180 52	9,750 99	9,121 58
87	Ingelmunster	5,065 94	8,650 77	1,752 75	15,447 44	14,479 72
88	Ingoyghem	989 45	2,441 65	355 44	3,784 54	3,547 45
89	Iseghem	11,000 78	19,610 68	4,409 26	35,020 72	32,826 81
90	Isenberghe	700 91	1,820 05	488 88	3,009 82	2,821 27
91	Jabbeke	1,945 09	2,904 67	665 "	5,512 76	5,167 41
92	Kemmel	1,085 88	2,795 94	485 74	4,363 56	4,090 20
93	Kerkhove	858 54	1,802 28	564 82	3,025 44	2,855 91
94	Keyem	1,175 30	1,867 40	525 61	3,566 51	3,155 42
95	Knocke	1,159 97	1,511 87	577 16	3,049 "	2,857 99
96	Lampernisse	541 18	980 47	99 66	1,421 51	1,352 27
97	Langemarck	4,224 71	11,584 55	1,972 85	17,782 07	16,668 09
98	Lapscheure	882 77	1,554 66	209 59	2,427 02	2,274 98
99	Lauwe	2,628 50	4,176 82	1,568 77	8,374 09	7,849 49

(1) Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1883, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

100	Ledeghem	2,278 50	4,060 75	737 78	7,077 01	6,633 66
101	Leffinghe	2,021 95	3,402 83	690 49	6,115 27	5,732 17
102	Leke	1,413 23	2,429 82	538 34	4,381 39	4,106 91
103	Lendelede	2,250 29	4,042 "	899 01	7,791 50	7,503 21
104	Leysede	1,510 46	3,732 02	635 21	5,877 69	5,509 47
105	Lichtervelde	6,596 80	8,993 29	2,367 15	17,957 24	16,832 29
106	Lisseweghe	2,087 47	2,700 50	418 24	5,206 01	4,879 87
107	Loere	557 97	1,469 71	263 97	2,291 65	2,148 09
108	Lombartzyde	555 66	696 20	115 42	1,368 28	1,279 75
109	Loo	2,079 28	5,010 17	1,045 28	8,134 73	7,625 12
110	Lophem	2,189 18	3,095 95	504 20	5,789 33	5,426 65
111	Luingne	1,786 89	3,386 17	790 01	5,963 07	5,589 51
112	Mannekensvere	379 75	693 54	108 40	1,181 69	1,107 66
113	Marcke	1,413 95	2,429 50	823 53	4,666 96	4,374 59
114	Marckeghem	649 74	1,061 66	149 02	1,860 42	1,743 87
115	Mariakerke	820 89	1,051 23	345 77	2,195 89	2,058 33
116	Meetkerke	452 18	644 35	90 33	1,167 06	1,093 95
117	Merckem	2,236 57	5,015 62	944 60	8,196 79	7,685 29
118	Messines	1,524 39	3,159 88	634 98	5,319 25	4,986 02
119	Meutebeke	6,609 75	12,205 39	2,371 41	21,186 55	19,859 30
120	Middelkerke	1,569 53	2,235 94	381 61	4,186 88	3,924 39
121	Moer	1,170 26	2,665 36	523 32	4,358 94	4,085 87
122	Moere	1,307 04	2,254 37	441 68	4,003 29	3,752 50
123	Moères	211 40	540 68	20 40	772 48	724 09
124	Moerkerke	3,168 06	3,964 92	720 85	7,853 81	7,361 80
125	Moorseele	3,631 25	6,194 39	1,355 85	11,181 69	10,481 20
126	Moorslede	4,554 62	8,984 64	2,214 90	15,754 16	14,767 22
127	Mouscron	14,855 47	28,012 33	9,317 85	52,385 65	49,103 38
128	Neuve-Église	1,885 94	3,559 63	1,272 41	6,717 98	6,171 83
129	Nieuw-Cappelle	718 53	1,693 20	318 31	2,730 26	2,559 22
130	Nieuwmunster	383 67	572 79	143 64	1,100 10	1,031 19
131	Neuvilshote	386 82	1,215 63	107 33	1,709 83	1,602 72
132	Oedelem	5,121 76	6,859 88	1,334 18	13,315 82	12,481 64

(1) Voir la note à la page 486.

No D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (suite).

153	Oeren	110 04	343 71	13 60	467 35	438 07
154	Oostcamp	6,145 51	10,124 32	1,582 84	17,852 67	16,754 27
155	Oostduinkerke	1,609 65	3,501 65	400 22	5,511 52	5,166 24
156	Oostkerke-lez-Bruges	1,101 24	1,412 15	205 15	2,716	2,546 56
157	Oostkerke-lez-Dixmude	197 96	558 33	81 06	820 55	768 93
158	Oostnieuwkerke	1,808 87	3,504 60	670 84	5,984 51	5,609 42
159	Oostroosebeke	3,177 51	3,519 33	939 79	9,656 83	9,033 12
140	Oostvleteren	1,495 15	3,729 70	715 02	5,937 85	5,565 87
141	Ooteghem	1,112 31	2,348 »	376 22	3,856 75	3,506 37
142	Ouckene	1,339 32	2,237 32	359 45	3,936 29	3,689 70
145	Oudecappelle	224 84	522 76	117 42	865 02	810 85
144	Oudenbourg	2,852 48	4,192 71	1,291 85	8,317 02	7,795 99
145	Ousselghem	718 90	1,078 18	247 48	2,044 56	1,916 48
146	Oyghem	930 67	1,931 72	305 42	3,205 81	3,004 98
147	Passchendaale	2,476 05	5,190 06	1,217 70	8,884 71	8,328 12
148	Pervyse	1,272 04	3,376 31	741 30	5,389 85	5,052 20
149	Pittbem	3,816 96	7,040 68	1,259 12	12,116 76	11,557 69
150	Ploegsteert	1,916 67	3,793 66	902 55	8,612 88	8,073 32
151	Pollinchove	1,253 77	3,101 34	569 65	4,927 76	4,610 05
152	Proven	1,386 21	3,323 04	507 42	5,216 67	4,889 86
153	Ramscappelle-lez-Bruges	550 06	810 27	85 33	1,445 66	1,353 22
154	Ramscappelle-lez-Nieuport	687 96	2,041 29	304 47	3,033 72	2,843 67
155	Reckem	2,025 31	3,839 38	1,159 32	7,024 21	6,584 17
156	Reninghe	1,374 39	3,822 75	651 98	5,829 32	5,464 13
157	Reninghelst	1,482 88	4,588 16	649 43	6,720 49	6,299 48
158	Rolleghem	1,560 93	2,802 32	540 64	4,903 89	4,596 68
159	Rolleghem-Cappelle	866 88	1,334 04	297 31	2,498 23	2,341 73
160	Roxem	513 94	375 09	143 75	1,232 76	1,155 33
161	Ruddervoorde	3,387 99	7,027 98	1,367 14	11,983 11	11,232 41
162	Rumbeke	3,114 83	8,823 23	1,720 02	15,660 08	14,679 04
163	Ruyselede	3,623 69	9,327 75	1,981 98	17,133 42	16,061 95
164	Saint-André	3,816 40	6,019 34	618 12	10,453 86	9,798 97
165	Sainte-Croix	4,032 98	4,916 62	639 41	9,609 01	9,007 04

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1883, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

166	Saint-Genois	2,550 17	4,645 15	1,185 82	8,381 14	7,856 09
167	Saint-Georges-lez-Bruges. . . .	1,428 77	2,116 92	503 69	4,049 38	3,795 70
168	Saint-Georges-lez-Nieuport. . .	291 48	580 40	142 34	1,023 22	950 12
169	Saint-Jacques-Cappelle	150 76	376 03	82 20	588 99	552 09
170	Saint-Jean	653 24	1,458 72	203 94	2,315 90	2,170 82
171	Saint-Michel	2,917 88	4,692 12	659 81	8,249 81	7,752 99
172	Saint-Pierre-Cappelle	526 54	670 61	144 28	1,141 25	1,069 74
173	Saint-Pierre-sur-la-Digue	2,806 79	2,756 27	1,083 80	6,646 86	6,350 46
174	Saint-Ricquiers	203 »	615 45	29 52	845 97	792 97
175	Schoore	446 59	825 08	221 58	1,493 05	1,599 52
176	Schuyfferscappelle	986 16	1,740 22	257 15	2,983 53	2,796 62
177	Styfe	1,407 98	2,140 71	444 37	3,993 06	3,742 91
178	Suaeskerke	1,146 52	1,456 76	710 47	3,313 55	3,105 97
179	Snelleghem	928 41	1,516 95	190 85	2,456 17	2,285 55
180	Staden	3,591 77	8,065 55	1,845 75	15,503 05	12,657 12
181	Stathille	1,085 91	1,677 56	595 27	3,158 74	2,960 86
182	Stavele	1,056 65	2,966 89	481 02	4,504 56	4,222 57
183	Steene	659 51	1,596 88	405 41	2,659 80	2,474 45
184	Steenkerke	600 46	1,476 41	198 98	2,375 85	2,155 28
185	Stuyvekenskerke	514 50	769 02	74 72	1,158 04	1,085 49
186	Sweveghem	5,922 51	7,592 68	1,722 81	15,257 80	12,408 50
187	Swevezele	5,994 15	7,366 71	1,557 88	12,898 72	12,090 67
188	Syssele	1,908 97	2,377 98	512 57	4,799 52	4,498 66
189	Thielt	12,053 65	21,062 86	5,760 11	56,876 62	54,566 44
190	Thourout	9,841 09	14,516 45	3,404 40	27,761 92	26,022 74
191	Tieghem	1,167 11	2,890 59	492 04	4,549 45	4,264 45
192	Uytkerke	1,286 81	1,799 24	587 05	7,475 10	5,255 55
193	Varsenaere	1,546 87	2,060 90	255 74	3,641 51	3,415 58
194	Vichte	840 21	2,194 75	271 67	3,306 61	5,099 46
195	Vinckem	511 21	1,555 93	270 65	2,155 77	2,001 97
196	Vive-Saint-Bavou	1,109 78	2,087 58	415 80	3,613 16	3,586 81
197	Vive-Saint-Eloi	1,500 25	1,859 55	617 45	3,768 01	3,551 96
198	Vladsloo	2,006 48	2,555 45	542 75	5,084 64	4,766 11

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

199	Vlamertinghe.	2,611 84	5,083 80	720 86	8,416 50	7,889 24
200	Vissegheem.	946 12	1,437 89	331 40	2,715 41	2,545 50
201	Voormezele.	1,215 59	2,679 0	400 54	4,295 15	4,024 18
202	Wacken.	2,780 75	5,954 70	1,262 52	7,097 77	7,496 74
205	Waereghem.	6,207 11	11,296 45	2,106 60	19,610 16	18,581 66
204	Waermaerde.	689 85	1,372 21	248 19	2,310 25	2,165 52
205	Waerdamme.	700 21	1,165 75	170 86	2,036 82	1,909 22
206	Warneton.	4,011 91	8,684 49	1,832 02	14,528 42	15,618 27
207	Watou.	2,252 09	6,350 06	1,315 90	9,898 05	9,277 98
208	Wenduyne.	388 64	509 56	128 18	1,026 18	961 89
209	Wercken.	1,448 58	1,997 08	352 04	3,797 70	3,559 79
210	Wervicq.	8,817 55	14,429 58	3,844 54	27,091 47	25,394 50
211	Westcappelle.	1,696 10	2,467 0	571 74	4,734 84	4,458 22
212	Westcote.	622 02	912 08	141 80	1,678 90	1,573 72
213	Westkerke.	1,064 77	1,531 84	318 75	2,915 56	2,752 72
214	Westoutre.	751 64	2,148 40	418 25	3,298 29	3,091 67
215	Westroosebeke.	1,572 76	3,559 08	757 27	5,899 11	5,529 55
216	Westvleteren.	1,161 95	2,545 57	592 72	4,098 22	3,841 48
217	Wewelghem.	4,975 18	8,498 52	2,443 10	15,916 80	14,919 67
218	Wiefsbeke.	1,176 49	2,008 76	408 59	3,593 64	3,568 51
219	Wilskerke.	241 56	418 88	54 20	744 44	697 80
220	Winckel-Saint-Éloi.	1,951 79	5,225 72	760 42	5,917 93	5,547 19
221	Woesten.	675 19	1,536 87	285 27	2,295 55	2,151 54
222	Woumeu.	2,459 22	4,691 53	818 43	7,949 18	7,451 20
223	Wulpen.	615 89	1,549 64	304 35	2,499 88	2,343 27
224	Wulverghem.	575 05	766 82	122 89	1,262 74	1,185 63
225	Wulveringham.	979 79	2,593 72	568 67	4,142 18	3,882 69
226	Wynghene.	6,049 55	10,001 20	1,971 09	18,021 62	16,892 64
227	Wyschaete.	2,064 51	4,505 85	795 36	7,365 70	6,904 27
228	Zande.	498 68	818 77	159 08	1,456 53	1,365 28
229	Zandvoorde-lez-Bruges.	594 65	1,015 41	278 14	1,888 20	1,769 91
230	Zandvoorde-lez-Ypres.	471 58	1,269 75	233 53	1,974 66	1,850 96

(1) Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

231	Zarren	2,487 80	3,320 21	768 77	6,576 78	6,164 77
232	Zedelghem.	2,988 44	5,411 92	664 81	7,065 17	6,622 56
233	Zerkeghem.	920 36	1,144 37	537 41	2,402 14	2,251 66
234	Zevencote	710 92	1,278 85	295 05	2,284 82	2,141 69
235	Zillebeke	1,251 88	5,222 76	407 04	4,881 08	4,575 86
236	Zoetenaye	16 52	50 16	3 40	70 08	65 69
237	Zonnebeke.	1,789 27	4,277 28	835 42	6,899 97	6,467 71
238	Zuydschote	488 11	1,181 55	275 66	1,945 32	1,821 58
239	Zuyenkerke	981 19	1,762 47	287 11	3,050 77	2,840 91
TOTAL DE LA PROVINCE. . . .		480,799 83	871,567 06	183,496 40	1,555,865 55	1,439,647 47

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1	Adegem.	2,307 48	5,067 52	683 19	8,058 19	7,555 58
2	Aeltre.	5,054 12	10,771 30	2,701 11	18,506 53	17,347 17
3	Afsné.	594 17	870 22	60 04	1,324 45	1,241 46
4	Amougies	714 28	889 65	247 77	1,851 68	1,735 67
5	Appels	1,190 14	1,829 65	560 17	3,579 94	3,355 67
6	Appelterre-Eychem.	701 75	1,465 57	167 07	2,334 39	2,188 15
7	Aspelaere	681 05	1,147 49	256 94	2,085 46	1,954 81
8	Asper.	1,355 43	2,274 71	466 52	4,074 66	3,819 40
9	Assenede	3,910 76	8,145 21	2,165 40	14,221 37	13,350 46
10	Astete	978 74	1,903 74	274 43	3,156 91	2,959 14
12	Audegem	1,619 94	2,789 76	810 94	5,220 64	4,893 58
13	Audenhove-Saint-Géry.	512 19	1,014 28	105 56	1,632 03	1,529 79
14	Audenhove-Sainte-Marie	1,267 .	2,296 61	460 55	4,024 14	3,772 04
15	Auwegem	1,052 45	2,480 99	380 45	3,913 89	3,668 70
16	Aygem.	1,141 98	1,990 50	381 64	3,514 12	3,295 97
17	Bachte-Marie-Leerne	1,062 11	2,555 27	348 21	3,965 59	3,717 16
18	Baelegem	1,510 59	2,511 52	625 37	4,647 28	4,356 14

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

18	Baerdegem	583 24	1,283 22	300 97	2,257 43	2,116 01
19	Baesrode	2,664 69	4,158 59	1,300 54	8,215 62	7,699 07
20	Baevegem	557 25	965 26	209 55	1,712 06	1,604 81
21	Baeygem	428 82	886 10	160 51	1,475 43	1,585 "
22	Bambrugge	458 62	549 75	164 90	1,153 27	1,081 02
25	Bassevelde	2,592 95	6,574 55	1,072 58	10,059 88	9,410 92
24	Beirlegem	580 16	928 30	185 08	1,695 54	1,587 45
25	Belcele	3,221 40	6,656 06	1,185 41	11,042 87	10,551 08
26	Bellem	1,627 15	2,801 06	777 06	5,205 27	4,879 18
27	Berchem-Notre-Dame	2,031 96	4,139 88	1,006 84	7,178 68	6,728 96
28	Berlaere	2,959 37	4,736 15	1,509 36	9,184 86	8,609 47
29	Bevere	2,221 45	3,527 71	1,253 03	6,802 19	6,576 06
30	Beveren	8,409 52	17,059 95	3,746 06	29,215 53	27,385 29
31	Borsbeke	640 29	1,151 33	312 89	2,104 51	1,972 67
32	Bottelaere	965 37	1,786 31	416 53	3,168 21	2,969 74
33	Bouchaute	1,522 43	4,520 67	837 10	6,680 20	6,261 71
34	Boucle-Saint-Blaise	482 16	1,046 71	156 09	1,684 96	1,579 40
35	Boucle-Saint-Denis	675 64	1,677 40	245 88	2,598 92	2,436 11
36	Buggenhout	3,255 79	5,102 53	1,478 52	9,814 86	9,200 "
37	Burght	2,374 82	3,358 62	1,012 60	6,746 04	6,525 43
38	Burst	726 18	1,142 94	375 77	2,244 89	2,104 26
39	Calcken	4,408 46	7,953 69	1,533 15	13,895 30	13,024 81
40	Calloo	2,709 91	5,759 73	1,215 59	9,685 03	9,078 30
41	Caprycke	2,619 19	6,949 24	1,416 36	10,984 79	10,296 64
42	Cherscamp	731 78	1,587 86	384 13	2,703 77	2,534 39
43	Clinge (La)	1,118 81	2,456 25	558 68	4,133 74	3,874 78
44	Cluysen	1,159 69	2,667 79	467 "	4,294 48	4,025 45
45	Cruybeke	2,741 90	5,375 26	1,099 50	9,214 66	8,637 40
46	Cruyshautem	3,907 75	8,394 18	1,535 17	13,837 10	12,970 26
47	Dacknam	556 57	908 77	179 39	1,644 64	1,541 61
48	Deftinge	755 86	1,412 69	141 50	2,310 05	2,165 33
49	Denderbelle	929 25	1,764 06	433 84	3,129 15	2,933 12
50	Denderhautem	1,769 46	3,917 16	790 44	6,477 06	6,071 30

(1) Voir la note à la page 486.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (suite).

51	Denderleeuw	1,522 09	2,578 52	945 45	5,044 94	4,728 89
52	Denderwindeke	1,596 29	5,197 47	450 16	5,025 92	4,709 19
53	Destelbergen	3,950 56	7,590 18	1,269 40	12,789 94	11,988 70
54	Desteldonck	974 96	2,505 58	295 72	3,574 06	3,350 16
55	Deûle	872 15	2,015 18	194 37	3,111 68	2,916 74
56	Deynze	7,567 65	11,797 26	4,468 75	25,835 62	22,340 54
57	Dickele	165 17	529 42	52 15	544 74	510 61
58	Dickelvenne	1,091 58	1,881 70	381 08	3,354 56	3,144 22
59	Doel	1,674 12	5,215 70	595 94	5,481 76	5,158 55
60	Edelaere	245 14	552 75	109 56	907 37	850 55
61	Eecke	1,854 98	5,151 08	821 45	5,807 51	5,445 60
62	Ecuame	851 54	1,449 40	317 14	2,617 88	2,455 88
63	Elene	454 44	770 81	175 14	1,398 59	1,310 79
64	Elseghem	1,129 94	1,782 86	314 56	3,227 56	3,025 18
65	Elst	620 76	1,162 58	185 18	1,968 52	1,845 01
66	Elversele	1,044 61	2,292 84	516 27	3,855 72	3,612 50
67	Erembodegem	2,484 25	4,457 48	1,582 60	8,504 31	7,784 08
68	Erondegem	690 85	988 22	212 "	1,891 05	1,772 59
69	Erpe	1,255 47	2,855 51	590 58	4,677 56	4,384 54
70	Ertvelde	2,251 55	5,408 06	1,572 13	9,051 74	8,465 95
71	Erwetegem	1,072 40	2,052 31	294 64	3,419 55	3,205 14
72	Essche-Saint-Liévin	1,456 75	2,521 41	570 84	4,529 "	4,057 80
73	Etichove	1,656 88	3,093 89	578 50	5,309 27	4,976 67
74	Evergem	7,502 67	14,846 61	2,703 82	25,055 10	23,485 62
75	Exaerde	5,846 92	7,134 76	1,421 45	12,405 15	11,626 12
76	Eyne	2,064 72	3,592 55	1,185 26	6,642 51	6,226 58
77	Gavre	2,114 77	3,726 53	1,146 58	6,987 88	6,550 12
78	Gentbrugge	7,655 78	6,531 11	1,629 64	15,594 55	14,617 50
79	Gotveerdegem	506 46	552 62	108 46	947 54	888 18
80	Goefferdinge	564 07	686 42	144 57	1,194 86	1,120 01
81	Contrée	552 66	705 65	110 52	1,168 61	1,095 40
82	Gotthem	649 25	1,178 79	181 87	2,009 91	1,884 "
83	Gramme	527 88	584 59	122 50	1,054 77	969 94

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FORCÉMENT, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (suite).

84	Grembergen	1,989 26	3,274 86	658 79	5,902 91	5,535 12
85	Grimmingen	325 82	670 75	61 81	1,056 56	990 18
86	Grootenberge	754 57	1,211 58	299 57	2,245 32	2,104 06
87	Gysegem	1,170 61	2,481 79	556 85	5,989 25	5,739 34
88	Gysenzele	299 95	506 98	114 72	921 65	865 91
89	Haellert	2,358 09	4,658 14	959 65	7,955 86	7,458 71
90	Haesdonck	2,581 59	5,546 52	1,051 45	8,959 54	8,398 07
91	Hamme	12,161 80	18,508 80	7,555 52	58,005 92	55,625 »
92	Hansbeke	1,747 06	5,448 75	605 84	5,801 65	5,438 20
93	Hautem-Saint-Liévin	1,219 26	2,187 64	704 24	4,111 14	3,855 59
94	Heldergem	492 59	912 54	147 12	1,552 25	1,455 »
95	Hemelveerdegem	252 54	514 29	61 50	808 15	757 50
96	Herdersem	917 91	1,570 58	567 62	2,856 11	2,677 19
97	Herzele	1,576 05	2,996 18	907 51	5,479 54	5,136 27
98	Heurne	454 70	759 66	116 20	1,310 56	1,228 46
99	Heusden	2,244 15	5,296 94	852 20	6,595 27	5,992 76
100	Hillegem	624 55	887 86	258 47	1,750 66	1,641 »
101	Hofstade	1,559 25	5,076 70	612 61	5,248 56	4,919 76
102	Hooreheke-Saint-Corneille	552 98	1,126 50	169 44	1,828 72	1,714 16
103	Hoorebeke-Sainte-Marie	1,020 46	2,738 57	298 27	4,057 10	3,802 94
104	Hundelgem	265 90	562 26	108 57	954 55	875 98
105	Huyse	2,259 59	4,549 82	710 96	7,520 17	6,861 59
106	Iddergem	407 47	1,015 56	208 44	1,651 47	1,529 27
107	Idegem	674 51	975 64	558 04	1,985 99	1,861 57
108	Impe	409 92	785 27	184 71	1,577 90	1,291 58
109	Kemske	1,505 50	5,505 95	688 66	5,298 11	4,966 21
110	Kerkvken	871 29	1,824 70	597 58	3,095 57	2,899 77
111	Kieldrecht	2,182 60	4,945 01	1,074 14	8,199 75	7,686 07
112	Knesselaere	2,679 11	5,409 74	1,556 66	9,625 51	9,022 51
113	Laerne	3,272 50	5,562 51	1,055 55	9,690 54	9,085 28
114	Laethem-Sainte-Marie	327 55	546 05	75 22	948 78	889 54
115	Laethem-Saint-Martin	1,007 57	2,111 89	515 01	3,454 27	3,219 15
116	Landegem	1,446 06	3,150 84	522 90	5,119 80	4,709 06

(1) Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DNS PAIEMENTS. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

117	Landscauter	251 37	458 19	71 0	780 56	751 66
118	Lebbeke	4,678 94	8,246 11	2,205 75	15,150 80	14,182 92
119	Lede	5,472 98	8,012 87	1,678 51	15,164 16	12,559 47
120	Ledeberg	22,147 86	20,146 27	6,084 19	48,578 32	45,547 61
121	Leerne-Saint-Martin.	609 91	1,402 48	551 27	2,565 66	2,215 59
122	Lecuwegem.	575 06	715 99	150 70	1,219 75	1,145 51
123	Lembeke.	1,821 82	4,625 45	546 91	6,994 16	6,556 0
124	Lemberge	351 75	750 48	46 52	1,148 75	1,076 79
125	Letterhautem.	512 40	720 91	176 24	1,409 55	1,521 25
126	Leupegem	1,592 57	2,465 80	784 89	4,843 26	4,559 84
127	Liefferingen	105 0	298 75	25 52	427 25	400 48
128	Lierde-Sainte-Marie.	977 27	1,500 26	509 89	2,787 42	2,612 80
129	Lierde-Saint-Martin	669 27	1,175 85	156 88	1,981 98	1,857 82
130	Loochristy	5,694 46	8,081 60	1,429 54	15,205 60	12,578 32
131	Lootenhulle	1,925 52	5,750 70	810 81	6,484 85	6,078 58
132	Lovendegem	5,585 75	6,519 99	1,571 70	11,477 44	10,758 42
133	Machelen	1,615 57	5,281 54	585 57	5,478 48	5,135 27
134	Maerke-Kerkhenn.	819 28	1,690 22	258 50	2,768 08	2,594 67
135	Maeter	1,617 49	5,651 97	455 79	5,725 25	5,566 59
136	Maldegem	5,922 49	12,554 82	2,812 65	21,299 96	19,965 60
137	Mariakerke.	2,259 04	4,094 56	649 59	7,005 19	6,564 47
138	Massemen-Westrem	1,065 51	2,055 11	551 85	3,450 47	3,215 56
139	Meerbeke	2,045 25	3,675 0	757 72	6,475 95	6,070 26
140	Meerdonck	1,517 89	2,910 20	677 77	4,905 86	4,598 55
141	Meerendré	2,057 79	5,757 83	678 05	6,495 65	6,086 85
142	Meire	1,416 05	2,655 71	478 85	4,550 59	4,265 51
143	Meirelbeke.	3,740 24	4,995 96	1,575 14	10,109 54	9,476 05
144	Melden	928 27	1,621 08	227 84	2,777 19	2,605 21
145	Meldert	1,140 50	1,574 45	545 61	3,260 54	3,056 09
146	Melle	4,408 18	5,979 58	1,085 99	11,471 55	10,752 90
147	Melsele	5,006 71	6,586 45	918 25	10,511 39	9,852 89
148	Melsen.	558 60	844 46	551 14	1,754 20	1,644 51
149	Mendonck	405 90	939 85	75 56	1,417 31	1,518 52

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

150	Mespelaere	184 80	374 05	45 90	604 75	566 87
151	Meygem	821 06	1,571 52	270 27	2,663 25	2,496 41
152	Meylegem	259 42	441 42	77 42	778 26	729 50
155	Michelbeke	505 09	795 64	124 57	1,421 30	1,552 26
154	Middelbourg	624 89	1,199 *	276 12	2,100 01	1,968 45
155	Moerbeke (Lokeren)	4,752 37	7,154 18	2,053 58	15,959 91	13,085 57
156	Moerbeke (Grammont)	565 52	748 51	155 46	1,449 29	1,558 56
157	Moerzeke	2,854 16	4,520 09	1,189 *	8,543 25	7,820 58
158	Mont-Saint-Amand	11,775 75	17,417 98	5,595 68	32,787 59	30,753 59
159	Mooreghem	555 40	860 07	104 17	1 497 64	1,405 82
160	Moorsel	1,946 »	5,955 26	956 64	6,857 90	6,409 55
161	Moortzele	491 47	975 29	126 12	1,592 88	1,495 09
162	Mullem	405 76	741 94	154 56	1,280 26	1,200 06
163	Munckzwalm	612 50	1,255 26	256 02	2,101 78	1,970 11
164	Munte	546 07	956 27	179 52	1,681 86	1,576 50
165	Nazareth	2,887 71	5,953 57	1,020 28	9,841 56	9,224 84
166	Nederboulcere	687 12	754 08	161 84	1,605 04	1,502 62
167	Nederbrakel	3,051 84	5,865 75	1,702 04	10,657 65	9,989 97
168	Neder-Eemane	341 25	695 56	91 16	1,125 97	1,055 44
169	Nederhasselt	520 10	1,065 45	146 25	1,729 76	1,621 40
170	Nederzwalm-Hermelegem	891 59	1,958 91	605 61	5,456 11	5,259 59
171	Nevele	5,508 27	6,856 24	1,515 25	11,689 76	10,957 44
172	Neyghem	259 82	516 85	94 06	880 71	825 54
173	Nieuwenhove	295 68	565 65	86 16	945 47	886 24
174	Nieuwerkerken	1,455 56	2,935 85	617 18	4,988 59	4,676 08
175	Nieukerken	2,324 64	5,447 84	1,556 54	9,609 02	9,007 05
176	Nokere	1,059 59	2,076 95	245 55	3,580 07	3,168 32
177	Nukerke	1,457 75	2,675 98	458 55	4,572 24	4,285 81
178	Okegem	582 62	856 94	165 88	1,405 44	1,517 59
179	Olsene	1,658 16	5,515 20	626 92	5,800 28	5,456 92
180	Onkerzele	765 28	968 67	138 52	1,870 27	1,755 10
181	Oombergen	591 72	582 20	98 05	1,071 95	1,004 79
182	Oordégem	1,506 26	5,517 79	762 62	5,586 67	5,256 69

(1) Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1883, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FORCIARE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

183	Oostacker	3,959 04	8,162 15	1,097 08	13,198 27	12,571 45
184	Oost-Eccloo	1,286 11	2,672 24	562 42	4,520 77	4,237 56
185	Oosterzeele	1,696 05	2,766 57	639 23	5,101 65	4,782 05
186	Oostwinckel	729 96	1,436 85	174 14	2,590 95	2,241 15
187	Opbrakel	862 82	1,548 27	252 15	2,643 22	2,477 65
188	Opdorp	1,116 15	1,901 86	418 88	3,436 89	3,221 58
189	Ophasselt	677 81	1,244 51	236 87	2,158 99	2,023 75
190	Orroir	580 05	711 46	119 12	1,310 61	1,154 77
191	Ottergem	228 48	415 57	105 17	749 02	698 55
192	Oultre	927 57	1,889 88	260 08	3,077 55	2,884 74
193	Overboulaere	1,458 17	2,182 82	595 50	4,234 49	3,969 22
194	Overmeire	5,067 05	4,946 95	1,000 62	9,014 62	8,449 89
195	Oycke	772 80	1,596 58	191 48	2,360 66	2,212 77
196	Paricke	407 47	860 91	142 50	1,410 88	1,322 49
197	Paulaethem	102 90	286 27	27 46	416 63	390 55
198	Peteghem (Audenarde)	1,729 98	5,421 16	407 96	5,559 10	5,210 84
199	Peteghem (Deynze)	1,711 85	2,624 45	656 27	4,972 57	4,661 06
200	Pinte (La)	951 50	2,162 42	274 51	3,388 23	3,175 97
201	Poesele	455 53	905 30	120 "	1,460 63	1,369 15
202	Pollare	525 08	757 75	88 02	1,150 85	1,078 74
203	Pouques	948 64	1,898 87	518 04	3,165 55	2,967 24
204	Quaremont	875 04	1,505 06	271 40	2,649 50	2,485 52
205	Ressegem	488 88	852 55	175 08	1,494 51	1,400 70
206	Ronsele	540 69	641 88	86 78	1,069 55	1,002 56
207	Rooborst	518 21	1,110 29	235 02	1,865 52	1,746 78
208	Roosebeke	258 84	408 78	101 80	752 42	705 28
209	Rupelmonde	5,640 49	5,595 87	2,537 09	11,571 45	10,846 54
210	Russeignies	559 49	898 18	155 09	1,590 76	1,491 10
211	Ruyen	1,555 11	1,87 10	602 21	3,854 42	3,594 21
212	Saffelaere	2,712 64	6,515 55	1,115 02	10,141 01	9,505 72
213	Saint-Antelinckx	575 85	576 05	116 88	1,068 76	1,001 81
214	Saint-Denis-Westrem	2,289 91	4,104 12	884 "	7,278 05	6,822 09
215	Sainte-Marguerite	487 62	1,299 51	261 42	2,048 55	1,920 22

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

216	Saint-Gilles-lez-Termonde	2,741 41	4,740 71	1,079 48	8,561 60	8,025 35
217	Saint-Gilles-Waes.	5,806 81	9,705 95	1,947 15	15,459 89	14,491 30
218	Saint-Jean-in-Eremo	454 0	1,025 61	195 35	1,652 96	1,549 41
219	Saint-Laurent	2,005 68	5,585 80	901 61	8,491 09	7,959 16
220	Saint-Paul	1,957 62	4,425 46	815 45	7,196 51	6,745 68
221	Santbergen.	700 84	1,112 16	250 34	2,045 34	1,915 35
222	Sarfardinge.	781 69	1,519 49	195 32	2,294 50	2,150 76
223	Schelderode	709 66	1,253 05	148 94	2,091 65	1,960 62
224	Scheldewintke.	1,451 57	2,822 60	503 28	4,757 45	4,459 41
225	Schellebelle	1,411 06	2,494 26	695 84	4,599 16	4,511 04
226	Schendelbeke.	618 80	971 95	181 70	1,772 45	1,661 41
227	Schoonaerde	1,059 80	2,418 91	440 69	5,919 40	5,675 87
228	Schoorisse	1,565 74	2,995 94	397 95	4,755 61	4,457 69
229	Seevergem.	1,022 77	2,059 57	574 40	5,456 54	5,221 25
230	Segelsem.	846 72	1,668 28	240 53	2,755 53	2,582 91
231	Selzaete.	4,845 95	9,190 65	2,506 58	16,540 96	15,517 26
232	Semmerzaeke.	749 77	1,512 85	409 02	2,471 64	2,316 80
233	Seven-Eecken.	1,879 50	4,585 84	737 51	7,092 35	6,564 15
234	Sinay	5,978 58	7,977 10	1,598 06	15,555 54	12,704 46
235	Sleydinge	4,564 22	9,659 26	1,742 61	15,766 09	14,778 40
236	Smeerhebbe-Vloersegem.	280 65	476 98	62 82	820 45	769 03
237	Smetlede.	515 52	942 87	169 48	1,625 87	1,524 02
238	Somergem.	5,189 45	10,057 49	1,880 91	17,127 85	16,054 86
239	Sottegem	4,698 47	8,248 19	2,992 06	15,938 72	14,940 29
240	Steenhuyze-Wynhuyze.	1,195 45	2,099 51	555 96	5,646 99	5,418 44
241	Stekene	6,184 57	11,727 02	2,950 94	20,842 53	19,556 83
242	Strypen	969 01	1,522 54	515 81	2,807 36	2,651 49
243	Sulsique.	647 45	1,120 61	99 40	1,867 44	1,759 45
244	Swynaerde.	2,578 25	4,277 24	579 52	7,235 01	6,781 76
245	Syngem	1,577 51	2,865 67	758 64	5,179 62	4,855 14
246	Thieirode	1,605 42	5,457 89	696 37	5,757 68	5,596 98
247	Tronchiennes.	6,100 64	11,881 25	1,940 12	19,922 01	18,673 97
248	Ursei	1,448 72	5,401 69	706 24	5,556 65	5,298 55

(1) Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

249	Uitbergen	774 69	945 75	246 55	1,966 95	1,845 75
250	Velsique-Ruddershove	1,515 61	2,550 28	559 95	4,625 82	4,534 16
251	Verebroeck	998 54	2,241 51	351 32	3,570 97	3,547 26
252	Viane	852 25	954 75	161 12	1,928 10	1,807 51
253	Vinderhaute	942 69	1,416 19	211 07	2,569 95	2,408 95
254	Vleekem	157 78	559 15	26 70	545 61	509 55
255	Vlierzele	867 00	1,759 52	518 08	2,944 69	2,760 22
256	Volkegem	542 16	628 "	92 15	1,062 51	995 76
257	Voorde	512 92	966 85	168 72	1,678 47	1,575 52
258	Vosselaere	709 75	1,547 15	198 41	2,455 27	2,501 46
259	Vracene	5,455 17	7,529 56	1,789 48	12,572 01	11,784 42
260	Vurste	792 40	1,552 69	189 10	2,554 19	2,187 06
261	Vynckt	1,211 91	2,555 52	423 25	4,170 46	3,909 20
262	Wachtebeke	5,298 12	6,765 46	1,882 50	11,944 08	11,195 85
263	Waerbeke	151 20	529 85	47 66	528 71	495 59
264	Waerschoot	4,572 40	7,849 48	1,769 97	14,191 85	13,502 78
265	Waesmunster	5,049 05	7,905 97	2,272 67	15,225 67	14,271 84
266	Wanegem-Lede	987 49	1,907 91	562 58	5,257 98	5,055 85
267	Wanzele	295 72	609 05	125 66	1,026 45	962 15
268	Waterland-Oudemans	585 59	1,541 27	256 96	2,561 82	2,215 86
269	Watervliet	1,550 01	4,574 85	809 57	6,954 25	6,499 85
270	Welden	684 67	1,454 05	155 76	2,295 08	2,149 45
271	Welle	697 55	1,496 05	212 76	2,406 56	2,355 61
272	Wetteren	15,506 53	18,100 27	5,964 94	37,371 79	35,050 59
273	Wichelen	1,655 22	3,404 47	997 05	6,056 74	5,677 51
274	Wieze	1,488 76	2,391 51	816 47	4,696 74	4,402 51
275	Wondelgem	2,421 09	4,057 51	439 18	6,967 78	6,551 27
276	Wongerghem	628 18	1,040 86	159 92	1,828 96	1,714 58
277	Wortegem	1,592 57	5,155 22	472 79	5,218 58	4,891 66
278	Woubrechtgem	415 55	646 05	109 11	1,168 49	1,095 29
279	Wynckel	1,702 54	5,505 15	858 65	6,064 52	5,684 41
280	Zele	11,549 87	19,281 09	6,155 57	36,786 55	34,481 81
281	Zeveren	409 22	976 05	82 88	1,468 15	1,376 16

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

282	Zonnegem	266 28	523 17	95 20	884 65	839 23
283	Zulte	1,155 68	2,069 76	303 18	4,308 62	4,038 70
284	Zwyndrecht	3,153 78	5,731 42	1,290 05	10,175 25	9,537 81
	TOTAL DE LA PROVINCE. . .	509,408 69	927,512 42	207,092 82	1,644,415 93	1,541,597 78

PROVINCE DE HAINAUT.

1	Acoz	2,911 58	2,708 98	1,170 40	6,790 96	6,335 55
2	Aiseau	5,784 52	4,352 77	1,574 75	11,712 04	10,978 53
3	Anderlues	6,702 45	9,375 06	2,544 35	18,621 84	17,455 25
	Angre	1,489 53	1,961 22	1,056 02	4,506 77	4,224 44
5	Angreau	566 93	737 35	262 46	1,566 74	1,468 59
6	Anserocul	1,359 28	1,642 49	400 94	3,282 71	3,077 06
7	Antoing	6,071 87	7,717 51	2,566 02	16,155 40	15,143 33
8	Anvaing	1,287 23	2,146 83	480 48	3,914 54	3,669 51
9	Arbre-Ponchau	571 48	655 19	210 68	1,415 55	1,326 68
10	Arc-Ainières	1,158 13	1,751 46	326 45	3,196 04	2,995 82
11	Arquennes	2,959 72	2,888 22	909 36	6,737 30	6,315 23
12	Asquillies	280 98	451 56	136 24	848 58	795 42
13	Athis	603 47	1,054 85	164 34	1,802 66	1,689 73
14	Attre	1,185 77	1,525 24	462 54	2,971 55	2,785 39
15	Aubechies	535 57	464 96	101 34	901 67	845 18
16	Audregnies	1,407 70	2,558 21	622 10	4,588 01	4,300 59
17	Aulnois	732 76	1,387 56	347 59	2,467 71	2,515 12
18	Autieppe	299 81	442 67	168 27	910 75	853 70
19	Bailleux	1,575 35	1,603 32	483 75	3,662 42	3,432 98
20	Bailièvre	284 54	402 43	126 55	813 32	762 37
21	Bailleul	559 70	766 44	155 35	1,461 49	1,369 93
22	Baisieux	952 56	1,072 23	237 09	2,261 88	2,120 18
23	Barbençon	1,152 34	1,617 22	422 98	3,192 54	2,992 54
24	Barry	913 64	965 12	446 44	2,325 20	2,179 34
25	Basècles	4,506 95	3,520 87	3,377 43	11,405 25	10,690 76
26	Bassilly	1,319 08	1,975 45	402 98	3,697 51	3,465 88

(¹) Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1885.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties actuellement.	PERSOMNELLE.	DES PATENTES (1)	Total	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

27	Baudour	5,998 16	8,726 98	2,808 55	17,553 69	16,433 97
28	Baufte	1,254 80	1,548 85	286 58	2,870 21	2,690 40
29	Baugnies	759 06	1,084 85	535 58	2,159 27	2,024 *
30	Beauwelz	800 05	1,550 99	487 82	2,638 84	2,475 55
31	Béclers	1,275 54	2,574 02	287 18	3,957 54	5,690 68
32	Bellecourt	924 70	1,650 74	525 79	2,881 25	2,700 75
33	Belœil	4,261 60	4,855 75	1,828 57	10,925 90	10,239 56
34	Bernissart	2,467 29	2,757 95	926 48	6,151 70	5,747 57
35	Bersillies l'Abbaye	696 92	846 99	451 03	1,995 *	1,870 02
36	Bienne-lez-Happart	352 58	620 46	94 60	1,067 44	1,000 57
37	Biercée	455 56	661 53	175 24	1,922 55	1,211 57
38	Biesme-sous-Thuin	546 78	458 65	107 84	915 27	856 06
39	Biévène	2,545 42	2,848 87	570 24	5,764 55	5,405 41
40	Blandain	2,685 10	5,002 39	985 92	8,671 41	8,128 18
41	Blaregnies	846 51	1,609 22	515 41	2,771 14	2,597 54
42	Blaton	5,270 82	2,857 26	2,165 99	8,292 07	7,772 60
43	Blaugies	1,966 25	2,755 21	715 76	5,455 20	5,092 85
44	Bléharies	1,049 02	1,952 55	670 06	3,651 41	3,422 66
45	Blicquy	1,957 55	2,122 77	545 80	4,626 12	4,556 51
46	Boignée	545 15	795 55	249 52	1,586 18	1,486 81
47	Bois-de-Lessines	1,464 17	1,566 86	555 52	3,585 55	3,175 27
48	Bois-d'Haine	2,054 15	1,825 69	454 75	4,312 57	4,042 40
49	Bouffloux	7,217 21	6,725 09	2,600 62	16,540 92	15,504 70
50	Bougnies	587 10	701 19	99 76	1,188 05	1,115 62
51	Bouriers	865 87	1,055 95	512 59	2,450 41	2,278 15
52	Boussoit	915 92	921 84	254 92	2,070 68	1,940 96
53	Boussu	15,552 51	17,524 08	4,415 40	37,471 99	35,124 52
54	Boussu-lez-Walcourt	1,156 26	1,428 87	607 59	3,192 52	2,992 52
55	Bouvignies	506 59	982 46	159 55	1,648 58	1,545 12
65	Braffe	722 75	1,255 65	184 40	2,142 78	2,008 54
57	Braine-le-Comte	14,695 14	20,001 28	4,824 06	39,518 48	37,042 80
58	Brasménil	1,205 65	1,425 72	558 85	2,966 20	2,780 58
59	Bray	551 74	601 85	157 52	1,510 91	1,228 79

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

60	Brugelette	3,595 15	4,228 94	862 49	8,686 58	8,142 58
61	Bruyelles	1,171 87	1,108 50	541 47	2,821 84	2,645 06
62	Brye	596 97	525 60	109 45	1,052	967 55
65	Buissenal	619 99	727 55	155 95	1,501 27	1,407 22
64	Bury	1,320 15	1,616 58	422 69	3,359 20	3,148 76
65	Buvrignes	1,518 50	2,258 12	458 86	4,255 28	3,969 06
66	Buzet	820 89	945 51	191 26	1,955 66	1,855 15
67	Callenelle	1,175 57	1,101 14	481 57	2,758 08	2,585 50
68	Calonne	1,700 79	1,677 46	981 58	4,359 85	4,086 70
69	Cambron-Casteau	1,087 10	811 91	250 75	2,129 74	1,906 52
70	Cambron-St-Vincent	1,572 15	1,459 45	591 04	3,402 62	3,189 46
71	Carnières	6,564 68	7,221 42	1,691 41	15,277 51	14,520 45
72	Casteau	2,025 10	3,258 48	675 55	5,958 91	5,566 86
75	Celles	2,276 05	3,267 04	658 55	6,201 42	5,812 95
74	Chapelle-à-Oie	521 22	702 85	150 18	1,374 25	1,288 14
75	Chapelle-à-Wattines	1,000 81	1,557 67	580 98	3,029 46	2,859 08
76	Chapelle-lez-Herlaimont	5,192 74	7,564 98	2,274 16	15,051 88	14,090 19
77	Châtelet	26,248 59	27,955 54	8,976 77	63,178 70	59,220 80
78	Chatelineau	18,986 24	17,144 74	5,648 65	41,779 65	39,162 50
79	Chaussée-Notre-Dame	1,589 98	1,589 18	267 48	3,446 64	3,250 72
80	Chercq	1,902 81	1,609 54	646 89	4,159 04	3,808 40
81	Chièvres	5,567 53	5,854 19	1,750 88	12,952 60	12,141 17
82	Cilly	1,055 67	1,285 20	677 26	3,018 15	2,829 06
85	Cordes	558 10	462 51	108 45	909 06	852 11
84	Couillet	15,274 10	15,115 55	4,287 19	50,704 64	28,781 11
85	Courcelles	16,197 19	16,514 51	5,254 95	37,768 65	35,402 59
86	Cour-sur-Heure	288 96	425 01	185 68	899 65	845 29
87	Croix-lez-Rouveroy	558 51	408 15	91 40	857 86	785 57
88	Guesmes	9,470 50	11,476 97	3,118 50	24,065 57	22,557 96
89	Dampremy	14,975 98	15,585 50	5,007 98	35,567 46	35,151 85
90	Dergneau	475 65	711	129	1,515 65	1,255 25
91	Deux-Acren	2,857 40	2,952 45	1,055 95	6,825 78	6,598 17
92	Donstiennes	780 71	740 67	385 72	1,907 10	1,787 65

(1) Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (suite).

93	Écaussinnes-d'Enghien	10,010 07	8,282 25	3,693 64	21,985 96	20,008 63
94	Écaussinnes-Lalaing	1,556 17	1,702 59	549 20	3,807 85	3,569 50
95	Ellezelles	3,550 68	4,452 65	1,088 70	9,092 01	8,522 43
96	Ellignies-lez-Frasnes	99 96	176 96	51 59	328 51	307 74
97	Ellignies-St-Aune	1,499 26	1,859 43	414 52	3,773 01	3,556 65
98	Elouges	6,540 45	7,267 51	1,923 86	15,731 85	14,746 51
99	Épinoit	589 26	876 64	121 56	1,587 26	1,487 82
100	Erbaut	447 79	558 62	113 42	1,119 83	1,049 68
101	Erbisoul	764 82	725 57	512 21	1,802 60	1,689 67
102	Ere	888 86	1,140 85	120 51	2,150 20	2,015 50
103	Erpion	295 58	447 54	167 51	908 65	851 71
104	Erquennes	1,895 88	2,877 52	1,269 96	6,045 16	5,664 58
105	Erquennes	655 75	1,047 59	250 62	1,951 74	1,810 72
106	Escanailles	1,871 17	2,517 26	652 20	4,820 63	4,518 64
107	Espechin	1,105 25	2,019 77	563 63	3,488 65	3,270 08
108	Esquelmes	552 52	485 17	52 70	870 39	815 86
109	Estainbourg	1,267 98	1,888 94	558 54	3,695 46	3,463 95
110	Estainpuis	1,292 52	1,715 53	610 48	3,528 53	3,307 29
111	Estimmes-au-Mont	2,425 26	2,552 19	957 47	5,732 92	5,375 78
112	Estimmes-au-Val	1,508 79	1,578 16	461 51	3,151 26	2,955 85
115	Eugies	2,021 52	3,354 63	747 54	6,103 29	5,720 94
114	Everbecq	2,225 85	2,860 22	805 28	5,893 33	5,524 14
115	Evregnies	614 60	900 09	524 73	1,839 42	1,724 19
116	Familleureux	1,704 78	1,857 75	573 82	4,156 35	3,877 20
117	Farcieumes	5,759 95	7,184 62	3,155 72	16,098 29	15,089 79
118	Faurœux	322 21	548 06	151 96	1,003 15	940 29
119	Fayt-le-Franc	581 42	905 68	358 56	1,845 66	1,750 04
120	Fayt-lez-Seneffe	6,327 58	7,847 57	1,987 85	16,162 80	15,150 26
121	Feluy	5,245 70	5,295 71	1,479 59	11,929 »	11,181 69
122	Fleurus	10,759 77	11,085 40	3,494 34	25,339 51	23,752 09
123	Flobecq	3,583 79	3,833 42	1,805 79	11,225 »	10,521 80
124	Fontaine-Valmont	1,557 91	1,516 14	743 15	3,597 20	3,184 58
125	Fontenoy	463 75	528 06	144 35	1,136 16	1,064 98

(1) Voir la note à la page 486.

N. D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884
		Foncière, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

126	Forchies-la-Marche	4,755 71	4,729 58	1,026 18	10,491 47	9,834 22
127	Forest	655 52	871 50	257 51	1,762 53	1,652 11
128	Forges	1,180 90	1,513 54	651 04	5,545 28	5,135 71
129	Fouleug	554 85	272 57	109 54	756 04	690 77
150	Fourbechies	428 26	655 07	114 95	1,198 28	1,125 21
151	Frasnes-lez-Buissonal	3,888 56	4,762 26	1,885 95	10,554 57	9,874 62
152	Frasnes-lez-Gosselies	3,103 51	3,686 96	1,152 77	7,943 04	7,445 44
155	Froid-Chapelle	1,875 15	2,858 55	877 75	5,600 25	5,257 83
154	Froidmont	1,008 70	1,757 10	268 27	3,054 07	2,844 »
155	Froyennes	2,037 15	3,283 88	612 56	5,925 57	5,552 29
156	Gages	678 44	622 44	161 93	1,462 81	1,371 17
157	Gallaix	255 54	595 04	91 14	759 72	695 58
158	Gaurain-Ramecroix	3,187 51	2,686 01	1,159 18	7,052 50	6,591 94
159	Genly	706 25	1,172 15	251 84	2,150 20	1,996 75
140	Gerpennes	2,986 62	4,551 94	1,565 57	8,904 15	8,546 33
141	Ghislenghien	817 95	1,705 09	457 54	2,978 58	2,791 98
142	Ghlin	5,516 14	6,585 88	1,350 04	15,452 06	12,590 59
145	Ghoy	1,583 62	2,240 08	596 47	4,020 17	3,768 52
144	Gibecq	514 85	842 42	87 46	1,444 73	1,354 22
145	Gilly	29,174 52	53,766 82	11,901 51	74,842 65	70,154 05
146	Givry	2,490 04	3,546 96	1,365 22	7,402 22	6,938 50
147	Godarville	1,256 90	1,916 21	716 22	3,869 33	3,626 95
148	Gœgnies-Chaussée	459 06	698 45	250 96	1,388 47	1,501 49
149	Gondregnies	480 41	505 65	60 02	1,046 08	980 55
150	Gosselies	17,555 95	23,389 95	8,600 06	49,545 94	46,442 08
151	Gottignies	911 68	744 65	251 16	1,907 49	1,787 99
152	Gougnies	981 96	1,916 18	525 28	3,421 42	3,207 08
155	Gouy-lez-Piéton	3,197 67	4,533 19	1,751 05	9,481 91	8,887 91
154	Gozée	1,910 58	2,679 26	691 07	5,285 91	4,952 89
155	Grandglise	1,165 71	1,088 96	682 29	2,956 96	2,752 97
156	Grandmetz	811 09	1,265 14	202 54	2,568 77	2,220 58
157	Grandreng	1,567 79	2,576 86	685 91	4,828 56	4,526 07
158	Grandrieux	1,022 21	1,166 79	378 93	2,567 93	2,407 06

(1) Voir la note à la page 486.

N. D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DMS PATENTES. (1)	Total	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

159	Grosages.	611 52	888 07	197 88	1,697 47	1,591 13
160	Guégnies.	807 52	1,158 94	229 40	2,195 05	2,058 38
161	Hacquognies.	652 59	880 73	218 03	1,751 35	1,622 80
162	Haine-Saint-Paul.	7,050 12	7,996 14	2,890 86	17,937 12	16,815 45
165	Haine-Saint-Pierre.	7,279 65	6,765 37	2,422 61	16,465 63	15,454 12
164	Hainin.	701 54	856 40	189 88	1,747 82	1,638 53
165	Ham-sur-Heure.	5,581 90	4,037 74	1,780 14	9,399 78	8,810 92
166	Hautes-Wihéries.	1,048 18	1,258 13	599 84	2,906 15	2,724 09
167	Harchies.	1,519 14	1,774 04	616 89	3,910 07	3,665 12
168	Harmignies.	1,258 16	1,180 48	516 58	3,055 22	2,845 08
169	Harvengt.	1,027 11	1,511 25	259 21	2,797 55	2,622 29
170	Haulchin.	1,617 »	1,702 64	702 87	4,022 51	3,770 52
171	Hautrages.	2,050 42	5,784 25	822 48	6,657 15	6,221 56
172	Havay.	966 28	1,664 05	372 29	3,002 62	2,814 52
173	Havinnes.	965 02	1,115 05	327 98	2,408 05	2,257 20
174	Havrè.	5,747 51	4,915 12	949 89	9,612 52	9,010 15
175	Hellebecq.	469 77	811 61	221 12	1,502 50	1,408 57
176	Hennuyères.	1,520 55	1,702 18	512 17	3,824 68	3,585 08
177	Henripont.	594 17	552 16	179 70	1,126 03	1,055 49
178	Hensies.	1,772 05	2,270 58	707 89	4,750 52	4,452 73
179	Heppignies.	1,181 25	1,160 22	286 56	2,627 83	2,463 21
180	Herchies.	2,581 95	2,780 25	774 61	6,136 81	5,752 36
181	Hérinnes.	1,600 02	2,758 76	627 54	4,985 12	4,682 20
182	Herquegies.	428 40	635 52	99 44	1,161 56	1,088 61
183	Hertaia.	274 53	500 75	97 05	872 11	817 48
184	Hollain.	1,611 75	1,757 12	678 19	4,027 06	3,774 78
185	Horrues.	5,195 33	5,768 57	985 10	7,945 »	7,447 28
186	Houdeng-Aimeries.	8,596 28	9,652 49	3,258 59	21,507 56	20,160 01
187	Houdeng-Gœgnies.	8,195 80	8,157 52	2,766 41	19,417 73	18,201 28
188	Houtaing.	1,104 52	2,152 48	216 64	3,473 44	3,255 84
189	Hoves.	1,676 22	2,425 94	457 69	4,559 85	4,274 19
190	Hoovardries.	582 54	479 80	94 21	956 55	896 44
191	Huissignies.	1,331 68	1,268 73	531 49	3,131 90	2,955 70

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1885.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

192	Hyon	2,599 45	3,169 67	600 04	6,369 16	5,970 16
193	Irchonwelz	1,099 77	1,155 78	288 91	2,524 46	2,366 31
194	Isières	691 25	1,083 93	224 "	1,999 18	1,873 94
195	Jamioux	956 55	1,252 16	457 61	2,646 50	2,480 52
196	Jollain Merlin	730 17	1,515 86	201 61	2,247 64	2,106 83
197	Joneret	582 19	748 17	126 34	1,456 70	1,365 44
198	Jumet	35,997 71	44,915 19	20,137 66	101,048 56	94,718 26
199	Jurbise	1,869 56	1,907 64	516 19	4,293 39	4,024 43
200	Kain	4,426 94	3,463 74	834 41	10,725 09	10,053 20
201	La Buisnière	2,645 97	1,716 04	778 05	5,138 06	4,816 18
202	Ladeuze	1,216 39	1,391 67	586 12	2,994 18	2,806 61
203	Lahamaide	609 07	957 20	225 60	1,791 87	1,679 62
204	La Hestre	5,212 60	6,774 82	2,237 28	14,224 79	13,333 66
205	La Louvière	27,215 97	22,896 03	11,349 87	61,459 87	57,609 63
206	Lamain	637 63	1,216 92	180 25	2,034 80	1,907 33
207	Lambusart	1,295 14	1,413 03	545 53	3,253 70	3,049 87
208	Landrelics	1,486 87	2,446 87	532 21	4,465 95	4,186 18
209	Lanquesaint	297 57	588 63	98 03	984 23	922 37
210	Laplaigne	1,233 96	1,111 49	463 84	2,814 29	2,637 99
211	Leernes	1,786 33	2,363 22	631 43	5,003 "	4,689 38
212	Leers-Fosteau	483 21	543 12	179 60	1,205 93	1,130 38
213	Leers-Nord	912 10	1,676 84	374 06	2,963 "	2,777 38
214	Lens	3,622 22	4,377 36	1,439 79	9,659 37	9,034 23
215	Lesdain	616 14	848 93	208 92	1,674 01	1,569 14
216	Leugnies	348 03	730 99	234 37	1,313 39	1,236 08
217	Leval-Chaudeville	348 10	327 69	238 33	1,114 34	1,044 33
218	Leval-Trahegnies	2,220 40	2,704 49	938 74	5,863 63	5,496 30
219	Liberchies	892 30	1,164 33	231 02	2,307 87	2,163 29
220	Ligne	1,178 43	1,446 06	319 82	3,144 33	2,947 33
221	Lobbès	3,781 89	3,238 04	2,173 26	11,193 19	10,496 67
222	Lodelinsart	18,333 73	16,323 94	3,937 70	40,819 39	38,262 21
223	Lombise	978 60	1,063 81	202 61	2,250 02	2,109 06
224	Lompret	192 30	227 66	110 81	530 97	497 71

(1) Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

225	Loverval	684 60	865 46	225 24	1,773 30	1,662 21
226	Luttre	2,116 24	2,268 07	674 40	5,058 71	4,741 80
227	Macon	1,194 54	1,489 67	605 56	3,289 57	3,085 49
228	Macquenoise	854 56	1,051 16	559 29	2,445 01	2,291 84
229	Mailles	2,015 44	1,925 66	789 95	4,729 05	4,452 79
230	Mainvault	1,283 52	1,884 46	397 05	3,565 05	3,341 70
231	Maisières	1,658 02	2,877 09	404 29	4,939 40	4,629 97
232	Manage	4,255 88	4,582 15	1,847 88	10,665 89	9,995 84
233	Marbaix	925 79	1,486 92	305 76	2,714 47	2,544 42
234	Marche-lez-Écaussines	2,930 69	2,552 65	854 50	6,097 84	5,715 85
235	Marchienne-au-Pont	51,095 89	52,475 47	15,165 35	76,754 71	71,927 58
236	Marchipont	155 77	258 82	45 54	455 05	408 62
237	Marcinelle	23,116 80	24,952 78	7,289 54	55,558 92	51,872 15
238	Marcq	1,765 16	2,576 05	595 66	4,552 87	4,248 90
239	Marquain	1,085 67	1,995 99	592 77	3,470 45	3,255 02
240	Masnuy-St-Jean	1,178 52	1,292 27	255 19	2,725 98	2,555 21
241	Masnuy-St-Pierre	859 88	797 65	505 09	1,969 60	1,857 78
242	Maubray	1,558 25	1,424 07	542 49	3,504 81	3,285 25
243	Maulde	1,525 45	2,406 90	556 78	4,069 13	3,814 21
244	Maurage	2,146 97	2,745 90	397 26	5,288 15	4,956 85
245	Melles	377 02	576 56	62 76	1,016 54	952 67
246	Mellet	1,800 26	1,809 45	525 09	4,152 78	3,873 88
247	Merbes-le-Château	5,304 42	4,205 41	1,548 44	9,058 27	8,490 80
248	Merbes-St-Marie	526 54	769 53	209 60	1,505 47	1,411 16
249	Meslin-l'Évêque	1,052 52	1,565 34	555 72	3,153 58	2,956 02
250	Mesvin	946 75	1,002 96	739 20	2,688 91	2,520 46
251	Mévergnies	979 51	882 57	551 54	2,395 42	2,245 48
252	Mignault	1,567 45	1,644 40	451 81	3,443 66	3,227 95
253	Molembaix	1,160 52	2,154 07	378 72	3,695 11	3,461 75
254	Momignies	2,750 56	3,058 58	1,491 89	7,281 03	6,824 90
255	Nonceau-Imbrechies	454 55	510 86	286 87	1,252 08	1,154 90
256	Monceau-sur-Sambre	13,555 61	15,532 72	5,007 55	34,095 88	31,958 03
257	Mouthliart	456 10	745 50	214 74	1,396 14	1,308 68

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

258	Montignies-le-Tilleul	4,070 71	5,431 45	1,254 67	10,756 83	10,082 90
259	Montignies-lez-Lens	1,291 99	1,501 60	408 06	3,201 65	3,001 08
260	Montignies-St-Christophe	575 57	776 95	194 54	1,544 86	1,448 08
261	Montignies-sur-Roc	984 69	1,586 68	419 16	2,700 53	2,615 71
262	Montigny-sur-Sambre	19,214 16	92,155 02	7,197 77	48,546 95	45,505 67
263	Montroeuil-sur-Haine	976 01	1,555 "	297 86	2,826 87	2,649 78
264	Montroeuil-au-Bois	751 05	1,035 17	354 41	2,158 61	2,004 63
265	Mont-St-Athegonde	1,406 72	1,378 18	320 44	3,105 34	2,910 80
266	Mont-St-Aubert	889 07	1,058 81	181 35	2,129 23	1,995 84
267	Mont-St-Geneviève	621 88	886 54	102 46	1,610 88	1,509 97
268	Mont-sur-Marchienne	9,065 07	11,754 25	2,784 25	25,603 53	22,124 86
269	Morlanwelz	12,515 25	15,900 71	6,055 68	32,451 62	30,418 65
270	Moutbaix	1,100 61	1,559 52	245 27	2,705 20	2,555 73
271	Mourcourt	1,722 14	2,128 92	715 64	4,564 70	4,278 74
272	Moustier	1,182 57	1,757 76	548 92	3,289 05	3,085 "
273	Naast	1,935 29	2,411 76	595 65	4,940 70	4,651 18
274	Nalinnes	2,705 15	4,381 85	905 51	7,990 29	7,489 75
275	Néchin	1,667 47	2,847 55	881 37	5,396 39	5,058 53
276	Neufmaisons	696 29	860 "	196 82	1,753 11	1,645 28
277	Neufvilles	2,885 65	5,953 02	602 56	7,459 23	6,973 19
278	Nimy	6,200 25	7,006 58	2,083 71	15,290 54	14,352 65
279	Noirchain	605 89	613 65	81 51	1,298 85	1,217 48
280	Nouvelles	523 90	770 67	82 85	1,376 42	1,290 19
281	Obaix	1,042 02	1,508 11	326 70	2,676 85	2,509 14
282	Obigies	650 65	980 75	227 84	1,859 29	1,723 98
283	Obourg	2,744 35	2,698 88	712 79	6,156 02	5,770 37
284	Oeudeghien	1,020 25	1,858 56	351 60	3,210 21	3,009 10
285	Ogy	749 77	1,168 10	512 87	2,350 74	2,090 99
286	Ollignies	1,297 52	1,488 44	396 57	3,182 53	2,985 16
287	Onnezies	550 91	562 90	124 66	1,058 47	973 41
288	Orcq	921 55	1,713 85	182 54	2,817 94	2,641 41
289	Ormeignies	1,594 68	1,662 05	565 55	3,420 28	3,206 01
290	Ostiches	735 32	1,345 78	247 18	2,326 28	2,180 55

(1) Voir la note à la page 186

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (4)	Total	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

291	Papignies	569 10	627 85	186 48	1,385 45	1,296 76
292	Pecq	2,745 72	4,854 81	1,277 92	8,856 45	8,501 65
295	Peissant	748 09	1,013 69	551 91	2,095 69	1,962 53
294	Péronnes-lez-Antoing	1,212 89	1,561 55	480 05	3,054 49	2,865 14
295	Péronnes-lez-Binche	2,150 47	2,581 48	550 85	5,002 78	4,745 62
296	Petit-Enghien	2,677 45	2,952 15	757 00	6,366 58	5,967 74
297	Petit-Rœulx-lez-Braine	840 »	1,127 45	281 99	2,249 44	2,108 52
298	Petit-Rœulx-lez-Seneffe	415 94	548 61	85 55	848 10	794 97
299	Piéton	1,755 65	1,794 92	552 02	4,082 59	3,826 85
500	Pipaix	1,591 74	1,989 24	558 59	3,919 37	3,675 84
501	Pironchamps	1,878 10	2,625 68	675 47	5,175 25	4,851 04
502	Pommerœul	2,411 04	5,090 05	1,210 50	6,741 57	6,319 05
505	Pont-à-Celles	5,487 55	4,185 25	1,471 47	9,144 05	8,571 21
504	Pont-de-Loup	1,751 80	2,427 12	558 54	4,697 26	4,402 99
505	Popuelles	455 50	426 59	75 55	955 44	874 96
506	Pottes	1,659 38	2,177 97	697 49	4,534 74	4,250 66
507	Presles	1,290 17	1,857 05	427 17	3,574 59	3,350 47
508	Quartes	517 24	512 55	77 52	906 89	850 08
509	Quévaucamps	2,857 82	2,585 87	1,456 49	6,878 18	6,447 29
510	Quévy-le-Grand	1,026 20	1,502 58	482 08	3,010 66	2,822 05
511	Quévy-le-Petit	826 98	1,299 97	290 89	2,417 84	2,266 57
512	Quiévrain	6,561 05	9,708 41	2,425 97	18,695 44	17,524 24
515	Ragnies	802 90	1,356 21	219 99	2,359 10	2,211 51
514	Ramegnies	355 72	505 58	67 44	908 54	851 62
515	Ramegnies-Chin	1,514 52	2,287 86	557 72	4,140 10	3,880 74
516	Rance	1,857 01	5,597 72	1,297 67	6,552 40	6,123 17
517	Ransart	6,261 08	7,111 59	2,215 77	15,588 24	14,611 70
518	Rebaix	1,105 62	1,408 98	492 85	3,005 45	2,817 17
519	Renlies	805 52	1,001 72	515 93	2,120 97	1,988 10
520	Ressaix	1,515 76	1,556 28	572 45	3,242 47	3,039 54
521	Rèves	1,419 11	1,671 66	446 84	3,537 61	3,315 99
522	Rièzes	508 54	800 45	289 22	1,598 01	1,497 90
525	Robechies	245 70	529 98	81 96	657 64	616 44

(4) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

324	Roisin	1,954 82	3,263 82	1,070 71	6,298 35	5,005 78
325	Rongy	1,511 72	1,733 78	626 70	3,892 20	3,048 37
326	Rouquières	1,585 47	1,677 55	455 40	3,696 40	3,464 83
327	Roselies	549 51	496 75	132 48	978 74	917 45
328	Roucourt	1,755 99	1,865 18	927 77	4,546 94	4,262 00
329	Rouveroy	929 81	1,252 89	175 62	2,358 32	2,210 58
330	Roux	11,054 68	15,115 21	4,265 0	30,432 89	28,526 39
331	Rumes	1,981 35	2,940 85	849 12	5,771 32	5,409 77
332	Rumillies	945 95	1,245 50	149 75	2,339 20	2,192 66
333	Saint-Amand	1,246 65	1,439 06	447 20	3,132 89	2,956 65
334	Saint-Denis	2,152 66	1,618 82	572 21	4,123 09	3,864 79
335	Saint-Ghislain	10,974 70	13,556 37	4,586 41	28,877 48	27,068 42
336	Saint-Leger	704 69	1,516 92	275 44	2,297 05	2,153 15
337	Saint-Maur	451 70	666 16	89 45	1,190 31	1,115 74
338	Saint-Pierre-Capelle	1,521 11	1,788 99	266 84	3,576 94	3,165 39
339	Saint-Remy	547 96	715 80	209 32	1,417 08	1,378 92
340	Saint-Sauveur	1,168 37	1,474 23	560 64	3,003 24	2,815 10
341	Saint-Symphorien	1,619 59	2,095 21	725 72	4,438 52	4,160 46
342	Saint-Vaast	2,006 41	1,609 29	520 11	4,135 81	3,876 72
343	Saltes	548 59	661 88	120 78	1,331 25	1,247 85
344	Sars-la-Bruyère	897 82	1,449 82	553 30	2,700 94	2,531 74
345	Sars-la-Buissière	932 19	985 81	560 52	2,276 52	2,133 90
346	Seloignes	1,452 99	1,615 34	712 85	3,779 18	3,542 45
347	Senelle	5,614 49	6,163 26	1,269 99	13,047 74	12,230 33
348	Silly	2,421 02	3,440 44	960 81	6,822 27	6,394 88
349	Sirault	2,409 54	4,659 91	1,121 95	8,171 40	7,659 49
350	Sivry	5,454 27	5,508 65	1,965 64	10,798 54	10,122 05
351	Solre-Saint-Géry	1,528 18	1,803 10	714 12	3,847 40	3,606 38
352	Solre-sur-Sambre	3,395 98	3,562 58	1,760 10	8,718 66	8,172 47
353	Souvret	2,462 46	2,602 94	746 93	5,812 33	5,448 21
354	Spiennes	571 41	723 53	156 97	1,451 91	1,360 95
355	Stambruges	2,140 88	1,970 46	1,117 60	5,228 94	4,901 57
356	Steenkerque	910 84	1,316 54	254 85	2,462 23	2,307 98

(1) Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1883, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

337	Strée	1,700 67	1,772 81	873 45	4,354 93	4,082 11
338	Strépy.	6,954 99	6,231 40	1,677 54	14,863 93	15,932 76
339	Taintignies.	2,576 98	3,686 89	828 50	7,072 37	6,629 51
340	Templeuve.	3,614 24	5,934 59	1,191 90	10,740 73	10,067 87
341	Thieu.	972 02	1,177 88	423 70	2,573 00	2,412 37
342	Thieulain	718 48	1,251 64	277 75	2,227 85	2,088 28
343	Thieusies	1,782 27	2,740 79	523 32	4,855 38	4,551 24
344	Thiméon	1,215 17	1,498 34	527 85	3,239 56	3,056 43
345	Thimougies	317 45	578 01	114 47	1,009 93	946 66
346	Thirimont	752 43	1,076 43	335 35	2,164 21	2,028 65
347	Thoricourt.	1,201 76	1,156 13	205 47	2,561 56	2,400 90
348	Lhuillies.	2,701 86	2,521 43	1,182 08	6,405 59	6,004 12
349	Thuin.	7,762 51	10,077 19	3,743 05	21,582 75	20,250 67
350	Thulin.	3,096 94	4,667 69	1,186 14	8,950 77	8,390 04
351	Thuimaide	903 45	1,077 86	562 65	2,545 94	2,198 98
352	Tongre-Notre-Dame.	1,063 44	1,525 19	420 69	2,809 52	2,635 55
353	Tongre-Saint-Martin.	280 07	440 16	82 10	802 55	752 07
354	Tourpes.	1,301 95	1,745 31	455 61	3,482 85	3,264 66
355	Trazegnies.	4,601 80	6,938 26	1,656 45	13,196 51	12,569 80
356	Trivières.	1,935 87	1,725 91	910 82	4,592 60	4,304 89
357	Vaulx-lez-Chinay.	194 11	166 »	53 60	415 71	389 67
358	Vaulx-lez-Tournai.	2,590 64	1,957 62	1,100 45	5,448 71	5,107 37
359	Velaines.	2,379 65	3,259 48	641 41	6,260 54	5,868 34
360	Vellereille-lez-Brayaux.	1,041 96	1,234 70	265 10	2,542 76	2,383 47
361	Vellereille-le-Sec	200 69	343 31	24 »	568 »	532 42
362	Vergnies	448 35	628 41	159 68	1,236 44	1,158 98
363	Vezen.	1,141 »	820 98	277 20	2,239 18	2,098 90
364	Viesville.	1,485 47	1,436 39	549 95	3,471 81	3,254 51
365	Ville-Pommerœul	926 05	1,295 75	468 72	2,690 50	2,521 95
366	Villerot	374 85	835 95	208 17	1,418 97	1,330 08
367	Villers-la-Tour	717 01	600 06	285 28	1,603 35	1,501 97
368	Villers-Notre-Dame	218 19	276 43	49 19	543 81	509 74
369	Villers-Perwin	948 22	1,224 06	503 38	2,475 86	2,320 76

⁽¹⁾ Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

390	Villers-Potteries	695 91	1,051 88	332 58	2,078 37	1,948 17
391	Villers-Saint-Amand	601 95	561 29	134 65	1,297 87	1,216 56
392	Villers-Saint-Ghislain	659 54	785 05	249 61	1,694 18	1,588 03
393	Ville-sur-Haine	1,228 15	951 62	425 05	2,604 82	2,441 64
394	Virelles	1,075 45	1,139 61	423 36	2,636 42	2,471 26
395	Wadefincourt	589 20	531 52	135 56	1,056 08	989 92
396	Wagnelée	1,253 70	669 64	750 80	2,674 14	2,506 69
397	Wanfercée-Baulet	4,571 08	4,211 95	1,715 95	10,296 96	9,651 90
398	Wangennes	775 95	858 77	214 58	1,829 10	1,714 51
399	Wannebecq	681 17	975 84	182 68	1,859 69	1,724 44
400	Warehin	607 11	735 37	81 21	1,423 69	1,354 50
401	Warcoing	1,597 69	1,985 38	758 86	4,119 93	3,861 85
402	Warquignies	1,285 34	1,705 22	551 68	3,540 24	3,318 46
403	Wasmes-Audemetz-Briffœil	959 91	1,578 57	584 97	2,725 45	2,552 84
404	Wasnuël	2,775 57	3,479 99	1,007 09	7,262 65	6,807 67
405	Watripont	357 35	516 29	95 44	969 08	908 57
406	Waudrez	1,562 19	1,952 55	290 84	3,805 56	3,567 16
407	Wayaux	405 06	569 28	88 55	860 89	806 96
408	Wez-Velvain	1,715 46	1,982 53	388 99	4,084 98	3,829 07
409	Wiers	4,350 62	5,881 35	1,635 12	9,865 29	9,247 27
410	Wihéries	2,164 96	2,861 41	928 99	5,955 36	5,582 28
411	Willaupuis	441 0	872 63	166 86	1,480 49	1,387 74
412	Willemeau	572 46	885 52	194 59	1,652 57	1,549 04
413	Wodecq	1,905 40	2,507 72	584 59	4,997 71	4,684 62
	TOTAL DE LA PROVINCE	1,063,987 61	1,265,254 45	598,795 34	2,726,017 33	2,555,242 07

PROVINCE DE LIÈGE.

1	Abée	557 81	921 82	187 80	1,647 43	1,544 23
2	Abolens	166 18	189 95	80 06	436 17	408 85
3	Acosse	179 15	191 63	47 86	418 64	392 42
4	Aineffe	184 80	316 65	20 40	521 85	489 16

(1) Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

5	Alleur	884 31	897 92	411 95	2,194 18	2,056 72
6	Amay	5,221 47	3,891 69	1,181 84	8,295 .	7,775 55
7	Ampsin	1,945 85	1,626 52	772 26	4,342 61	4,070 56
8	Andrimont	9,715 09	4,726 12	3,245 64	17,686 85	16,578 83
9	Angleur	10,451 40	7,415 10	5,480 87	21,325 37	19,989 42
10	Ans	5,719 21	7,045 30	1,568 56	14,352 87	15,454 97
11	Anthent	5,454 20	1,548 84	1,880 98	6,861 02	6,454 02
12	Anthistes	854 07	1,196 44	526 15	2,576 66	2,415 24
15	Argenteau	1,241 94	1,755 87	455 51	3,449 12	3,255 04
14	Attenhoven.	588 07	572 56	592 44	1,555 07	1,455 78
15	Aubel.	4,212 46	7,252 14	1,846 19	15,310 79	12,476 92
16	Avennes.	554 82	382 56	405 91	1,541 29	1,257 24
17	Avernas-le-Bauduin	465 26	401 65	291 77	1,156 68	1,084 22
18	Avin	515 58	757 48	85 56	1,356 22	1,271 26
19	Avins (les)	452 85	476 50	165 95	1,095 06	1,026 46
20	Awans	768 60	1,010 16	672 79	2,451 55	2,297 97
21	Awirs.	1,496 95	959 44	571 76	2,828 15	2,650 98
22	Ayeneux	1,291 57	2,165 84	457 15	3,914 54	5,660 51
25	Aywaille.	2,571 88	5,529 56	2,075 28	7,765 52	7,279 04
24	Baelen	2,551 71	5,409 91	855 17	6,816 79	6,589 74
25	Barchon	416 29	730 92	246 74	1,595 05	1,506 62
26	Bas-Oha	1,090 18	1,492 25	187 96	2,770 37	2,596 82
27	Basse-Bodeux	254 64	588 17	160 .	782 81	755 77
28	Battice	5,452 58	5,912 09	1,172 94	10,547 41	9,886 65
29	Baufays.	895 85	1,474 22	515 20	2,881 25	2,700 75
50	Bellaire	767 76	1,505 25	597 52	2,468 55	2,515 70
51	Ben-Ahin	2,400 16	2,051 12	714 19	5,145 47	4,825 12
52	Bergilez	497 21	562 64	118 76	1,178 61	1,104 77
55	Berloz	565 65	625 24	141 88	1,150 77	1,050 95
34	Berneau	411 55	658 18	166 04	1,255 75	1,158 55
55	Bertrée	164 85	286 75	100 70	552 28	517 67
56	Bettincourt.	177 87	266 27	55 59	497 75	466 54
57	Beyne-Husay	2,186 24	2,600 56	1,063 25	5,850 05	5,485 52

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FORCIAIR, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

38	Bierset	504 84	681 20	255 76	1,439 80	1,349 02
39	Bilstain	1,985 80	1,635 65	858 63	4,478 08	4,197 54
40	Bléret.	179 15	582 54	46 55	607 82	569 74
41	Boëlle	268 10	375 86	105 76	747 72	700 87
42	Boirs.	918 82	985 27	409 59	2,311 48	2,166 67
43	Bois-Borsu.	692 57	1,068 62	517 11	2,078 10	1,947 91
44	Bolland	459 20	1,005 75	105 58	1,568 53	1,470 27
45	Bombaye.	545 52	520 12	117 17	982 81	921 24
46	Boncelles	871 71	1,156 68	404 60	2,452 99	2,280 58
47	Borlez	287 35	468 41	111 »	866 76	812 45
48	Bovenstier.	184 17	524 54	76 52	584 85	548 21
49	Bra	428 89	457 61	141 29	1,007 79	944 65
50	Braives	904 40	692 45	590 80	1,987 65	1,865 13
51	Bressoux	5,151 19	5,259 04	1,021 55	7,411 58	6,947 27
52	Burdinnes	645 16	908 84	549 75	1,901 75	1,782 59
53	Celles.	779 94	1,552 71	547 81	2,460 46	2,506 52
54	Cerexhe-Heuseux.	597 24	1,200 04	261 92	2,059 20	1,950 20
55	Chaineux	2,065 59	5,525 68	614 55	6,205 60	5,814 96
56	Chapon-Seraing	456 54	615 95	156 91	1,229 58	1,152 56
57	Charneux	2,710 08	4,559 68	1,128 62	8,407 58	7,880 69
58	Chaufontaine.	2,876 58	5,457 46	1,547 59	7,681 45	7,200 22
59	Chênée	10,684 51	9,866 91	5,008 68	25,559 90	25,958 67
60	Cheratte.	1,865 64	2,462 20	1,095 76	5,425 60	5,085 85
61	Chevron.	408 24	414 61	166 88	989 75	927 75
62	Chockier.	1,454 74	1,775 37	541 41	3,769 52	3,555 58
63	Ciplet.	412 95	455 47	106 08	952 48	892 82
64	Clavier	1,175 90	2,085 68	420 15	5,679 75	5,449 20
65	Clermont (Verviers).	2,057 21	4,515 54	659 50	7,012 25	6,572 96
66	Clermont (Huy)	882 21	814 91	462 44	2,159 56	2,024 26
67	Combain-au-Pont.	2,019 78	2,479 47	1,424 54	5,925 79	5,552 69
68	Cornesse.	2,811 41	2,592 »	1,102 45	6,505 84	6,098 28
69	Couthuin.	1,898 96	1,776 84	449 66	4,125 40	3,867 01
70	Cras-Avernas	404 67	451 69	157 11	995 47	951 25

(1) Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition déduite de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

71	Crehen	503 45	590 57	181 29	881 11	825 01
72	Crisnée	510 45	435 71	190 46	934 62	876 07
73	Dathem	829 99	1,001 95	553 35	2,485 29	2,501 47
74	Darion	52 92	12 98	17 69	85 59	78 36
75	Dison	34,616 47	19,201 33	11,245 02	65,125 72	61,045 06
76	Dolembreux.	561 06	699 13	140 95	1,201 14	1,125 89
77	Donceel	256 95	545 55	42 70	624 98	585 85
78	Ehein	276 99	480 56	47 10	804 65	754 25
79	Elixem	155 26	90 06	46 72	292 04	275 75
80	Ellemelle	217 98	509 08	95 57	622 65	585 62
81	Embourg	1,866 48	1,826 08	470 41	4,165 17	3,902 35
82	Embresin	745 92	601 44	414 21	1,761 57	1,651 21
85	Engis.	2,482 76	2,166 13	1,105 "	5,751 89	5,501 34
84	Ensival	12,217 17	10,775 90	5,695 46	28,084 55	26,525 15
85	Ennonheid	111 51	156 78	65 02	515 51	295 68
86	Esueux	5,065 57	5,801 44	1,625 25	8,492 04	7,960 05
87	Evegnée	205 66	253 10	89 65	528 41	495 31
88	Fairon-Comblain	787 99	892 46	586 59	2,067 04	1,957 55
89	Fallaïs	758 01	667 91	228 57	1,654 49	1,552 10
90	Feneur	265 02	557 89	128 85	751 76	685 97
91	Ferrières	797 72	706 17	299 27	1,805 16	1,690 20
92	Fexhe-le-Haut-Clocher	755 46	952 56	565 55	2,249 55	2,108 65
95	Fexhe-lez-Slins	726 88	1,194 20	574 78	2,295 86	2,152 04
94	Filot	252 68	274 47	130 53	637 68	597 73
95	Fize-Fontaine	404 67	580 56	124 65	909 68	852 70
96	Fize-le-Marsal	206 50	546 42	106 02	658 94	617 66
97	Flémalle-Grande	4,086 39	5,888 68	1,468 55	9,445 42	8,851 85
98	Flémalle-Haute	2,596 05	5,021 80	1,015 35	6,451 16	6,028 27
99	Fléron	1,619 05	2,459 22	974 95	5,055 20	4,717 89
100	Flône.	554 46	526 64	97 18	758 28	710 78
101	Fooz	278 88	540 15	112 20	731 21	685 41
102	Forêt.	4,746 28	4,140 19	2,414 48	11,500 95	10,592 99
105	Fosse.	268 94	575 01	148 50	790 45	740 95

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

104	Fouron-le-Comte	1,047 13	1,648 86	456 77	3,132 76	2,056 51
105	Fouron-Saint-Martin.	602 48	903 04	252 53	1,797 85	1,685 23
106	Fouron-St-Pierre	258 55	269 50	74 54	581 99	545 54
107	Fraipont	1,724 66	1,788 71	975 93	4,487 30	4,206 10
108	Fraiture	405 06	320 44	204 07	927 57	869 46
109	Francorchamps	451 20	702 06	252 08	1,385 54	1,298 55
110	Freloux	40 46	24 94	7 70	75 10	68 53
111	Fumal	451 57	267 54	139 90	859 01	805 19
112	Geer	152 51	149 48	58 50	540 49	519 16
113	Gemmenich.	1,677 48	2,348 50	428 55	4,454 53	4,175 29
114	Glain	1,909 60	2,385 18	505 98	4,888 76	4,582 50
115	Gleixhe	295 05	117 56	46 26	458 87	450 14
116	Gleize (la)	710 01	957 07	208 25	1,875 51	1,757 83
117	Glons	1,599 50	1,855 42	800 12	4,052 81	3,780 20
118	Goé	896 14	1,158 58	422 72	2,477 44	2,522 24
119	Gomzé-Andoumont	297 71	560 94	135 58	992 05	929 88
120	Grâce-Berleur	2,780 40	2,349 76	881 18	6,011 54	5,634 75
121	Grand-Axhe	500 95	524 60	54 67	880 20	825 07
122	Grand-Hallet	498 26	416 06	186 68	1,101 »	1,052 05
123	Grand-Rechain	1,266 95	1,797 48	550 01	5,594 42	5,181 77
124	Grandville	251 65	265 10	104 58	601 51	565 64
125	Grivegnée	12,022 92	9,784 74	5,689 17	25,496 83	25,899 55
126	Haccourt.	1,146 11	1,465 86	620 19	3,252 16	3,029 08
127	Hamoir	754 95	1,162 54	478 94	2,596 93	2,246 12
128	Hanelle	552 84	540 52	127 46	1,200 82	1,125 59
129	Hannesche	555 92	502 58	102 45	958 75	898 69
150	Hannut	2,142 84	4,515 77	1,456 56	8,095 17	7,588 04
151	Harzé.	554 51	552 »	551 60	1,417 91	1,329 08
152	Henri-Chapelle	1,602 51	3,475 78	505 05	5,581 52	5,251 68
153	Hermalle-sous-Argenteau	1,127 42	1,717 21	580 22	3,424 85	3,210 50
154	Hermalle-sous-Huy	1,825 25	1,695 07	504 80	4,025 12	3,772 96
155	Hermée	584 22	658 87	554 29	1,577 58	1,478 57
156	Héron	721 49	960 99	258 88	1,921 56	1,800 99

(1) Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

137	Herstal	14,025 44	16,757 64	9,025 15	41,604 23	38,907 89
138	Heure-le-Romain	775 60	605 53	540 62	1,721 75	1,613 88
139	Heusy	2,098 08	4,771 62	653 33	8,125 03	7,614 16
140	Hodeige	250 77	311 59	156 07	727 43	681 85
141	Hody	671 30	775 06	474 65	1,919 01	1,798 78
142	Hogoult	654 92	675 99	585 66	1,712 57	1,605 28
143	Hollogne-aux-Pierres	5,849 23	3,270 98	1,514 91	8,635 12	8,094 16
144	Hollogne-sur-Geer	648 90	749 01	462 »	1,859 91	1,745 59
145	Hombourg	1,508 65	2,551 75	450 57	4,270 77	4,005 22
146	Horion-Hozémont	2,472 05	2,107 46	589 21	5,168 72	4,844 91
147	Housse	588 91	719 51	424 09	1,732 51	1,625 79
148	Houtain-l'Évêque	522 97	520 67	175 98	1,219 62	1,145 21
149	Houtain-St-Siméon	578 55	755 72	502 17	1,616 44	1,515 18
150	Huccorgue	456 45	525 15	119 26	1,080 84	1,015 15
151	Jalhay	986 51	1,874 06	352 16	5,192 75	2,992 72
152	Jehay-Bodegnée	1,088 56	1,256 15	220 66	2,545 17	2,385 72
153	Jemeppe	10,805 80	11,514 45	4,864 51	27,182 74	25,479 85
154	Jenette	502 32	664 42	157 95	1,504 69	1,222 96
155	Julémont	295 55	564 78	89 64	940 75	890 25
156	Jupille	6,024 69	5,858 51	2,355 65	14,216 85	13,526 19
157	Juprelle	454 98	565 45	295 92	1,294 35	1,215 26
158	Kemexhe	255 10	260 56	138 56	652 02	592 45
159	Laer	170 10	224 64	55 »	447 74	419 69
160	Lambermont	5,614 52	2,651 96	1,416 17	7,662 65	7,182 62
161	Lamine	160 58	275 55	71 55	505 44	475 78
162	Lamontzée	507 58	480 25	68 70	856 51	802 85
163	Landeu	1,550 90	2,518 68	752 55	4,581 95	4,294 89
164	Landeune	985 88	680 51	411 20	2,077 59	1,947 26
165	Lantlin	258 40	555 75	94 56	688 58	645 45
166	Lantremange	288 40	457 07	90 20	815 67	764 58
167	Latiane	529 06	460 22	212 68	1,201 96	1,126 66
168	Lavoir	228 48	276 41	76 58	581 47	545 05
168	Lens-Saint-Remy	712 60	1,172 01	216 51	2,101 12	1,969 49

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES FAIENCES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

170	Lens-Saint-Servais	111 72	110 50	45 80	265 82	240 17
171	Lens-sur-Geer	312 83	575 20	90 14	778 17	729 43
172	Lierneux	1,183 49	1,544 68	485 75	3,213 92	3,012 58
173	Liers	452 60	506 78	325 44	1,284 01	1,204 41
174	Ligney	516 19	250 96	127 77	694 92	651 58
175	Limbourg	9,594 90	8,768 82	3,285 29	21,647 01	20,200 90
176	Limont	495 52	970 81	219 79	1,685 02	1,580 30
177	Lincent	726 67	1,008 81	503 64	2,039 12	1,911 38
178	Liuchet	47 88	66 60	6 80	121 28	115 69
179	Lixhe	531 58	710 12	224 36	1,466 26	1,374 41
180	Loncim	735 42	852 60	173 19	1,741 21	1,653 14
181	Lorcé	207 90	145 15	145 05	496 08	465 »
182	Louveigné	1,294 16	1,901 65	588 60	3,784 39	3,547 32
183	Magnée	219 24	352 76	81 56	655 56	612 44
184	Marchain	5,088 25	2,880 57	2,451 89	10,420 49	9,767 69
185	Marneffe	640 29	736 86	130 28	1,507 45	1,412 99
186	Meffe	559 91	608 50	233 76	1,382 17	1,295 58
187	Métiu	598 71	1,146 36	268 87	2,015 94	1,887 78
188	Membach	645 35	1,269 39	138 85	2,053 57	1,924 92
189	Merdorp	426 72	512 18	157 18	1,096 08	1,027 41
190	Micheroux	688 24	805 91	260 47	1,752 62	1,642 82
191	Milmort	579 25	648 75	312 10	1,540 08	1,445 59
192	Modave	793 55	618 14	241 88	1,688 57	1,582 61
193	Moha	959 70	857 72	602 29	2,419 71	2,268 13
194	Momalle	744 51	936 73	265 07	1,946 11	1,824 19
195	Mons	2,629 20	1,874 62	733 79	5,237 61	4,909 49
196	Montegnée	3,290 04	5,455 76	1,841 55	12,567 15	11,779 87
197	Montzen	2,880 22	3,847 75	846 49	7,574 46	7,099 04
198	Moresnet	1,040 20	1,971 08	424 »	3,435 28	3,220 07
199	Mortier	712 88	1,231 46	442 20	2,416 54	2,265 16
200	Mortroux	554 60	607 20	164 31	1,106 11	1,056 81
201	Mouland	407 26	656 88	99 47	1,163 61	1,090 71
202	Moxhe	453 52	624 57	162 50	1,240 59	1,163 68

(1) Voir la note à la page 486.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATRIMONNES. (¹)	Total.	
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (suite).

203	Nandrin	1,057 65	1,248 45	593 26	2,699 34	2,550 24
204	Neerhespen	158 97	294 69	57 83	491 48	460 69
205	Neerlanden	148 68	259 05	45 26	452 99	405 86
206	Neerwinden.	199 99	340 27	49 45	589 71	553 78
207	Nessonvaux.	1,691 41	1,197 72	987 42	3,876 55	3,653 70
208	Neufchâteau	815 22	1,485 55	190 26	2,490 85	2,354 79
209	Neuville-en-Condroz.	709 45	1,091 67	511 87	2,112 99	1,980 62
210	Neuville-sur-Meuse	147 42	566 26	6 80	720 48	675 54
211	Noville	156 10	260 22	53 26	469 58	440 16
212	Ocuier	595 42	708 47	517 70	1,621 59	1,520 "
215	Odeur	257 67	560 37	154 04	972 08	911 17
214	Oleye.	522 41	758 41	206 44	1,467 26	1,375 54
215	Olne	3,119 55	4,112 11	1,754 21	8,985 87	8,422 94
216	Omali	594 24	588 59	258 20	1,441 03	975 81
217	Ombret-Rausa.	595 42	574 75	594 70	1,564 87	1,466 85
218	Oreye.	560 98	855 55	500 16	1,716 47	1,608 94
219	Oteppe	447 00	460 42	156 84	1,064 35	997 67
220	Othée.	777 98	769 05	574 07	1,921 10	1,800 74
221	Ouffet.	1,508 95	1,572 19	687 21	3,568 35	3,344 79
222	Ougrée	15,240 78	9,440 65	5,502 46	28,185 87	26,418 26
223	Oupeye	761 74	850 55	272 92	1,865 21	1,748 57
224	Outrelouxhe	106 26	152 "	87 81	326 07	305 65
225	Overhespen.	156 80	195 55	76 45	426 78	400 04
226	Overwinden.	175 46	215 49	46 15	435 10	407 84
227	Paifve	199 50	327 76	61 54	588 60	551 75
228	Pailhe	550 11	604 47	158 26	1,292 84	1,211 85
229	Pellaines.	204 26	517 89	86 87	609 02	570 87
250	Pepinster	5,458 09	1,949 50	1,097 87	12,585 46	11,609 56
251	Petit-Hallet.	247 66	222 89	65 70	534 25	500 78
252	Petit-Rechain	4,857 16	4,586 04	1,201 47	10,644 67	9,977 83
253	Plainevaux	585 80	659 52	298 24	1,521 56	1,426 24
254	Polleur	1,156 54	2,040 28	522 52	3,519 54	3,298 87
255	Poucet	153 28	157 99	50 81	342 08	320 64

⁽¹⁾ Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

236	Pousset	568 55	520 51	162 97	1,051 83	985 95
237	Queuc-du-Bois	861 »	947 80	525 84	2,152 64	1,999 04
238	Racour	669 54	759 15	515 29	1,721 76	1,615 80
239	Rahier	251 14	515 11	179 84	724 09	678 72
240	Ramelot	901 25	229 55	100 75	531 55	498 05
241	Rames-Yvoz	5,525 77	5,927 46	1,557 50	8,790 62	8,259 92
242	Reid (La)	758 58	1,156 55	264 90	2,179 81	2,045 25
243	Remersdael	596 41	1,559 25	144 05	1,899 71	1,780 72
244	Remicourt	572 74	555 45	571 56	1,479 75	1,387 05
245	Rétinne	1,070 16	1,239 61	505 68	2,615 45	2,451 60
246	Richelle	566 58	522 28	205 74	1,092 40	1,025 96
247	Rocour	784 07	1,261 57	525 28	2,570 72	2,222 19
248	Roloux	235 27	590 50	92 20	717 97	67 99
249	Romsée	1,049 57	1,112 55	457 86	2,619 78	2,455 65
250	Rosoux-Greenwick	359 50	548 45	99 54	987 29	925 44
251	Rotheux-Rimièrè	692 65	865 57	271 97	1,829 99	1,715 55
252	Rumsdorp	94 08	146 18	57 80	278 06	260 65
253	Saint-André	572 68	888 25	115 08	1,575 99	1,289 79
254	Saint-Georges	5,921 96	2,675 57	880 64	7,475 97	7,007 65
255	Saint-Nicolas	5,945 15	5,741 11	975 29	8,659 55	8,117 04
256	Saint-Remy	479 15	892 »	456 92	1,828 07	1,715 55
257	Saint-Séverin	412 54	579 60	280 25	1,502 57	1,220 78
258	Saive-Parfondvaux	974 19	1,557 41	554 52	2,646 12	2,480 55
259	Sart	1,162 42	1,525 »	525 78	3,009 20	2,820 69
260	Scilles	4,516 55	2,951 57	2,655 54	10,121 44	9,487 57
261	Seny	570 16	712 87	115 40	1,198 45	1,125 55
262	Seraing-sur-Meuse	52,460 58	54,982 50	21,581 55	108,824 25	102,006 82
263	Seraing-le-Château	358 45	498 49	51 19	888 15	832 49
264	Sippenacken	524 87	584 15	97 57	1,006 57	945 55
265	Slins	595 84	864 82	247 17	1,707 85	1,600 84
266	Soheit-Tinlot	419 16	661 46	255 16	1,535 78	1,250 22
267	Soiron	791 91	1,269 54	155 72	2,217 17	2,078 27
268	Soumagne	2,582 94	5,378 58	998 19	6,759 51	6,356 05

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PAIEMENTS. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

269	Sprimont	2,567 12	2,958 70	1,746 25	7,072 05	6,629 02
270	Stembert	2,290 99	2,671 21	816 69	5,787 89	5,425 50
271	Stoumont	284 62	290 56	95 56	670 54	628 55
272	Strée	679 42	755 05	505 97	1,720 42	1,612 65
273	Tavier	1,123 74	1,440 94	490 15	3,056 83	2,865 53
274	Terwagne	571 07	529 44	119 08	1,019 59	955 72
275	Teuven	479 01	1,109 54	216 60	1,805 15	1,692 08
276	Theux	6,283 06	6,552 53	2,597 95	15,235 56	14,279 05
277	Thimister	5,214 89	5,205 75	1,521 98	9,740 60	9,150 58
278	Thisnes	1,112 72	1,425 55	580 05	3,116 10	2,920 89
279	Thys	255 80	351 45	105 75	672 »	629 89
280	Tignée	209 50	281 88	45 11	536 20	502 69
281	Tihange	1,441 50	2,098 98	309 40	3,939 77	3,692 96
282	Tilff	2,567 18	2,691 48	1,099 55	6,557 99	5,959 69
283	Tilleur	8,286 52	6,010 28	2,074 67	16,371 27	15,545 68
284	Tourinnes	116 41	167 15	52 50	515 84	296 06
285	Trembleur	1,058 47	1,747 63	575 15	3,581 25	3,169 42
286	Trognée	410 41	415 57	526 65	1,152 63	1,080 42
287	Vaux-et-Borset	649 59	754 55	197 58	1,581 52	1,482 45
288	Vaux-sous-Chèvremont	4,458 72	4,152 69	1,981 52	10,592 93	9,929 52
289	Velroux	245 88	256 52	82 67	565 07	527 80
290	Verlaine	1,126 16	1,668 95	268 11	3,065 20	2,871 31
291	Viemme	425 29	642 08	176 65	1,242 62	1,164 77
292	Vierset-Barse	1,795 43	1,449 58	674 60	3,919 61	3,674 06
293	Vieux-Ville	182 »	149 34	90 05	421 57	394 98
294	Vieux-Waleffes	253 75	432 18	65 90	751 85	704 75
295	Ville-en-Hesbaye	484 40	490 68	110 08	1,085 16	1,017 17
296	Villers-aux-Tours	242 33	275 99	107 74	684 56	641 67
297	Villers-le-Bouillet	1,559 10	912 08	441 70	2,692 88	2,524 18
298	Villers-l'Évêque	688 17	968 65	419 58	2,076 20	1,946 14
299	Villers-le-Peuplier	428 96	612 21	189 68	1,250 85	1,155 74
300	Villers-le-Temple	922 04	953 58	506 80	2,562 42	2,214 42
301	Villers-Saint-Siméon	197 40	337 16	115 69	650 25	609 51

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (suite).

502	Vinalmont	989 59	1,544 51	288 77	2,822 87	2,046 05
505	Visé	5,672 48	5,745 41	1,925 21	11,341 10	10,650 62
504	Vissoul	157 62	176 48	45 95	360 05	557 48
505	Vivegnis	954 22	1,125 22	457 85	2,497 27	2,540 82
506	Voroux-Goreux	502 75	645 54	84 81	1,055 10	968 57
507	Voroux-lez-Liers	257 11	515 01	97 65	669 75	627 79
508	Voitem	1,860 11	1,512 17	551 61	3,925 89	5,678 06
509	Vyle-et-Tharoul	408 05	678 01	129 67	1,215 71	1,159 55
510	Waleffes (Les)	775 81	1,059 60	377 58	2,212 79	2,074 17
511	Walsbetsz	199 56	200 86	115 01	515 25	482 96
512	Wamont	644 65	678 45	502 40	1,625 48	1,525 65
513	Wandre	5,078 59	4,096 40	1,592 92	8,567 71	8,050 98
514	Waughe	86 10	116 65	15 50	218 05	204 57
515	Wanne	595 22	598 24	166 21	1,159 67	1,087 02
516	Wanzin	255 47	172 28	56 02	481 77	451 59
517	Wauze	1,582 91	1,214 79	468 71	3,266 41	3,061 78
518	Waremmé	4,994 99	7,757 55	2,554 68	15,067 22	14,125 52
519	Waret-l'Évêque	597 55	555 55	148 20	879 06	824 »
520	Warnant-Dreye	695 57	717 52	261 85	1,874 74	1,757 29
521	Warsage	551 09	1,140 86	259 86	1,951 81	1,810 79
522	Warzée	544 75	516 91	81 84	945 50	884 59
525	Wasseiges	999 88	1,714 99	449 60	3,164 47	2,966 25
524	Wegnez	1,950 90	2,629 29	562 69	5,142 88	4,820 69
525	Welkenraedt	1,867 88	5,596 05	628 61	6,092 52	5,710 85
526	Werbomont	149 52	97 55	60 51	507 58	288 14
527	Wezeren	128 94	251 48	58 46	598 88	575 89
528	Wihogne	194 88	552 52	85 06	612 46	574 09
529	Xhendelesse	768 60	1,144 11	256 57	2,149 08	2,014 44
530	Xhendremael	515 75	507 64	127 68	1,149 05	1,077 07
531	Xhoris	586 46	702 81	205 67	1,582 94	1,485 77
532	Yernée-Fraineux	246 54	462 77	125 15	852 44	780 29
	TOTAL DE LA PROVINCE.	555,912 58	559,013 75	217,840 92	1,512,767 25	1,350,527 47

(1) Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1883, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG.

1	Achel	505 05	851 68	208 93	1,545 66	1,448 83
2	Aelst	108 66	317 85	94 02	610 51	572 26
5	Alken	2,014 60	5,510 15	698 60	6,225 35	5,835 40
4	Asch	292 74	573 27	143 17	809 18	758 49
5	Basheers.	74 54	165 38	12 74	250 46	254 77
6	Bassange.	690 44	857 09	585 22	1,919 75	1,799 49
7	Beeck	510 80	582 48	144 60	857 88	785 59
8	Beerigen	965 54	1,774 85	612 19	5,550 56	5,140 47
9	Berbroeck	249 06	281 70	84 90	615 66	577 09
10	Berg	206 22	315 41	69 52	588 95	552 05
11	Berlingen	174 72	206 15	47 20	428 05	401 25
12	Beverloo.	555 50	759 75	196 52	1,491 55	1,598 11
15	Beverst	540 96	895 50	199 »	1,655 46	1,551 15
14	Bilsen	2,115 26	5,621 56	1,582 25	7,119 07	6,675 09
15	Binderveld.	251 21	270 53	71 »	572 79	556 91
16	Bocholt	875 60	1,170 24	460 39	2,504 35	2,547 55
17	Bommershoven.	505 94	660 49	97 08	1,061 51	995 01
18	Borloo.	285 11	469 01	159 61	915 75	856 49
19	Boorsheim	665 14	752 62	225 05	1,640 81	1,538 02
20	Bouckhout.	108 78	154 94	14 02	257 74	241 59
21	Bourg-Léopold	1,667 26	3,041 27	2,056 66	6,745 19	6,522 65
22	Brée	2,167 48	5,402 64	1,624 21	7,194 35	6,745 65
25	Brouckom	141 96	122 52	60 95	525 25	304 86
24	Brusthem	828 24	1,127 50	560 65	2,516 17	2,171 07
25	Buvingen	124 95	238 47	54 65	398 05	575 11
26	Canne.	585 24	691 05	207 49	1,481 76	1,588 94
27	Caulille	229 01	281 45	71 12	581 75	545 29
28	Coninxheim	207 06	240 45	61 56	509 07	477 18
29	Corswarem.	588 15	554 89	140 54	1,085 58	1,015 51
50	Cortesseem	1,095 47	1,625 75	423 50	5,140 72	2,943 97
31	Corthys	151 20	297 54	25 50	474 24	444 55
52	Cosen.	547 54	405 55	148 27	901 16	844 71
53	Coursel	822 99	850 95	298 08	1,972 »	1,848 46

(¹) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

54	Carange	1,296 82	1,751 70	466 72	3,515 53	3,295 11
55	Cuttecoven	108 50	154 04	26 82	270 26	255 55
56	Diepenbeek	1,797 50	3,005 42	751 82	5,622 65	5,270 30
57	Dilsen	655 87	512 60	302 40	1,468 87	1,576 85
58	Donck	451 71	901 25	140 91	1,493 85	1,400 27
59	Duras	549 44	415 82	53 20	796 46	746 56
40	Eben-Emael	957 25	1,057 45	400 72	2,575 58	2,226 57
41	Eelen	570 90	561 92	202 26	1,335 17	1,251 55
41	Ellicom	170 66	159 06	105 66	455 58	406 25
42	Engelmanshoven	164 45	277 65	57 45	479 55	449 49
45	Eygenbilsen	548 52	855 65	250 92	1,655 09	1,552 66
44	Eysden	267 12	282 90	89 45	659 45	599 59
45	Exel	651 49	802 96	406 59	1,861 04	1,744 45
46	Fall-et-Mheer	545 41	889 76	198 15	1,651 50	1,529 11
47	Fologne	228 48	567 10	51 67	647 25	606 70
48	Freeren	589 15	554 69	109 52	1,055 54	987 55
49	Fresin	196 55	215 84	57 16	467 55	458 07
50	Gelinden	647 71	751 80	257 11	1,656 62	1,554 09
51	Gellick	265 76	259 65	78 88	602 27	564 54
52	Genck	962 45	1,591 52	552 75	3,086 50	2,895 14
55	Genoets-Elderen	186 06	228 44	56 55	451 05	422 70
54	Gerdingen	209 50	250 58	95 65	555 55	518 85
55	Gingelom	801 45	1,069 45	551 59	2,302 27	2,064 51
56	Gors-op-Lceuw	422 05	929 51	99 77	1,451 11	1,560 20
57	Gorssum	254 85	508 54	158 85	702 04	658 06
58	Gossoncourt-lez-Looz	169 25	266 68	79 18	506 09	474 59
59	Gothem	159 57	140 86	54 »	514 25	294 54
60	Goyer	922 25	1,551 11	412 45	2,665 81	2,498 81
61	Grand-Brogel	505 06	505 60	82 46	785 12	754 06
62	Grand-Jamine	500 86	559 95	79 22	940 05	881 14
64	Grand-Looz	72 05	45 55	17 »	154 58	125 96
65	Grand-Spauwen	281 82	565 45	90 21	757 46	691 26
66	Gruitrode	441 28	589 15	91 94	922 55	864 57

⁽¹⁾ Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

67	Guygoven	250 04	331 80	38 20	640 04	599 94
68	Haeleu	1,450 58	2,007 15	599 64	4,097 15	3,810 48
69	Halmael	94 50	124 16	25 50	244 16	228 86
70	Hamont	1,050 40	2,066 "	694 56	5,790 96	3,355 47
71	Hechtel	520 51	680 71	311 75	1,512 75	1,417 98
72	Helchteren	515 98	565 60	115 51	795 09	745 28
73	Heers	665 56	1,259 87	295 25	2,218 68	2,079 60
74	Hees	189 56	259 77	50 08	479 41	449 58
75	Heudrieken "	64 26	62 58	58 70	185 54	175 92
76	Henis	142 10	122 06	36 52	300 48	281 66
77	Heppen	504 71	508 43	122 55	935 49	876 89
78	Herck-la-Ville	1,626 05	2,979 74	579 24	5,185 01	4,860 19
79	Herck-Saint-Lambert	799 05	1,219 52	274 45	2,293 02	2,149 57
80	Herderen	519 48	550 41	155 76	985 65	925 90
81	Hern-Saint-Hubert	160 44	199 78	55 56	395 78	370 99
82	Herstappe	106 82	165 22	21 78	291 82	275 54
83	Herten	105 55	65 25	51 20	219 80	206 03
84	Heur-le-Tiexhe	159 11	174 15	54 90	368 14	345 08
85	Heusden	755 63	952 83	197 54	1,886 "	1,767 85
86	Hex	402 85	690 17	45 24	1,158 26	1,066 95
87	Hoelbeck (lez-Bilsen)	161 "	102 58	68 76	332 14	311 53
88	Hoesselt	1,175 15	1,852 25	384 45	3,589 81	3,177 45
89	Horpmael	531 80	408 53	147 22	887 55	831 95
90	Houppertingen	880 81	819 85	578 "	2,278 66	2,135 91
91	Houthaelen	625 66	606 12	206 99	1,458 77	1,348 64
92	Jesseren	182 42	224 64	84 68	491 74	460 93
93	Kerkom	355 48	447 77	75 16	854 41	800 89
94	Kermpt	540 55	849 28	195 71	1,585 52	1,486 01
95	Kerniel	551 24	580 75	126 49	1,058 46	975 40
96	Kessenich	426 44	557 28	134 48	1,098 20	1,029 40
97	Kinroy	445 54	470 72	115 15	1,029 21	964 75
98	Lanaeken	2,129 61	3,651 98	1,452 52	7,215 91	6,761 99
99	Lanaye	591 29	699 21	315 49	1,605 99	1,505 58

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quoto-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

100	Lancklaer	245 65	253 56	114 18	598 17	560 70
101	Leuth.	495 67	729 66	172 31	1,397 64	1,310 08
102	Lille-Saint-Hubert	450 59	759 06	295 66	1,505 31	1,411 01
103	Linckhout	549 02	541 68	65 95	956 65	896 72
104	Lommel	1,194 34	1,648 55	775 78	3,616 65	3,390 08
105	Looz	2,158 66	4,276 20	1,151 77	7,566 65	7,092 61
106	Lowaige	600 67	542 05	256 60	1,399 30	1,311 64
107	Loxbergen	476 65	840 51	122 45	1,459 59	1,349 22
108	Lummen.	1,854 28	2,492 »	547 52	4,873 60	4,568 29
109	Mall	185 64	189 47	82 10	457 21	428 57
110	Marlinne	605 40	996 59	128 06	1,727 85	1,610 61
111	Martenslinde	154 82	114 18	50 36	299 56	280 61
112	Mechelen	899 29	1,392 58	754 90	3,046 57	2,855 72
113	Meeswyck	278 46	267 68	115 07	659 21	617 91
114	Meldert	429 66	451 47	100 58	981 71	920 21
115	Membruggen	250 86	225 55	42 76	497 17	466 02
116	Mettecoven	92 61	177 55	17 »	286 94	268 97
117	Meuwen	451 90	536 04	175 98	941 92	882 91
118	Mielen-sur-Aelst	510 59	454 48	84 17	849 24	796 04
119	Millen.	455 26	581 14	151 02	1,147 42	1,075 54
120	Molenbeersel	495 08	395 28	157 02	925 58	867 41
121	Montenaeken	959 19	1,440 78	555 53	2,715 50	2,545 58
122	Mopertingen	548 46	401 40	120 22	870 08	815 57
123	Munsterbilsen	575 89	910 42	247 55	1,733 86	1,625 24
124	Muyzen	90 72	115 45	26 55	250 50	216 06
125	Nederheim	289 80	259 76	91 24	620 80	581 91
126	Neerglabbeek	65 84	57 98	8 50	150 32	122 16
127	Neerhaeren	221 97	299 71	88 28	609 96	571 75
128	Neeroeteren.	988 12	1,100 76	470 97	2,559 85	2,599 48
129	Neerpelt	884 80	1,514 20	754 16	3,153 16	2,955 63
130	Neerreppe	175 98	517 60	25 80	717 58	672 44
131	Niel (près d'Asch).	97 02	117 08	19 76	255 86	219 21
132	Niel (près Saint-Trond).	604 10	660 94	175 12	1,458 16	1,348 06

(1) Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

133	Nieuwerkerken	274 05	159 98	100 57	554 00	501 11
134	Oostham	556 27	618 25	212 55	1,566 85	1,281 22
135	Opglabbeek	204 28	183 86	120 41	598 55	561 05
136	Opgrimby	271 74	271 02	96 71	639 47	599 41
137	Opheers	145 52	204 59	34 52	584 45	560 55
138	Ophoven	770 28	725 11	294 27	1,789 66	1,677 54
139	Opitter	555 58	369 71	161 72	867 01	812 70
140	Opoeteren	584 79	407 90	157 45	950 12	890 60
141	Ordange	465 08	396 15	267 03	1,128 26	1,057 58
142	Otrange	387 75	456 74	97 84	922 51	864 55
145	Overpelt	806 05	1,245 44	427 88	2,479 57	2,524 05
144	Overrepen	279 51	347 55	99 20	726 04	680 56
145	Pael	910 14	1,114 58	310 55	2,535 25	2,188 96
146	Peer	1,515 06	2,065 51	1,065 94	4,442 51	4,164 02
147	Petit-Brogel	167 58	402 68	60 22	650 48	590 98
148	Petit-Jamine	158 60	162 19	57 50	558 29	517 10
149	Petit-Spauwen	145 81	164 67	61 50	571 78	548 49
150	Pirange	271 04	359 75	94 01	724 78	679 57
151	Quaedmechelen	610 89	747 66	227 61	1,586 16	1,486 79
152	Reckheim	1,112 44	2,182 21	761 58	4,056 25	5,802 12
155	Reppel	191 10	252 18	96 12	519 40	486 86
154	Riempst	199 50	564 55	73 17	657 02	597 11
155	Rixingen	215 50	298 13	74 67	586 50	549 57
156	Roclenge (Loos)	172 62	179 14	82 65	454 41	407 20
157	Roclenge-sur-Geer	1,017 17	2,550 56	652 05	5,979 76	5,750 44
158	Rommershoven	176 96	107 85	55 40	558 19	517 »
159	Rosmeer	199 50	186 51	48 66	454 47	407 25
160	Rothem	595 95	769 77	275 78	1,659 50	1,556 79
161	Runckelen	120 54	187 97	59 75	548 26	526 44
162	Russon	815 45	909 62	221 79	1,946 84	1,824 88
165	Ryckel	185 75	210 50	62 26	456 51	427 91
164	Ryckhoven	597 74	240 17	106 23	744 14	697 52
165	Schalkhoven	159 25	508 67	27 06	494 98	465 97

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

166	Schuelen	618 97	791 27	172 52	1,612 76	1,511 75
167	S'Heeren-Elderen	284 55	554 89	39 36	678 80	636 27
168	Sichen-lez-Fall	681 10	924 25	252 17	1,857 50	1,741 14
169	Sluse	528 02	429 02	97 98	855 02	801 46
170	Spalbeek	218 26	345 75	55 28	615 27	576 75
171	Stevooft	685 48	1,050 91	249 49	1,965 88	1,840 85
172	Stockheim	1,121 40	1,578 17	614 10	3,143 76	2,946 82
175	Stockroye	258 28	317 61	129 52	685 21	642 28
174	Sutendael	412 86	568 28	127 24	908 38	851 47
175	Tessenderloo	1,725 29	2,009 57	666 81	4,401 67	4,125 92
176	Tongerloo	444 64	496 90	252 04	1,193 58	1,118 81
177	Ulbeek	505 70	568 87	125 52	798 15	748 15
178	Uyckhoven	280 14	376 69	155 21	792 04	742 42
179	Vechmael	406 42	607 52	111 42	1,125 56	1,054 86
180	Veldwezelt	507 08	759 22	127 42	1,373 72	1,287 66
181	Velm	697 27	975 16	156 59	1,806 82	1,695 65
182	Vliermael	655 55	760 55	165 20	1,561 06	1,465 27
185	Vliermael-Roodt	559 52	452 55	107 49	919 54	861 75
184	Vlytingen	614 59	920 69	167 55	1,702 61	1,595 95
185	Voordt	156 66	350 42	24 23	511 31	479 28
186	Vroenhoven	554 40	727 95	274 95	1,557 28	1,459 72
187	Vucht	276 08	248 46	121 86	646 40	605 90
188	Waltwilder	312 69	447 79	99 75	860 16	806 28
189	Wellen	1,587 26	1,720 27	464 47	3,572 ..	3,548 25
190	Werm	118 58	102 55	25 16	244 27	228 97
191	Weyer	267 12	320 35	66 92	654 37	615 58
192	Widoeye	154 19	294 57	58 50	487 06	456 55
193	Wilderen	107 52	218 95	50 17	356 62	334 28
194	Wimmertingen	152 09	381 25	66 56	579 90	545 57
195	Wintershoven	181 16	207 16	40 11	428 45	401 59
196	Wonck	973 65	889 55	545 27	2,408 25	2,257 58
197	Wyckmael	251 56	356 84	205 12	793 52	745 81
198	Wyshaegen	76 44	57 78	8 50	132 72	115 05

(¹) Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition addictive de l'année 1886
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (4)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (suite).

199	Zeelhem	487 41	516 58	127 54	1,131 53	1,000 04
200	Zeppereu	799 68	1,201 73	235 14	2,314 55	2,169 53
201	Zolder	909 02	1,191 01	265 85	2,365 88	2,217 67
202	Zonhoven	1,461 59	1,961 80	587 54	4,010 73	3,769 47
TOTAL DE LA PROVINCE. . .		104,184 15	147,005 51	45,590 58	296,778 04	278,186 03

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

1	Amberloup	544 89	305 88	159 58	788 15	738 78
2	Amonines	257 88	224 16	129 60	611 64	575 52
3	Anlier.	614 04	688 16	205 82	1,506 02	1,411 67
4	Anloy.	256 52	215 25	68 27	517 84	485 40
5	Arbrefontaine	287 98	241 60	119 58	648 96	608 50
6	Arville	797 09	293 65	295 65	1,584 57	1,297 63
7	Assenois.	588 97	752 76	184 06	1,505 75	1,411 40
8	Athus.	1,254 82	1,282 92	688 45	3,226 19	3,024 07
9	Attert.	1,252 65	1,512 15	294 67	3,059 45	2,849 05
10	Aubange.	853 97	1,698 07	561 10	2,918 14	2,755 52
11	Autelbas.	1,201 06	1,664 95	257 58	3,123 57	2,927 70
12	Awenne	552 92	245 04	206 74	784 70	755 54
13	Aye	631 21	771 44	262 56	1,685 01	1,560 37
14	Bagimont	130 62	227 21	57 95	395 78	370 99
15	Bande	474 88	498 84	258 79	1,252 51	1,155 50
16	Barvaux.	958 09	850 58	489 63	2,507 30	2,162 74
17	Beausaint	748 25	618 95	572 76	1,939 94	1,818 40
18	Beffe	159 74	122 65	45 90	328 29	307 75
19	Beho	420 70	582 74	178 42	981 86	920 55
20	Bellefontaine	953 58	1,321 20	297 15	2,476 93	2,321 75
21	Bende.	590 04	587 96	50 66	828 66	776 75
22	Bertogne	249 76	248 04	67 88	565 68	550 25
23	Betrix	1,197 91	2,214 81	788 17	4,200 89	3,957 71
24	Bibain	506 18	202 96	159 84	648 98	608 52
25	Bleid	816 76	1,577 55	271 11	2,665 42	2,498 45

(4) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1883, DE LA CONTRIBUTION				Quotepart de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FORCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PÉRONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (suite).

26	Bomal	478 38	668 80	400 51	1,547 69	1,450 73
27	Bonnert	947 10	1,267 79	249 60	2,464 40	2,310 00
28	Borlon	562 04	409 31	158 67	1,130 02	1,060 07
29	Bovigny	572 05	345 .	207 07	1,125 02	1,054 54
30	Bras	454 07	444 81	156 77	1,035 65	970 77
31	Bulles (Les)	408 04	489 53	151 99	1,050 46	984 65
32	Champlon	390 88	429 84	204 62	1,025 34	961 10
33	Chauvy	841 82	703 99	313 81	1,859 62	1,743 11
34	Chassepierre	558 46	647 01	211 08	1,417 45	1,328 63
35	Châtillon	608 44	852 15	245 02	1,705 61	1,598 76
36	Cherain	482 37	470 59	216 39	1,169 35	1,096 09
37	Chiny	541 80	548 45	212 91	1,303 16	1,221 52
38	Corbion	488 60	824 38	237 58	1,550 56	1,455 41
39	Cugnon	555 38	737 72	134 17	1,447 27	1,356 01
40	Dampicourt	482 51	781 36	118 94	1,382 81	1,296 18
41	Daverdisse	200 20	177 73	116 80	494 73	463 73
42	Dochamps	285 78	276 04	168 14	727 96	689 35
43	Dohan	295 58	292 36	145 68	731 82	685 97
44	Durbuy	502 52	621 72	304 51	1,428 35	1,338 87
45	Erezée	570 16	466 95	214 67	1,051 78	985 88
46	Erneville	312 97	500 01	77 27	890 35	834 47
47	Étalle	1,235 29	1,801 36	452 04	3,489 59	3,270 06
48	Ethe	1,287 79	1,661 57	572 95	3,522 11	3,301 45
49	Fauvillers	597 24	785 85	241 98	1,625 07	1,523 26
50	Fays-les-Veneurs	514 15	719 40	131 04	1,364 59	1,297 85
51	Flamierge	469 28	452 18	158 27	1,079 73	1,012 08
52	Florenville	1,752 05	3,192 83	1,389 43	6,334 29	5,937 46
53	Forrières	681 80	550 28	197 55	1,429 63	1,340 07
54	Framont	185 57	384 12	76 54	646 23	605 75
55	Freux	540 34	450 85	129 05	920 22	862 37
56	Gembes	229 60	161 90	129 86	521 56	488 70
57	Gérouville	952 98	853 54	584 37	2,390 89	2,241 09
58	Grand-Halleux	570 08	337 50	162 09	1,069 67	1,021 40

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

59	Grand-Han	675 05	601 81	181 99	1,456 85	1,305 59
60	Grand-Ménil	261 10	256 48	182 48	680 06	657 46
61	Grapfontaine	427 07	479 79	272 14	1,179 "	1,105 14
62	Gruec	553 15	565 92	78 08	776 15	727 55
65	Grupont	564 49	505 52	150 58	820 59	769 "
64	Guirsch	528 09	498 05	55 53	880 55	825 59
65	Habay-la-Neuve	1,988 35	2,245 50	921 84	5,155 69	4,852 69
66	Habay-la-Vieille	817 11	996 84	298 94	2,112 89	1,980 51
67	Habergy	484 40	984 55	94 50	1,563 25	1,465 50
68	Hachy	989 05	996 68	217 58	2,205 29	2,065 25
69	Hafenzey	1,192 94	1,972 40	454 "	3,599 54	3,575 85
70	Halleux	151 18	81 45	17 62	250 25	215 82
71	Hamipré	510 51	415 55	84 32	810 18	759 42
72	Hampteau	291 14	162 15	72 26	528 55	495 42
75	Hargimont	591 95	425 05	107 19	924 15	866 26
74	Harre	597 88	277 79	166 27	841 94	789 19
75	Harsin	504 29	291 25	79 08	674 60	632 35
76	Hatrival	586 60	405 16	596 07	1,585 83	1,299 01
77	Hautfays	454 "	275 05	177 45	884 50	829 09
78	Heid	497 55	247 75	186 98	952 08	875 69
79	Heinsch	979 95	886 97	278 08	2,144 98	2,010 59
80	Herbeumont	480 20	569 80	555 42	1,585 42	1,296 75
81	Hives	284 62	104 98	151 45	541 05	507 15
82	Hodister	421 96	239 96	75 28	755 20	689 14
85	Hollange	469 "	669 59	247 69	1,586 28	1,299 45
84	Hompré	576 11	575 66	145 22	1,094 99	1,026 59
85	Hondclange	965 58	1,115 62	116 74	2,195 94	2,058 56
86	Hottou	1,157 59	1,119 44	571 59	2,848 42	2,669 96
87	Houdemont	288 40	508 08	121 16	717 64	672 68
88	Houfalize	1,470 49	1,697 59	1,214 94	4,582 82	4,108 24
89	Humain	469 "	447 28	76 72	993 "	950 79
90	Izel	1,150 73	1,507 10	618 97	3,276 80	3,071 51
91	Izier	586 68	256 64	89 80	753 12	687 18

(¹) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

93	Jamoigne	841 12	1,275 55	369 80	2,484 47	2,528 82
93	Jéhonville	470 55	625 51	159 69	1,255 55	1,158 15
94	Juseret	702 17	657 68	171 57	1,531 42	1,416 75
95	Lacuisine	481 81	658 40	297 40	1,437 61	1,547 55
96	Lamorteau	601 05	988 25	151 20	1,741 08	1,652 .
97	Laroche	1,552 47	1,584 99	805 75	5,741 19	5,506 81
98	Latour	452 25	561 48	79 11	1,072 84	1,005 65
99	Lavacherie	502 55	414 54	111 64	828 51	776 61
100	Léglise	518 98	612 78	250 50	1,562 26	1,276 92
101	Libin	615 79	971 58	452 59	2,019 96	1,895 41
102	Limerlé	647 78	628 90	276 77	1,555 45	1,456 12
105	Lomprez	467 60	544 06	220 59	1,052 05	967 40
104	Longchamps	472 45	571 31	110 58	1,154 52	1,082 01
105	Longlier	706 95	1,006 54	518 88	2,032 55	1,905 05
106	Longwilly	554 87	645 86	269 25	1,449 96	1,559 15
107	Mabompré	281 89	515 95	80 94	678 78	656 25
108	Malempré	122 64	81 25	44 80	248 67	255 09
109	Marche	5,000 66	7,076 68	5,197 02	15,274 56	14,517 47
110	Marcourt	506 51	556 57	88 75	951 61	891 99
111	Marenne	595 68	560 22	71 94	825 84	774 10
112	Martelange	686 56	851 75	524 79	1,845 10	1,727 65
115	Masbourg	227 85	165 48	56 67	450 »	421 81
114	Mex-devant-Virton	720 72	819 11	579 58	1,919 41	1,799 15
115	Neix-le-Tige	572 68	725 64	74 20	1,170 52	1,097 19
116	Mellier	445 10	469 98	250 08	1,145 16	1,071 54
117	Messancy	1,608 04	2,611 71	940 41	5,160 16	4,856 88
118	Mirwart	290 01	540 82	46 86	677 69	655 24
119	Moirey	164 64	325 25	67 06	554 95	520 19
120	Mont	459 55	567 »	109 25	955 78	877 16
121	Mont-le-Ban	258 72	151 15	67 50	457 17	428 53
122	Morhet	198 58	528 06	46 25	572 69	556 81
125	Mormont	405 44	229 75	152 99	788 18	758 80
124	Muno	900 06	1,055 58	629 61	2,565 25	2,402 65

(1) Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive. de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

125	Musson	1,369 38	1,876 07	426 92	5,572 37	3,348 57
126	Mussy-la-Ville.	705 46	959 05	257 13	1,921 64	1,801 24
127	My.	408 73	494 76	85 57	986 86	925 04
128	Nassogne	766 22	799 28	417 49	1,982 99	1,858 75
129	Neufchâteau	2,718 31	3,846 21	2,162 91	10,727 43	10,035 59
130	Nives	415 45	506 10	126 55	1,048 19	982 52
131	Nobressart	795 62	871 28	123 07	1,780 97	1,677 82
132	Noirefontaine	346 36	355 58	151 81	851 55	798 20
133	Noville	497 56	616 23	214 10	1,327 89	1,244 70
134	Ochamps	410 20	601 47	109 65	1,121 32	1,051 07
135	Odeigne	152 60	110 18	84 80	347 58	325 81
136	Offagne	522 70	462 13	91 53	876 36	821 46
137	On.	570 08	602 03	207 39	1,379 50	1,293 08
138	Opont	458 27	844 98	196 28	1,499 53	1,586 85
139	Orgeo	698 95	541 45	280 24	1,520 64	1,425 57
140	Ortho.	576 73	428 18	125 86	1,130 77	1,059 93
141	Paliseul	1,006 39	2,162 35	590 30	3,759 04	3,523 54
142	Petithier.	225 02	112 33	87 56	425 13	396 62
143	Porcheresse	241 99	184 12	77 52	503 63	472 08
144	Poupeban	117 04	128 33	49 84	295 21	276 72
145	Pussemanage	242 55	365 18	188 96	796 69	746 78
146	Rachecourt.	447 16	802 78	82 52	1,332 46	1,248 99
147	Recogne.	450 22	587 87	212 73	1,250 82	1,155 71
148	Redu.	454 84	546 51	195 22	1,196 57	1,102 86
149	Remagne	249 90	244 78	81 32	576 »	530 92
150	Rendeux.	765 17	597 42	192 92	1,555 51	1,458 05
151	Robelmont.	261 24	485 87	67 20	814 31	765 29
152	Rochehaut	204 54	321 03	149 38	674 95	632 66
153	Rosignol	591 29	340 41	246 37	1,178 07	1,291 74
154	Roy	468 30	379 36	169 38	1,017 44	953 69
155	Ruelle	626 78	910 92	116 94	1,754 64	1,625 96
156	Rulles	849 80	990 46	788 38	2,628 64	2,463 96
157	Sainte-Cécile	807 31	758 91	424 57	1,990 79	1,866 06

(1) Voir la note à la page 436.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition démilitaire de l'année 1884
		FORCIAIR, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

158	Saint-Hubert	2,457 47	3,807 91	2,218 11	8,463 49	7,935 27
159	Saint-Léger	1,904 0	2,260 59	981 58	5,146 17	4,825 77
160	Saint-Mard	917 56	1,351 90	517 57	2,587 03	2,424 95
161	Sainte-Marie (Etalle)	671 58	607 46	183 98	1,463 02	1,374 37
162	Sainte-Marie (Neufchâteau)	465 50	589 53	94 88	1,149 91	1,077 87
163	Saint-Médard	570 02	267 15	164 11	801 28	751 08
164	Saint-Pierre	451 56	560 80	175 86	1,188 02	1,115 59
165	Samré	471 17	496 43	92 74	1,060 54	995 91
166	Sélange	599 42	767 98	179 15	1,346 55	1,262 20
167	Sensenruth	212 52	585 93	65 76	664 21	622 60
168	Sibret	572 89	588 22	154 61	1,115 72	1,045 82
169	Sohier	430 45	410 08	201 29	1,041 80	976 53
170	Sommetonne	285 04	378 98	75 04	737 06	690 89
171	Soy	691 32	556 95	286 07	1,514 34	1,419 46
172	Straimont	456 10	461 70	158 71	1,056 51	990 32
173	Sugny	658 68	919 70	597 54	1,955 72	1,835 18
174	Suxy	605 22	1,557 45	197 01	2,359 68	2,195 10
175	Tailles (Les)	154 14	185 18	65 40	402 72	377 48
176	Tavigny	691 88	454 60	228 20	1,354 68	1,269 82
177	Tellin	466 20	605 79	252 28	1,302 27	1,220 68
178	Tenneville	510 16	506 40	175 77	992 35	950 16
179	Termes	403 34	496 89	85 44	985 6	925 92
180	Thiaumont	561 26	565 18	52 70	1,177 14	1,105 40
181	Tillet	473 76	985 74	165 26	1,624 76	1,522 97
182	Tintange	294 91	454 25	78 72	807 86	757 25
183	Tintigny	1,043 98	1,500 71	435 50	2,977 09	2,791 45
184	Toernich	618 94	637 08	84 14	1,340 16	1,256 20
185	Tohogne	803 74	629 73	246 91	1,680 38	1,575 11
186	Toutelange	405 72	534 49	88 74	1,028 05	964 49
187	Torgny	353 32	575 75	103 34	1,034 41	960 60
188	Tournay	564 20	672 21	228 75	1,465 16	1,373 37
189	Transinne	272 86	292 04	77 06	641 96	601 74
190	Ucimont	228 27	282 65	44 42	555 34	520 55

(1) Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DNS PATENTES (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

191	Vance	660 66	806 19	148 88	1,615 73	1,514 40
192	Vauxchavanne	208 04	219 »	103 92	590 96	553 94
193	Vesqueville	190 54	104 51	145 27	440 52	412 73
194	Vielsalm	2,378 74	3,039 10	1,324 99	6,742 83	6,520 41
195	Village	671 72	921 77	232 51	1,846 »	1,730 53
196	Villers-devant-Orval	615 50	1,054 75	381 54	2,054 59	1,907 12
197	Villers-la-Bonne-Éau	590 83	433 13	168 04	1,020 »	936 10
198	Villers-la-Loe	503 58	649 54	158 83	1,311 75	1,229 57
199	Villers-Sainte-Gertrude	171 56	75 43	49 89	294 68	276 22
200	Villers-sur-Semois	478 75	615 16	103 86	1,197 75	1,122 71
201	Virton	3,573 61	5,693 03	2,306 74	11,575 38	10,662 73
202	Vivy	250 18	326 25	45 70	620 11	581 26
203	Waha	991 41	959 48	542 03	2,492 92	2,536 74
204	Wardin	699 16	543 52	189 52	1,431 80	1,342 10
205	Wellin	1,060 61	1,509 17	699 53	3,268 53	3,063 76
206	Wesis	415 66	397 59	263 73	1,076 98	1,009 51
207	Wibrin	449 96	280 69	123 41	854 06	800 56
208	Witry	520 74	433 20	126 30	880 44	825 28
	TOTAL DE LA PROVINCE	129,406 55	160,765 91	58,108 45	348,280 89	326,462 44

PROVINCE DE NAMUR.

1	Achéne	734 25	1,028 04	192 38	1,954 65	1,852 20
2	Agimont	526 05	941 30	296 20	1,763 55	1,633 07
3	Aisemont	513 31	655 70	122 18	1,271 19	1,191 53
4	Alle	372 47	336 70	207 24	936 41	877 73
5	Ambly	311 08	290 10	65 86	667 04	625 23
6	Andenne	12,420 59	11,542 31	6,088 25	30,051 15	28,168 56
7	Anhée	723 66	886 24	253 68	1,863 58	1,746 83
8	Annevoie-Rouillon	1,105 09	1,485 14	599 68	3,180 91	2,981 64
9	Anseremme	1,189 16	1,592 71	433 79	3,255 66	3,032 96
10	Anthée	1,233 58	1,655 01	606 77	3,500 36	3,281 07

(1) Voir la note de la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

11	Arbre	848 61	655 75	340 57	1,824 91	1,710 50
12	Assche-en-Refail	829 85	1,126 45	261 72	2,218 "	2,079 05
15	Assesse	1,458 50	1,791 40	562 75	3,792 65	5,555 04
14	Auhlain	557 67	588 46	197 70	1,325 85	1,240 90
15	Auvclais	6,794 76	5,514 58	2,501 20	14,810 54	15,882 72
16	Ave-et-Auße	501 56	507 63	67 50	676 69	654 30
17	Baillamont	157 55	169 45	44 50	351 50	329 29
18	Baillonville	417 83	508 56	71 10	997 49	955 "
19	Balâtre	659 68	855 10	414 76	1,929 54	1,808 66
20	Baronville	546 78	591 65	105 52	1,045 95	978 55
21	Barvaux-Condroy	650 58	1,018 62	129 08	1,798 28	1,685 65
22	Beauraing	5,152 08	4,560 82	1,599 14	9,292 04	8,709 95
23	Beez	466 27	609 66	96 29	1,172 22	1,098 78
24	Bellefontaine	120 12	109 05	25 76	254 93	258 96
25	Berzée	741 16	894 18	512 78	1,948 12	1,826 08
26	Beuzet	642 11	1,054 63	152 08	1,848 82	1,755 "
27	Bierwart	277 90	248 61	140 50	667 01	625 25
28	Biesme	1,761 55	1,868 24	845 81	4,475 60	4,195 35
29	Biesmerée	667 66	560 98	259 18	1,467 82	1,575 87
50	Bièvre	752 92	2,312 52	598 50	5,465 54	5,246 56
51	Bioulx	1,362 15	1,540 18	615 55	5,515 86	5,108 14
52	Blaimont	142 87	118 58	28 90	290 55	272 16
53	Bohan	507 50	521 98	296 62	1,126 10	1,055 55
54	Bois-de-Villers	1,190 63	1,601 02	505 56	5,295 01	5,088 59
55	Botiune-Hartue	445 52	445 59	179 89	1,069 "	1,002 03
56	Boneffe	897 82	819 50	518 55	2,055 67	1,908 14
57	Bonnines	465 47	518 51	128 78	1,110 76	1,041 18
58	Bonsin	285 52	525 71	62 71	675 74	651 55
59	Bossière	921 62	944 44	316 15	2,182 21	2,045 50
40	Bothey	578 14	599 41	131 70	1,109 25	1,059 76
41	Bouge	1,485 96	1,469 17	555 17	5,510 50	5,290 59
42	Bourseigne-Neuve	588 01	457 48	145 95	989 44	927 46
43	Bourseigne-Vieille	122 64	150 30	28 52	281 46	265 85

(1) Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1886.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

44	Boussu-en-Fagne	579 55	795 09	218 13	1,592 75	1,402 97
45	Bouvignes	1,442 77	1,582 19	465 42	3,490 38	3,271 72
46	Bovesse	456 47	521 06	176 85	1,154 38	1,082 06
47	Braibant	531 66	572 34	85 98	787 98	738 61
48	Branchon	594 50	596 08	156 51	1,146 09	1,074 85
49	Bruly (Le)	520 24	725 12	262 92	1,506 28	1,411 92
50	Bruly-de-Pesches	112 56	190 75	82 63	585 92	561 74
51	Buissonville	461 15	445 32	87 56	981 85	920 52
52	Bure	470 12	555 85	190 29	1,196 26	1,121 32
53	Castillon	402 52	692 75	184 45	1,569 68	1,285 87
54	Celles	821 66	979 01	196 31	1,996 98	1,871 83
55	Cerfontaine	1,968 82	2,264 96	1,000 55	5,234 33	4,906 42
56	Chairière	256 11	175 55	62 84	472 28	442 69
57	Champion	1,298 29	1,156 14	504 42	2,758 85	2,586 02
58	Chastrès	605 12	896 71	509 57	1,809 20	1,695 86
59	Chevetogne	656 09	678 29	119 79	1,454 17	1,544 32
60	Ciergnon	457 17	362 85	95 46	915 48	856 25
61	Ciney	8,557 42	9,964 59	4,165 51	22,465 52	21,057 95
62	Clermont	1,064 63	1,461 70	357 59	2,865 72	2,684 52
63	Conneux	540 15	518 52	68 85	927 50	869 21
64	Corennes	569 60	515 26	95 52	781 18	752 24
65	Cornimont	99 68	122 46	49 80	271 94	254 91
66	Corroy-le-Château	786 94	1,524 52	142 09	2,254 55	2,115 51
67	Cortil-Wodon	717 57	808 25	209 09	1,734 89	1,626 21
68	Courrière	661 92	1,096 57	149 75	1,908 02	1,788 49
69	Couvin	4,120 48	5,206 88	2,749 07	12,076 45	11,519 89
70	Crupet	771 54	600 28	321 22	1,693 04	1,586 98
71	Cul-des-Sarts	1,150 45	1,721 75	962 45	3,814 61	3,575 64
72	Custinne	585 56	191 07	132 90	709 53	665 08
73	Dally	370 44	565 94	95 64	1,032 02	967 37
74	Daussois	724 85	695 96	535 07	1,745 88	1,654 65
75	Daussoulx	240 03	220 95	85 57	544 55	510 44
76	Dave	692 44	1,660 74	217 38	2,570 56	2,409 52

(1) Voir la note à la page 486.

N. D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

77	Denée	1,197 63	1,564 59	294 06	3,057 18	2,865 66
78	Dhuy	957 51	1,332 48	261 17	2,551 16	2,572 59
79	Dions (Les)	208 52	286 50	145 65	640 67	600 14
80	Doische	558 53	879 85	217 15	1,655 53	1,551 82
81	Dorinnes	459 97	464 68	85 80	1,008 45	945 27
82	Dourbes	547 26	617 52	454 01	1,598 59	1,408 45
83	Dréhance	588 99	443 85	212 05	1,044 85	979 39
84	Durnal	482 65	425 08	124 27	1,032 "	967 35
85	Eghezée	980 28	1,691 06	548 87	3,220 21	3,018 48
86	Emine	596 75	578 "	154 08	1,329 75	1,246 45
87	Emptinne	847 84	1,295 44	221 45	2,562 71	2,214 70
88	Eprave	475 58	460 24	153 65	1,089 45	1,021 20
89	Ernage	574 70	644 50	169 81	1,589 01	1,502 "
90	Erpent	655 32	740 86	146 24	1,522 42	1,427 05
91	Èvelette	691 46	897 01	167 20	1,755 76	1,645 77
92	Èvrehaille	785 95	751 56	222 52	1,757 81	1,647 69
93	Fagnolle	266 49	457 95	67 57	792 01	742 59
94	Falaën	807 80	985 42	502 50	2,095 52	1,964 24
95	Falisolle	1,855 74	1,685 69	910 55	4,449 78	4,171 02
96	Falmagne	426 72	535 55	115 46	875 75	820 87
97	Falmignoul	667 52	925 67	585 51	1,976 70	1,852 87
98	Feleune	555 45	316 56	207 58	1,079 19	1,011 58
99	Feschaux	256 06	255 40	100 56	500 02	553 05
100	Finnevaux	210 07	186 85	82 15	479 07	449 06
101	Flavion	856 01	959 05	552 80	2,107 86	1,975 82
102	Flawinne	2,243 57	1,845 45	555 14	4,642 14	4,551 55
103	Florée	712 25	880 50	105 80	1,698 64	1,592 25
104	Floreffe	5,645 50	5,501 58	1,587 26	12,734 14	11,936 59
105	Florennes	3,568 95	3,285 32	1,608 45	10,460 72	9,805 40
106	Floriffoux	519 96	702 79	157 10	1,579 85	1,205 41
107	Flostoy	1,159 74	1,765 60	202 61	3,105 95	2,911 58
108	Focant	280 42	257 78	79 47	597 67	560 25
109	Fontenelle	193 27	269 73	64 05	517 05	484 66

(1) Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

110	Forville	929 39	685 59	401 60	2,016 38	1,800 06
111	Fosses	4,416 57	6,521 41	2,599 60	15,537 38	12,501 85
112	Foy-Notre-Dame	518 45	521 79	66 51	906 75	849 03
113	Fraire-Fairout	1,299 54	1,595 09	494 39	3,188 82	2,980 05
114	Franchimont	264 18	251 75	190 45	686 54	643 54
115	Franc-Waret	309 88	853 34	144 52	1,547 54	1,263 15
116	Franière	496 09	654 56	257 19	1,407 61	1,319 46
117	Frasne	848 40	1,216 08	729 12	2,793 60	2,618 59
118	Fronville	517 86	506 33	96 98	1,121 17	1,050 93
119	Furfooz	190 40	164 25	55 80	408 45	382 86
120	Furnaux	486 22	443 68	135 42	1,065 52	998 58
121	Gedinne	728 14	1,027 21	662 12	2,417 47	2,266 05
122	Gelbressée	480 55	357 61	224 50	1,042 66	977 34
123	Gérin	546 45	560 79	85 16	790 38	740 87
124	Gesves	1,932 84	1,985 98	665 57	4,582 39	4,295 52
125	Gimnée	520 94	723 56	286 26	1,550 76	1,454 87
126	Gochenée	550 56	440 24	114 40	905 20	848 49
127	Godinne	505 75	526 01	156 72	766 46	718 45
128	Gonrioux	687 68	1,055 74	410 74	2,152 16	1,998 59
129	Goesne	261 52	395 22	45 10	701 84	657 87
130	Gourdinne	704 76	556 65	521 96	1,583 35	1,484 16
131	Graide	407 40	395 78	220 44	1,023 62	959 49
132	Grand-Leez	1,547 78	1,581 82	397 19	3,126 79	2,950 92
133	Grand-Manil	755 06	634 26	239 16	1,626 47	1,524 58
134	Graux	256 27	385 08	89 25	750 60	684 85
135	Gros-Fays	300 44	271 95	121 15	695 52	650 07
136	Haillot	676 83	707 04	271 53	1,655 40	1,551 70
137	Haltinne	951 72	1,156 08	203 "	2,310 80	2,166 04
138	Hamois	1,156 54	1,255 58	482 18	2,894 10	2,712 70
139	Ham-sur-Sambre	2,005 40	2,131 45	755 97	4,870 82	4,565 68
140	Hanret	797 25	955 "	501 93	2,054 16	1,925 47
141	Hanzinelle	1,164 52	1,120 53	601 13	2,886 18	2,705 57
142	Hanzinne	891 66	1,028 03	547 76	2,267 45	2,125 40

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1886.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (suite).

143	Hau-sur-Lesse	446 25	418 74	120 75	985 74	923 99
144	Hastière-Lavaux	1,148 98	1,105 42	609 83	2,864 23	2,684 80
145	Hastière-par-delà	511 08	406 06	156 52	873 66	818 92
146	Haut-le-Wastia	268 10	141 72	122 06	531 88	498 55
147	Havelange	1,569 93	2,061 36	739 12	4,369 41	4,088 18
148	Heer	556 43	587 26	119 96	1,263 65	1,184 40
149	Hemptinne (Eghezée)	356 63	395 13	137 60	869 36	814 90
150	Hemptinne (Walcourt)	220 22	201 33	41 12	462 67	433 68
151	Hermeton-sur-Biert	711 27	959 22	280 50	1,950 99	1,810 02
152	Hermeton-sur-Meuse	511 78	403 40	109 85	825 03	773 55
153	Heure	596 20	505 93	137 05	1,059 18	974 08
154	Hingeon	527 52	424 58	144 09	1,096 19	1,027 52
155	Hogne	143 64	247 18	52 82	423 64	397 10
156	Honnay	557 27	589 13	174 08	1,320 48	1,258 32
157	Houdrémont	282 52	377 33	150 25	810 10	759 33
158	Hour	481 05	558 03	107 75	947 73	888 56
159	Houx	302 47	207 95	86 82	597 24	559 83
160	Houyet	920 71	434 83	198 91	1,554 45	1,457 07
161	Hulsonniaux	196 08	203 14	37 50	437 52	410 12
162	Isnes (Les)	650 63	878 05	271 20	1,770 88	1,668 38
163	Jallet	248 50	552 91	33 14	834 55	782 27
164	Jamagne	396 13	506 40	113 80	1,016 33	954 34
165	Jambes	6,075 23	7,643 61	1,500 30	15,219 14	14,265 72
166	Jamiolle	148 82	181 32	58 46	388 60	345 69
167	Javigne-Sevry	500 79	340 38	164 15	805 32	754 87
168	Jemelle	1,979 39	1,902 "	438 23	4,319 62	4,040 02
169	Jemeppe	1,920 10	2,344 21	1,006 74	5,271 05	4,940 84
170	Jeneffe	203 14	263 77	129 84	596 75	559 37
171	Keumiée	373 80	323 70	90 86	788 36	738 07
172	Laforêt	224 "	158 15	62 06	445 11	417 23
173	Laneffe	722 61	727 16	410 71	1,860 48	1,743 93
174	Lavaux-Sainte-Anne	309 05	261 75	111 86	682 66	639 89
175	Leignon	1,005 97	1,283 10	418 95	2,710 02	2,540 24

(1) Voir la note à la page 486.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1883, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

176	Lessive	194 74	165 40	51 10	409 24	383 60
177	Lesve	1,349 04	1,814 74	408 52	3,572 30	3,548 50
178	Leuze	1,054 90	1,457 19	570 42	3,082 51	2,889 41
179	Lierna	518 28	415 41	143 73	1,077 42	1,009 92
180	Ligny	1,425 76	1,299 35	705 10	3,428 21	3,213 45
181	Lisogne	529 62	545 36	168 98	1,243 96	1,166 03
182	Live-et-Brumagne	353 22	347 75	105 81	806 78	756 21
183	Longchamps	472 15	347 68	188 °	1,007 83	944 80
184	Lonzée	1,001 84	926 11	263 22	2,190 17	2,052 06
185	Louette-Saint-Denis	249 90	165 95	92 25	508 08	476 24
186	Louette-Saint-Pierre	342 44	454 98	169 51	966 95	906 36
187	Loyers	423 64	508 78	115 24	1,047 66	982 03
188	Lustin	895 93	955 55	335 85	2,187 13	2,050 11
189	Maffe	873 67	1,050 29	284 58	2,188 54	2,051 25
190	Maitlen	653 95	695 34	198 20	1,520 49	1,433 67
191	Maizeret	301 °	312 05	203 66	816 71	765 55
192	Malonne	2,783 20	3,913 18	771 25	7,467 65	6,999 81
193	Malvoisin	209 44	191 53	75 16	476 15	446 32
194	Marche-les-Dames	941 78	986 01	422 49	2,350 28	2,203 04
195	Marchevelette	459 76	592 49	209 86	1,062 11	995 37
196	Martouzin-Neuville	186 55	206 98	23 16	416 69	390 59
197	Matagne-la-Grande	271 32	487 98	175 37	934 67	876 11
198	Matagne-la-Petite	282 66	573 87	77 98	934 51	875 97
199	Mazée	405 85	566 71	234 42	1,204 96	1,129 47
200	Mazy (Le)	852 74	1,129 61	536 97	2,519 32	2,561 49
201	Mehaigne	381 01	467 86	122 89	971 76	910 88
202	Membre	142 80	163 26	51 30	337 36	316 23
203	Merlemont	365 51	186 91	157 11	707 55	663 22
204	Mesnil (Le)	271 46	319 35	114 36	705 17	660 99
205	Mesnil-Église	249 34	176 35	53 81	479 50	449 46
206	Mesnil-Saint-Blaise	671 44	845 15	198 96	1,715 55	1,608 08
207	Mettet	3,358 74	4,317 67	1,456 50	9,153 °	8,560 85
208	Meux	1,011 08	1,035 24	409 74	2,476 06	2,320 94

(1) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1883, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (suite).

200	Miécrot	585 14	206 25	203 45	884 80	829 37
210	Mohiville	560 28	576 31	118 46	1,255 05	1,176 42
211	Moignelée	1,028 44	1,007 60	460 55	2,496 59	2,340 19
212	Monceau	157 64	186 10	89 61	433 35	406 20
215	Mont	175 14	127 03	63 55	365 50	342 60
214	Mont-Gauthier	405 62	536 52	104 80	844 74	791 81
215	Moriahmé	1,021 09	1,787 45	705 21	4,112 65	4,136 20
216	Mormimont	925 06	874 87	215 28	2,014 11	1,887 05
217	Moustier	1,257 76	1,964 40	853 0	4,075 16	3,819 87
218	Mouzarve	57 96	51 80	25 80	113 56	106 45
219	Mozet	2,384 97	2,555 45	755 78	5,672 20	5,516 86
220	Nafrature	268 52	255 53	94 73	616 78	578 14
221	Namèche	761 52	961 92	525 72	2,048 96	1,920 60
222	Naninne	695 65	800 24	229 47	1,815 34	1,699 74
223	Naomé	190 47	246 95	50 50	487 90	457 35
224	Natoye	1,191 12	1,527 47	308 16	3,026 75	2,857 14
225	Nettime	224 21	269 56	70 65	564 22	528 87
226	Neuville	570 08	715 77	228 95	1,512 80	1,418 05
227	Nismes	1,575 29	2,155 40	894 09	4,404 78	4,128 84
228	Nivelée	91 28	122 02	27 20	240 50	225 45
229	Noiseux	568 76	559 60	75 75	782 11	735 12
230	Noville-les-Bois	941 29	758 41	394 67	2,074 57	1,944 42
231	Obey	1,050 77	1,319 17	549 97	2,919 91	2,756 99
232	Oignies	814 24	765 59	468 37	2,046 20	1,918 0
233	Oisy	265 20	304 55	96 22	665 97	622 58
234	Olloy	1,092 08	901 02	654 77	2,648 77	2,482 84
235	Omezee	120 89	225 65	43 10	387 62	365 54
236	Ouhaye	554 05	801 85	158 95	1,494 85	1,401 19
237	Onoz	559 05	525 15	95 17	975 55	914 24
238	Orehimont	257 04	255 18	158 82	651 04	610 26
239	Oret	651 14	818 64	449 82	1,919 60	1,799 54
240	Patignies	223 44	188 95	53 91	466 30	457 09
241	Perwez	351 47	456 55	125 12	911 12	854 04

(¹) Voir la note à la page 486

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884
		VONGIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (suite).

242	Pesche	604 05	803 99	250 40	1,844 55	1,728 98
243	Pessoux	554 47	803 25	192 10	1,551 89	1,454 67
244	Petigny	654 71	741 51	257 71	1,653 93	1,550 32
245	Petite-Chapelle	214 90	351 84	155 32	682 06	650 35
246	Petit-Fays	126 14	175 40	25 50	327 04	306 55
247	Pondrôme	677 18	711 62	243 27	1,632 07	1,529 83
248	Pontillas	315 56	217 74	87 70	621 09	582 18
249	Porcheresse	281 82	481 99	87 62	851 45	798 09
250	Profondville	1,215 54	1,445 54	619 57	3,280 45	3,074 94
251	Pry	632 66	550 46	252 77	1,505 89	1,508 44
252	Purnode	284 41	277 09	142 56	704 06	659 95
253	Resteigne	720 93	500 63	308 92	1,530 48	1,454 60
254	Rhisne	1,269 52	1,568 50	496 50	3,334 52	3,125 62
255	Rienne	486 50	553 53	239 97	1,280 »	1,199 80
256	Rivière	499 94	535 80	357 17	1,392 91	1,505 65
257	Rochefort	4,218 69	4,621 34	1,745 65	10,585 68	9,922 53
258	Rognée	450 38	653 49	214 50	1,298 46	1,217 12
259	Roly	259 42	535 32	90 77	685 51	642 57
260	Romerée	390 74	697 56	149 49	1,237 79	1,160 25
261	Rosée	1,054 48	1,544 99	189 78	2,589 25	2,427 05
262	Roux	575 96	1,065 68	238 52	1,878 16	1,760 50
263	Saint-Aubain	857 56	646 85	328 16	1,832 35	1,717 56
264	Saint-Denis	765 31	735 32	260 96	1,761 79	1,670 17
265	Saint-Gérard	1,938 58	3,509 21	1,098 39	6,546 18	6,156 09
266	Saint-Germain	485 52	599 65	131 95	1,217 12	1,140 87
267	Saint-Marc	1,082 13	542 17	123 66	1,747 96	1,638 46
268	Saint-Martin	432 95	554 18	197 48	1,184 61	1,110 40
269	Saint-Servais	4,806 06	5,404 38	1,390 92	11,600 46	10,875 74
270	Samart	192 01	212 45	70 60	475 06	445 30
271	Sart-Bernard	393 96	396 49	103 21	893 66	837 67
272	Sart-Custinne	259 14	146 56	64 66	470 56	440 89
273	Sart-en-Fagne	172 48	151 86	71 »	395 34	370 57
274	Sart-Eustache	365 98	1,175 85	122 54	1,664 35	1,560 08

(1) Voir la note à la page 486.

N. D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1883, DE LA CONTRIBUTION				Quotepart de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

275	Sautour	550 28	295 20	97 28	740 76	694 35
276	Sauvenière	1,426 74	1,758 20	425 06	3,590 06	3,565 15
277	Schaltin	618 66	579 20	151 52	1,529 47	1,246 19
278	Sclayn	1,724 51	2,251 05	775 54	4,750 90	4,455 27
279	Scy	550 68	408 17	65 26	804 11	755 74
280	Senzeille.	845 74	1,226 98	519 29	2,592 01	2,212 16
281	Serinchamps	947 94	929 97	229 "	2,106 91	1,974 92
282	Serville	284 54	211 88	80 85	577 07	540 92
285	Sileurieux	1,376 54	1,268 93	658 79	3,504 06	3,007 07
284	Sinsin.	565 54	556 54	125 59	847 27	794 19
285	Sombrefte	5,504 56	3,761 15	1,469 83	8,535 54	8,000 82
286	Somme-Leuze.	405 90	257 45	95 66	755 01	707 71
287	Sommière	358 05	266 17	105 21	709 41	664 97
288	Somsée	587 79	858 25	161 81	1,607 85	1,507 12
289	Sorée	479 92	656 86	281 89	1,418 67	1,529 80
290	Sorinne-la-Longue	550 82	502 15	107 41	940 58	881 47
291	Sorinnes.	448 91	646 05	127 99	1,222 95	1,146 54
292	Sossoye	835 84	595 15	510 84	1,757 85	1,628 06
293	Soulme	573 24	261 15	185 54	819 95	768 56
294	Soumoy	269 56	297 18	141 92	708 46	664 08
295	Sovet.	506 52	481 18	97 67	1,085 57	1,017 58
296	Soye	562 75	885 81	110 79	1,559 55	1,461 65
297	Spoutin	753 25	578 56	186 47	1,498 08	1,404 25
298	Spy	5,101 "	5,976 25	1,595 80	8,671 05	8,127 82
299	Stave.	798 42	751 72	211 56	1,741 70	1,652 59
300	Suarlée	589 96	1,102 57	150 72	1,823 25	1,709 03
301	Surice	1,591 94	2,270 28	917 91	4,780 13	4,480 67
302	Tamines.	3,529 54	4,536 99	1,902 42	10,018 95	9,591 50
303	Tarcienne	568 05	601 69	160 26	1,530 "	1,246 68
304	Taviers	684 95	672 80	252 20	1,589 95	1,490 35
305	Temploux	1,504 94	1,676 29	540 67	3,521 90	3,501 27
306	Thon-Samson	1,567 87	1,475 18	949 81	3,792 86	3,555 25

(1) Voir la note à la page 486

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

307	Thy-le-Baudhuin	555 78	406 15	179 58	1,121 51	1,051 25
308	Thy-le-Château	2,924 18	3,186 13	1,147 52	7,257 83	6,803 15
309	Thyne	448 70	504 78	149 32	902 80	846 24
310	Tillier	247 94	406 63	74 24	728 81	683 16
311	Tongrinne	1,126 02	1,204 24	544 75	2,875 01	2,694 90
312	Treignes.	675 71	806 10	350 20	1,832 01	1,717 24
313	Upigny	227 01	356 34	66 80	650 15	609 42
314	Vaucelle	157 90	194 99	143 32	476 41	446 56
315	Vedrin	1,417 57	1,161 20	386 72	2,965 49	2,779 71
316	Velaine	2,351 79	2,531 89	775 86	5,459 54	5,117 53
317	Vencimont	587 52	517 71	158 87	864 10	809 97
318	Vertée	172 97	256 89	50 05	479 91	449 85
319	Vezin	1,695 19	1,244 11	618 53	3,557 83	3,334 94
320	Vierves	789 11	1,035 31	285 11	2,107 53	1,975 50
321	Villers-Deux-Églises.	375 85	425 72	110 78	919 33	861 73
322	Villers-en-Fagne	168 "	176 "	56 36	400 36	375 28
323	Villers-le-Cambon	452 90	602 14	255 92	1,290 96	1,210 09
324	Villers-sur-Lesse	588 91	741 56	189 45	1,519 70	1,424 50
325	Vitriaval	702 66	1,079 18	212 18	1,994 02	1,869 10
326	Vodecée	278 04	281 45	96 50	655 79	614 72
327	Vodelée	251 02	299 91	115 11	666 04	624 52
328	Vogenée	540 69	187 80	179 05	707 54	663 22
329	Vonèche	753 06	1,205 15	215 54	2,173 75	2,037 55
330	Vresse	147 84	118 75	61 56	328 15	307 60
331	Waillet	226 59	326 98	39 10	592 67	555 54
332	Walcourt.	5,840 55	4,696 20	1,947 54	10,484 29	9,827 49
333	Wancennes.	256 06	299 85	48 87	604 78	566 90
334	Wanlin	274 12	161 90	140 11	576 13	540 04
335	Waret-la-Chaussée	625 52	494 45	197 95	1,317 90	1,235 34
336	Warisoulx	851 76	774 56	242 69	1,868 81	1,751 72
337	Warnant.	1,009 54	672 79	950 65	2,632 98	2,468 05
338	Waulsort	508 47	710 03	77 86	1,356 36	1,271 39

(*) Voir la note à la page 486.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1883, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1884.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

339	Wavreille	995 12	350 97	93 87	748 96	702 04
340	Weillen	499 52	591 50	191 20	1,282 22	1,201 89
341	Wépion	1,761 62	2,065 52	378 21	4,205 35	3,041 90
342	Wierde	848 61	991 50	192 50	2,032 21	1,904 90
345	Wiesme	200 69	110 26	81 70	398 65	575 68
344	Willerzie.	587 17	487 45	188 90	1,063 52	996 89
345	Winenne.	777 14	857 61	547 41	2,162 16	2,026 71
346	Yves-Gomezée	2,248 54	2,525 11	893 11	5,666 76	5,311 76
347	Yvoir.	1,572 85	1,870 27	985 84	4,428 94	4,151 49
TOTAL DE LA PROVINCE.		500,350 54	545,967 38	120,453 69	766,751 61	718,717 60

(1) Voir la note à la page 486.

ANNEXE E.

*État récapitulatif, par province, de la répartition du fonds communal
de 1884.*

NOMBRE.	NOMS DES PROVINCES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part dans la répartition définitive de l'année 1884
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLES.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5	6.	7.

COMMUNES A OCTROI.

6	Anvers	1,021,516	1,875,225 59	507,042 51	3,403,783 61	3,207,946 98
9	Brabant	1,440,413 58	2,167,481 62	464,492 88	4,072,387 88	3,826,109 15
11	Flandre occidentale	597,546 45	677,489 32	178,577 72	1,253,615 49	1,260,156 77
15	Flandre orientale	675,052 10	1,049,764 75	521,558 15	2,046,374 98	2,243,862 11
25	Hainaut	546,009 66	704,504 65	206,540 67	1,457,054 98	1,425,141 .
7	Liège	777,512 68	825,551 22	529,570 26	1,932,634 16	1,815,150 87
4	Limbourg	72,416 01	111,487 92	52,847 42	236,751 95	211,975 95
5	Luxembourg	21,267 26	56,154 05	10,150 01	87,571 92	71,280 96
5	Namur	125,495 54	171,064 56	51,006 48	347,566 58	325,790 64
81	TOTAUX	5,075,927 48	7,616,525 86	2,101,566 10	14,793,919 44	14,587,413 59

COMMUNES SANS OCTROI.

146	Anvers	545,572	552,558 74	126,661 55	1,024,791 81	958,511 90
532	Brabant	1,454,518 27	1,926,607 45	597,585 86	3,978,711 58	3,522,866 07
259	Flandre occidentale	480,799 85	871,567 06	185,496 46	1,537,863 37	1,459,647 47
284	Flandre orientale	509,408 69	927,512 42	207,692 82	1,644,613 93	1,541,597 78
415	Hainaut	1,065,987 61	1,265,254 45	598,795 54	2,930,037 60	2,555,242 97
552	Liège	555,912 58	559,013 75	217,840 92	1,332,766 25	1,250,527 47
206	Limbourg	104,184 15	147,003 51	45,590 58	296,778 04	278,186 05
208	Luxembourg	129,406 55	100,765 91	58,108 45	288,280 91	226,462 44
547	Namur	500,350 54	545,067 58	120,455 69	1,165,873 81	718,717 60
2,507	TOTAUX	4,901,740 22	6,754,010 65	1,756,005 25	13,411,754 10	12,571,559 75

TOUTES LES COMMUNES DU ROYAUME.

152	Anvers	1,564,688	2,425,764 15	633,703 84	4,424,155 97	4,166,458 88
541	Brabant	2,874,751 65	4,094,089 07	861,876 74	7,830,717 46	7,348,975 20
250	Flandre occidentale	878,546 28	1,549,056 58	562,074 18	2,989,677 04	2,699,804 24
297	Flandre orientale	1,182,460 79	1,977,077 15	529,050 97	3,688,588 91	3,785,259 89
456	Hainaut	1,609,997 27	1,967,559 08	605,556 01	4,183,112 36	3,980,585 97
559	Liège	1,515,425 26	1,584,564 97	547,411 18	3,647,401 41	3,045,678 54
210	Limbourg	176,600 76	258,491 45	78,457 80	513,549 99	490,159 98
211	Luxembourg	150,673 81	196,020 56	68,258 44	414,952 81	397,743 40
352	Namur	425,845 88	517,031 74	171,440 17	1,114,317 79	1,044,508 24
2,588	TOTAUX GÉNÉRAUX	9,976,767 70	14,570,554 51	3,857,569 53	28,204,891 54	26,958,972 14

(1) Voir la note à la page 486.

ANNEXE F.



RELEVÉ

*présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal
depuis sa création.*



(1860 à 1884.)



ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDEMNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.			SOMME à répartir entre les communes. (TOTAL descol. 11, 12 et 13.)	MONTANT DES CUNTAI (de l'année précé servant de base à la répartition du	
			Retenue sur le revenu du FONDS communal.	Prélèvement au profit du FONDS communal.	MONTANT au 31 décembre.		Communes à ostros.	Communes sans ostros.
1860 (164 jours)	6,721,311 48	220,470 06	"	"	"	6,491,840 82	9,372,595 51	7,606,887 02
1861	15,253,570 57	580,037 55	"	"	"	14,872,032 82	9,475,462 69	7,604,848 52
1862	15,795,568 82	350,940 44	"	"	"	15,444,428 58	9,548,093 25	7,778,757 95
1863	16,357,282 51	176,727 04 (pour 201 jours)	(b) 184,796 98	"	(b) 184,796 98	15,995,757 59	9,624,334 03	7,884,512 44
1864	16,445,952 67	"	(b) 407,246 25	"	(b) 595,375 25	16,056,706 42	9,747,546 79	8,009,877 70
1865	17,522,980 27	"	(b) 429,791 61	"	(b) 1,050,252 54	16,895,188 66	9,887,509 55	8,140,614 55
1866	17,956,590 95	"	(b) 446,926 79	"	(b) 1,542,291 63	17,489,664 14	10,044,507 87	8,289,539 29
1867	18,378,568 54	"	(b) 452,712 87	"	(b) 2,052,440 67	17,925,655 47	10,157,882 75	8,456,156 19
1868	17,752,716 08	"	(b) 516,546 66	"	(b) 2,442,325 86	17,456,169 42	10,257,819 26	8,559,524 95
1869	19,089,221 58	"	(b) 474,660 60	"	(b) 5,000,685 25	18,614,566 98	10,812,511 85	9,014,288 88
1870	22,592,848 40	"	{ (b) 570,289 27 (e) 5,022,559 15	"	{ (b) 5,676,200 02 (e) 5,022,559 15	19,000,000 "	10,981,755 96	9,229,515 82
1871	18,946,640 94	"	{ (b) 462,259 78 " (e) 1,465,598 84	"	{ (b) 4,504,711 05 (e) 5,120,446 46	19,950,000 "	11,184,146 16	9,421,868 47
1872	21,498,476 29	"	{ (b) 556,471 99 (f) 14,504 50	"	{ (b) 5,015,072 06 (e) 1,735,069 94	20,947,500 "	11,559,915 56	9,599,652 42
1875	25,459,041 46	"	(b) 592,105 92	"	{ (b) 5,779,515 22 (e) 1,797,087 79	22,866,955 54	11,740,588 24	9,944,378 55
1874	25,485,850 01	"	{ (b) 601,850 22 " (e) 212,618 96	"	{ (b) 6,652,860 18 (e) 1,655,568 95	25,094,618 75	11,960,465 09	10,204,189 14
1875	25,045,770 08	"	(b) 657,711 57	"	{ (b) 7,576,708 99 (e) 1,721,906 98	24,408,059 41	12,511,321 50	10,599,586 27
1876	25,590,910 18	"	"	{ (b) 56,516 74 (e) 54,590 25	{ (b) 7,818,845 96 (e) 1,775,252 41	25,461,817 17	12,615,575 12	10,950,298 98
1877	24,705,442 54	"	"	{ (b) 58,861 55 (e) 1,915,782 56	{ (b) 8,107,166 14 " }	26,658,086 05	12,944,498 58	11,555,960 65
1878	25,774,678 20	"	"	(b) 1,754,642 67	(b) 8,445,856 11	25,509,520 87	15,176,174 70	11,751,585 27
1879	25,790,268 96	"	"	(b) 86,159 07	(b) 7,106,619 44	25,876,408 05	15,481,300 89	12,157,082 58
1880	25,666,900 39	"	"	(b) 547,704 59	(b) 7,518,992 59	26,014,604 98	15,755,281 41	12,541,795 69
1881	26,815,065 48	"	(b) 676,071 76	"	(b) 7,978,465 35	26,139,995 72	14,029,509 04	12,645,855 81
1882	27,507,295 52	"	(b) 374,267 44	"	(b) 8,670,111 85	27,155,028 08	14,285,684 15	12,901,810 74
1883	27,598,111 56	"	"	(b) 205,785 06	8,809,756 50	27,603,894 62	14,545,954 87	15,161,599 15
1884	26,372,745 99	"	"	(b) 586,926 15	8,589,960 69	26,958,972 14	14,792,917 44	13,411,754 10

DISTRIBUTIONS (dents) fonds communal.	MONTANT DES SOMMES RÉPARTIES ENTRE				Marc le franc de la répartition annuelle.	NOMBRE de COMMUNES dont LA QUOTE-PART		Observations.
	les communes à octroi		les COMMUNES sans octroi.	est égale au revenu de l'octroi en 1889.		dépasse le revenu de l'octroi en 1889.		
	à litre de minimum.	proportionnellement au montant des contributions.						
TOTAL.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	
16,979,482 53	5,164,388 35	32,177 25	1,295,275 22	(a) 0.38000164	69	9	N. B. Pour les 81 communes à octroi, le montant total du revenu de 1889 s'élevait à fr. 11,588,145 30 c ^s .	
17,170,511 01	11,510,410 63	97,057 14	3,265,481 05	0.424372280	67	11		
17,526,831 16	11,485,775 51	158,586 56	3,820,068 51	0.49109101	65	13	(a) Pour la période qui s'est écoulée du 31 juillet au 31 décembre 1860, le marc le franc réel de la répartition a été de 0.170276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.38000764.	
27,508,786 47	11,425,002 15	220,595 54	4,550,159 90	0.55173900	59	19	(b) Réserve ordinaire, article 2 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357).	
17,757,424 49	11,400,311 95	256,296 81	4,501,097 66	0.54821052	58	20		
18,027,925 86	11,551,821 06	342,884 74	5,198,482 86	0.63858006	55	25		
18,553,847 16	11,275,048 95	459,917 89	(c) 5,751,891 50	0.69423556	49	29	(c) Par suite d'une erreur qui n'a été constatée dans la comptabilité d'un receveur que lorsque la répartition était terminée, une somme de 194 francs a été distribuée en trop entre les communes. Cette erreur a été régularisée par la déduction de 194 francs de la somme répartie en 1867.	
18,594,018 92	11,250,210 90	554,501 79	(d) 6,160,748 78	0.75029366	46	52		
18,797,544 21	11,292,715 50	434,088 54	5,709,567 58	0.66701921	50	28		
19,826,600 71	11,161,698 28	658,805 47	6,794,057 25	0.75569964	44	34	(d) Voir le renvoi (c).	
20,211,067 78	9,765,906 89	2,086,462 55	7,147,650 58	0.77488782	41	37		
20,606,014 65	9,619,965 94	2,498,101 58	7,831,952 48	0.83148523	37	42	(e) Réserve extraordinaire, article 13 de la loi du 15 mai 1870 (Moniteur n° 137).	
20,959,565 98	9,486,458 24	2,892,205 89	8,568,855 96	0.89469565	55	46		
21,684,966 77	5,786,889 82	7,155,397 75	9,944,647 99	1.000098694	20	59	(f) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr. 14,504 50 c ^s , lors de la répartition de 1873.	
22,164,652 25	8,664,256 54	4,529,604 17	10,100,778 04	0.99986332	22	57		
22,919,707 57	5,565,350 56	8,121,467 72	10,921,261 53	1.05056155	18	62		
25,563,872 10	5,565,350 56	8,545,598 97	11,550,887 84	1.05484680	18	62		
24,500,459 21	5,660,452 19	10,721,147 08	12,276,486 76	1.08106105	14	66		
24,927,759 97	5,551,158 01	8,451,894 51	11,706,288 55	0.89814343	17	63		
25,658,585 27	5,551,158 01	8,557,559 85	11,967,710 17	0.89442189	17	65		
26,077,075 10	5,551,158 01	8,640,418 58	12,014,048 59	0.97344429	17	63		
26,675,564 85	5,565,318 66	8,677,060 76	12,097,614 50	0.85679787	18	62		
27,137,494 89	5,595,552 10	10,872,001 94	12,665,473 95	0.98168189	13	68		
27,705,534 02	3,415,244 08	11,272,064 32	12,916,585 52	0.98138449	12	69		
28,204,671 54	5,770,166 15	10,617,246 26	12,571,559 75	0.95756588	14	67		